3 1761 08433108 1

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE
D'AMIENS

THÉOLOGIE
6194

ANCIEN FONDS
E 1496

ACQUISITIONS NOUVELLES
N°

39263k
[Guenée, Antoine]

LETTRES

DE

QUELQUES JUIFS

PORTUGAIS,

ALLEMANDS ET POLONOIS,

A M. DE VOLTAIRE.

Avec un petit Commentaire extrait d'un plus grand.

QUATRIEME EDITION,

Revue, corrigée & considérablement augmentée.

TOME PREMIER.

228875
19.1.29.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame la Comtesse D'ARTOIS, rue du Hurepoix, à S. Ambroise.

M. DCC. LXXVI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

BM
648
G78
1776
t.1

ÉPITRE
DÉDICATOIRE
DES ÉDITEURS,
A M. DE VOLTAIRE.

MONSIEUR,

Les desirs du Public & les nôtres vont donc être enfin satisfaits ! Vous donnez une nouvelle Edition de vos Œuvres. Publiée sous vos yeux & par vos soins, elle sera authentique & complette : toutes les vraies productions du plus beau génie du siecle s'y trouveront réunies ; & l'on pourra désormais les distinguer sûrement de cette foule d'écrits furtifs, qu'on ose vous at-

tribuer ; enfans malheureux ſuppoſés par l'envie, ou jugés par leur propre pere indignes de porter ſon nom.

C'eſt un monument durable, que vous érigez à votre gloire & à l'inſtruction de la poſtérité : vous n'y voulez rien laiſſer qui puiſſe ternir l'une, ou tromper l'autre. Dans cette vue, vous les retouchez encore, ces immortels Ouvrages, & vous y remettez la main, probablement, pour la derniere fois.

Pourrions-nous ſouhaiter une occaſion plus favorable de vous préſenter la Collection, que nous avons faite, de quelques Brochures qui les concernent ? Ce ſont des Lettres, *des* Réflexions, *un* Commentaire, *&c. de quelques uns de nos freres Portugais & Allemands, ſur divers endroits de vos Ecrits. Daignez, Monſieur, les recevoir & y jetter les yeux. Occupé actuellement à préparer la nouvelle Edition, qu'on nous annonce, vous pourrez les parcourir avec quelque utilité & peut-être même avec quelque ſatisfaction. Car*

ſi l'on y releve dans ce que vous avez écrit ſur l'Hiſtoire des Juifs & ſur leurs Livres ſacrés, des inadvertences & des mépriſes, des contradictions & des inconſéquences, des aſſertions fauſſes, des imputations calomnieuſes, &c. les éloges l'emportent toujours ſur la critique.

Ces Juifs ne ſont pas des aggreſſeurs téméraires, qui bravent vos reſſentimens & vous provoquent de gaieté de cœur. Membres d'une Nation, que vous avez tant de fois outragée, & que vous ne ceſſez de pourſuivre avec un acharnement, dont nous ignorons la cauſe (1), *ils ſe bornent à une défenſe que vous avez rendue néceſſaire; & ne repouſſent vos traits, qu'en reſpectant la main qui les lance. Admirateurs paſſionnés de vos Ecrits, ils déſireroient qu'on y trouvât par-tout cette exactitude, cette haute perfection que vous êtes capable d'y mettre; & ils ont cru*

(1) *Nous ignorons la cauſe.* Il ne paroît pourtant pas difficile de s'en douter. *Chret.*

vous obliger en vous indiquant les endroits, qui leur ont paru s'en éloigner.

C'eſt dans cet eſprit qu'ils ont écrit leurs obſervations ; & c'eſt uniquement par ces motifs, que nous les avons recueillies & que nous vous les offrons.

Nous ſommes avec les plus parfaits ſentimens d'eſtime & de vénération,

MONSIEUR,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs, JOSEPH LOPEZ, ISAAC MONTENERO, BENJAMIN GROOT, &c. Juifs des environs d'Utrecht.

A Paris, le

P. S. Nous n'avons pu obtenir la permiſſion de publier ce Recueil, qu'à condition qu'un Chrétien y mettroit les notes qu'il jugeroit à propos. Nous y avons conſenti, ſans adopter ce qu'il y pourra dire, & ſans en répondre ; nous aurons ſoin de diſtinguer les nôtres & celles de nos Auteurs d'avec les ſiennes, par les mots abrégés, *Chret. Aut. Edit.*

AVERTISSEMENT.

On a publié, il y a quelques années, sous le nom de *Lettres Juives*, un Ouvrage, dont les Chrétiens ont cru avoir lieu de se plaindre. Aucun des enfans de Jacob ne les ayant avouées, aucun n'ayant été convaincu de les avoir écrites; c'est une preuve, que les prétendus Juifs, Auteurs de ces Lettres, sont autant de personnages supposés, & que toute leur correspondance étoit imaginaire. Qui de nous auroit l'imprudence de déclamer contre ceux qui nous tolerent, & de jetter du ridicule sur leurs opinions, leurs cérémonies & leurs usages? On ne trouvera ici rien de pareil.

De la première & seconde Edition.

Justifier notre Nation accusée par un Ecrivain célebre; faire connoître à cet Ecrivain quelques-unes des erreurs qui lui sont échappées en parlant de nos saints Livres, & l'engager à les réformer dans sa nouvelle édition; c'est tout ce qu'on se propose dans ce Recueil, qui ne doit point déplaire aux Chrétiens. Nous croyons, au contraire, que plu-

ſieurs d'entr'eux pourront y apprendre avec plaiſir quelques particularités intéreſſantes ſur un Peuple, qui, dépoſitaire des Oracles divins ſur leſquels leur foi eſt établie, ne peut leur être indifférent.

Pendant l'impreſſion de ce Recueil, on a publié deux excellens Ecrits ; dans l'un, on défend nos Livres ſaints contre la *Philoſophie de l'Hiſtoire ;* dans l'autre, on répond aux principaux articles du *Dictionnaire Philoſophique.* Nous croyons que l'Auteur qu'on y combat ne peut ſe diſpenſer d'y répondre : ſon ſilence ſeroit un aveu de ſa défaite. Ces deux Ouvrages ne ſont point de nature à être réfutés par des plaiſanteries : s'ils nous fuſſent parvenus plutôt, nous aurions laiſſé l'illuſtre Ecrivain entre les mains de ces deux ſavans Chrétiens, plus inſtruites & plus aguerries que les nôtres.

e la troiſieme Edition.

En vain nous avons invité M. de Voltaire d'entrer en lice & de ſe meſurer avec des Athletes ſi dignes de lui. Il a cru plus ſage de ſe rabattre ſur des Adverſaires moins redoutables. C'eſt à nos Auteurs qu'il a jugé à propos de répondre ; & il l'a fait, avec le ton de ſupériorité que donnent la fortune & les talens.

Mais le mécontentement & le mépris qu'il a témoigné de ces *Lettres*, n'en ont

pas empêché le prompt débit. Trois Editions ont été enlevées, sans compter une contrefaction à Liége, une à Rouen, &c. & c'est aujourd'hui la quatrieme Edition, que nous offrons au Public, d'un Ouvrage *hardi*, *mal-honnête*, *bon seulement pour des Critiques sans goût*, & *qui ne vaut rien du tout pour les honnêtes gens un peu instruits*. Tel est l'arrêt qu'a prononcé M. de Voltaire, Juge éclairé, mais partie. Aussi son jugement a-t-il éprouvé quelque contradiction.

Jugement porté sur c Ouvrage, p M. de Vo taire.

Ce Recueil, qui n'a pas eu l'avantage de lui plaire, n'a pas déplu au Public, & la plûpart des Ecrivains périodiques en ont parlé favorablement. Dès qu'il parut, feu M. *Bonamy* s'empressa d'en rendre compte dans le *Journal de Verdun*, & il le fit en des termes, qui durent flatter nos Auteurs. Il les nomme » des Juifs » savans & polis, & leur Ouvrage, un » excellent & savant Recueil de Lettres. » En attendant, ajoute-t-il, que nous entrions dans quelque détail, nous ne » pouvons trop exhorter à le lire «.

Jugemen différens sien.

L'Auteur de *l'Année Littéraire* n'en parla pas moins avantageusement. » Ces » Lettres, dit-il, ont été réellement » écrites par des Juifs, dont l'objet est de » justifier leur Nation accusée par M. de

» Voltaire, & de relever plusieurs er-
» reurs qui lui sont échappées en parlant
» des Livres saints ». Il en donne ensuite l'Extrait, & il le termine en ces mots. » Ces Lettres, dit-il, méritent d'être » lues : elles contiennent beaucoup de re-
» cherches, d'érudition, d'esprit. On ne-
» peut trop exhorter les Auteurs à con-
» tinuer leur Commentaire sur une partie
» des Ecrits de M. de Voltaire : on pourra
» le réunir à celui qui se prépare sur
» l'autre partie de ses Ecrits, qui est déja
» bien avancé, où on releve les erreurs,
» les fausses citations, les fausses dates
» dont il a surchargé le Roman qu'il nous
» a donné sur l'Histoire, & dans lequel
» on n'oublie pas les autres productions
» littéraires de ce grand homme «.

Le jugement porté sur ces Lettres dans le *Journal des Savans*, est encore plus honorable à nos Auteurs. On y donne de leur Ouvrage un Extrait extrêmement bien fait; il commence en ces termes : » Si tous les Ouvrages polémiques étoient
» écrits dans le goût de celui-ci, ils fe-
» roient plus d'honneur à leurs Auteurs
» & seroient mieux accueillis du Public «. On expose ensuite les différentes matieres traitées par nos Juifs dans leurs Lettres, & on donne une nouvelle force à leurs

raisons, par la clarté, la précision avec laquelle on les rapporte. On finit en disant : » nous desirerions pouvoir présenter la » plûpart des autres objets que discutent » les Auteurs, & montrer avec quelle » énergie, quelle solidité, quelle évi- » dence ils dévoilent les erreurs, les mé- » prises, les variations & les contradic- » tions de leur Adversaire. Les observa- » tions mêlées qui terminent cet Ouvrage, » sont annoncées comme l'Extrait d'un » plus grand Commentaire. Veut-on faire » entendre qu'on se propose de publier » des discussions plus étendues ? En ce » cas on doit exhorter les Auteurs à con- » server toujours le ton de politesse & » d'honnêteté qui regne dans cet Ou- » vrage, écrit d'ailleurs d'une maniere » ingénieuse & intéressante.... Il est per- » mis aux Juifs calomniés de repousser » une injure à laquelle le nom seul de » celui qu'on en dit Auteur, est capable » de donner du poids. On sait assez com- » bien les erreurs, les fautes, les méprises » des hommes célebres sont contagieuses, » à moins que par leur singularité, ou » par leur multiplicité, elles ne devien- » nent enfin sans conséquence. Ce dernier trait est énergique, il dit plus que toutes toutes les *Lettres*, le *Commentaire*, &c.

Nous pourrions citer encore un grand nombre d'autres Ecrivains périodiques, François & Etrangers, qui se sont exprimés à-peu-près de même, sur nos Auteurs & sur leurs Lettres. Mais ce détail, quoiqu'il pût être curieux & même de quelque utilité, deviendroit trop long. Que le Lecteur nous permette seulement d'y ajouter le jugement des savans Anglois, Auteurs du *Monthly-Review*. » Ces » Lettres, disent-ils, sont écrites avec » plus d'honnêteté, de politesse & de » modération (*decency, politeness and* » *temper*) qu'on n'en trouve d'ordinaire » dans les Ecrits de controverse; elles » prouvent le savoir, la candeur & le » sens droit de leurs Auteurs. Ils traitent » M. de Voltaire avec un grand respect: » mais ils n'en relevent pas moins une » foule de méprises, de contradictions, » d'infidélités dans ce qu'il a avancé sur » les Juifs & sur les Ecrits de l'ancien » Testament; en un mot, nos Hébreux » s'y défendent avec beaucoup d'habileté, » & discutent divers points relatifs à » l'Histoire sacrée, avec beaucoup d'érudition & de jugement «.

Pourquoi on a rapporté ces différens jugemens.

Si nous rapportons tous ces témoignages honorables à nos Auteurs, ce n'est ni pour recommander leur Ouvrage,

ni pour flatter leur vanité. De tous ces éloges, ils ne sont touchés que de ceux qu'on a faits de leur honnêteté & de leur modération; ils ne regardent tout le reste, que comme un encouragement qu'on a bien voulu donner à des Etrangers, qui s'essayent à écrire dans une langue, qui n'est point la leur, sur des objets intéressans, contre un Adversaire si supérieur, & de tous côtés si redoutable.

Ce n'est pas non plus pour les consoler par ces louanges de la maniere toute opposée dont M. de Voltaire a parlé d'eux. Aux yeux du savant, du profond & impartial Ecrivain, nos Auteurs sont de *francs ignorans*; des *imbécilles*, des *emportés*, &c. C'est ainsi qu'il les traite dans sa *tolérance extrême*, lui qui déclare » qu'ayant pu se tromper sur bien des » choses, qu'on n'a ni le temps ni le » moyen d'éclaircir, il faut, sans difficulté, qu'il se rétracte de toutes les » erreurs où il sera tombé, & qu'il *remercie* ceux qui l'en avertiront, quelle » qu'aigreur qu'ils puissent mettre dans » leur zele «. On sait comme il a remercié, & comme il remercie, toutes les fois que l'occasion s'en présente, ou même sans qu'elle s'en présente, un grand nombre de Gens de Lettres, qui lui ont

rendu ce service. Touché apparemment, de l'honnêteté de nos Auteurs, il ne les a pas encore traités comme il a fait de tant d'autres. Il s'est borné aux petits traits d'humeur qu'on vient de voir : nos Juifs les lui pardonnent volontiers & bien sincerement. Ils n'ignorent pas combien il est sensible à la contradiction ; & ils aiment à croire son cœur honnête, lors même que sa bouillante & impétueuse imagination l'emporte au-delà des bornes, qu'il se prescriroit dans des momens plus calmes.

Mais il étoit bon qu'on sût, que nos Auteurs ne sont pas les seuls, qui apperçoivent des inconséquences, des contradictions, des erreurs, des infidélités, &c. dans les Ecrits de ce Grand homme ; que beaucoup d'autres y en voient autant qu'eux & plus qu'eux. Il étoit bon que les savans Etrangers, que nous avons vus plus d'une fois gémir sur les travers des Beaux-esprits François, apprissent que la séduction du Philosophisme n'a pas tellement gagné dans la Nation, qu'il ne s'y trouve encore un grand nombre de gens de Lettres, qui se font honneur de penser autrement & de dire librement leur pensée ; & que malgré les efforts de quelques Ecrivains, pour ériger M. de Voltaire

en Tyran de la littérature, il eſt encore des Juges qui oſent honorer de leurs ſuffrages les Ecrits, où l'on combat ſes erreurs en reſpectant ſes talens.

Reproches contradictoires faits aux Auteurs.

Nous ne diſſimulerons pas, que, depuis la troiſieme Edition de cet Ouvrage, deux Ecrivains périodiques n'en ont pas jugé tout-à-fait comme ceux que nous venons de citer. Ils s'accordent tous deux à parler des *Lettres* & de leurs Auteurs de la maniere la plus obligeante: mais ils leur reprochent, l'un (l'Encyclopédique) d'avoir été trop amers, l'autre (l'Eccléſiaſtique) d'avoir été trop doux: reproches contradictoires dont l'un détruit l'autre; & qui tous deux prouvent que nos Juifs ſe ſont tenus dans le plus juſte milieu.

Reproche d'avoir été trop amers. *Réponſe.*

Le premier de ces reproches, quoique tempéré par des éloges flatteurs, affligeroit ſenſiblement nos Auteurs, s'ils pouvoient croire l'avoir mérité: mais, après tous les ménagemens & les égards dont ils ont uſé, ils ne peuvent le regarder que comme l'effet d'un attachement tendre & d'une reconnoiſſance vive du Périodique pour l'Ecrivain célebre à qui il a, dit-on, diverſes obligations. Nous lui repréſenterons ſeulement, que s'il eſt beau d'être reconnoiſſant, il eſt néceſſaire

d'être juste ; & que ce n'est pas l'être tout-à-fait, que de donner de légeres plaisanteries pour des *personnalités*, & quelques ironies douces pour des *sarcasmes amers*. Il y a quelque différence entre de petites piquures d'épingle & des coups d'estramaçon ; le sel des cannes d'Amérique n'est pas le sublimé corrosif.

Reproche d'avoir été trop doux. *Réponse.*

L'autre reproche mériteroit d'être discuté plus au long : il paroît effectivement plus fondé : plusieurs savans, François & Etrangers, Catholiques-Romains & Protestans, l'avoient fait à nos Juifs de vive-voix, & par écrit, avant l'Ecrivain périodique dont nous parlons. En souhaitant dans l'extrait qu'il fait des Lettres, que les Auteurs y eussent pris un ton plus ferme, il donne tout-à-la-fois la leçon & le modele. » Cet Ouvrage, dit-il, » dont on a fort loué la premiere Edition, » mérite un accueil distingué de la part » de toutes les personnes qui respectent » les divines Ecritures. Il contient une » excellente réfutation des difficultés puériles, des sarcasmes indécens, des blasphêmes révoltans, par lesquels M. de » Voltaire ne cesse d'attaquer nos saints » Livres, dans un tas de Brochures qui » renaissent tous les jours, où il ne fait » que se copier lui-même, après avoir

» copié les autres, & qui auroient pu
» être sévérement flétries, sans intéresser
» la tolérance philosophique que ce trop
» fameux Ecrivain ne cesse de prêcher,
» mais que personne ne connut moins
» que lui dans la pratique, &c. &c.
» Avec tous les ménagemens possibles
» dans le ton & la maniere, rien n'est
» plus capable, pour le fond des choses,
» d'écraser l'amour-propre de ce Littéra-
» teur orgueilleux..... On y verra à
» chaque page, 1°. un Controversiste de
» mauvaise foi, qui renouvelle éternelle-
» ment des difficultés cent fois résolues,
» non-seulement sans montrer l'insuffi-
» sance des réponses qu'on y a données,
» mais sans daigner même en faire men-
» tion. 2°. Un Auteur très-superficiel,
» qui, en affectant la plus vaste érudition,
» est réduit à ne faire que copier les Tin-
» dal, les Bolingbrocke, &c. ou même
» des Commentateurs qu'il injurie en
» s'en servant.... 3°. Un Ecrivain sans
» jugement, qui, entraîné par une ima-
» gination bouillante, écrit au hazard,
» se contredit à chaque page, loue &
» blâme une même chose ... 4°. Un
» homme ridiculement vain, qui fait
» montre des plus vastes connoissances,
» & qui est convaincu de l'ignorance la

» plus complette sur tous points. Igno-
» rance des Langues: il traduit le Latin
» comme un Ecolier qui l'entend mé-
» diocrement; il parle d'Hébreu comme
» ne le sachant pas même lire; il fait de
» grands éloges de la Langue Grecque,
» & il l'écrit vingt fois comme un homme
» qui ne l'a jamais entendue. Forcé de
» rendre un passage d'Hérodote, il le
» traduit sur une mauvaise version La-
» tine qui fourmille de contre-sens. Igno-
» rance des Auteurs & des Ouvrages; il
» transforme un Poëme en homme; il
» attribue le Livre de la Sagesse à un
» Payen qui vivoit dans le second siecle
» de l'ere Chrétienne, & qu'il confond
» avec un Juif du même nom. Ignorance
» de l'Histoire; il ne fait que brouiller
» les regnes, les événemens, les temps,
» les lieux, & il prouve de plus en plus,
» que ce n'est pas sans raison que ses
» Partisans même le regardent, sur cet
» article, comme un homme sans con-
» séquence. Ignorance des Arts sur les-
» quels il fait parade des connoissances
» les plus approfondies. Ignorance des
» usages & des coutumes des différens
» peuples, &c.

Après divers autres traits, que nous épargnerons à M. de Voltaire & à ses

Admirateurs, le Critique vient au reproche qu'il fait à nos Juifs. » En ap-
» plaudiſſant, dit-il, aux éloges que la
» modération des Auteurs des *Lettres*
» a reçus, & qu'elle mérite, nous croyons
» cependant devoir obſerver qu'ils la
» portent quelquefois trop loin, & ſur
» des matieres, où les perſonnes les plus
» délicates leur auroient certainement
» permis un peu plus de force & de
» chaleur. Sans doute l'humanité, capable
» de faillir, mérite des égards, & l'on
» ne peut trop uſer de ménagemens en-
» vers un homme qui ne tombe dans
» l'erreur que par fragilité. Mais la mau-
» vaiſe foi pouſſée à l'excès, l'intention
» de tromper évidemment marquée, les
» blaſphêmes vomis de ſang-froid, &,
» pour ainſi dire, à plaiſir, doivent ex-
» citer l'indignation de l'homme le plus
» patient, & la maniere de les repouſſer
» doit être aſſortie à l'impreſſion qu'une
» ſi odieuſe dépravation fait néceſſaire-
» ment ſur toute ame honnête. Ainſi,
» quand nos Auteurs ſe ſeroient élevés
» avec plus d'énergie, contre un forcené
» qui oſe accuſer Abraham d'avoir cher-
» ché à faire un honteux trafic de la beauté
» de ſon épouſe, qui oſe tourner les
» Prophêtes en ridicule, & les traveſtir

» de la maniere la plus baſſement indé-
» cente, &c. &c. on leur en auroit ſu
» bon gré ; & s'ils ont encore à repouſſer
» les traits impies de cet Ecrivain ſans
» Religion, après avoir donné à la po-
» liteſſe au-delà de ce qu'elle pouvoit
» exiger, on leur permettra de donner
» quelque choſe à leur zele & à leur
» juſte vénération pour les Livres ſaints,
» qu'ils défendent ſi avantageuſement «.

L'Ecrivain finit par préférer au ton qu'ont pris nos Juifs, la *touche ferme & vigoureuſe* du *Supplément à la Philoſophie*, » Ouvrage accablant contre M. de Vol-
» taire, qui l'a bien ſenti, puiſqu'il y a
» oppoſé une Réponſe pleine d'injures
» atroces «.

Nous ſouſcrivons, avec plaiſir, aux éloges que l'Ecrivain donne au *Supplément*. L'Ouvrage a été utile à nos Auteurs ; ils ſe font un devoir de le reconnoître ; & ils regardent, depuis long-temps, la maniere dont M. de Voltaire y a répondu, comme une des plus grandes injuſtices, que cet homme célebre ait à ſe reprocher.

Quant au reproche que l'Ecrivain périodique fait à nos Juifs, ou plutôt au conſeil qu'il leur donne, il eſt accompagné de tant de politeſſe & d'honnêteté, que loin de s'en

plaindre, ils ne doiventque l'en remercier. Son zele eſt louable, & ſes raiſons, qui ne ſeront probablement pas goûtées de M. de Voltaire & de ſes Partiſans, ne manquent ni de juſteſſe, ni de ſolidité. Mais nous le prions de conſidérer, que s'il eſt permis, s'il eſt aiſé à des Chrétiens, dans des pays Chrétiens, de s'abandonner à l'ardeur de leur zele, des Juifs opprimés, proſcrits, livrés au mépris & à la haine des peuples, ne ſauroient être trop circonſpects. Leur convenoit-il d'irriter contre leur malheureuſe Nation, un ennemi, que le crédit & les talens rendent ſi redoutable? Déja même, malgré cette honnêteté, cette politeſſe & tous ces éloges, qu'on leur a reprochés comme *exceſſifs & faſtidieux*, M. de Voltaire s'emporte, & ſes Partiſans murmurent: qu'eſt-ce été, ſi nos Juifs avoient eu moins de modération?

Sans doute, *il eſt des fauſſetés qu'il faut repouſſer avec force:* M. de Voltaire n'en diſconviendra pas; il le dit lui-même. Mais, en écrivant, chacun doit conſulter ſon goût & ſa tournure d'eſprit. Peut-être ce ton de véhémence, auquel on exhorte nos Auteurs, étoit-il au-deſſus de leurs forces, comme il eſt oppoſé à leur caractere & à leur façon de penſer. La critique la plus

douce paroît toujours si amere ! il est si dur d'être obligé de dire à quelqu'un qu'il a tort & mille fois tort, de le lui prouver, de l'en convaincre, au point qu'il ne puisse se le dissimuler à lui-même ! qu'est-il besoin d'ajouter la vivacité à la démonstration ? Le ton de véhémence n'est pas celui qui mene le plus directement au succès : on donne volontiers sa confiance à l'Ecrivain impartial, qui ne montre ni passion, ni humeur ; on se met en garde contre celui qui s'échauffe. Et c'est, peut-être, autant à leurs déclamations indécentes & à leur style fougueux, qu'à l'absurdité de leurs systêmes, que nos prétendus Sages doivent le décri général où leurs Ecrits commencent à tomber. Laissons-leur l'emportement & les injures ; ce sont les raisons deceux qui ont tort : les Défenseurs de la vérité doivent être calmes comme elle. Enfin pourquoi s'emporteroit-on si fort contre M. de Voltaire, ou contre la petite troupe qui combat sous ces drapeaux ? Une demi-douzaine de grands Enfans ont formé le projet de renverser un édifice religieux, que, depuis quatre mille ans, les injures du temps & les efforts des hommes n'ont pu ébranler. Les pierres dont il est bâti, la solidité de leur assiette,

les métaux & le ciment indestructible qui les lient, tout lui promet une éternelle durée. Mille volées de boulets de canon ne pourroient y faire breche : & ces Enfans s'imaginent, qu'ils vont l'abattre avec des boules de neige. Encore, comment s'y prennent-ils ? L'édifice est à droite, & se dressant sur leurs pieds, ils lancent, d'un air menaçant, leurs boules de neige à gauche. La plupart leur retombent sur la tête ; & tout le fruit qu'ils tirent de leurs efforts, c'est de s'éclabousser les uns les autres. En vérité, il y a là plus à les plaindre qu'à s'emporter contre eux, plus à rire qu'à s'indigner.

La contrariété des reproches faits à nos Auteurs, prouve bien qu'il est difficile de contenter tous les Lecteurs : l'un aime l'amer, l'autre aime le doux : comment satisfaire des goûts si opposés (1) ?

---

(1) *Si opposés.* Pendant l'impression, on nous a adressé deux petits Traités manuscrits anonymes, en nous exhortant à les joindre aux *Lettres*, &c. L'un est intitulé : *Apologie pour les Juifs Portugais & Allemands, où, par la comparaison de ce qu'ont écrit contre M. de Voltaire des Chrétiens François, Anglois, Genevois, &c. on prouve que les Juifs Portugais & Allemands ont été les plus modérés de ses Adversaires.* L'autre a pour titre : *L'Art de réfuter poliment, tiré des*

De la nouvelle Edition.

Disons un mot de cette quatrieme Edition. Outre diverses réponses éclaircies & fortifiées, on y trouvera des additions faites aux articles Fonte, Circoncision, Langues, Salomon, &c. une Lettre sur la croyance de la permanence des ames chez les anciens Hébreux, & sur-tout plusieurs Lettres nouvelles sur la Législation Mosaïque. Ce que nos Auteurs en avoient dit, ayant fait souhaiter à différentes personnes qu'ils développassent leurs idées sur cet objet, ils ont cru devoir se rendre à ces desirs; & les loix religieuses étant assez connues, ils se sont particulierement attachés aux loix politiques & civiles. La comparaison qu'ils en font avec celles des autres peuples, prouvera à tout Lecteur équitable, que même à ne regarder Moyse que comme un Législateur humain, on doit le mettre au-dessus des plus grands hommes que l'antiquité ait produit en ce genre. Qu'on

---

Ecrits de M. de Voltaire. Les Auteurs peuvent les publier, s'ils le jugent à propos. Pour nous, nous déclarons que nous n'en ferons point usage: nos Juifs nous en sauroient certainement très-mauvais gré: ils estiment, ils aiment l'illustre Ecrivain qu'ils combattent; leur objet, non plus que le notre, n'est pas de le chagriner, mais de le ramener, s'il est possible, à des sentimens plus vrais. *Edit.*

ne conclue pourtant pas des justes éloges qu'ils donnent aux loix de Moyse, qu'ils veulent engager tous les peuples à les adopter dans leurs codes. Les loix les plus sages, dit très-bien M. de Montesquieu, sont celles qui sont tellement adaptées aux circonstances du climat, du caractere d'un peuple &c., qu'elles ne peuvent être aisément transportées à d'autres. C'est moins les loix particulieres, que l'esprit général de la politique & de la Législation Mosaïque, qu'on peut imiter avec avantage : esprit de sagesse, d'équité, d'humanité, de douceur, très-opposé aux idées injustes qu'en voudroit donner M. de Voltaire.

Supplément à l'Edition précédente.

En offrant au Public cette nouvelle Edition, on n'a pas eu dessein de rendre inutile la précédente. Pour éviter de nouveaux frais aux personnes qui l'ont acquise, on se propose d'y ajouter incessamment un troisieme volume *in-octavo*, où se trouveront réunies toutes les corrections & augmentations de quelque importance faites dans celle-ci.

ERRATA.

Quelques fautes essentielles s'étant glissées dans l'impression, on prie le Lecteur de jetter les yeux sur les Errata, avant de passer à l'Ouvrage même.

PAGE 143, lig. 8, avant Moyse, que ce Législateur, *lis.* avant Moyse ; que ce Législateur.

Page 160, lig. 5, qu'en a donné, *lis.* qu'en a donnés.

Page 313, lig. 2, preuve de la tolérance, *lis.* preuve de tolérance.

Page 332, lig. 7, nous en fournira assez de preuves, *lis.* nous en fournira seule un assez grand nombre.

Page 357, lig. 9, Lauriot, *lis.* Loriot.

Page 373, lig. 4, fausse dans la généralité, *lis.* dans sa généralité.

Page 405, lig. 3, se laissa-t-il pousser au pied du mur, *lis.* se laisse-t-il.

Tome II. Page 459, lig. 7, Khakham, Khakhamim, *lis.* Khakam, Khakamim.

Page 461, lig. 24, à la différence de la prononciation & à des formes que chaque peuple avoit donné, *lis.* à la différence de la prononciation & des formes que chaque peuple avoit données.

LETTRES

LETTRES
DE
QUELQUES JUIFS
PORTUGAIS,

AVEC des Réflexions critiques sur le premier Chapitre du VIIe. Tome (1) des Œuvres de M. de Voltaire au sujet des Juifs.

LETTRE PREMIERE.

De M. Guasco, Juif Portugais de Londres, à M. Sweet-mind, Chanoine de Wincheſter. Occaſion & ſujet des Lettres, &c. de quelques Juifs Portugais.

VOUS deſirez, Monſieur, de ſavoir ce qui a donné naiſſance aux *Lettres* & aux

(1) *VII. Tome.* C'eſt le cinquieme de l'Edition faite à Geneve en 1756. *Edit.*

Réflexions suivantes ; il est juste de vous satisfaire.

L'intérêt divise quelquefois ceux mêmes que le sang, la Religion, & des malheurs communs devroient unir. Il survint, il y a huit ou dix ans, un différend entre les Juifs Portugais établis à Bordeaux & quelques Juifs d'autres Nations. Ceux-ci prétendoient faire corps avec les Portugais, & partager avec eux les privileges dont ils jouissent dans cette Ville depuis plus de deux siecles.

Dans ces circonstances, les Portugais recoururent à l'Auteur (1), & le prierent de joindre ses sollicitations à celles de leur Agent à Paris (2) : il le fit avec zele ; il écrivit à M. le Maréchal Duc de R. & il en reçut une réponse aussi flatteuse pour lui, que satisfaisante pour la Nation Portugaise (3).

---

(1) *A l'Auteur.* Les *Réflexions critiques* & les Lettres qui y sont relatives, ont pour Auteur M. *Pinto*, Juif Portugais, très-estimé par sa politesse & ses talens. On a de lui un *Essai sur le Luxe*, imprimé à Yverdon en 1764, un *Traité sur le Commerce*, &c. *Edit.*

(2) *De leur Agent à Paris.* Cet Agent est M. Pereire, connu par l'art de faire parler les sourds de naissance. *Edit.*

(3) *La Nation Portugaise.* On nomme ainsi

Ce ne fut pas la seule obligation que les Portugais lui eurent. Cette contestation ayant donné lieu de réfléchir sur les préjugés désavantageux & injustes, qu'on a contre les Juifs en général, & sur l'ignorance, où l'on est communément en France de la distinction, qu'on doit mettre entre les Juifs Portugais & Espagnols, & ceux des autres Nations; on crut qu'il étoit nécessaire, que quelqu'un se chargeât d'écrire une courte Apologie des Juifs en général, & d'y faire sentir la différence qu'il y a entre les uns & les autres. On y engagea l'Auteur, & il y consentit.

Le premier Chapitre du septieme tome des Œuvres de M. de Voltaire, étoit ce qu'il y avoit de plus fort à leur désavantage. Le poids que cet illustre Ecrivain donne par son autorité à ses préjugés, étoit capable d'écraser cette Nation (1),

---

les Juifs Portugais & Espagnols: ils sont établis en France, & y jouissent, depuis 1550, des mêmes privileges que les autres Sujets du Roi, en vertu de Lettres-Patentes renouvellées de regne en regne. *Aut.*

(1) *D'écraser cette Nation.* Est-ce sérieusement qu'on craint que les écrits de M. de Voltaire *n'écrasent la Nation Juive?* De vaines

en fourniſſant, dans la ſuite, des armes à la calomnie. Perſuadé que ce n'a jamais été ni pu être l'intention de M. de Voltaire, & que ce grand homme verroit lui-même, avec plaiſir, qu'on prévint des maux, qu'il n'avoit pas prévus, ou auxquels il n'avoit pas fait aſſez d'attention, l'Auteur Juif s'eſt déterminé à combattre ſes imputations. Vous ſavez avec quels égards il l'a fait, & avec quel ſuccès.

Voilà, Monſieur, quelle a été l'occaſion & quel eſt le ſujet des Lettres, &c. que vous voulez relire. Ces connoiſſances préliminaires pourront ſervir, en effet, comme vous l'avez penſé, à répandre quelque lumiere ſur les *Réflexions critiques*. On comprendra mieux par quels motifs, dans une Apologie de la Nation Juive, on éleve ſi fort les Juifs Portugais & Eſpagnols au-deſſus des Allemands & Polonois.

Nous ſouhaitons beaucoup, que tous les Chrétiens liſent cet Ecrit avec les ſentimens de modération & d'impartialité que nous vous connoiſſons : ils pourront y prendre des idées moins défavorables

---

déclamations opéreroient-elles ce que tant de ſiecles d'oppreſſion n'ont pu opérer ? *Edit.*

de la Nation Juive ; ou s'ils nous condamnent, ils le feront sans nous haïr. Que le Philosophisme déclame ; que, sous le masque de la Tolérance & de l'humanité, il insulte & calomnie un peuple malheureux, le Chrétien ne doit connoître ni l'emportement, ni la haine.

Nous sommes, avec respect, &c.

LETTRE II(1).

De l'Auteur des Réflexions critiques *à M. Per.... Agent de la Nation Portugaise de Bordeaux, en les lui envoyant.*

LA Lettre qu'il votre considération, Monsieur, j'ai écrite à M. le Maréchal Duc de... en faveur de la Nation Portugaise établie à Bordeaux, m'attire, de votre part, des remercimens & des éloges que j'aurois à peine mérités, quand je me serois acquitté de tout ce que vous & cette Nation avez lieu d'attendre de mon zele pour ses intérêts. Ils doivent

(1) Cette Lettre & les Réflexions suivantes, ont été imprimées à Amsterdam en 1762. *Edit.*

m'être chers à plus d'un titre, tant par l'origine commune de nos ancêtres, qui ont habité pluſieurs ſiecles en Eſpagne & en Portugal, que par les ſentimens qui m'attachent à notre plus ancienne Patrie, & à cette antique Religion (1), mere de toutes les autres, & auſſi univerſellement qu'injuſtement mépriſée par ceux qui lui doivent du reſpect & de la vénération. Les ſervices ſignalés que j'ai eu le bonheur de rendre à la Nation Portugaiſe établie à Amſterdam, & dont j'eſpere qu'elle jouira long-temps, ne ſont qu'un motif de plus pour m'engager à donner à mes Freres établis ailleurs, les preuves de bonne volonté qu'ils ont droit d'attendre de moi. Mais je regrette que vous m'ayez employé dans deux occaſions, où il paroît que les intérêts de nos Portugais ſe croiſent, pour ainſi dire, avec ceux des Juifs des autres Nations : mon cœur en ſouffre, & je vois que le vôtre n'en eſt pas moins touché, quoique la raiſon &

(1) *Cette antique Religion.* Les Chrétiens qui regardent le culte Juif actuel comme ſuperſtitieux & vain, reſpectent ſincerement l'ancienne Religion Juive, *mere de la leur* : il n'y a parmi eux que les Athées & les Déiſtes qui la *mépriſent.* Chret.

la saine politique autorisent vos démarches. Caligula souhaitoit que le Peuple Romain n'eût qu'une tête, pour avoir le barbare plaisir de l'abattre d'un seul coup. Que ne faisoit-il le même souhait, pour que le bonheur d'un seul devînt celui de tout un peuple ! Tel seroit notre vœu, si la chose étoit possible. Le bonheur que nous acquérons aux dépens d'autrui, est un malheur déguisé ; c'est un poison qui n'est un remede que pour des malades ; mais malheureusement on est souvent réduit à l'empirisme, en Politique comme en Médecine. Il paroît que c'est un malheur attaché à l'humanité, au moins depuis qu'on s'est partagé en plusieurs Corps de société séparés & distincts, que les intérêts des uns soient souvent opposés aux intérêts des autres. Nous devons donc défendre les droits des Portugais, quand ils seroient préjudiciables aux Allemands & aux Avignonois, en même temps que nous souhaitons, vous & moi, leur faire oublier, s'il étoit possible, par les plus grands services, les petits désagrémens que la défense légitime & nécessaire des privileges des Portugais, nous a forcés de leur occasionner, en distinguant quelquefois notre cause de la leur.

Je vous envoie, Monsieur, mes *Ré-*

flexions sur ce que M. de Voltaire a écrit contre les Juifs. Vous en trouverez qui demanderoient une plus longue discussion, pour être mises dans tout leur jour : mais comme mon intention n'est point de m'attaquer à M. de Voltaire, je me borne à présenter à cet illustre Auteur de nouveaux matériaux, que personne ne peut mieux mettre en œuvre que lui, & que son amour pour la vérité le pressera d'employer dans une nouvelle Edition (1). Vous savez, Monsieur, que je suis son plus grand admirateur : je croirois avoir un reproche à me faire (2), s'il y avoit quelqu'un en Europe qui eût plus lu, plus étudié que moi ses Ouvrages, que je regarde comme une Bibliotheque Encyclopédique (3) ; & je lui rends dès au-

(1) *Nouvelle Edition.* Cette nouvelle Edition se prépare : c'est pour M. de Voltaire une belle occasion de remplir ses engagemens, & de *rendre gloire à la vérité qu'il aime.* Edit.

(2) *Un reproche à me faire*, &c. Comment M. de Voltaire peut-il haïr si violemment un peuple, parmi lequel il a des Partisans si zélés ? *Chret.*

(3) *Bibliotheque Encyclopédique.* Nous ne savons si cet éloge est digne de M. de Voltaire : jusqu'ici il n'a été donné à personne de parler de tout, & d'en parler bien. La sphere de l'es-

jourd'hui, parmi mes Concitoyens, la juſtice complette que la poſtérité lui rendra un jour. *Odere incolumem* (1) *poſt genitis carum.* Son intention ne peut être de donner cours à la calomnie : il terraſſera ce monſtre dès qu'il le connoîtra. Je ſuis perſuadé que mes *Réflexions*, s'il daigne les lire, ne lui déplairont point; & loin de me ſavoir mauvais gré, je me flatte qu'elles m'attireront ſon eſtime. Vous connoiſſez celle que j'ai pour vous, & que je ſuis & ſerai ſans fin & ſans fard, &c.

---

prit humain a des bornes : au-delà de ces limites, *il perd toujours en profondeur ce qu'il gagne en ſuperficie.* Edit.

(1) *Odere incolumem*, &c. Nous ignorons ſi M. de Voltaire a des ennemis : mais nous ſentons qu'on peut le réfuter ſans le haïr, & même en l'admirant. La poſtérité *chérira* ſans doute une partie de ſes Ouvrages ; nous ſouhaitons bien ſincerement qu'elle n'ait aucun reproche à lui faire ſur l'autre. *Edit.*

RÉFLEXIONS CRITIQUES (1)

Sur le premier Chapitre du VII Tome des Œuvres de M. de Voltaire, &c.

De la calomnie, & de ses suites funestes.

DE tous les vices, le plus préjudiciable à la Société ; de tous les torts, le plus irréparable ; de tous les crimes, le plus noir, c'eſt aſſurément la calomnie. Les dommages, qu'en reſſentent ceux qui en ſont les objets & les victimes, ſe multiplient à l'infini : c'eſt une vérité dont tout le monde convient, & que M. de Voltaire a miſe dans tout ſon jour dans pluſieurs endroits de ſes Ouvrages. Il eſt également vrai, que plus une accuſation eſt grave, plus les preuves doivent être évidentes. Ces principes ſont inconteſtables, lors même qu'il s'agit d'accuſer le moindre individu d'une Société, le dernier des hommes : à plus forte raiſon, la circonſpection doit être plus grande,

Les accuſations graves demandent des preuves évidentes.

Sur-tout lorſqu'elles

(1) On s'eſt permis de retrancher de ces *Réflexions* quelques endroits, qui ont paru moins néceſſaires. Mais on a été attentif à conſerver tous les éloges que l'Auteur donne à M. de Voltaire. *Edit.*

lorsqu'il est question de tout un peuple : & plus on généralise une accusation qui lui impute des crimes, plus on doit être en état de la prouver.

Fautes faites contre une Nation entière.

Mais y en a-t-il, dont on puisse accuser un peuple en général ? Une Nation en corps peut-elle être complice d'un crime ? Pourroit-on, avec justice, imputer à toute la Nation Angloise le supplice de Charles I ? ou à tous les François du temps de Charles IX, le massacre de la Saint Barthelemi ? Toute proposition universelle est suspecte & sujette à l'erreur ; sur-tout quand on parle du caractere général d'une Nation, dont les nuances sont toujours très-variées, selon l'état, le rang, le tempérament & la profession de chacun. Chaque Province d'un même Etat est aussi différente d'une autre Province, que chacune d'elles l'est de la Ville capitale, celle-ci de la Cour, où chaque famille a encore une teinte particuliere, dont les individus qui la composent sont distingués par des caracteres divers. Si dans une forêt, il n'y a pas deux feuilles qui se ressemblent ; si dans le monde entier, il n'y a pas deux visages parfaitement uniformes, ni deux hommes dont toutes les idées soient les mêmes, comment prétend-on faire d'un

Incertitude des jugemens sur les Nations.

seul trait le portrait moral de tout un peuple ? Il en est de la moralité d'une Nation, comme de celle de l'homme, dont elle n'est qu'une collection. La nature varie dans l'individu, selon les accidens physiques, qui alterent son tempérament, & dans les peuples, selon les accidens politiques qui changent leur constitution. Les Nations ont leur clair-obscur : elles ont des momens brillans, où leurs vertus se développent dans un meilleur jour, & d'autres, où elles paroissent avec moins d'éclat ; mais jamais elles ne sont tout-à-fait vicieuses, ni tout-à-fait vertueuses, encore ne restent-elles jamais long-temps dans un même état ; l'instabilité est l'apanage de l'humanité.

Qu'il est us difficile juger de Nation Juie, que de ute autre.

Si cela est vrai à l'égard de tous les peuples en général, il l'est encore davantage à l'égard des Juifs en particulier. Dispersés parmi tant de Nations différentes, ils ont pris, pour ainsi dire, dans chaque pays, après un certain temps, le caractere des Habitans. Un Juif de Londres ressemble aussi peu à un Juif de Constantinople, que celui-ci à un Mandarin de la Chine. Un Juif Portugais de Bordeaux & un Juif Allemand de Metz, paroissent deux êtres absolument différens. Il n'est donc pas possible de parler

des mœurs des Juifs en général, sans entrer dans un grand détail & dans des distinctions particulieres. Le Juif est un Caméléon, qui prend par-tout les couleurs des différens climats qu'il habite, des différens peuples qu'il fréquente & des différentes formes de gouvernement, sous lesquelles il vit.

Cependant M. de Voltaire les a tous amalgamés en bloc, & en a fait un portrait aussi affreux que peu ressemblant. Voici comment il s'exprime à leur sujet.

Affreux portrait que M. de Voltaire fait de la Nation Juive.

Les Religions Chrétienne & Musulmane, dit d'abord M. de Voltaire, *reconnoissent la Juive pour leur mere; & par une contradiction singuliere, elles ont à la fois pour cette mere du respect & de l'horreur* (1). Il pouvoit encore ajouter ce

(1) *Par une contradiction singuliere*, &c. L'ancienne Religion Juive étoit sainte & vénérable; c'étoit le culte que Dieu même avoit prescrit: mais ce culte, selon les Oracles divins, devoit être abrogé, ses sacrifices abolis, ses Ministres rejettés. La Religion Juive actuelle est aux yeux des Chrétiens & des Musulmans, ce culte réprouvé. Où est la contradiction qu'en rejettant l'une, ils soient pleins de respect pour l'autre?

Il y a de même plus d'esprit que de vérité dans le mot de M. de Montesquieu. Le fanatisme ignorant & intéressé de quelques Chré-

que M. de Monteſquieu dit quelque part, que c'eſt *une mere qui a engendré deux filles qui l'ont accablée de mille plaies.*

Mais pourquoi M. de Voltaire, fait pour éclairer l'Univers, groſſit-il le nuage des préjugés populaires qu'on entaſſe ſur les Sectateurs de cette Religion, à la honte de l'humanité? Comment ce grand homme, en dépit de ſon eſprit & de ſon cœur, au mépris de la raiſon & de la vérité, a-t-il pu ſe laiſſer aller à une pareille diſtraction? Car quel terme plus doux puis-je employer, en voyant l'ennemi des préjugés abandonner ſa plume à l'aveugle prévention, organe le plus commun de ce monſtre qu'il a toujours combattu, je veux dire la calomnie; ſurtout en le voyant terminer ce Chapitre ſi peu digne de lui, par ces horribles mots: *Enfin vous ne trouverez en eux* (dans les Juifs) *qu'un peuple ignorant & barbare, qui joint depuis long-temps la plus in-*

---

tiens a pu *accabler la Nation Juive de mille plaies.* Mais le fanatiſme de quelques Chrétiens n'eſt pas la Religion Chrétienne. Le vrai Chriſtianiſme n'eſt ni deſtructeur, ni inhumain. La Religion Mahométane s'eſt annoncée le fer & le feu à la main. La Religion des Chrétiens n'a pour armes que la perſuaſion & les bienfaits, le déſintéreſſement & la patience. *Chret.*

digne avarice à la plus déteſtable ſuperſtition & à la plus horrible haine pour tous les peuples qui les tolerent & les enrichiſſent. Il ne faut, ajoute-t-il comme pour leur faire grace, *il ne faut pourtant pas les brûler.*

Je dirai modeſtement à M. de Voltaire, qu'un grand nombre de ceux qu'il traite ſi cruellement, voudroient plutôt être brûlés, que de mériter ces imputations heureuſement gratuites. Il ne ſeroit peut-être pas difficile de prouver, que les Juifs ne ſont ni plus ignorans, ni plus barbares, ni plus ſuperſtitieux que les autres peuples, & que les gens riches, parmi eux, ſont plus ſujets à la prodigalité qu'à l'avarice; ce qui n'eſt pas ſi commun ailleurs que chez eux. Mais il n'eſt pas beſoin d'autres preuves que la notoriété publique, pour ſavoir qu'ils adoptent tellement l'eſprit patriotique des Nations chez leſquelles ils ſe ſont établis, qu'ils le pouſſent plus loin que les Nationaux mêmes. Les Juifs ſont jaloux à l'excès de la gloire de tous les peuples, qui les admettent & qu'*ils enrichiſſent* (1). Pour peu que M. de Vol-

(1) *Qu'ils enrichiſſent.* Ce ne ſeroit peut-être pas une queſtion indigne de l'examen des

taire veuille se donner le temps d'examiner cet objet en révision (car c'est à son Tribunal que j'en appelle) il trouvera qu'il doit une réparation aux Juifs, à la vérité, à son siecle, & sur tout à la postérité qui attestera son autorité (1), pour sévir, & pour écraser un peuple déja trop malheureux.

Des Juifs tugais.

Si M. de Voltaire eut consulté, dans cette occasion, cette justesse de raisonnement, dont il fait profession, il auroit commencé par distinguer des autres Juifs les Espagnols & Portugais, qui jamais ne se sont confondus ni incorporés avec la foule des autres enfans de Jacob. Il auroit dû faire sentir cette grande différence. Je sais qu'elle est peu connue en France, généralement parlant, & que cela a fait tort, dans plus d'une occasion, à la Nation Portugaise de Bordeaux.

Différence séparation marquable ces Juifs vec les au-s.

Politiques, de savoir si les Juifs enrichissent les pays où on les admet, ou s'ils ne font que s'y enrichir ; ou si, comme nous le croyons, ils font en même temps l'un & l'autre. *Chret.*

(1) *Qui attestera son autorité*, &c. M. de Voltaire auroit, sans doute, désavoué ces imputations, s'il en eût prévu de telles suites. Quoi qu'il en soit, nous ne croyons pas ces imputations fort à craindre pour la Nation Juive : le Public saura les apprécier. *Edit.*

Mais M. de Voltaire ne peut ignorer la délicateſſe ſcrupuleuſe des Juifs Portugais & Eſpagnols à ne point ſe mêler par mariage, alliance ou autrement, avec les Juifs des autres Nations. Il a été en Hollande, & ſait que leurs Synagogues ſont ſéparées, & qu'avec la même Religion & les mêmes articles de Foi, leurs cérémonies ne ſe reſſemblent ſouvent pas. Les mœurs des Juifs Portugais ſont toutes différentes des autres Juifs. Les premiers ne portent point de barbe, & n'affectent aucune ſingularité dans leur habillement; les aiſés, parmi eux, pouſſent la recherche, l'élégance & le faſte en ce genre, auſſi loin que les autres Nations de l'Europe, dont ils ne different que par le culte. Leur divorce avec leurs autres freres, eſt à tel point, que ſi un Juif Portugais, en Hollande & en Angleterre, épouſoit une Juive Allemande, il perdroit auſſi-tôt ſes prérogatives; il ne ſeroit plus reconnu pour membre de leur Synagogue; il ſeroit exclus de tous les bénéfices eccléſiaſtiques & civils; il ſeroit ſéparé entierement du corps de la Nation (1); il ne pourroit même être en-

Origine de cette diſtinction.

(1) *Du corps de la Nation*, &c. Quel ſchiſme! *Chrét.*

terré parmi les Portugais ſes freres. L'idée, où ils ſont aſſez généralement, d'être iſſus de la Tribu de Juda, dont ils tiennent que les principales familles furent envoyées en Eſpagne du temps de la captivité de Babylone, ne peut que les porter à ces diſtinctions, & contribuer à cette élévation de ſentimens qu'on remarque en eux, & que leurs freres mêmes des autres Nations paroiſſent reconnoître (1).

eurs mœurs.

C'eſt par cette ſaine politique qu'ils ont conſervé des mœurs pures & ont acquis une conſidération, qui, même aux yeux des Nations chrétiennes, les ont fait diſtinguer des autres Juifs. Ils ne méritent donc pas les épithetes, que M. de Voltaire leur prodigue. Ceux de Hollande y ont apporté de grandes richeſſes à la fin du quinzieme ſiecle, &, avec des mœurs irréprochables, y ont beaucoup augmenté le commerce de la République. Leur Synagogue paroiſſoit une Aſſemblée de Sénateurs; & quand des Seigneurs étrangers Allemands y entroient, ils y

(1) *Paroiſſent reconoître.* On reconnoîtra aiſément la vérité de ce qu'a dit l'Auteur, que ſon diſcours *apologétique pour les Juifs en général, eſt panégyrique de la Nation Portugaiſe.* Edit.

cherchoient les Juifs, ſans pouvoir ſe perſuader, que ceux qu'ils voyoient fuſſent la même Nation, qu'ils avoient connue en Allemagne. Ils ont encore été plus utiles à la Hollande, au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, que les réfugiés François ne l'ont été vers la fin. Ceux-ci, après la révocation de l'Edit de Nantes, y apporterent beaucoup d'induſtrie & peu de richeſſes (1) : les Portugais, avec de grandes richeſſes, ont apporté en Hollande le commerce d'Eſpagne, & ils ont favoriſé l'induſtrie de tous les autres. Leurs deſcendans ont été plus dupes que frippons, ſouvent la victime des uſuriers, rarement, peut-être jamais uſuriers eux-mêmes. A peine pourroit-on citer quelque exemple d'un Juif Portugais ſupplicié à Amſterdam ou à la Haye, dans le cours de deux ſiecles. On auroit de la peine à trouver dans les Annales du genre humain, un corps de Nation auſſi nombreux que celui des Juifs Portugais & Eſpagnols établis en Hollande & en An-

(1) *Peu de richeſſes.* Ce fait eſt certain, quoiqu'il ſoit un peu contraire aux idées que M. de Voltaire ſe fait des ſommes immenſes d'or & d'argent, que les Proteſtans emporterent de France. *Edit.*

gleterre, où il se soit commis moins de crimes punissables par les loix ; j'en atteste tous les Chrétiens instruits de ces pays-là. Les vices qu'on peut leur reprocher, sont d'une nature non-seulement différente, mais toute opposée à ceux que M. de Voltaire leur impute. Le luxe, la prodigalité, la passion des femmes, la vanité, le mépris du travail & du commerce, que quelques-uns n'ont que trop négligé, ont été cause de leur décadence. Une certaine gravité orgueilleuse, & une fierté noble fait le caractere distinctif de cette Nation. Mais ces vices, je le répete, n'ont rien de commun avec les reproches que leur fait M. de Voltaire.

Quels vices n peut leur eprocher.

Descendons à quelques exemples particuliers. Le Baron de Belmonte n'a-t-il pas été employé par la Cour de Madrid, en qualité de son Résident en Hollande, au grand contentement des deux Puissances ? D. Alvaro Nunès d'Acosta, ainsi que son pere, n'ont-ils pas servi la Cour de Lisbonne, avec autant de dignité que de fidélité ? Les Suassos, les Texeira, les Nunès, les Prados, les Ximenès, les Pereira, & beaucoup d'autres, n'ont-ils pas mérité la considération de ceux qui les ont connus ? Machado étoit un des

favoris du Roi Guillaume : ce Monarque reconnoiſſoit, qu'il avoit rendu de grands ſervices à ſes armées en Flandres. Le Baron d'Aguilard, Tréſorier de la Reine de Hongrie, eſt encore regretté à Vienne. M. Gradis eſt eſtimé à la Cour de France. Je ne finirois pas, ſi je voulois faire une liſte complette de tous ceux qu'on pourroit nommer avec éloges, & dont on ne reconnoît pas les mœurs au portrait qu'en fait M. de Voltaire. Ceux qui connoiſſent les Juifs Portugais de France, de Hollande & d'Angleterre, ſavent que loin d'avoir, comme dit M. de Voltaire, *une haine invincible pour tous les peuples qui les tolerent*, ils ſe croient au contraire tellement identifiés avec ces mêmes peuples, qu'ils ſe conſiderent comme en faiſant partie. Leur origine Eſpagnole & Portugaiſe eſt devenue une pure diſcipline eccléſiaſtique, que la critique la plus ſévere pourroit accuſer d'orgueil & de vanité, mais nullement d'avarice ni de ſuperſtition.

Voilà un tableau fidele des Juifs Portugais & Eſpagnols. On peut s'en former une idée encore plus avantageuſe pour eux, & en même temps plus exacte, plus juſte, ſi l'on fait attention, qu'ils ont plus d'obſtacles à ſurmonter, que toute autre

Nation, pour avoir une conduite irréprochable. Ils ſont privés d'une infinité de reſſources, que ceux des autres Religions, ont pour gagner leur vie : leurs beſoins ſont plus multipliés & plus preſſans ; & par conſéquent leurs vertus rencontrent plus d'entraves, & leurs vices plus d'amorces. Si la néceſſité n'a point de loix ; ſi là où il y a plus de néceſſité, les loix ſont moins obſervées, à moins que les mœurs n'y ſuppléent, il faut convenir que les Juifs Portugais, tranſplantés en Hollande, ont plus de mœurs que les autres Nations. Ils le prouvent par une conduite louable, & qui ne s'eſt point démentie pendant plus de deux ſiecles.

Des Juifs Allemands & Polonois, &c.

Diſons un mot des Juifs Allemands & Polonois, &c. (1) Eſt-il étonnant,

(1) *Allemands & Polonois*, &c. Il y a à Amſterdam & à Londres un grand nombre de Juifs Allemands, qui ſont les plus honnêtes gens du monde, & qui font le commerce avec toute la probité imaginable. Ils ne ſont pas comptables de la conduite de cette multitude de Polonois & d'Allemands, que la miſere chaſſe de leur pays, & que la piété de leurs Confreres fait recevoir parmi eux. Il y a eu dans les Cours d'Allemagne des Juifs très-diſtingués. M. Boas eſt conſidéré & aimé à la Haye par les perſonnes de la premiere condition. *Aut.*

que, privés de tous les avantages de la Société, multipliant par les loix de la Nature & de la Religion, mépriſés & humiliés de tous côtés, ſouvent perſécutés, toujours inſultés (1), la Nature avilie & dégradée en eux, paroiſſe n'avoir plus de commerce qu'avec le beſoin? Ce beſoin ſe faiſant ſentir avec tyrannie, inſpire à ceux, qui en ſont les martyrs, tous les moyens de s'y ſouſtraire ou de les diminuer. Le mépris, dont on les accable, étouffe en eux le germe de la vertu & de l'honneur. La honte eſt nulle où le mépris injuſte précede le crime: c'eſt en applanir la route, que de couvrir d'opprobre ceux qui ne s'en ſont pas rendus coupables. Eſt-ce l'être (2) que de reſter conſtamment attachés à une Religion, regardée autrefois comme ſacrée par ceux mêmes, qui la condamnent ac-

(1) *Souvent perſécutés, toujours inſultés.* Nous en avons été plus d'une fois témoins, & nous en avons été touchés: *Homo ſum, humani nihil à me alienum puto.* Chret.

(2) *Eſt-ce l'être*, &c. Les Chrétiens le croient. Mais en croyant les Juifs dans un aveuglement coupable, ils ne s'eſtiment pas en droit de les outrager, ils les plaignent. Tels ſont du moins les ſentimens de ceux qu'anime le véritable eſprit du Chriſtianiſme. *Chret.*

tuellement. On peut les plaindre, s'ils sont dans l'erreur ; mais il seroit injuste de ne pas admirer (1) la constance, le courage, la bonne foi, le désintéressement avec lesquels ils sacrifient tant d'avantages temporels (2). Refuseroit-on des louanges à un fils qui renonceroit à une riche succession, parce qu'il croiroit, peut-être abusivement, ne pouvoir en prendre possession sans contrevenir à la volonté de son pere, par l'acte qu'on exige de lui? Une délicatesse aussi louable, aussi noble, aussi unique, mériteroit-elle, de la part de ses cadets qui en jouissent, des mépris, des insultes, des outrages (3)?

(1) *De ne pas admirer*, &c. On peut admirer cette constance & en condamner l'objet. *Chret.*

(2) *Tant d'avantages temporels.* Il nous semble qu'un Juif, qui sacrifie généreusement tous ces avantages à une Religion qu'il croit vraie, fût-ce par erreur, vaut bien un Philosophe indifférent sur toute Religion. Cette indifférence coûte peu ; elle n'exige aucun sacrifice, & ne gêne ni l'orgueil de l'esprit, ni les penchans du cœur. *Edit.*

(3) *Des insultes, des outrages.* Quand les Chrétiens font éprouver ces traitemens aux Juifs, précisément comme Juifs, quels sentimens les animent ? Ce ne sont pas ceux des premiers Peres de leur Eglise, ceux de leurs Conciles, de leurs Apôtres, & sur-tout ceux

Ce

Ce n'eſt pas tout de ne pas brûler les gens : on brûle avec la plume ; & ce feu eſt d'autant plus cruel, que ſon effet paſſe aux générations futures. Que doit-on attendre du vulgaire aveugle & féroce, quand il s'agit de ſévir contre une Nation déja ſi malheureuſe, ſi ces horribles préjugés ſe trouvent autoriſés par le plus grand génie du ſiecle le plus éclairé ? Qu'il conſulte ſon cœur & ſa raiſon, & je ſuis perſuadé qu'il emploiera tout ſon eſprit pour réparer cette faute : il démontrera d'une façon victorieuſe, que ce n'eſt pas à cette ancienne Religion divine & ſacrée, qu'on doit attribuer la baſſeſſe des ſentimens de certains Tudeſques & Polonois. C'eſt la néceſſité, c'eſt la perſécution, ce ſont les accidens, qui les rendent tels que ceux, qui, profeſſant une autre Religion, ſe trouvent dans les mêmes circonſtances. Si parmi

Ce qui cauſe leurs vices.

---

de J. C. leur Chef & leur modele. *O mon Pere*, s'écrioit-il en expirant, *pardonnez-leur, car ils ne ſavent ce qu'ils font ;* paroles pleines d'une grandeur d'ame, d'un héroïſme, que les Juifs même n'ont pu s'empêcher d'admirer. Auſſi n'eſt-ce pas l'eſprit de la Religion Chrétienne, que nous avons à craindre : l'envie, l'avarice, la fauſſe politique, &c couvertes du manteau de la Religion, voilà nos vrais ennemis. *Edit.*

ces malheureux, il en eſt qui ont *rogné la monnoie*, ils ne ſont pas les ſeuls; ils ne ſont pas même le plus grand nombre des coupables en ce genre. S'ils ſont *Fripiers*, c'eſt un métier comme un autre, utile à la ſociété, & autoriſé dans toutes les Religions : c'étoit celui du pere de Moliere. Mais M. de Voltaire, qui peſe dans la balance de la raiſon & de l'équité les crimes des Nations; qui met dans un baſſin le régicide national & judiciaire des Anglois, dans l'autre les attentats réitérés contre la vie d'un grand Roi, par des fanatiques particuliers, & ce maſſacre horrible d'une partie de la Nation exécuté par l'autre, ſous les yeux & par les ordres de ſon Roi : qu'il peſe donc auſſi tous les maux, que les pauvres Juifs Allemands ont fait depuis dix ſiecles; ſuppoſant, ce qui n'eſt pas prouvé, qu'ils aient plus rogné la monnoie, & plus friponné dans leur trafic, que les gueux des autres Religions. Qu'à tous leurs petits eſcamotages & autres fripponneries, il oppoſe les maux, que les illuſtres ambitieux & tant d'autres eſpeces de tyrans font ſans ceſſe à la Société, à l'ombre de leurs lambris dorés; les crimes ſecrets & publics, que leurs richeſſes pallient, cachent & dérobent

Ces vices comparés à ceux des autres peuples.

à la justice même la plus sévere, parce que les apparences sont sauvées & interceptées par l'éclat, qui environne les coupables. Qu'il considere les forfaits de ceux qui sont punis de notoriété publique; qu'il pese, qu'il calcule, qu'il compare, & qu'il prononce. Se peut-il que ce soit M. de Voltaire, qui donne cours aux calomnies ténébreuses, dont on a chargé un peuple qui mérite un autre sort? Que n'emploie-t-il ses talens à détruire un préjugé qui déshonore l'humanité?

Ignorance reprochée aux Juifs.

Il me semble qu'il a encore hazardé d'autres assertions moins importantes dans le même Chapitre. La prétendue *ignorance* qu'il attribue aux Juifs, n'est rien moins que prouvée (1). Ils ont eu, ils ont encore parmi eux des Savans (2), dans

Ils ont eu & ont encore des Savans.

(1) *Rien moins que prouvée.* Aristote, cité par Clearque, dit que du temps qu'il étoit en Asie, il reçut visite d'un Juif si savant & d'une érudition si profonde, qu'au prix de lui les Grecs paroissoient des ignorans & des bêtes. Voy. la *Rép. des Hébreux*, par Basnage, p. 19 de l'édit. de Hollande, *in*-8°. *Aut.*

(2) *Ils ont encore parmi eux des Savans*, &c. Nous n'en doutons point: nous souhaiterions seulement, que ces Savans voulussent bien s'occuper un peu plus de la défense de leurs Livres sacrés, contre tant d'Ecrivains qui les attaquent tous les jours; & qu'ils ne laissassent

les pays où ils sont tranquilles. Leur tactique ne paroît pas avoir été si méprisable : leur langage a de grandes beautés ; & si M. de Voltaire, dans l'immensité de ses connoissances, avoit mis la Langue hébraïque (1), il auroit été frappé des beautés poétiques dont elle est susceptible. Ce qui en transpire dans des Ouvrages imités d'après de foibles traductions, en fait foi : témoins les Odes sublimes de Rousseau, les traits admirables d'Athalie. M. de Voltaire lui-même n'a-t-il pas trouvé dans la même mine, de quoi parer des pieces d'un genre différent ? Isaïe est plein de traits de feu, qui prouvent que les arts, les sciences,

Beauté de cur langue : curs Ecri- vains.

pas toujours aux Chrétiens le soin de combattre pour eux. Des Ouvrages de ce genre, dégagés de toutes les idées Rabbiniques, qui sont passées de mode même parmi eux, ne pourroient que leur faire honneur, & être utiles au Public. *Chret.*

(1) *Avoit mis la Langue hébraïque*, &c. L'Auteur ne pouvoit reprocher plus poliment à M. de Voltaire, l'ignorance de la Langue sainte. On verra par la suite, si ce reproche est fondé. En attendant, nous nous contenterons d'observer ici, que ses partisans l'ont souvent prôné comme un très-grand Hébraïsant, & qu'il a lui-même parlé cent fois d'Hébreu, comme s'il en étoit fort instruit, *Edit.*

le goût régnoient à la Cour de Juda. Il ne seroit pas difficile de prouver, qu'après la captivité & la dispersion de la Nation Juive, il y a eu des Savans parmi eux, tant chez les Arabes qu'en Espagne, où ils étoient Médecins & Intendans domestiques des Rois. Maimonide étoit versé dans toutes les sciences de son siècle.

Arts qu'ils ont connus.

Ce peuple, continue M. de Voltaire, *ne fut renommé par aucun art.* Il est difficile de pénétrer dans l'obscurité d'une antiquité si reculée : mais en dépit du voile, que les Grecs ont jetté sur tout ce qui les a précédés, pour s'arroger l'invention de tous les arts & de toutes les sciences, il est clair que les Juifs les ont devancés en plusieurs, ne fût-ce que dans l'art de la gravure en pierres fines (1). On en pourroit dire autant de plusieurs arts différens, & le soupçonner de quelques autres ; l'on ne peut nier du moins, qu'on ne trouve dans l'alphabet Hébreu l'origine de l'alphabet Grec, qui a servi de modele pour la nomenclature à celui des Latins.

---

(1) *En pierres fines.* L'Exode en fournit la preuve, Ch. XXII, ℣. 9. *Et accipies duos lapides Onychinos, & sculpes in eis nomina filiorum Israël.* Aut.

Leurs sciences. Histoire naturelle & géométrie.

Les Juifs ne furent jamais, poursuit M. de Voltaire, *ni Physiciens, ni Géometres, ni Astronomes.* Je laisse là la Physique, où aucun peuple ancien n'a fait de progrès. L'Histoire Naturelle, écrite par Salomon, a précédé de plusieurs siecles celles d'Aristote & de Pline. Il seroit difficile à Salomon comme Monarque, il lui seroit difficile comme Philosophe, d'avoir inséré dans ses Ouvrages plus de frivolités que ces deux Savans. Salomon a écrit depuis le cedre jusqu'à l'hysope, cela suffit. Ne trouve-t-on pas des traces de Géométrie dans la description du Tabernacle, & plus encore dans celle du Temple de Salomon & de celui dont Ezéchiel donne le plan.

Leur Astronomie.

Quant à l'Astronomie, je suis étonné que M. de Voltaire ignore, que les Juifs ont été, de tous les peuples anciens, ceux qui ont le mieux connu le rapport du cours du soleil & de la lune, l'art des intercalations, & toutes les connoissances astronomiques, par lesquelles ils ont prévenu dans leur calendrier l'embarras & la confusion auxquels les Grecs & les Romains ont été sujets. Depuis que Moyse a institué la Pâque, il y a environ trois mille ans (car les Juifs datent de loin,) il ne s'est jamais fait de changement dans

leur calendrier : cette remarque eſt digne d'attention (1). De-là l'opinion de leurs Rabbins, que cette connoiſſance ſupérieure aſtronomique fut révélée à Moyſe, & qu'elle a été de tous temps un ſecret pour les autres Nations : il eſt certain au moins que Moyſe avoit apporté d'Egypte des lumieres ſupérieures à celles de ſon ſiècle en cette partie. L'Ouvrage de M. Pluche, qui n'eſt pas aſſez eſtimé (2), parce que nos Savans ne le ſont gueres en Hébreu, développe les germes des connoiſſances que les Grecs ont puiſées chez les Juifs ou chez les Phéniciens, dont ils étoient originaires & voiſins. Leur berceau a été celui des arts & des ſciences, qu'ils ont enſuite cultivées avec moins de ſoin.

---

(1) *Digne d'attention. Hactenus computus anni judaïci, quo nihil accuratius nihil perfectius in eo genere ; ut noſtris cinditoribus Cyclorum paſchalium & Epactarum per illos melius hanc artem diſcere liceat aut tacere.* Joſeph. Scaliger. Liv. VIII. *Aux.*

(2) *Qui n'eſt pas aſſez eſtimé.* L'Apologiſte Juif rend ici plus de juſtice à M. Pluche, que ne fait M. de Voltaire. Celui-ci en parle avec un ton de dédain & de mépris, qui fait peu d'honneur à ſa critique, & qui paroît annoncer quelque reſſentiment. On ſait que M. Pluche n'étoit point *Philoſophe.* Chret.

L'alphabet Grecs dé- e de celui Hébreux.

Mais je passe à démontrer, que la figure & la nomenclature de l'alphabet ont été originairement dues aux Hébreux ou aux Phéniciens ; car c'est la même Langue & point *un jargon*. Le *Pœnulus*, ou le Carthaginois de Plaute, le prouve assez, ainsi que plusieurs autres traits de l'antiquité ; mais sur-tout les noms & les figures des lettres de l'alphabet. Personne n'ignore que les caracteres A, B, C, D, ne soient une corruption des lettres grecques, *Alpha*, *Beta*, *Gamma*, *Delta* ; & il est clair que celles-ci dérivent d'*Aleph*, *Beth*, *Ghimel*, *Daleth* des Hébreux. On en voit la preuve & la démonstration, en ce que chaque nom de lettre de l'alphabet Hébreu annonce la figure, que cette lettre présente aux yeux, & tient de la premiere origine de l'écriture hyéroglyphique, qui parloit aux yeux par des affiches ou images, plutôt que par des caracteres de fantaisie. Je n'en citerai que quelques-uns des plus sensibles. Le *Beth*, ב, par exemple, signifie *case*, *maison*, & c'est la figure de cette lettre. Le *Ghimel* ou *Gamel*, ג, signifie *chameau*, & la lettre représente le cou de cet animal. Le *Daleth*, ד, veut dire *porte*, & le contour du caractere le désigne. Le *Vau*, ו, exprime une *co-*

lomne, & c'eſt ce que cette lettre préſente à la vue. Le *Zain*, ז, annonce un *ſabre* ou *cimeterre*, tel qu'on le voit ſur le papier. Le *ſin* ou *ſchin*, ש, ſignifie des *dents*, & cette lettre repréſente un peigne ou trident. Le *Gnain*, *œil*; le *Phé*, *bouche*, reſſemblent aſſez à ces images. En voilà aſſez pour indiquer de combien de preuves on peut enrichir le ſyſtême de M. Pluche: peut-être donnerai-je un jour une collection plus ample ſur cette matiere.

Cruauté reproché aux Juifs.

M. de Voltaire, dans le même Chapitre, ſemble encore reprocher aux Juifs la maniere, dont ils exterminerent quelques peuplades du Chanaan, & paroît attribuer à ce procédé la haine que leur portent les autres Nations. M. de Voltaire entend, ſans doute, l'origine de l'ancienne haine des Nations. Mais cette haine ne peut avoir lieu, que de la part des peuples conquis à l'égard de leurs conquérans; & je ne me perſuade pas qu'elle ait été plus grande contre les Juifs, que contre les autres peuples. D'abord les Juifs ne ſont reprochables d'aucun excès; puiſque c'eſt l'Oracle divin qui avoit prononcé la deſtruction de ces peuples, dont les crimes étoient au comble, & que *la terre*, ſelon l'ex-

Ils ne ſoient qu béſit aux dres de D contre les nanéens, &

preſſion de l'Ecriture, *devoit les vomir & les expulſer.* Mais ce qui réfute l'accuſation ſans avoir recours à l'autorité, c'eſt que leur Légiſlateur, dans ſon Code ſacré, ordonne que dans toute autre guerre, on ait de grands ménagemens, juſqu'à épargner les arbres, qu'il défend d'abattre, ainſi que de commencer les hoſtilités avant d'avoir propoſé la paix. Les droits de la nature & des gens étoient, en paix comme en guerre, obſervés chez les Juifs comme chez tous les autres peuples de ces contrées. Le manifeſte ou la déclaration de guerre de Jephté contre les Ammonites, eſt motivé d'un ſtyle, qui peut ſervir de modele à tous les ſiecles. L'oracle divin reproche aux Juifs leur trop grande pitié vis-à-vis les Nations proſcrites. A tout prendre, & à contempler l'Hiſtoire des Juifs comme l'Hiſtoire de tout autre peuple, on trouvera que les uns & les autres ſe ſont conduits à-peu-près de même. Dans ces temps reculés, le célibat étoit rare, la polygamie preſque univerſelle : la navigation n'étoit pas aſſez étendue, pour nuire à la propagation, ni pour mener des colonies dans les plages lointaines. Dès qu'un peuple ſe trouvoit trop ſerré dans ſon pays, il ſe jettoit

eur modé-
ation dans
es autres
erres.

Les guerres
ez tous les
ciens peu-
ples plus
eurrrieres,
pour quoi.

sur un autre, & tâchoit de s'établir : la force & la violence employées par la nécessité, étoient les seuls droits que l'on connût. Quel autre droit Virgile prête-t-il à Enée avec ses Dieux fugitifs, quand il détrôna Turnus, ravit Lavinie, & s'établit en Italie ? Dépouillons son Histoire des prestiges enchanteurs de la poésie, & voyons ce qui en reste. Romulus ne traita pas autrement les Villages, qui bordoient le Tibre, que Moyse ceux d'Arnon & de Jaboc.

Tous les hommes au fond sont les mêmes.

Un homme peut ne pas ressembler à un autre homme ; mais les hommes d'un certain pays ressemblent toujours beaucoup aux autres hommes d'un autre pays, & plus encore à ceux du même. C'est la fermentation des passions, qui sont partout les mêmes, qui produit nos actions ; & leurs différentes combinaisons dépendent des circonstances. Ces circonstances, quoique variées, se répetent perpétuellement : l'uniformité est dans le fond, la variété dans la forme. L'intérêt, l'ambition, la vanité, l'amour de la gloire, le goût universel des plaisirs, dominent toujours le genre humain. La vertu fait quelques efforts, tantôt victorieuse, souvent vaincue, toujours combattue ; rarement peut-elle s'établir un empire

ſtable & ſolide ſur les débris des vices dont le nombre eſt ſi prodigieux. La différence des climats peut ſeule cauſer quelque altération phyſique, qui ſoit ſenſible, ſur l'organiſation univerſelle d'un peuple pris en bloc, & influer ſur la morale. Les animaux, les fruits de la terre nous prouvent la force du climat. Ce que M. l'Abbé du Bos & M. de Monteſquieu ont dit là deſſus, eſt ſans replique, ſi on le reſtreint dans de juſtes bornes : mais les cauſes morales peuvent enchaîner pour un temps le pouvoir des cauſes phyſiques. De ces cauſes, l'éducation eſt la plus puiſſante ; mais elle ne changera jamais entierement le fond eſſentiel du caractere : la forme ſeule paroîtra changée. L'éducation développe des qualités qu'elle ne donne pas : les circonſtances & le tempérament décident de la vertu, qui gît dans le fond du cœur, & forme le ſyſtême moral d'un peuple. Ne faiſons donc pas une exception abſurde d'une vérité éternelle, pour jetter du ridicule ſur les Juifs, & pour les rendre haïſſables.

Raiſonnement de M. Monteſquieu, en faveur des Juifs.

Ne pourroient-ils pas dire à toute la Chrétienté à-peu-près ce que M. de Monteſquieu met dans la bouche d'une jeune Juive, répondant au Tribunal de l'In-

quisition ? Il n'y a qu'un mot à changer. » Vous nous mépriſez, vous nous haïſ- » ſez (1), nous qui croyons les choſes » que vous croyez, parce que nous ne » croyons pas tout ce que vous croyez. » Nous ſuivons une Religion que vous » ſavez vous-mêmes avoir été autrefois » chérie de Dieu. Nous penſons que Dieu » l'aime encore ; & parce que vous penſez » qu'il ne l'aime plus, vous mépriſez ceux » qui ſont dans cette erreur ſi pardon- » nable, de croire que Dieu aime encore » ce qu'il a aimé autrefois. Si le Ciel » vous a aſſez aimés pour vous faire voir » la vérité, il vous a fait une grande » grace. Mais eſt-ce aux enfans qui ont » eu l'héritage de leur pere, de haïr ceux » qui ne l'ont pas eu « ? *La Religion Juive*, dit le même Auteur, *eſt un vieux tronc qui a produit deux branches, qui couvrent toute la terre.* Qu'on reſpecte donc cette ſource ſacrée, & qu'on plaigne, ſi l'on veut, mais qu'on admire la conſtance de ceux qui ſont des ſacrifices auſſi grands à cette ancienne loi. Les Patriarches, les Prêtres, les anciens Juifs

(1) *Vous nous haïſſez*, &c. Encore une fois, la Religion des Chrétiens n'enſeigne à *mépriſer* ni à *haïr* que les erreurs. *Chret.*

sacrifioient des agneaux, des brebis, des taureaux : les Juifs modernes sacrifient sur l'autel de la foi des victimes bien plus estimables ; l'amour-propre, encens précieux & qui coûte si cher à la vanité ; les charges, les emplois, moyens les plus courts & les plus efficaces pour amasser des richesses & pour acquérir de la considération dans le monde. Les Philosophes (car il y en a parmi eux, n'en déplaise à M. de Voltaire) ne veulent pas, par délicatesse de sentimens, faire trafic de la Religion (1) : ils respectent assez la Divinité pour adorer en secret ses décrets : ils ne sont pas moins dignes de louanges (2), d'avoir la fermeté de rester, par grandeur d'ame, dans une Religion qu'on proscrit, qu'on méprise.

M. de Voltaire fait l'apologie des Juifs.

M. de Voltaire a déja commencé l'apologie (3) de cette Nation, mais d'un ton

(1) *Trafic de la Religion.* Les Chrétiens n'invitent point les Juifs à *faire trafic de la Religion*, mais à ouvrir les yeux à la lumiere. *Chret.*

(2) *Dignes de louanges.* Ceux qui regardent la fermeté des Juifs comme obstination, ne peuvent que les plaindre & les excuser. *Chret.*

(3) *Commencé leur Apologie*, &c. C'est une singularité assez remarquable, que M. de Voltaire, ennemi déclaré des Juifs en toute ren-

peu convenable à la matiere (1). J'espere qu'il voudra bien la faire plus sérieusement. C'est à lui qu'il appartient (2) d'achever de déraciner le préjugé qu'il a déja combattu, & qui entretient si injustement la haine des Chrétiens contre les Juifs qu'on accuse du supplice de Jesus-Christ. Il ne fut condamné à mort juridiquement que par les Romains, qui seuls avoient alors sur les Juifs le droit

Il tente de justifier ceux d'à présent de la mort de J. C. & même leurs peres.

---

contre, cherche si mal-à propos à les justifier dans celle-ci. *Chret.*

(1) *D'un ton peu convenable à la matiere.* Voyez dans les *Nouveaux Mêlanges*, *Tome III*, le *Sermon* du prétendu *Rabbin Akib*, où cet Auteur *Chrétien* tombe également sur les Chrétiens & sur les Juifs. *Edit.*

Si le ton convient peu, les raisonnemens qu'il emploie sont encore pires; tout ce qu'il dit à ce sujet ne peut que faire pitié aux Lecteurs instruits, & indigner les Chrétiens. *Chret.*

(2) *C'est à lui qu'il appartient*, &c. C'est de tous les Chrétiens le seul à qui nous puissions avoir cette obligation. *Edit.*

Les Editeurs se trompent. Un autre encore a entrepris de justifier leurs Peres, & n'a pas craint de prononcer avec eux le *reus est mortis.* Il ose dire que *tout homme qui s'éleve contre la Religion de son pays mérite la mort;* & il ne cesse de déclamer contre la Religion de son pays. L'imprudent! Qu'est-ce donc qui le rassure? *Chret.*

de vie & de mort, selon les Chrétiens. Hérode même étoit Gentil ; c'est Pilate qui y eut la plus grande part (1). Le supplice de la croix étoit inconnu aux Juifs, selon M. de Voltaire. Et quand les violences & les cruautés dont on accuse leurs ancêtres, seroient avérées (2), & en accordant que les anciens Juifs aient non-seulement approuvé, mais même demandé, pressé & sollicité cette condamnation, M. de Voltaire prouve (3) qu'il

---

(1) *La plus grande part.* C'est assurément se dissimuler les faits, ou les déguiser. *Chret.*

(2) *Seroient avérées.* Peut on douter qu'elles ne le soient ? L'Auteur des *Réflexions*, & M. de Voltaire ont-ils oublié ces horribles cris : *Tolle, crucifige. . . . Sanguis ejus super nos & super filios nostros ?* Chret.

(3) *M. de Voltaire prouve*, &c. M. de Voltaire l'a voulu prouver : mais il s'en faut bien que ces preuves soient solides, & que tout le monde les ait jugées telles.

On sent d'abord la différence qu'il y a entre les Romains modernes & les Juifs. Ceux-ci, aveuglés par les préjugés héréditaires de leur Nation, loin de détester le crime de leurs peres, l'approuvent, le défendent & y consentent autant qu'il est en eux. Leur seule excuse est celle, que Jesus-Christ mourant apportoit en leur faveur, & que l'Apôtre a répétée, l'ignorance. *Si cognovissent enim, nunquam Dominum gloriæ cru-*

eſt auſſi injuſte d'en rendre reſponſables les deſcendans, qu'il ſeroit abſurde de s'en prendre aux Romains d'aujourd'hui, parce que les premiers Romains enleverent les Sabines, & dépouillerent les Samnites. Au ſurplus, ſuivant les principes de la Religion Chrétienne, la Paſſion étoit néceſſaire (1) pour le ſalut du genre humain; &, ſelon les Chrétiens, le décret de la Providence devoit être rempli. Un Prédicateur a dit, que, ſi Pilate n'avoit pas heureuſement dit *quod ſcripſi, ſcripſi*, le monde ne ſeroit pas encore ſauvé. Que les Chrétiens ceſſent donc de perſécuter & de mépriſer ceux, *qui, comme hommes, ſont leurs freres, & qui, comme Juifs, ſont leurs peres*: ce ſont les propres paroles de M. de Voltaire (2); c'eſt à lui de mettre ces vérités dans tout leur jour.

---

cifixiſſent. Ce mot dit plus pour les Juifs, que tous les raiſonnemens de M. de Voltaire. *Chret.*

(1) *La Paſſion étoit néceſſaire*, &c. La néceſſité de la mort de Jeſus-Chriſt ne juſtifie point ceux, qui en ont été les Auteurs. *Chret.*

(2) *Les propres paroles de M. de Voltaire.* Si M. de Voltaire ſuit ſes principes, s'il tient les Juifs pour *ſes freres, comme hommes*, & pour *ſes peres, comme Juifs*, il faut avouer que ce grand homme traite durement ſa famille. *Chret.*

Des haines nationales.

Rien ne seroit plus digne de sa plume, que de chercher à étouffer les haines nationales quelconques : en venir à bout, seroit le plus grand service qu'on pût rendre au genre humain. Je me suis dit souvent, que les hommes seroient heureux, s'il n'y avoit parmi eux qu'une Religion : mais, faisant ensuite attention aux intérêts particuliers, même parmi ceux dont le culte est uniforme, j'ai reconnu que les malheurs de l'humanité prenoient leur source dans l'humanité même. Carthage & Rome ne se haïssoient pas, parce que leur culte étoit différent, mais parce que leurs intérêts étoient divers. Je ne citerai pas l'antipathie des Nations modernes ; mais je crois que, si tous les grands hommes de l'Europe travailloient de concert à chercher les moyens de concilier les intérêts divers des Nations, on trouveroit qu'ils sont moins opposés qu'on ne pense, & que le système de l'Abbé de Saint-Pierre pourroit devenir quelque chose de plus que le rêve d'un homme de bien. J'ai dans l'esprit le germe confus de ce système, qui demande du temps & de la contemplation pour le développer. Un Ecrivain célebre (1)

La Religion n'en est pas la source, mais les intérêts particuliers.

En les conciliant, on éteindroit les haines des Nations.

L'Auteur se propose d'y travailler.

(1) *Un Ecrivain célebre*, &c. Jean-Jacques

en a depuis peu fait une ébauche : les premieres esquisses sont toujours informes ; mais on peut les perfectionner avec le temps : il n'en seroit pas de mieux employé ni plus utilement pour l'humanité. J'exhorte ceux dont les lumieres sont plus étendues que les miennes, d'y songer sérieusement, & sur-tout de ne pas oublier les Juifs.

LETTRE III.

De l'Auteur des Réflexions, à M. de Voltaire, en les lui envoyant en manuscrit.

Si j'avois à m'adresser à un autre qu'à vous, Monsieur, je serois très-embarrassé. Il s'agit de vous faire parvenir une Critique d'un endroit de vos immortels Ouvrages ; moi qui les admire le plus,

Rousseau : voyez son *projet de paix perpétuelle*, & dans les *Nouveaux Mélanges, troisieme partie*, les plaisanteries de M. de Voltaire sur cet Ecrit, dont l'intention du moins est louable. *Edit.*

moi qui ne suis fait que pour les lire en silence, pour les étudier & pour me taire. Mais, comme je respecte encore plus l'Auteur que je n'admire ses Ouvrages, je le crois assez grand homme pour me pardonner cette Critique, en faveur de la vérité, qui lui est si chere, & qui ne lui est peut-être échappée que dans cette seule occasion (1). J'espere au moins, qu'il me trouvera d'autant plus excusable, que j'agis en faveur d'une Nation entiere, à qui j'appartiens, & à qui je dois cette apologie.

J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous voir en Hollande, lorsque j'étois bien jeune. Depuis ce temps-là, je me suis instruit dans vos Ouvrages, qui ont de tout temps fait mes délices. Ils m'ont enseigné à vous combattre; ils ont fait plus, ils m'ont inspiré le courage de vous en faire l'aveu.

Je suis au-delà de toute expression, avec des sentimens remplis d'estime & de vénération, &c.

---

(1) *Que dans cette seule occasion.* Compliment : M. de Voltaire ne disconvient pas qu'elle lui est échappée en plus d'une rencontre. *Edit.*

LETTRE IV.

Réponſe de M. de Voltaire, à l'Auteur des Réflexions critiques.

Aux Délices par Geneve, 21 Juillet 1762.

LES lignes, dont vous vous plaignez, Monſieur, ſont violentes & injuſtes. Il y a parmi vous des hommes très-inſtruits & très-reſpectables; votre Lettre m'en convainc aſſez. J'aurai ſoin de faire un carton dans la nouvelle Edition (1). Quand on a un tort, il faut le réparer; & j'ai eu tort d'attribuer à toute une Nation les vices de pluſieurs Particuliers.

Je vous dirai avec la même franchiſe, que bien des gens ne peuvent ſouffrir ni vos loix, ni vos livres (2), ni vos ſuperſ-

(1) *Un carton dans la nouvelle Edition.* Il nous paroît qu'il ſeroit mieux de mettre un carton dans l'édition précédente, & de faire une correction dans la nouvelle. *Edit.*

(2) *Ni vos loix, ni vos livres.* Ces loix & ces livres (au moins ceux qui ſont la baſe de la Religion) ſont reſpectés par toute la Chrétienté. *Aut.*

titions. Ils disent que votre Nation s'est fait de tout temps beaucoup de mal à elle-même, & en a fait au genre humain (1). Si vous êtes Philosophe, comme vous paroissez l'être, vous penserez comme ces Messieurs (2), mais vous ne le direz pas. La superstition est le plus abominable fléau de la terre. C'est elle, qui, de tout temps, a fait égorger tant de Juifs & tant de Chrétiens. C'est elle, qui vous envoie encore au bûcher chez des peuples d'ailleurs estimables (3). Il y a des aspects

(1) *Beaucoup de mal au genre humain.* La Nation Juive peut avoir quelquefois fait, comme les autres, beaucoup de mal à elle-même : mais je ne sache pas qu'elle en ait beaucoup fait au genre humain. J'en excepte les Nations que l'Oracle divin avoit proscrites.

Où est le peuple, quelle est la Nation, quelle est l'Histoire à laquelle on ne puisse souvent appliquer ces beaux vers d'un Poëte médiocre (Stace) ?

Excidat illa dies ævo, nec posteră credant
Sæcula : nos certè taceamus, & obruta multâ
Nocte tegi nostræ patiamur crimina gentis. Aut.

(2) *Vous penserez comme ces Messieurs.* Je n'ai pas l'honneur de *penser comme ces Messieurs.* Aut.

(3) *D'ailleurs estimables.* J'avoue que la superstition a, de tout temps, été la cause de grands maux. *Aut.*

sous lesquels la nature humaine est la nature infernale : mais les honnêtes gens, en passant par la grêve où l'on roue, ordonnent à leur cocher d'aller vîte, & vont se distraire à l'Opéra, du spectacle affreux qu'ils ont vu sur le chemin.

Je pourrois disputer avec vous (1) sur les sciences que vous attribuez aux anciens Juifs, & vous montrer qu'ils n'en savoient pas plus que les François du temps de Chilpéric. Je pourrois vous faire convenir, que le jargon d'une petite Province, mêlé de Caldéen, de Phénicien & d'Arabe, étoit une langue aussi indigente & aussi rude que notre ancien Gaulois. Mais je vous fâcherois peut-être (2), & vous me paroissez trop galant homme pour que je veuille vous déplaire. Restez

(1) *Disputer avec vous.* Je ne suis pas fait pour disputer avec M. de Voltaire. Ce seroit un nain qui attaqueroit un géant : mais quand le géant joindroit encore l'adresse à la force, le nain pourroit peut-être n'avoir pas tort. *Aut.*

(2) *Je vous fâcherois peut-être.* Je ne me fâche jamais avec mes maîtres : mais leur autorité ne m'en impose jamais ; leurs raisons seules peuvent me convaincre. J'aurois d'ailleurs mauvaise grace de me fâcher après toutes les politesses dont m'honore M. de Voltaire, & après le généreux défaut de sa Lettre. *Aut.*

Juif (1) puisque vous l'êtes. Vous n'égorgerez point quarante-deux mille hommes pour n'avoir pas bien prononcé *Schibboleth*, ni vingt-quatre mille hommes, pour avoir couché avec des Madianites (2). Mais soyez Philosophe, c'est tout ce que je peux vous souhaiter de mieux dans cette courte vie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec tous les sentimens qui vous sont dûs, &c.

*V***, Chrétien, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi très-Chrétien.*

---

(1) *Restez Juif*, &c. C'est un conseil que je n'ai pas de peine à suivre. *Aut.*

(2) *Madianites.* M. de Voltaire paroît vouloir seulement s'égayer à la fin de cette Lettre. Il n'ignore pas que le massacre des Ephraïmites n'a point été fait à cause de la prononciation du mot *Schibboleth*, mais parce que cette prononciation décelait le parti combattu par l'autre. Les horreurs des guerres civiles sont toujours plus affreuses que celles des autres guerres; & quant au *massacre* au sujet des Madianites, il n'a pas été seulement pour avoir *couché avec elles*, mais pour l'idolâtrie à laquelle les Israélites s'étoient abandonnés par la séduction de ces femmes. *Aut.*

Voyez sur ce sujet les *Lettres de quelques*

LETTRE V.

De Joseph d'Acosta, Juif de Londres, au Révérend Docteur Johnson, Pasteur de Chepstow en Montmouth-Shire, contenant quelques jugemens sur les Réflexions critiques, *& sur M. de Voltaire.*

Vous me demandez, Monsieur, ce qu'on pense ici des *Réflexions*, que je vous ai fait tenir il y a quelque tems. Il paroît qu'elles ont bien pris, comme vous l'aviez prévu, même parmi les Chrétiens. Deux Ecrivains périodiques en ont déja rendu compte, & ils en portent l'un & l'autre un jugement avantageux.

L'Auteur du *Monthly review* parle de notre Apologiste comme d'un *Avocat habile*, d'un *Ecrivain ingénieux & poli.* Il lui reproche seulement, & avec quelque vivacité, d'avoir mis une distinc-

Juifs Allemands. Si M. de Voltaire n'a plus pour *s'égayer*, que la triste ressource de ces mauvaises & froides plaisanteries, il est à plaindre. *Edit.*

tion trop grande entre les Juifs Portugais & les Allemands, & d'avoir voulu faire retomber sur ceux-ci les reproches que M. de Voltaire fait à toute la Nation.

Reproche de partialité qu'il fait à l'Auteur.

» Il y a, dit-il, quelque chose de trop » partial & de trop odieux dans ces dis- » tinctions, quelque justes qu'elles puis- » sent être, pour qu'on puisse honorer » l'Auteur du titre de Défenseur du » peuple Juif en général. Si M. de Vol- » taire reconnoît lui-même avoir eu tort » d'imputer à toute une Nation les vices » de plusieurs particuliers; l'Apologiste » est, à beaucoup d'égards, tout aussi » coupable, d'avoir voulu secouer le » fardeau des épaules de son propre » parti (les Portugais & les Espagnols,) » pour en charger les Germains & les » Polonois. Que les premiers, ajoute- » t-il, aient été jusqu'à présent plus ri- » ches; qu'ils aient eu une meilleure édu- » cation; qu'ils aient été admis sur un » pied plus distingué parmi le beau » monde, c'est ce qui est très-certain; » mais jusqu'à quel point cet avantage » doit-il être attribué aux causes que » notre Auteur établit? c'est ce que je » n'entreprendrai point de décider. .... » La persuasion où ils sont assez géné- » ralement, & de temps immémorial,

» qu'ils descendent des principales familles emmenées en Babylone, & » qu'ils tiennent que Nabuchodonosor » relégua en Espagne, contribue, sans » doute, à leur inspirer cette attention » scrupuleuse à se distinguer de leurs » autres freres. Mais il est plus probable » que la différence qu'il y a entre eux, » vient de ce que les Juifs d'Espagne & » de Portugal y ont été de tout temps, » soit sous les Califes, soit sous les » Princes Chrétiens, fort à leur aise, & » fort considérés, tant par leur savoir » dans les arts & les sciences (1), que par » leur intelligence dans le commerce & » dans les affaires; tandis que les autres » Juifs, dispersés dans toute l'étendue » des deux Empires d'Orient & d'Occident, ont toujours vécu depuis Constantin-le-Grand en Asie & en Grece, » & depuis Charlemagne en Occident, » dans l'oppression & dans la misere, » réputés esclaves, & traités inhumainement comme tels. Et quel autre sort » éprouvent-ils encore aujourd'hui, même » en Europe, dans la Pologne, en pres-

(1) *Dans les arts & les sciences*, &c. On ne peut contester aux Juifs l'avantage d'avoir eu alors parmi eux des hommes très-éclairés. *Chret.*

» que toute l'Allemagne, à Veniſe, &
» juſques dans tous les Etats du Pape (1)?

L'Apologiſte a été très-ſenſible à cette accuſation de partialité : il vient d'y répondre, & ſa réponſe, qu'on a rendue publique, a paru très-ſatisfaiſante. Il fait remarquer, que ſi cette diſtinction, ou plutôt cette ſéparation des Juifs Portugais d'avec les autres Juifs, eſt odieuſe, il n'en eſt point reſponſable ; qu'il n'eſt, en cette partie, qu'Hiſtorien, & Hiſtorien fidele ; & qu'après tout, cette Légiſlation dont il n'eſt pas l'Auteur, a produit juſqu'à préſent les plus heureux effets.

L'Apologiſte répond à ce reproche.

Il juſtifie ſes intentions, & prouve, par le fond, la marche & le texte même de ſes Réflexions, que, s'il rend aux Portugais la juſtice qu'il leur devoit, de les

(1) *Dans tous les Etats du Pape.* Nous devons cette juſtice aux Chefs de la Religion Chrétienne Catholique, qu'il n'y a point de pays au monde où le ſang Juif ait moins coulé, où les loix de l'humanité aient été plus reſpectées à l'égard de notre Nation, que dans les Etats des Pontifes Romains. Si nous n'y jouiſſons point par-tout de la liberté & des privileges, que nous avons en d'autres pays, du moins nous n'y ſouffrons pas, nous n'y avons jamais ſouffert les perſécutions & les barbaries, que nous avons tant de fois éprouvées ailleurs. *Edit.*

distinguer de tous leurs freres, il embrasse néanmoins dans son Apologie tous les Juifs anciens & modernes ; & que, loin d'être coupable d'avoir accablé les Allemands & les Polonois des *calomnies* dont on chargeoit la Nation, il a plaidé leur cause, non-seulement avec impartialité, mais avec chaleur & avec zele.

» Voilà, dit-il, après une courte analyse des *Réflexions*, » voilà comme j'ai » défendu les Juifs en général, & réfuté » les jugemens téméraires, qu'on a sou- » vent faits contr'eux. Si j'étois Auteur » de profession, j'aurois cité cent preuves » en faveur de ma cause ; j'aurois fait » sentir, que de tout temps les plus grands » hommes se sont grossierement trompés » sur le compte de ceux qui professoient » une Religion tolérée, très-différente » de la dominante. Les premiers Chré- » tiens avoient assurément des mœurs » austeres ; les vertus morales étoient » pratiquées par eux au suprême degré » (1) ; ils ne pouvoient certainement être » ni intolérans, ni persécuteurs. Cepen-

(1) *Au suprême degré.* Cet aveu d'un Auteur Juif, fait l'éloge de sa droiture. Il est des Ecrivains Chrétiens qui ont montré moins d'impartialité. *Chret.*

» dant Tacite (1) parle d'eux en termes » auſſi indécens, qu'ils ſont faux & ca- » lomnieux. Pline, ami & contemporain » de Tacite, les traite avec plus de mo- » dération, en reconnoiſſant la pureté » de leurs mœurs. Le téleſcope de ces » deux anciens Obſervateurs étoit diffé- » rent : chaque eſprit a le ſien ; mais il » paroît qu'on ne conſidere les objets » que de profil, & qu'on ſe contente » d'en appercevoir la ſurface, ſans ſe » ſoucier d'en approfondir l'intérieur, » dès qu'ils regardent les gens qui pro- » feſſent une Religion différente de celle » qu'on a adoptée. Combien de Plines & » de Tacites modernes, qui ont enviſagé » la Nation Juive de profil ou en perſ- » pective, & en ont fait un portrait de » pure fantaiſie « !

Jugement de l'Auteur de la Bibliotheque, &c.

L'Auteur de la *Bibliotheque des Sciences & des Arts*, traite encore plus favorablement l'Apologie : la critique en eſt moins ſévere, & les éloges en ſont plus grands.

» Cette piece, dit-il, eſt compoſée avec » beaucoup d'art & d'eſprit ; elle eſt » écrite avec politeſſe ; & malgré le peu

(1) *Cependant Tacite*, &c. Voyez annal. XV. 44. *Aut.*

» d'espace que l'Auteur y a pris pour dé-
» fendre sa Nation en bien des lieux très-
» indignement opprimée, l'ingénieux
» Apologiste a su y renfermer une mul-
» titude d'objets intéressans «.

Mais, soit que ce Savant l'ait lue avec quelque distraction, soit qu'il en ait jugé par quelques expressions isolées, il lui fait, avec moins d'amertume pourtant, le même reproche que le critique Anglois.

» Le spirituel Israélite, dit il, fait les
» plus beaux éloges de ses freres les Por-
» tugais, & livre un peu les Juifs Po-
» lonois & Allemands, à l'exception d'un
» petit nombre, pour gens en qui *la*
» *nature avilie & dégradée, paroît n'a-*
» *voir plus de commerce qu'avec le besoin;*
» expression fine & d'une énergie tran-
» chante, sous la plume d'un Juif le
» plus poli qui ait jamais entrepris l'apo-
» logie de la Nation.

» Il faut pourtant avouer, ajoute-t-il,
» en parlant de M. de Voltaire, que le
» célebre Auteur de l'Histoire Générale
» des mœurs & de l'esprit des Nations,
» avoit oublié ce ton d'humanité & de
» support, qui fait si souvent un des plus
» riches ornemens de ses Ouvrages,
» dans ce qu'il avoit dit sans modifica-

Jugement de l'Auteur de la Bibliotheque, sur ce que M. de Voltaire a dit des Juifs.

» tion, que c'eſt *un peuple ignorant &*
» *barbare, qui joint depuis long-temps la*
» *plus indigne avarice à la plus déteſtable*
» *ſuperſtition, & à la plus horrible haine*
» *pour tous les peuples qui les tolerent &*
» *qui les enrichiſſent, mais qu'il ne faut*
» *pourtant pas les brûler.*

» En général, continue le Critique,
» M. de Voltaire s'eſt montré *peu inſtruit*
» *de ce qui concerne la Nation Juive an-*
» *cienne & moderne;* mais quoi qu'il en
» ſoit, il ne pouvoit être mécontent
» d'une réponſe, où à peine ſe permet-
» on une ſeule fois de le relever, ſans
» lui témoigner des égards & une admi-
» ration, qui l'élevent au-deſſus de tous
» les Ecrivains, comme le premier génie
» de notre ſiecle. Auſſi l'Auteur en a-t-il
» reçu, entr'autres, cette déclaration
» pleine de candeur. *Les lignes dont vous*
» *vous plaignez*, Monſieur, *ſont vio-*
» *lentes & injuſtes, &c.* C'eſt là parler en
» galant homme «.

Il finit par un trait, que je ne dois point omettre, & que vous lirez, ſans doute, avec plaiſir. » Nous ne doutons pas, dit-
» il, que M. de Voltaire, en donnant
» ſatisfaction aux Juifs, ne penſe à édi-
» fier les Chrétiens ſur d'autres traits,
» qui lui ſont échappés concernant cette

» Nation malheureuſe. Tout le monde » ne penſe pas comme l'Apologiſte, que » cet homme célebre ait bien prouvé, » qu'il eſt auſſi injuſte de rendre les Juifs » modernes reſponſables du ſupplice du » Sauveur, qu'il ſeroit abſurde de s'en » prendre aux Romains d'aujourd'hui, » parce que les premiers Romains en- » leverent les Sabines & dépouillerent » les Samnites «.

Voilà, Monſieur, les jugemens qu'on a portés ſur l'Ouvrage de notre Apologiſte. Vous voyez qu'ils ſont aſſez conformes à ce que vous en aviez penſé vous-même, & qu'à l'exception du reproche de partialité, qu'il ne méritoit aſſurément pas, ces jugemens lui font honneur. Nous eſpérons que ſon écrit ſera de quelque utilité auprès des Gouvernemens, non-ſeulement aux Juifs Portugais & Eſpagnols, mais à tous les Juifs en général; & qu'il contribuera à déraciner, ou du moins à affoiblir l'antipathie & la haine, qu'entretiennent contre nous dans le cœur des peuples l'intérêt particulier & la fauſſe politique, plutôt que les vues droites & pures d'un Chriſtianiſme éclairé. C'eſt parce que le vôtre l'eſt, Monſieur, qu'en condamnant les crimes des particuliers, & ce que

vous appellez les erreurs religieuſes de la Nation, vous en plaignez les malheurs. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que nous ſommes perſuadés, que nous trouverons toujours plus de ſupport & d'humanité dans les vrais Chrétiens, que dans la plupart des Déiſtes, malgré toute leur prétendue *Tolérance univerſelle.*

Vous vous attendez, ſans doute, avec l'Auteur de la *Bibliotheque*, & tout le Public, que M. de Voltaire ne tardera pas de rétracter, ou du moins d'adoucir ce qu'il a avancé contre nous. Vous ne ſoupçonnez pas qu'après l'aveu généreux qu'il a fait de ſes torts, & la parole, qu'il a donnée ſi poſitivement de les réparer, il ne ſoit dans la réſolution de faire mettre le carton qu'il annonce. Les nouvelles brochures, que je vous envoie, vous feront juger s'il s'y diſpoſe (1).

---

(1) *S'il s'y diſpoſe.* Ces Brochures étoient le *Traité de la Tolérance*, le *Sermon du Rabbin Akib*, les *Queſtions de Zapata*, le *Dictionnaire Philoſophique*, &c. &c. On ſait de quelle maniere les Juifs y ſont traités. Depuis l'engagement qu'avoit pris M. de Voltaire, il n'eſt preſque rien ſorti de ſa plume où il n'ait parlé d'eux ſur le même ton. C'eſt ainſi que l'illuſtre Auteur a *réparé ſes torts* & tenu ſa parole. *Edit.*

J'ai l'honneur d'être, Monsieur & Révérend Docteur,

Votre tres-humble, &c.

P. S. Vous avez dû recevoir le *Précis des Argumens contre les Matérialistes*, par l'Auteur des Lettres précédentes, M. *Pinto*, Juif Portugais d'Amsterdam, & les Ouvrages de Jacob *Hirschel*, l'un de nos plus savans Rabbins modernes. J'y joindrai incessamment les *Dialogues Philosophiques*, le *Phédon*, la *Dissertation sur l'évidence en fait de Sciences Métaphysiques*, *&c.* de M. *Mosès Mindelson*, Juif de Berlin, avec une Lettre curieuse de ce Juif, vrai Philosophe, au célebre M. *Lavater*. Vous y verrez un homme fortement persuadé de sa Religion, mais sagement tolérant, également éloigné du fanatisme & de la licence, de la persécution & de l'impiété. Vous l'y verrez déclarer que, quoique Juif, il ne croiroit pas pouvoir, sans une témérité condamnable, combattre directement le Christianisme, chez des peuples où il est devenu la base du système de leur morale & de leur vie sociale, & où, loin de détruire la religion naturelle & ses loix, il contribue au bien, & inspire la sagesse, la vertu, l'humanité, &c. Cette retenue

d'un Juif contraſtera ſingulierement à vos yeux avec l'audace téméraire de tant de Chrétiens, qu'on voit tous les jours attaquer, ſans ménagement & ſans pudeur, le Chriſtianiſme, Religion dominante de leur patrie. Le Juif n'oſeroit le combattre, parce qu'il le voit lié avec la morale des peuples chez leſquels il vit; & des Chrétiens, des *Sages* l'attaquent, pour renverſer en même temps les fondemens de la religion naturelle, des mœurs, de la ſociabilité, des loix, des Gouvernemens, &c. Quels Chrétiens & quels Sages!

LETTRES

LETTRES

DE

QUELQUES JUIFS

ALLEMANDS & POLONOIS,

A M. DE VOLTAIRE,

PREMIERE PARTIE.

Observations sur une Note insérée dans le Traité de la Tolérance, contre l'autenticité des Livres de Moyse.

LETTRE PREMIERE.

Occasion & dessein de ces Lettres.

LES François, Monsieur, ne sont pas les seuls qui vous admirent. Il est parmi les Juifs Allemands & Polonois une

ſociété d'amis, qui ſont depuis long-temps de l'étude de vos Ouvrages leur plus agréable occupation.

Nous les liſons, ces chef-d'œuvres de Littérature & de Philoſophie, aſſidûment & toujours avec un nouveau plaiſir. L'immenſe étendue de vos connoiſſances, les reſſources inépuiſables d'une imagination pleine de ſaillies & de gaieté, ce coloris brillant & ce ſtyle enchanteur, qui vous élevent ſans contredit au-deſſus de tous les Ecrivains de votre ſiecle, ne ſont pas tout ce qui nous y charme. Nous y voyons avec plus de ſatisfaction encore cette horreur de la perſécution, & ces grands principes de bienveillance univerſelle, qui les caractériſent. Nous oſions même quelquefois nous promettre, que ces ſentimens gravés, ſans doute, dans votre cœur autant qu'en vos écrits, vous daigneriez enfin les étendre juſqu'à nous; & que nous ne ſerions pas, de tous les peuples du monde, le ſeul pour qui votre Philoſophie n'auroit jamais d'entrailles.

Toujours flattés de cette eſpérance, nous avons parcouru d'abord votre *Traité de la Tolérance*, avec l'empreſſement, que le titre ſeul devoit inſpirer à des hommes d'une Religion, qui n'eſt nulle part la dominante, & qu'on ne tolere

qu'à peine dans la plûpart des Etats. Quelle a été notre surprise, lorsque dans un Ecrit, qui n'annonce que des vues de douceur & d'humanité, que le dessein de resserrer de plus en plus les liens de bienveillance, qui devroient unir tous les hommes, nous vous avons vu traiter encore notre nation, nos livres sacrés, & tout ce qui nous est cher, d'une maniere si opposée au caractere d'équité & de modération dont vous vous parez ? Aurions-nous cru devoir trouver tant de prévention & tant de haine contre un peuple malheureux, dans l'Ouvrage d'un Philosophe conciliateur & ami du genre humain !

Nous avons été frappés sur-tout d'une longue Note insérée à l'art. XII, dans laquelle vous rassemblez les principales objections de quelques Ecrivains modernes contre le Pentateuque ; & où vous livrez, par l'imputation la plus odieuse, la mémoire de nos peres à l'exécration de tous les peuples.

Ces objets nous touchent de trop près, Monsieur, & nous intéressent trop vivement, pour que nous puissions nous dispenser de rompre enfin le silence. La défense devient nécessaire, quand les attaques sont si vives & si multipliées. Il

eſt temps qu'à l'exemple des Chrétiens & animés du même zele, nous élevions auſſi nos foibles voix pour la défenſe de nos ancêtres & des livres ſaints qu'ils nous ont tranſmis ; & que nous tâchions, autant que la médiocrité de nos talens pourra nous le permettre, de réfuter des critiques auxquelles votre nom & les noms illuſtres, que vous citez, ne ſeroient que trop capables de donner du poids. C'eſt dans cette vue que, mettant à part tout préjugé, nous allons diſcuter avec vous ſucceſſivement tout ce que vous avancez dans cette prétendue *note utile* (1). Nous le ferons d'autant plus volontiers, qu'en y répondant nous répondrons en même temps à pluſieurs autres Ecrits, où les mêmes raiſonnemens ont été, depuis quelque temps, ſi ſouvent & ſi faſtidieuſement répétés.

Vous faites profeſſion, Monſieur, *d'aimer la vérité*. Nous l'aimons auſſi, & nous croyons la défendre. Serions-nous aſſez heureux pour vous la faire connoître? Nous tâcherons du moins de ne rien dire qui n'y ſoit conforme ; comme nous dé-

(1) *Note utile*. On verra dans les Lettres ſuivantes de quelle utilité ſont ces notes, & quelle ſorte de richeſſes elles ajoutent au texte. *Edit.*

savouons d'avance tout ce qui pourroit nous échapper malgré nous d'amer ou de trop peu mesuré (1). Nous savons qu'une des loix de ce code que vous méprisez, nous ordonne d'*honorer la face du vieillard* (2) ; & qu'on doit respecter la supériorité des talens, lors même qu'on ne peut s'empêcher d'en condamner l'abus.

Vous ne trouverez dans nos Lettres ni le goût ni la délicatesse ordinaires aux Ecrivains de votre nation. Il n'est pas possible que des Juifs Allemands établis chez les Bataves n'aient quelquefois le

(1) *Peu mesuré* Quelques-unes des Lettres suivantes ont paru à Amsterdam en 1765. Nous ignorions alors, quel étoit le véritable Auteur du Traité *de la Tolérance* & des notes qui l'accompagnent. M. de Voltaire a tant de fois désavoué les Ouvrages qu'on lui avoit le plus généralement attribués ; il emprunte tant de noms ; il se montre sous tant de formes, Juif, Chrétien, Aumônier, Rabbin, Bachelier, Docteur, oncle, neveu, &c. qu'on peut aisément s'y tromper. *Quo teneam vultus mutantem Protea nodo ?* Aut.

(2) *Face du vieillard.* Voy. Lévit. XIX. *Tu honoreras la face du vieillard, & tu te leveras devant la tête chauve.* Loi sage imitée par les Spartiates, *nos freres*, & nos anciens alliés, mais trop oubliée dans les législations modernes. *Edit.*

ſtyle dur & l'expreſſion tudeſque. Mais au défaut des graces & de l'élégance Françoiſe, nous aurons du moins la ſincérité Germanique. Liſez-nous avec autant d'indulgence, que nous ſommes avec vérité, MONSIEUR,

Vos très-humbles, &c.

LETTRE II.

Note inférée dans le Traité de la Tolérance. Ordre qu'on se propose de suivre en la réfutant.

IL n'est que trop d'Ecrivains, Monsieur, qui, pour attaquer ou pour se défendre avec plus d'avantage, citent faux sans scrupule, altèrent les textes ou leur donnent des sens qu'ils n'ont point, & prêtent aux Auteurs des raisonnemens qu'ils ne firent jamais. Loin de nous ces odieuses pratiques, foible & honteuse ressource des causes désespérées, & capable de décrier les meilleures. C'est pour en écarter jusqu'au plus léger soupçon, qu'avant d'aller plus loin, nous croyons devoir transcrire ici en entier la *Note* que nous nous proposons d'abord de réfuter. La voici, telle qu'on la lit dans toutes les éditions de votre Traité que nous avons pu voir.

» Plusieurs Ecrivains, dites-vous, con-» cluent témérairement de ce passage (1)

(1) *Concluent de ce passage*, &c. Ce passage est le verset 8 du Chapitre XII. du Deutero-

» que le Chapitre concernant le veau » d'or (qui n'eſt autre que le Dieu Apis) » a été ajouté aux Livres de Moyſe, ainſi » que pluſieurs autres Chapitres.

» *Aben-Ezra* fut le premier qui crut » prouver que le Pentateuque avoit été » rédigé du temps des Rois.

» *Volaſton*, *Colins*, *Tindal*, *Shafts-* » *buri*, *Bolinbroke* & beaucoup d'au- » tres (1), ont allégué que l'art de gra-

---

nome. *Quand vous ſerez dans la terre de Canaan*, dit Moyſe, *vous ne ferez pas comme nous faiſons aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui ſemble bon.*

Il ne nous paroît pas facile d'appercevoir, que ce paſſage ait un rapport direct à l'adoration du veau d'or, & que la concluſion de ces Ecrivains ſoit fort juſte. M. de Voltaire pourroit donc avoir plus de raiſon peut-être qu'il ne penſe, de la juger *téméraire*. C'eſt pourtant ce qui amene ce tas d'objections qu'il avoit ramaſſées, & qu'il coud comme il peut à ſon texte, ſans s'embarraſſer ſi elles ont ou non du rapport à ſon ſujet. *Edit.*

(1) *Beaucoup d'autres*, &. L'Auteur auroit bien fait de les nommer; il auroit évité à ſes Lecteurs l'embarras de les deviner. Citer d'une maniere ſi vague, c'eſt dire au Lecteur: cherche ſi tu veux, & trouve ſi tu peux. Nous avions imaginé que ces *autres Ecrivains* pouvoient être Spinoſa, Hobbes, la Pereyre. (On ſait combien ces autorités ſont graves.) Mais peut-être nous ſommes-nous trompés.

» ver ſes penſées ſur la pierre polie, ſur
» la brique, ſur le plomb ou ſur le bois,
» étoit alors la ſeule maniere d'écrire. Ils
» diſent, que du temps de Moyſe les
» Caldéens & les Egyptiens n'écrivoient
» pas autrement; qu'on ne pouvoit alors
» graver que d'une maniere très-abrégée
» & en hiérogliphes la ſubſtance des
» choſes qu'on vouloit tranſmettre à la
» poſtérité, & non pas des hiſtoires dé-
» taillées; qu'il n'étoit pas poſſible de
» graver de gros livres dans un déſert où
» l'on changeoit ſi ſouvent de demeure,
» où l'on n'avoit perſonne qui pût ni
» fournir des vêtemens, ni les tailler, ni
» même raccommoder les ſandales, &
» où Dieu fût obligé de faire un miracle
» de quarante années, pour conſerver
» les vêtemens & les chauſſures de ſon
» peuple. Ils diſent qu'il n'eſt pas vrai-
» ſemblable qu'il y eut tant de graveurs
» de caracteres, lorſqu'on manquoit des
» arts les plus néceſſaires & qu'on ne
» pouvoit même faire du pain; & ſi on
» leur dit, que les colonnes du Taber-
» nacle étoient d'airain, & les chapiteaux
» d'argent maſſif, ils répondent que l'or-
» dre en a été donné dans le déſert; mais
» qu'il ne fut exécuté que dans des temps
» plus heureux.

» Ils ne peuvent concevoir que ce » peuple pauvre ait demandé un veau d'or » massif, pour l'adorer au pied de la » montagne même où Dieu parloit à » Moyse, au milieu des foudres & des » éclairs que ce peuple voyoit, & au » bruit de la trompette céleste qu'il en- » tendoit. Ils s'étonnent, que la veille du » jour même où Moyse descendit de la » montagne, tout ce peuple se soit » adressé au frere de Moyse, pour avoir » ce veau d'or massif. Comment Aaron » le jetta-t-il en fonte en un seul jour ? » comment ensuite Moyse le réduisit-il » en poudre ? Ils disent qu'il est impos- » sible à tout Artiste de faire en moins » de trois mois une statue d'or ; & que » pour la réduire en poudre qu'on puisse » avaler, l'art de la Chimie la plus sa- » vante ne suffit pas ; ainsi la prévarica- » tion d'Aaron & l'opération de Moyse » auroient été deux miracles.

» L'humanité, la bonté de cœur qui » les trompe, les empêchent de croire » que Moyse ait fait égorger ving-trois » mille personnes pour expier ce péché : » ils n'imaginent pas que vingt-trois mille » hommes se soient ainsi laissés massacrer » par des Lévites, à moins d'un troi- » sieme miracle. Enfin ils trouvent étrange

» qu'Aaron, le plus coupable de tous,
» ait été récompensé du crime dont les
» autres étoient si horriblement punis,
» & qu'il ait été fait Grand-Prêtre, tan-
» dis que les cadavres de vingt-trois mille
» de ses freres sanglans, étoient entassés
» au pied de l'autel où il alloit sacrifier.

» Ils font les mêmes difficultés sur les
» vingt-quatre mille Israëlites massacrés
» par l'ordre de Moyse, pour expier la
» faute d'un seul qu'on avoit surpris avec
» une fille Madianite. On voit tant de
» Rois Juifs, & sur-tout Salomon, épou-
» ser impunément des étrangeres, que
» ces critiques ne peuvent admettre que
» l'alliance d'une Madianite ait été un si
» grand crime. *Ruth* étoit Moabite,
» quoique sa famille fût originaire de
» Bethléem; la sainte Ecriture l'appelle
» toujours Ruth la Moabite: cependant
» elle alla se mettre dans le lit de Boos
» par le conseil de sa mere; elle en reçut
» six boisseaux d'orge, l'épousa ensuite,
» & fut l'ayeule de David. *Raab* étoit
» non-seulement étrangere, mais une
» femme publique; la Vulgate ne lui
» donne d'autre titre que celui de *Mere-*
» *trix:* elle épousa *Salmon*; & c'est en-
» core de ce Salmon que David descend.
» On regarde même Raab comme la fi-

» gure de l'Eglise Chrétienne ; c'est le
» sentiment de plusieurs Peres, & sur-
» tout d'Origene dans sa septieme ho-
» mélie sur Josué.

» *Bethsabé*, femme d'Urie, de laquelle
» David eut Salomon, étoit Ethéenne. Si
» vous remontez plus haut, le Patriarche
» Juda épousa une Cananéenne : ses en-
» fans eurent pour femme Thamar, de
» la race d'Aram : cette femme avec la-
» quelle Juda commit un inceste, sans le
» savoir, n'étoit pas de la race d'Israël.

» Ainsi notre Seigneur Jesus-Christ
» daigne s'incarner dans une famille, dont
» cinq étrangeres étoient la tige, pour
» faire voir que les nations étrangeres au-
» roient part à son héritage.

» Le Rabin *Aben-Ezra* fut, comme
» on l'a dit, le premier qui osa prétendre,
» que le Pentateuque avoit été rédigé
» long-temps après Moyse. Il se fonde
» sur plusieurs passages : *Le Cananéen*
» *étoit alors dans ce pays. La montagne*
» *de Moria, appellée la montagne de*
» *Dieu. Le lit de Og, Roi de Basan,*
» *se voit encore en Rabath, & il appella*
» *tout ce pays de Basan, les villages de*
» *Jaïr jusqu'aujourd'hui : il ne s'est ja-*
» *mais vu de Prophete en Israël comme*
» *Moyse. Ce sont ici les Rois qui ont*

» *régné en Edom, avant qu'aucun Roi*
» *regnât sur Israël.* Il prétend que ces
» passages où il est parlé de choses arri-
» vées après Moyse, ne peuvent être de
» Moyse. On répond à ces objections,
» que ces passages sont des notes ajoutées
» long-temps après par les Copistes.

» *Newton*, de qui d'ailleurs on ne
» doit prononcer le nom qu'avec respect;
» mais qui a pu se tromper parce qu'il
» étoit homme, attribue dans son intro-
» duction à ses Commentaires sur Daniel
» & sur Saint Jean, les livres de Moyse,
» de Josué & des Juges, à des Ecrivains
» sacrés très-postérieurs. Il se fonde sur
» le chap. 36 de la Genèse, sur quatre
» chap. des Juges, 17, 18, 19, 21;
» sur Samuel, chap. 8. sur les Chro-
» niques, chap. 2, sur le livre de Ruth,
» chap. 4. En effet, si dans le chap. 36
» de la Genèse il est parlé des Rois, s'il
» en est fait mention dans les livres des
» Juges, si dans le livre de Ruth il est
» parlé de David, il semble que tous ces
» livres aient été rédigés du temps des
» Rois. C'est aussi le sentiment de quel-
» ques Théologiens, à la tête desquels
» est le fameux *le Clerc.* Mais cette opi-
» nion n'a qu'un petit nombre de Secta-
» teurs, dont la curiosité sonde ces aby-

» mes. Cette curiosité sans doute, n'est
» pas au rang des devoirs de l'homme.
» Lorsque les savans & les ignorans, les
» Princes & les Bergers paroîtront après
» cette courte vie, devant le Maître de
» l'éternité, chacun de nous voudra alors
» avoir été juste, humain, compatissant,
» généreux; nul ne se vantera d'avoir su
» précisément en quelle année le Pen-
» tateuque fut écrit, & d'avoir démêlé
» le texte des notes qui étoient en usage
» chez les Scribes. Dieu ne nous deman-
» dera pas, si nous avons pris parti pour
» les Massoretes contre le Talmud, si
» nous n'avons jamais pris un *caph* pour
» un *beth*, un *yod* pour un *vaü*, un *da-*
» *leth* pour un *res*: certes il nous jugera
» sur nos actions, & non sur l'intelligence
» de la langue Hébraïque. Nous nous en
» tenons fermement à la décision de l'E-
» glise, selon le devoir raisonnable d'un
» fidele.

» Finissons cette Note par un passage
» du Lévitique, livre composé après
» l'adoration du veau d'or. Il ordonne
» aux Juifs de ne plus adorer les *velus*,
» *les boucs avec lesquels même ils ont*
» *commis des abominations infâmes*. On
» ne sait si cet étrange culte venoit d'E-
» gypte, patrie de la superstition & du

» ſortilege ; mais on croit que la cou-
» tume de nos prétendus ſorciers d'aller
» au ſabbat, d'y adorer un bouc, & de
» s'abandonner avec lui à des turpitudes
» inconcevables, dont l'idée fait horreur,
» eſt venue des anciens Juifs : en effet,
» ce furent eux qui enſeignerent dans une
» partie de l'Europe la ſorcellerie. Quel
» peuple ! une ſi étrange infamie ſembloit
» mériter un châtiment pareil à celui que
» le veau d'or leur attira ; & pourtant
» le Légiſlateur ſe contente de leur faire
» une ſimple défenſe. On ne rapporte ce
» fait que pour faire connoître la nation
» Juive ; il faut que la beſtialité ait été
» commune chez elle, puiſqu'elle eſt la
» ſeule nation connue, chez qui les loix
» aient été forcées de prohiber un crime,
» qui n'a été ſoupçonné ailleurs par aucun
» Légiſlateur.

» Il eſt à croire que dans les fatigues
» & dans la pénurie que les Juifs avoient
» eſſuyées dans les déſerts de Pharan,
» d'Oreb & de Cades-Barné, l'eſpece
» féminine, plus foible que l'autre, avoit
» ſuccombé. Il faut bien qu'en effet les
» Juifs manquaſſent de filles, puiſqu'il
» leur eſt toujours ordonné, quand ils
» s'emparent d'un bourg ou d'un village,
» ſoit à gauche, ſoit à droite du lac Aſ-

» phaltide, de tuer tout, excepté les » filles nubiles.

» Les Arabes, qui habitent encore une » partie de ces déſerts, ſtipulent toujours » dans les traités qu'ils font avec les ca- » ravannes, qu'on leur donnera des filles » nubiles. Il eſt vraiſemblable que les » jeunes gens, dans ces pays affreux, » pouſſerent la dépravation de la nature » humaine, juſqu'à s'accoupler avec des » chevres, comme on le dit de quelques » bergers de la Calabre.

» Il reſte maintenant à ſavoir ſi ces » accouplemens avoient produit des monſ- » tres, & s'il y a quelque fondement aux » anciens contes des Satyres, des Faunes, » des Centaures & des Minotaures; » l'Hiſtoire le dit; la Phyſique ne nous » a pas encore inſtruits ſur cet article » monſtrueux «.

Vous voyez, Monſieur, que nous n'avons pas deſſein d'affoiblir vos difficultés; nous les rapportons en entier & dans vos propres termes. Quand on ne cherche que la vérité, on n'a point recours à l'artifice.

Pour mettre quelque ordre dans nos réponſes, nous conſidérerons d'abord ſur quelles raiſons les Critiques que vous citez prétendent, ſelon vous, qu'il étoit impoſſible à Moyſe d'écrire le Penta-

teuque (1). A quoi nous ajouterons quelques réflexions ſur divers endroits de vos autres ouvrages, où vous nous paroiſſez contredire vos Ecrivains & vous contredire vous-même au ſujet des caracteres & des matieres qu'on employoit pour écrire du temps du Légiſlateur Juif.

Nous paſſerons de-là aux faits qu'ils attaquent, & nous examinerons ſi l'adoration du veau d'or, la conſtruction du Tabernacle près du Mont Sinaï, & le maſſacre des 24000 hommes ſéduits par les femmes Moabites, ne peuvent être regardés que comme des *récits abſurdes ajoutés aux Livres de Moyſe.*

Nous verrons, en troiſieme lieu, ce qu'on doit penſer des autorités dont vous vous appuyez; & s'il eſt bien vrai que tous les Savans que vous nommez, aient ſoutenu les opinions & fait les raiſonnemens que vous leur attribuez (2).

(1) *Le Pentateuque.* M. de Voltaire dit, dans ſon texte de la Tolérance, *qu'il eſt très-inutile de réfuter ceux qui penſent que le Pentateuque ne fut pas écrit par Moyſe.* Mais s'il eſt inutile de les réfuter, quelle utilité pouvoit-il y avoir à remplir ſa Note de leurs objections? Montrer les difficultés, & cacher les réponſes, eſt-ce agir de bonne foi? *Aut.*

(2) *Que vous leur attribuez. Dieu nous préſerve* de ſoupçonner la ſincérité de M. de Vol-

Voilà, Monsieur, ce que nous nous proposons d'exécuter, & le plan que nous avons dessein de suivre dans cette premiere partie de nos Lettres. Pesez nos raisons, & si vous les trouvez solides, comme nous l'espérons, réformez, dans votre nouvelle édition, ce qui vous est échappé dans les précédentes de moins exact sur ces différens objets. Donnez au Public cette preuve, que *vous aimez la vérité, & que*, comme vous le protestez, *vous la préférez à tout.*

Nous sommes, avec le respect & l'admiration que vos talens méritent, &c.

---

taire ! Nous croyons seulement qu'en compilant ces objections, il a pu confondre avec d'autres les noms des Ecrivains qu'il copioit. *Aut.*

LETTRE III.

S'il étoit impossible à Moyse d'écrire le Pentateuque. Examen des raisons alléguées dans la Note (1).

SI, en parlant du Pentateuque, Collins, Monsieur, Tindal, & les autres Ecrivains que vous citez dans votre Note, se fussent bornés à dire que cet ouvrage, tel que nous l'avons, n'est pas tout entier de Moyse; qu'on y remarque quelques endroits, qui paroissent y avoir été ajoutés par des mains plus récentes; ou même que ces livres ne furent rédigés qu'après ce Législateur, par d'autres Ecrivains inspirés, sur des traditions constantes & des mémoires authentiques: ils n'auroient avancé, que ce qu'ont cru quel-

(1) *Alléguées dans la Note.* On n'entreprend pas ici de prouver que Moyse est l'Auteur du Pentateuque; assez d'autres l'ont fait, & de la maniere la plus convaincante. Voyez ce qu'ont dit sur ce sujet Abadie, Dupin, &c. On suppose ce fait démontré; & l'on se borne à répondre aux difficultés proposées dans la Note. *Aut.*

ques Savans, tant Juifs que Chrétiens, sans qu'on ait cessé pour cela de les regarder comme orthodoxes dans notre Synagogue, ni dans votre Eglise (1).

Mais vos Ecrivains (2), Monsieur, ne s'en tiennent pas là. Ces hardis Critiques prétendent prouver, non-seulement que

(1) *Ni dans votre Eglise.* Que Moyse ait écrit le Pentateuque, c'est un fait établi sur tant & de si solides preuves, qu'on n'en peut raisonnablement douter. Ce n'est pourtant pas un *article de foi.* Ainsi l'Auteur célebre du fameux *Dictionnaire Philosophique* se trompe, quand il dit (article Moyse) que l'*Eglise a décidé que ce Livre est de ce Législateur.* Ce savant Chrétien est mal instruit sur cet article de sa Religion. Seroit-ce à des Juifs à le lui apprendre?

Que le Pentateuque ait été écrit par Moyse tel que nous l'avons, ou que les Prophetes postérieurs y aient inséré de courtes notes, &c. ce sont des questions de pure critique, qui n'intéressent point le fonds de la Religion. Les faits sur lesquels porte la vérité de la Révélation, tirés de Mémoires authentiques, appuyés d'une Tradition qui remonte à l'origine du peuple Juif, gravés en caracteres ineffaçables dans leurs usages civils, & dans leurs pratiques religieuses, n'en seroient pas moins incontestables. *Aut.*

(2) *Vos Ecrivains.* On verra par la suite quels sont les Ecrivains, dont M. de Voltaire peut réclamer l'autorité. *Edit.*

Moyſe n'eſt pas l'Auteur du Pentateuque, mais *qu'il lui etoit impoſſible de l'écrire dans les circonſtances où il ſe trouvoit.*

La nature des matieres ſur leſquelles on gravoit alors l'écriture, les caracteres qu'on employoit pour écrire, enfin la *pénurie* où étoient les Hébreux dans le déſert; voilà, Monſieur, les trois raiſons qu'ils alleguent : voyons ſi elles ont en effet quelque ſolidité.

§. I.

Si la nature des matieres ſur leſquelles on gravoit l'écriture du temps de Moyſe, pouvoit l'empêcher d'écrire le Pentateuque.

L'art de graver ſes penſées ſur la pierre polie, ſur la brique, ſur le plomb ou ſur le bois, étoit alors, diſent ces Critiques, *la ſeule maniere d'écrire; & du temps de Moyſe les Egyptiens & les Caldéens n'écrivoient pas autrement.* Donc Moyſe n'a pu écrire les cinq Livres qu'on lui attribue.

Appellez-vous cela, Monſieur, un raiſonnement ſolide? Nous n'y voyons, pour nous, qu'une conſéquence mal déduite d'un principe très-incertain.

Principe très-incertain: en effet, quelle

preuve ces Critiques en pourroient-ils produire ? Ont-ils de ces anciens temps des Mémoires secrets qu'ils ayent lus, & que tous les Savans ayent ignorés ?

L'art de graver ses pensées sur la pierre, sur le bois, &c. étoit alors la seule maniere d'écrire. . . . . . Est-ce donc qu'on ignoroit ou qu'on négligeoit l'art de les peindre ? Quoi ! on avoit inventé, pour graver ses penſées, des instrumens de cuivre ou d'acier, quoique *pour forger le fer ou pour y suppléer, il fallut, selon vous* (1), *tant de hazards heureux, tant d'industrie, tant de siécles, qu'on a peine à concevoir comment les hommes ont pu en venir à bout ;* & on n'avoit pas trouvé pour les peindre, les couleurs que la nature nous met par-tout sous les mains ! *Il reste, dites-vous, des momies Egyptiennes de quatre mille ans* (2). Vos Ecrivains sont-ils sûrs qu'aucune de celles, qu'on trouve ceintes de bandes de toile

(1) *Selon vous.* Voyez Phil. de l'Hist. art. CALDÉENS. Et le savant Auteur croit qu'on a gravé l'écriture sur la pierre & sur les métaux, ayant de la crayonner & de la peindre ! & c'est sur ce principe qu'il établit qu'il étoit impossible d'écrire le Pentateuque ! *Edit.*

(2) *Quatre mille ans.* Voyez ibid. art. des MONUMENS Egyptiens. *Edit.*

chargées d'hieroglyphes peints, n'eſt de ces temps-là ?

Vous dites qu'un enfant, & l'enfant le moins induſtrieux, ne pouvant ſe faire entendre, imaginera de deſſiner avec un charbon l'objet qu'il deſire ; que de-là à trouver des couleurs plus ſtables, il n'y a qu'un pas (1). Et ce pas, les Caldéens ne l'auront pas fait ! Ce peuple, ſelon vous, ſi ancien & ſi éclairé (2),

(1) *Il n'y a qu'un pas.* Voyez Phil. de l'Hiſt. article de la LANGUE des Egyptiens & de leurs ſymboles. *Edit.*

(2) *Si ancien & ſi éclairé.* Dans la Phil. de l'Hiſt. art. CALDÉENS, M. de Voltaire s'attache à prouver, que ce peuple étoit d'une antiquité qui remonte au-delà du déluge : peu s'en faut qu'il n'adopte le calcul des 470,000 ans qu'ils ſe donnoient. Mais n'eſt-il pas clair, que plus il recule l'origine des Caldéens & l'antiquité des peuples voiſins, moins il eſt probable que ces anciens peuples n'euſſent pas encore inventé de peindre l'écriture du temps de Moyſe ?

L'illuſtre Auteur, pour donner une haute idée des connoiſſances & de l'ancienneté des Chinois, dit dans le même Ouvrage, que *les Chinois écrivoient ſur des tablettes de bambou, quand les Caldéens n'écrivoient encore que ſur la brique.* S'imagine-t-il donc que les Caldéens ſachant écrire ſur la brique, n'écrivoient jamais ſur autre choſe, ou qu'il ſoit plus facile d'écrire ſur la brique, que ſur des tablettes de bambou avec la pointe d'un os ou de quelque bois dur ? *Edit.*

qui calculoit les éclipſes dès le temps du déluge, n'avoit pu imaginer, depuis ce temps-là juſqu'à Moyſe, ce que les Chinois, les Mexicains ont trouvé dès les premiers temps de leur Empire, ce que les Sauvages de l'Amérique ont connu, & ce qui viendroit à l'eſprit *de l'enfant le moins induſtrieux.*

Suppoſé même qu'on ne fût point encore employer les couleurs pour écrire, ou qu'on n'en fît point uſage, ſur quelle autorité ſe fondent ces Critiques, pour reſtreindre à la pierre, au bois & aux métaux les matieres ſur leſquelles on gravoit l'écriture ? D'où ſavent-ils que dans l'Egypte on ne la gravoit pas ſur l'écorce de certains arbres, ſur les feuilles du palmier, &c. comme on l'a pratiqué longtemps aux Indes & à la Chine ?

Mais c'eſt trop peu de dire, que leur principe eſt incertain, j'ajoute que le contraire n'eſt pas douteux ; & ce n'eſt pas moi, c'eſt le ſavant Comte de Caylus qui va vous l'apprendre.

» Il n'eſt pas douteux, dit-il (1), que » l'écriture une fois trouvée, n'ait été » employée ſur tout ce qui pouvoit la

(1) *Dit-il*, &c. Voyez les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. *Aut.*

» recevoir ».

» recevoir «. Ce n'étoit donc pas seulement *sur la pierre, sur les métaux & sur le bois*, qu'on écrivoit dès les premiers temps ; c'étoit *sur tout ce qui pouvoit recevoir l'écriture.* Voilà ce que dicte la raison éclairée par la connoissance des arts, & ce qu'aucun homme de bon sens ne niera, si quelqu'intérêt secret ne le porte à soutenir le contraire.

» Les matieres, ajoute l'illustre Aca-» démicien, ont varié selon les temps & » selon les pays. On peut dire cependant, » qu'on aura préféré pour une chose si » nécessaire, ce qu'il y avoit de plus » commun & de plus facile à transpor-» ter «. Tous les peuples l'auront préféré sans doute. Mais par un travers d'esprit inconcevable dans toute autre nation, les Egyptiens & les Caldéens, précisément du temps de Moyse, auront fait tout le contraire. Ces peuples sages auront choisi de préférence des matieres si rares, si dures, & de si difficile transport, que l'on ne conçoit pas qu'on ait pu y écrire un ouvrage d'une médiocre étendue !

Que dis-je ! Quand votre principe seroit aussi vrai qu'il est faux ; quand il seroit incontestable que, *du temps de Moyse, graver ses pensées sur la pierre*

polie, sur la brique, sur le plomb ou sur le bois, étoit la seule maniere d'écrire, s'en suivroit-il qu'il n'a pu écrire le Pentateuque? Nous convenons qu'il eût été difficile de le graver sur la pierre polie ou sur la brique cuite. Mais quelle impossibilité métaphysique, physique ou morale y avoit-il qu'il le gravât sur la brique molle, ou si la brique lui paroissoit peu commode, sur le plomb, & au défaut du plomb, sur le bois?

Ainsi conséquence mal déduite; principe non-seulement douteux, mais faux: est-ce là, Monsieur, une maniere de raisonner fort concluante? est-ce bien ainsi que raisonnoient les *Aben-Ezra*, les *le Clerc* & les *Newton?*

§ II.

Si les caracteres qu'on employoit du temps de Moyse, purent l'empêcher d'écrire le Pentateuque.

Du temps de Moyse, disent encore ces savans Critiques, *on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes. Or en employant ces caracteres, on ne pouvoit écrire que la substance des choses, que l'on vouloit transmettre à la postérité, & non pas des histoires suivies & détaillées.*

Mais d'abord, eſt-il bien certain, que du temps de Moyſe on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes? La ſingularité d'une opinion n'eſt pas un titre, qui diſpenſe d'en apporter des preuves: où ſont celles de vos Ecrivains?

Nous en avons au contraire, &, ce ſemble, d'aſſez bonnes, que dès-lors les caracteres alphabétiques étoient connus. Telles ſont entr'autres la nouveauté de votre ſentiment & l'ancienneté du nôtre, ſorte de poſſeſſion qui ne doit pas céder à des conjectures vagues & à des aſſertions dénuées de preuves; l'improbabilité, ſur-tout dans votre ſyſtême, que Moyſe qui, de votre aveu, écrivit du moins *ſes principales loix* & les événemens les plus intéreſſans de l'hiſtoire de ſon peuple, l'ait fait en caracteres hiéroglyphiques, compoſés pour la plupart de figures d'hommes & d'animaux, lui qui, ſelon vous, défendoit *d'en ſculpter aucune* (1), & qui, ſelon d'autres Savans,

(1) *Défendoit d'en ſculpter aucune.* Voyez Phil. de l'Hiſtoire.

M. de Voltaire va encore plus loin dans un autre endroit: il aſſure en termes exprès, *qu'il étoit défendu par le ſecond article de la loi des Hébreux d'écrire en hiéroglyphes.* Il faut donc, ou que Moyſe n'ait point écrit même ſes prin-

ne pouvoit ignorer que l'abus de ces caracteres avoit été une des sources de l'idolâtrie Egyptienne ; enfin le peu de vraisemblance qu'il y a, qu'à ces caracteres employés par le Législateur, & consacrés par Dieu même, on en eût substitué d'autres si différens, sans qu'il fut resté, dans nos écritures ni dans notre tradition, la plus légere trace d'un changement si remarquable.

A ces preuves, qui nous sont particulieres, joignez le témoignage de l'Histoire même profane. Elle nous apprend, que presque tous les peuples ont regardé l'invention des lettres comme de la plus haute antiquité ; que les Assyriens, les Caldéens les croyoient aussi anciennes que leur Empire ; que les Egyptiens prétendoient que leur Thot ou quelqu'un de ses enfans en avoit été l'inventeur, *eux*, dit le célebre Warburton (1), *qui*

---

cipales loix, ce qui est contraire non-seulement à tous les témoignages de l'antiquité tant sacrée que profane, mais aux aveux mêmes de M. de Voltaire ; ou qu'il les ait écrites en lettres alphabétiques, ce qui contredit formellement l'opinion des Savans cités dans la Note. *Edit.*

(1) *Warburton*, &c. Ce Savant prétend que les hiéroglyphes Egyptiens ne devinrent sacrés qu'après l'invention des lettres, & qu'ils étoient sacrés dès le temps de Joseph. *Edit.*

n'attribuoient à leurs Dieux l'invention d'aucune chose, dont l'origine leur fût connue ; que ce peuple, dans toutes les sciences duquel Moyse fut instruit, avoit un alphabet politique & un sacerdotal, dès le temps de ses anciens Rois ; que Cecrops & Cadmus, qu'on croit, l'un antérieur au Législateur Juif, l'autre son contemporain, porterent dès-lors la connoissance des caracteres alphabétiques dans la Grece, &c.

Toutes ces traditions sur l'ancienneté des lettres, traditions si anciennes elles-mêmes, si répandues, qui s'accordent si bien avec nos saints livres, avoient sans doute quelque fondement, & méritent quelque créance, sinon dans les détails, au moins pour le fonds. L'incertitude même & la variété des opinions sur cette découverte, & la difficulté, ou plutôt l'impossibilité, malgré toutes les recherches des Savans, d'en assigner l'époque, annoncent qu'elle remonte incontestablement à des temps très-reculés. Ces raisons, Monsieur, ne sont-elles point assez plausibles, sur-tout contre une assertion destituée de preuves ?

Il n'est donc pas certain, que du temps de Moyse on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes. Nous allons voir qu'il ne l'est pas

davantage, qu'en employant ces caracteres il n'auroit pu écrire le Pentateuque.

Commençons par obſerver, que les caracteres de l'écriture repréſentative & hiéroglyphique éprouverent ſucceſſivement divers changemens. D'abord on peignit groſſiérement les objets tels qu'on les voyoit dans la nature, & ce fut là probablement la premiere écriture des anciens peuples Egyptiens, Caldéens, Chinois, &c. c'eſt même encore aujourd'hui celle de quelques nations de l'Amérique. Dans la ſuite on ne peignit plus ces objets en entier, on ſe contenta de tracer le contour de quelques-unes de leurs principales parties. Enfin on ſe borna aux lignes les plus néceſſaires, pour les déſigner. Telle eſt encore l'écriture des Chinois, ſelon quelques Savans; & telle paroît avoir été celle de la plupart des peuples anciens, juſqu'à ce que, par un heureux effort de génie, on eût imaginé de deſſiner, non plus les objets, mais les ſignes des penſées, c'eſt-à-dire, les mots qui nous les rappellent.

Suppoſons maintenant, ce que vos Critiques n'ont point prouvé, que Moyſe n'ait effectivement connu que les caracteres hiéroglyphiques de la premiere eſpece, lui étoit-il impoſſible, en les em-

ployant, d'écrire une hiſtoire telle que celle du Pentateuque ; hiſtoire abrégée & bornée au néceſſaire ? Les Mexicains ne connoiſſoient que la premiere écriture repréſentative : ils avoient pourtant leur Hiſtoire (1), depuis leur entrée dans le pays, juſqu'au temps où les Européens vinrent en faire la conquête ; & cette Hiſtoire renfermoit leurs loix, les réglemens de leur police, les détails de leur gouvernement, &c. Pourquoi le Légiſlateur des Hébreux n'auroit-il pu en écrire une ſemblable avec les mêmes caracteres ?

Que s'il n'étoit pas impoſſible d'avoir des Hiſtoires ſuivies & d'un certain détail, avec la premiere écriture repréſentative, à plus forte raiſon ne l'étoit-il pas dans la ſeconde, & moins encore dans la troiſieme ; c'eſt-à-dire, dans l'hiéroglyphique courant. Les Chinois n'ont-ils pas des Hiſtoires ſuivies & détaillées ? Leur écriture n'eſt pourtant, comme

(1) *Ils avoient pourtant leur Hiſtoire*, &c. On conſerve encore des fragmens de ces Hiſtoires. Mais la plupart de ces précieux monumens furent détruits par les Conquérans Eſpagnols, qui les prenoient pour des livres de magie. Voyez les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. *Aut.*

nous venons de le dire, que cette troisieme maniere hiéroglyphique, ou du moins elle en approche beaucoup (1). Or quelles preuves ont vos Critiques, que Moyse n'a pas connu la seconde, ou même la troisieme maniere d'écrire en hiéroglyphes ?

Donc, même en supposant que du temps de Moyse on ne connoissoit point encore les caracteres alphabétiques, il ne lui auroit pas été impossible d'écrire le Pentateuque.

En un mot, Monsieur, de quelque caractere & de quelque matiere qu'on se servît alors pour écrire, de votre aveu (2), *chacun des peuples de la Palestine avoit déja son Histoire, lorsque les Juifs entrerent dans le pays.* Pourquoi donc Moyse n'auroit-il pu écrire la sienne en *quarante ans* ?

---

(1) *En approche beaucoup.* Voy. ibid. un savant Mémoire de M. de Guignes, sur l'écriture Chinoise. *Id.*

(2) *De votre aveu.* Voy. *Défense de mon oncle*, Aut.

§. III.

Si l'état, où les Israëlites se trouvoient dans le désert, pouvoit empêcher Moyse d'écrire le Pentateuque.

Le voici, disent vos grands Critiques, c'est qu'il étoit impossible *de graver de gros livres dans un désert, où tout manquoit*, &c.

Oui, *de gros livres*, de ces livres de douze ou quinze volumes *in-folio* qu'on voit dans vos bibliothéques, l'Encyclopédie, par exemple, ou tel autre ouvrage de cette étendue. Mais en comparaison, Monsieur, le Pentateuque est *un petit livre*.

Que dis-je, le Pentateuque ? Il en faut peut-être retrancher d'abord toute la Genese : car vous n'êtes pas sûr, que Moyse ne l'avoit pas écrite avant de sortir de l'Egypte. Au moins n'y faut-il pas comprendre le Deuteronome, qui ne fut point écrit dans le désert.

Vous dites quelque part (1), que Josué

(1) *Vous dites quelque part*, &c. On ne raisonne ici que d'après les aveux de M. de Voltaire ; car au fond il est probable, que par *les paroles de la Loi*, que Josué fit graver sur

le fit graver sur la pierre. Or le Deuteronome est bien la cinquieme partie du Pentateuque. Pourquoi Moyse n'auroit-il pu faire graver le reste de même ? Il ne s'agissoit que d'y mettre quatre fois plus de temps.

Mais, diront vos Ecrivains, c'est-précisément l'embarras. *Comment trouver ce temps dans un désert où l'on changeoit si souvent de demeure ?* Pas si souvent, Monsieur : on connoît à peu-près ces changemens ; il s'en faut bien qu'ils aient été aussi fréquens, que vous paroissez le croire. La route des Israëlites est marquée dans les livres de Moyse : donnons-leur, si vous voulez, dix ans pour la faire, c'est beaucoup, & trop assurément (1) ; il restera pourtant encore trente ans de séjour. Croyez-vous qu'en trente ans ils n'auroient pu graver, même sur la pierre,

---

la pierre, il faut entendre non le Deuteronome en entier, mais seulement les deux chapitres des bénédictions & des malédictions ; ou même les dix Commandemens. *Quelque part.* Voy. *Lettre d'un Quaker.* Aut.

(1) *Trop assurément.* Les différentes marches des Israëlites dans le désert, ne donnent gueres qu'un total de quatre cent cinquante lieues, qu'ils purent faire, sans doute, en moins de dix ans, sans aller fort vîte. *Aut.*

trois ou quatre livres aussi courts que ceux de la loi ?

Mais *comment trouver tant de Graveurs dans un désert, où l'on n'avoit personne qui pût fournir des vêtemens, ni les tailler, ni même raccommoder les sandales, où l'on manquoit des arts les plus nécessaires, où l'on n'avoit pas même de quoi faire du pain* ?

Tant de Graveurs, Monsieur ! En falloit-il donc tant ? Et n'étoit-ce pas assez d'une douzaine pour graver en trente ans, même *sur la pierre* & en hiéroglyphes, trois ou quatre livres du Pentateuque ? Que s'ils ne furent gravés que *sur le bois*, comme vos Ecrivains conviennent qu'ils purent l'être, & en caracteres alphabétiques, comme il y a toute apparence, jugez combien il aura fallu moins de temps & de Graveurs.

Dans un désert où l'on manquoit des arts les plus nécessaires, où l'on n'avoit pas même de quoi faire du pain (1). Mais

(1) *Faire du pain.* Admirez la justesse de ce raisonnement. « Les Israëlites dans le désert, » faute de pain, vivoient de manne ; donc ils » avoient perdu l'art de la boulangerie. Ils » manquoient de cuirs & d'étoffes ; donc ils » n'avoient ni Cordonniers, ni Tailleurs ; donc » ils avoient perdu leurs Graveurs & l'art de la

pourquoi n'en pouvoit-on pas faire? Etoit-ce parce qu'on avoit perdu l'art de la boulangerie, & qu'on n'avoit point de Boulangers? Point du tout: c'eſt qu'on n'avoit point de farine. Il en eſt de même des autres arts, dont vous parlez. Ce n'étoit ni de Cordonniers ni de Tailleurs, mais de cuirs & d'étoffes qu'on manquoit, ſuppoſé pourtant qu'on en manquât. Les matieres avoient été employées: mais les arts & les Ouvriers reſtoient. Pourquoi ne ſeroit-il donc plus reſté de Graveurs, Artiſtes ſi néceſſaires, ſur-tout dans votre hypothèſe. Il y a d'autant moins lieu de le croire, qu'on ne manquoit apparemment ni de bois ni de pierres pour graver, quoiqu'on pût manquer d'étoffes pour faire des habits, & de cuirs *pour raccommoder les ſandales*.

» gravure; donc Moyſe n'eſt pas l'Auteur du » Pentateuque. » N'eſt-ce pas là raiſonner très-philoſophiquement! Si je diſois, les Hébreux qui n'avoient pas de Boulangers dans le déſert, n'avoient probablement pas non plus de Cuiſiniers: donc quand il tomba des cailles dans leur camp, elles y tomberent toutes roties, ou ils les mangerent toutes crues; donc ils ont fait cuire Agag, & mangé de la chair humaine; ce ſeroit une foible imitation de cette rare Dialectique. *Aut.*

D'ailleurs, ſi Moyſe n'avoit plus de Graveurs, comment Joſué fit-il pour en trouver ? Croyez-vous qu'il en ait fait venir des Royaumes d'Og & de Sehon, ou qu'il ait envoyé les Iſraëlites apprendre à graver dans les villes d'Haï & de Jéricho ?

Remarquons enfin que la loi, ou du moins la plus grande partie de la loi fut écrite près du mont Sinaï, où Dieu la donnant à Moyſe par partie, lui recommandoit à chaque fois d'aller écrire ce qu'il venoit de lui ordonner. Or les Iſraëlites arriverent au mont Sinaï quarante-huit jours après leur ſortie de l'Egypte. Eſt-il probable qu'ils aient perdu en ſi peu de temps, tous leurs Graveurs ? Et par quelle raiſon faites-vous tomber de préférence, la mortalité ſur ces Artiſtes ? Quoi ! il n'en ſera pas reſté du moins un ou deux, qui pendant le ſéjour du peuple Hébreu au pied de cette montagne, auroient pu former des Eleves ? Non ; Maîtres & Eleves, il faut que tout meure. Oh ! Monſieur, avouez qu'il eſt dur d'être obligé de tuer tant de gens, pour ſe tirer d'embarras. Croyez-moi, laiſſons-les vivre ; & convenons, que les Iſraëlites, dans le déſert, n'avoient perdu ni tous les arts, ni tous les Artiſtes ; cela

eſt beaucoup plus naturel & plus dans l'ordre commun des choſes.

Moyſe ne manqua donc pas de Graveurs de caracteres dans le déſert ; il n'y manqua ni de pierres, ni de bois, ni de temps pour graver. Donc même dans les fauſſes hypothèſes de vos Ecrivains, le ſéjour des Hébreux dans le déſert, n'étoit point un obſtacle qui pût l'empêcher d'écrire le Pentateuque.

Ainſi, Monſieur, aucune des raiſons alléguées par vos Critiques ne prouve l'impoſſibilité, qu'ils prétendoient démontrer. Cette impoſſibilité eſt une chimere, leurs principes de fauſſes ſuppoſitions, & leurs raiſonnemens de purs paralogiſmes.

Qu'on trouve de pareils raiſonnemens dans Collins (1), dans Tindal, on n'en eſt point ſurpris : le caractere de ces Ecrivains eſt connu. Mais, qu'un homme tel que vous, Monſieur, n'ait pas dédaigné de les tranſcrire, que vous vous ſoyez

(1) *Dans Collins, dans Tindal*, &c. Nous ne les attribuons à ces Critiques, que ſur l'autorité de M. de Voltaire, qui ſe trompe quelquefois. Il ſe pourroit bien qu'il les eût empruntées de quelques autres Ecrivains moins inſtruits encore, & moins de bonne foi. *Aut.*

abaiſſé à coudre ces vils lambeaux à votre texte, que vous les préſentiez de ſang froid à vos Lecteurs comme des obſervations utiles, voilà ce que nous aurons toujours de la peine à comprendre.

Nous prenons à votre gloire, Monſieur, le plus vif intérêt : nous ne croyons pas que les raiſonnemens que nous venons de réfuter, ſoit que vous en ſoyez l'Auteur, ou ſeulement le Copiſte, puiſſent jamais en rehauſſer l'éclat. Il nous ſemble qu'il ſeroit à propos de les retrancher de votre nouvelle Edition.

Nous ſommes avec reſpect, &c.

LETTRE IV.

Où l'on recherche, quels peuvent être les sentimens particuliers de l'illustre Auteur sur les caracteres & les matieres, qu'on employoit pour écrire du temps de Moyse. Variations & contradictions du docte Ecrivain sur ces deux objets.

» Tel est l'homme en effet, il va du blanc au noir,
» Et condamne au matin ses sentimens du soir.

L'ART avec lequel votre Note est écrite, Monsieur, & le ton d'intérêt qu'on y remarque, nous avoient fait croire qu'aucun des sentimens, que vous y exposez & que vous attribuez aux plus savans Critiques, ne vous étoit indifférent. Nous nous étions persuadés sur-tout, que vous adoptiez leurs idées sur les caracteres & les matieres, dont on faisoit usage pour écrire du temps de notre Législateur. Mais comme notre Lettre finissoit, on nous a remis cinq ou six nouvelles brochures, dans lesquelles vous parlez encore des caracteres & des matieres qu'on employoit pour écrire du

temps de Moyſe. Nous les avons lues auſſitôt, & nous les avons comparées entr'elles & avec vos autres ouvrages, dans l'eſpérance d'y trouver de nouvelles lumieres, ou d'y apprendre du moins quels peuvent être vos ſentimens particuliers ſur ces deux objets.

Nous ſommes-nous trompés, Monſieur? Tout ce qui nous a paru réſulter de cette comparaiſon, c'eſt que vous n'avez là-deſſus, comme ſur bien d'autres choſes, ni principes fixes, ni ſentiment arrêté; & que d'accord avec vos Ecrivains dans quelques endroits, vous les contredites dans d'autres, & vous vous contredites vous-même de la maniere la plus formelle, paſſant ſans ceſſe d'une opinion à l'autre, ſelon que le caprice ou le préjugé du moment vous emporte (1). C'eſt ce que nous allons vous faire voir dans cette Lettre.

(1) *Vous emporte.* N'eſt-ce pas plutôt ſelon le beſoin? Il paroit en effet, que M. de Voltaire, indifférent au fond ſur toutes les opinions, change de principes comme les Corſaires changent de pavillon, ſelon l'ennemi auquel ils veulent échapper ou qu'ils veulent ſurprendre. Cette manœuvre peut être utile; mais eſt-elle ſavante? Eſt-ce là *chercher la vérité & non la diſpute?* Edit.

§. I.

Ses contradictions au sujet des caracteres qu'on employoit pour écrire du temps de Moyse.

On a vu plus haut, que vous faites dire à vos Ecrivains dans votre *Note*, que *du temps de Moyse on ne connoissoit point l'écriture alphabétique ; qu'on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes ; que les Caldéens, les Phéniciens, les Egyptiens n'écrivoient pas autrement.* Vous dites vous-même dans votre Philosophie de l'Histoire, que les Caldéens instruits, selon vous, avant les Phéniciens & les Egyptiens, *graverent long-temps leurs observations & leurs loix en hiéroglyphes, & qu'ils ne connurent les caracteres alphabétiques que très-tard.*

Et voici ce qu'on lit dans votre Diatribe de M. l'Abbé Bazin sur Sanchoniaton.

» Sanchoniaton vivoit à-peu-près dans » le temps, où nous plaçons les dernieres » années de Moyse. Cet Auteur Phé- » nicien avoue en propres termes, qu'il » a tiré une partie de son Histoire des » Ecrits de Thot, qui florissoit 800 ans » avant lui. Cet aveu, auquel on ne fait

» pas assez d'attention, est un des plus » curieux témoignages que l'antiquité » nous ait transmis. Il prouve, qu'il y » avoit déja 800 ans qu'on avoit des li- » vres écrits avec le secours de l'alpha- » bet (1); que les nations pouvoient s'en- » tendre les unes les autres par ce se- » cours, & traduire réciproquement » leurs ouvrages. Les Caldéens, les » Syriens, les Phéniciens, les Egyptiens, » les Indiens, les Persans devoient né- » cessairement avoir commerce ensemble, » & l'écriture alphabétique devoit faci- » liter ce commerce «.

Quoi! Monsieur, *du temps de Moyse on ne connoissoit point les lettres alphabétiques; on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes; les Phéniciens, les Egyptiens n'écrivoient pas autrement:* & le Phénicien Sanchoniaton, contemporain de Moyse, s'il ne lui étoit pas antérieur, écrivoit en lettres.

(1) *Avec le secours de l'alphabet.* L'aveu de Sanchoniaton ne prouve point du tout ce que M. de Voltaire en conclut. Pour que Sanchoniaton ait tiré une partie de son histoire des livres de Thot, il n'étoit pas nécessaire que ces livres fussent écrits en caracteres alphabétiques. Sanchoniaton pouvoit entendre l'écriture hiéroglyphique, ou se la faire expliquer par les Prêtres d'Egypte. *Edit.*

alphabétiques ! 800 ans avant lui on avoit en Egypte des livres écrits avec le secours de l'alphabet ! & dès-lors les nations pouvoient s'entendre & commercer entr'elles par ce secours ? Y a-t-il contradiction plus formelle ?

Mais en voici qui ne le sont pas moins. Vous dites dans votre Philosophie de l'Histoire, (art. Phéniciens) que *tout ce qui nous reste de monumens antiques nous avertit que Sanchoniaton vivoit à-peu-près du temps de Moyse* : & vous ajoutez un peu plus bas, que *son livre*, écrit, s'il faut vous en croire, en lettres alphabétiques, *est d'une antiquité* prodigieuse. Voilà donc ces caracteres alphabétiques dont l'invention, selon vous, fut *très-tardive*, même chez les peuples les plus anciennement instruits; les voilà, dis-je, d'une *prodigieuse antiquité :* & le Législateur, *assez récent de la nation Juive*, selon vous, *très-récente* étoit, selon vous, *contemporain d'un Auteur prodigieusement ancien.* Sont-ce là, Monsieur, des assertions, qu'on puisse aisément concilier entr'elles ?

§. II.

Qu'il contredit encore ſes Ecrivains, & qu'il ſe contredit lui-même au ſujet des matieres, dont on faiſoit uſage pour écrire du temps de Moyſe.

Vous ne vous accordez pas mieux avec vos Ecrivains & avec vous-même, en parlant des matieres qu'on employoit pour écrire du temps du Légiſlateur Juif. Vous aſſurez dans votre Philoſophie de l'Hiſtoire, qu'*avant les hiéroglyphes on peignoit groſſiérement ce qu'on vouloit faire entendre.* On ſavoit donc faire uſage des couleurs; on s'en ſervoit; &, ſelon vos Ecrivains, du temps de Moyſe, c'eſt-à-dire, ſelon eux, dans le temps des hiéroglyphes, on ne s'en ſervoit pas: graver ſes penſées ſur la pierre, ſur le plomb & ſur le bois, étoit la *ſeule maniere d'écrire.*

Ce n'eſt pas tout, ſelon vos Critiques on écrivoit ſur la *pierre*, *ſur la brique*, *ſur les métaux & ſur le bois.* Vous dites de même, (Philoſophie de l'Hiſtoire), que les Caldéens gravoient leurs obſervations *ſur la brique*, & que les Egyptiens gravoient l'écriture *ſur le marbre & ſur le bois.* Ainſi, à vous en croire,

& à en croire vos Critiques, la pierre n'étoit pas la *seule matiere sur laquelle on écrivoit alors.*

Mais, à vous en croire, dans vos Lettres d'un Quaker à l'Evêque Georges & ailleurs, *on n'écrivoit alors que sur la pierre.* Assurément (1) ces contradictions sont palpables.

§. III.

Réflexions sur l'opinion du Quaker; qu'elle est absurde.

Arrêtons-nous, Monsieur, un moment sur cette singuliere prétention du Quaker, interprête de vos sentimens.

» *Tu ne devrois pas ignorer*, dit-il à » l'Evêque (2) avec le ton le plus dog-

(1) *Ces contradictions sont palpables.* Qu'importe ? si les contradictions déplaisent à quelques Lecteurs, elles sont très-utiles à quelques Ecrivains. Ils en retirent au moins cet avantage, qu'il faut qu'ils aient raison, soit quand ils nient, soit quand ils affirment. *Aut.*

(2) *A l'Evêque*, &c. Nous ne connoissons ce Prélat que par ses écrits; mais nous croyons que le Quaker, malgré tout le fastueux étalage de son érudition Angloise, pourroit aller à son école sur plus d'une matiere, & prendre de ses leçons avec quelque profit. *Edit.*

» matique, *qu'on n'écrivoit alors que ſur* » *la pierre* (1).

Tu ne devrois pas ignorer ! On peut l'ignorer aſſurément ſans manquer à aucun *devoir*. Une opinion abſurde n'eſt pas une connoiſſance qu'on ſoit dans l'obligation d'acquérir.

On n'écrivoit que ſur la pierre ! J'aimerois autant dire qu'on ne tailloit que le granite, & qu'on ne bâtiſſoit que des pyramides. Les arts commencent-ils par ce qu'ils ont de plus difficile ? Eſt-ce là, Monſieur, leur marche ordinaire ?

Mais écoutons le Primitif, & voyons quelles ſont ſes preuves. *On n'écrivoit*, dit-il, *que ſur la pierre, puiſqu'il eſt dit*

(1) *Que ſur la pierre.* M. de Voltaire aſſure de même dans un autre endroit (défenſe de mon oncle) que *le Vedam*, ſelon lui, *l'un des trois plus anciens livres du monde, étoit écrit ſur la pierre, & en caracteres hiéroglyphiques.* On doit apparemment en dire autant du livre de Job, *que pluſieurs Savans*, dit-il, *ont cru, avec raiſon, antérieur à Moyſe de ſept générations.* Mais, outre que des livres *écrits ſur la pierre* ſeront toujours des choſes un peu difficiles à perſuader & à croire, n'y a-t-il pas quelque inconſéquence à admettre des livres *écrits ſur la pierre*, & à nier que Moyſe ait pu, en plus de trente ans, faire écrire le Pentateuque *ſur la pierre ?* Aut.

dans Josué, qu'il écrivit sur des pierres le Deuteronome. Fort bien : si l'on disoit : » Le traité fait il y a quelques années, entre les Russes & les Chinois, » sur les frontieres des deux Empires, y » fut écrit sur la pierre ; donc il y a » quelques années, les Russes n'écrivoient que sur la pierre, & les Chinois » n'avoient ni encre ni papier « : trouveriez-vous, Monsieur, ce raisonnement fort juste ? C'est pourtant ainsi que votre Quaker raisonne : il conclut brusquement du particulier au général ; conclusion de Poëte ou de Trembleur (1).

De ce que l'Ecriture remarque que le Décalogue &, selon lui, le *Deuteronome*, furent écrits sur la pierre, il infere qu'on n'écrivoit que sur la pierre. Il auroit dû, en inférer précisément tout le contraire. En effet, l'Ecriture auroit-elle observé que le Décalogue & le *Deuteronome*, ou plutôt une partie du Deuteronome, furent écrits sur la pierre, si l'on n'écrivoit pas autrement ? Et pourquoi étant si souvent question d'écrire

(1) *De Poëte ou de Trembleur.* Il y a des Poëtes qui raisonnent juste, & des Trembleurs pleins de sens, matieres de Religion mises à part. *Edit.*

dans

dans le Pentateuque, n'eſt-il parlé d'écrire ſur la pierre que dans ces deux occaſions ? Enfin quand Joſué fit écrire, ſelon le Quaker, le *Deuteronome* ſur la pierre par ſes Graveurs, il faut dire qu'il eut la patience de le leur dicter de vive voix, ce qui n'eſt pas croyable, ou qu'il le leur donna écrit ſur une autre matiere; autrement c'eût été un double emploi (1). Donc on n'écrivoit pas ſeulement ſur la pierre.

Si du temps de Moyſe *on n'écrivoit que ſur la pierre*, la ville de Cariat-Sepher (dont, par parenthèſe, il vous plaît de faire un pays) devoit être un beau magaſin de pierres, pour peu que les Cananéens écriviſſent ! car *c'étoit*, ſelon vous, *le dépôt de leurs archives à l'entrée des Hébreux dans la Paleſtine*. Et les livres de compte des Négocians de Tyr, qui ſans doute écrivoient beaucoup (2), étoient de gros tas de pierres;

(1) *Double emploi.* Il eſt clair, que les Ouvriers devoient avoir ſous les yeux des modeles de ce qu'on vouloit qu'ils gravaſſent, ſur-tout s'il s'agiſſoit de graver des livres ou quelque ouvrage d'une certaine étendue; & il n'eſt pas moins clair que ces modeles n'étoient pas gravés ſur la pierre. *Edit.*

(2) *Ecrivoient beaucoup.* En effet, dit très-

& les feuillets du livre de Sanchoniaton étoient autant de pierres polies ; & quand les Rois d'Egypte remettoient à leurs Couriers ces lettres d'Etat, qui donnerent naissance au caractere épistolique, c'étoit de pierres qu'ils les chargeoient ; & c'étoit des pierres que les Prêtres Egyptiens portoient, lorsqu'ils promenoient en procession dans leurs villes les livres nombreux de leur Thot ! Votre Quaker dévore toutes ces absurdités. En vérité, Monsieur, y pense-t-il, ou se joue-t-il de la simplicité de ses Lecteurs ?

Il est vrai pourtant qu'on écrivoit alors sur la pierre : mais qu'y écrivoit-on ? C'étoit, dit le savant Comte de Caylus,

---

bien M. de Voltaire (*défense de mon oncle*) « si l'on cultivoit alors les sciences dans la » petite ville de Dabir, combien devoient-» elles être en honneur dans Sidon & dans » Tyr, qui étoient appellés le pays des livres, » le pays des archives ? » *Aut.*

Nous savions que la ville de *Dabir* s'appelloit *la ville des livres*, *la ville des archives* : mais nous ignorions qu'on eut donné aux villes de Tyr & de Sidon le nom de *pays des livres*, *pays des archives* C'est une anecdote que ce savant Critique veut bien nous apprendre : nous lui en faisons nos sinceres remercimens ; nous souhaiterions seulement, qu'il eût daigné nous dire d'où il l'a tirée. *Edit.*

les monumens publics. Destinés à résister aux injures de l'air & à la durée des temps, ils étoient gravés alors, comme aujourd'hui, sur la pierre & sur l'airain. Mais tout le reste, *on l'écrivoit alors*, comme aujourd'hui, *sur tout ce qui peut recevoir l'écriture*.

Vous trouverez peut-être, que nous nous sommes trop appésantis sur une opinion, dont l'absurdité saute aux yeux. Nous aurions supprimé tout ce que nous venons d'en dire, si nous ne l'eussions trouvée que dans la *Lettre d'un Quaker*. Mais on en voit des traces jusques dans un de vos plus sérieux Ecrits (1), où vous faites dire à d'illustres Savans, que *les Histoires & les Loix, de Moyse & de Josué, auroient été gravées sur la pierre, si en effet elles avoient existé* (2). On la

(1) *Plus sérieux Ecrits*. Voyez Phil. de l'Hist. article MOYSE. *Aut.*

(2) *Si elles avoient existé*. C'est ainsi que M. de Voltaire, dans la Philosophie de l'Hist. art. MOYSE, fait raisonner *Aben-Ezra*, *Nugnez*, *Maimonide*, *le docte le Clerc*, *Midleton*, *les Savans connus sous le nom de Théologiens de Hollande*, & *même le grand Newton*. Mais ce raisonnement n'est point d'eux : le Philosophe auroit pu se dispenser de leur en faire les honneurs. Pourquoi faire dire à de grands hommes une ineptie ? *Aut.*

retrouve encore dans d'autres brochures ; & elle vient de reparoître tout récemment dans un Ecrivain d'ailleurs instruit : tant l'erreur la plus invraisemblable, accréditée par un nom célebre, est prompte à se répandre ! C'est ce qui nous a décidé à en parler avec plus d'étendue que nous n'avions d'abord dessein de le faire.

On peut encore observer ici, comme dans la Note, qu'il distingue soigneusement *le docte le Clerc* d'avec *les Savans connus sous le nom de Théologiens de Hollande*. L'illustre Ecrivain oublie-t-il que *le Clerc* avec un, ou tout au plus deux de ses amis, furent les Auteurs du Livre intitulé : *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande* ? ou bien, auroit-il voulu persuader à ses Lecteurs, que ces *Théologiens* formoient une compagnie nombreuse de Savans, dont *le Clerc* n'étoit pas, & qu'il faut par conséquent le compter à part ? Ce seroit une manière assez commode de multiplier les autorités, mais que tout le monde apparemment n'approuveroit pas.

Dolus an virtus, quis in hoste requirat ? C'est, à ce qu'il paroît, la maxime de quelques Ecrivains modernes ; mais si elle est quelquefois utile, elle n'est jamais honnête ; & les avantages qu'elle peut procurer, ne sont pas de durée. *Edit.*

§. IV.

Sur le reproche d'inconſéquence & de contradiction, qu'il fait à l'Auteur d'Emile.

Revenons. Vous riez des inconſéquences, des contradictions du *pauvre Jean-Jacques ;* & il faut avouer qu'elles ſont un peu fréquentes. Mais le *pauvre Jean-Jacques* n'auroit-il pas à ſon tour quelque droit de rire des vôtres ; & ſi ce *petit bon homme* s'aviſoit de les relever, ne pourroit-il pas amuſer le Public à vos dépens (1) ? Prenez-y garde, Monſieur, *Loripedem rectus derideat, Æthiopem albus.*

Non, vous n'avez pas droit de reprocher des inconſéquences & des contradictions à perſonne, après toutes celles

(1) *A vos dépens.* Notre deſſein n'eſt pas ici de jetter la diviſion dans le camp ennemi : elle n'y eſt que trop, au grand ſcandale de la Philoſophie. Si pourtant le Citoyen de Geneve alloit par haſard ſe mettre à faire la revue de quelques-unes des brochures du ſavant Critique, ce ſeroit, ſans doute, un adverſaire plus redoutable, que de malheureux Juifs, qu'on croit pouvoir négliger ou fouler aux pieds ſans crainte. *Aut.*

qu'on vient de voir, & tant d'autres, qu'on remarque à tout instant dans vos ouvrages.

Ces contradictions sans nombre, ces variations continuelles annoncent-elles un Ecrivain instruit des matieres qu'il traite ; un homme vrai, qui n'avance rien qu'après s'en être assuré ; un guide éclairé & de bonne foi, auquel on puisse s'abandonner sans réserve ? ou un esprit superficiel, qui, n'ayant rien approfondi, tourne à tous les vents de l'opinion ; qui, indifférent sur le vrai comme sur le faux, ne tient à rien qu'au desir de se distinguer du reste des hommes, en combattant des faits qu'ils révérent, & qui dans ce dessein compile sans choix les objections, non-seulement les plus absurdes, mais les plus contradictoires ; comme s'il se faisoit un jeu d'essayer jusqu'où peut aller la crédulité du public, & la confiance aveugle de ses prosélytes en tout ce qu'il lui plaît d'avancer ? Voilà, Monsieur, les jugemens, que nous craignons pour vos Ecrits, & que nous souhaitons que vous préveniez, en y mettant, sur les objets dont nous venons de parler & dont nous parlerons par la suite, plus de vérité & plus d'accord.

Nous sommes, avec les sentimens les plus sinceres & les plus respectueux, &c.

LETTRE V.

Où l'on répond aux objections rapportées dans la Note contre l'Hiſtoire de l'adoration du Veau d'or.

APRÈS avoir inutilement oppoſé au ſentiment commun des Juifs & des Chrétiens, qui croient Moyſe Auteur du Pentateuque, l'impoſſibilité où vous prétendez qu'il étoit de l'écrire, vous paſſez, Monſieur, de cette objection générale & extrinſeque, à des difficultés particulieres, que vous tirez du fonds même de l'Ouvrage. Vous vous attachez à quelques-uns des faits qui y ſont rapportés, & vous les repréſentez, d'après vos Ecrivains, comme faux, impoſſibles & abſurdes.

Ici, Monſieur, la queſtion change: elle devient tout autrement intéreſſante, & il eût été bon d'en avertir vos Lecteurs. Que Moyſe ait pu écrire le Pentateuque, ou qu'il ne l'ait pas pu, qu'il l'ait écrit tel que nous l'avons, ou que les Scribes publics & les Prophetes y aient fait quelques légeres additions, &c.

ce ne ſont là que des points de critique ſur leſquels chacun peut, au riſque de ſe tromper, embraſſer à ſon choix l'opinion qu'il juge la plus probable. Mais ſi pluſieurs des principaux faits racontés dans ces livres, ſont évidemment incroyables & faux, l'ouvrage n'eſt digne ni de Moyſe ni d'aucun Evrivain dirigé par l'eſprit de Dieu. Prouver cette fauſſeté, ce ſeroit détruire tout à la fois & l'autenticité & l'inſpiration de ces livres reſpectés pendant tant de ſiecles. Tel eſt apparemment le but que ſe propoſent vos Ecrivains, lorſque tournant les faits à leur maniere, & en altérant à leur gré les circonſtances, ils cherchent à leur donner un air d'invraiſemblance & d'abſurdité, qui puiſſe révolter les Lecteurs.

L'adoration du veau d'or eſt un de ceux qu'ils ont le plus vivement attaqués. Ce fait leur paroît impoſſible en lui-même, inconcevable dans ſes circonſtances, plein d'injuſtice & de barbarie dans ſes ſuites; d'où ils concluent, *que tout ce chapitre a été ajouté aux livres de Moyſe, ainſi que pluſieurs autres.*

Nous allons expoſer leurs difficultés & tâcher d'y répondre. Nous nous permettrons d'en changer l'ordre, mais nous n'en diſſimulerons aucune.

§. I.

S'il eſt impoſſible à la Chymie la plus ſavante de réduire l'or en poudre qu'on puiſſe avaler.

Si l'on en croit ces Ecrivains, *il eſt impoſſible de réduire l'or en poudre qu'on puiſſe avaler*, & *l'art de la plus ſavante Chymie* (1) *n'y ſuffit pas.*

---

(1) *La plus ſavante Chymie.* Dans le Dictionnaire Philoſophique, art. MOYSE, on dit ſeulement que cette *opération étoit impoſſible à la Chymie ordinaire non encore inventée.* Nous ne ſavons pas préciſément juſqu'où peut aller ce que l'Auteur juge à propos d'appeller *la Chymie ordinaire.* Mais nous ſavons que dès-lors les Egyptiens exploitoient des mines d'or & d'argent, qu'ils connoiſſoient la manipulation très-difficile de l'étain, qu'ils avoient l'art de purifier ces métaux, qu'ils embaumoient les corps avec des préparations chymiques, qui les ont conſervés juſqu'à nos jours, &c. & qu'ainſi une Chymie, ou du moins des opérations chymiques *aſſez ſavantes*, étoient déja inventées.

Remarquons encore comme le *Dictionnaire* s'accorde avec la *Tolérance.* Dans l'un, ce n'eſt qu'à *la Chymie ordinaire ;* dans l'autre, c'eſt à *la Chymie la plus ſavante* que cette opération étoit *impoſſible.* Edit.

Sont-ils bien sûrs de ce qu'ils avancent? ou s'ils n'en ont point de certitude, comment décident-ils avec tant de hardiesse?

Je ne citerai point ici nos Chymistes. Vous n'ignorez pas que les Hébreux ont depuis long-temps des connoissances en ce genre, & que plus d'une fois de grands Rois n'ont pas dédaigné de se servir des descendans d'Abraham, pour la fonte de leurs métaux. Non: c'est par vos Chrétiens mêmes que nous voulons confondre ces baptisés incrédules.

Sthal étoit Chrétien, & un Chymiste du premier ordre: il n'a pourtant pas raisonné comme eux. Il n'a pas dit: Je ne sais comment cette dissolution peut s'opérer; donc elle est impossible; donc le Législateur Juif nous a fait un conte absurde, ou ce conte a été *ajoûté à ses livres, ainsi que plusieurs autres.* Plus habile & moins présomptueux, il a jugé qu'un Auteur ancien, & le plus ancien que nous connoissions, un Auteur regardé comme inspiré depuis tant de siecles, & par tant de peuples, méritoit bien qu'on ne le condamnât point sans quelque examen; & qu'avant de prononcer, comme vos Critiques, d'un ton décisif & tranchant, cette prétendue impossibilité, il convenoit de s'en assurer & de la conf-

tater par diverſes expériences. Qu'eſt-il arrivé ? Que ſes recherches l'ont conduit à un moyen très-ſimple d'exécuter ſans peine ce que vous croyez impoſſible ſans miracle. Liſez, Monſieur, dans ſes *Opuſcules*, ſa diſſertation ſur ce ſujet, vous y verrez » que le ſel de tartre mêlé » au ſoufre *diſſout l'or, au point de le* » *réduire en une poudre qu'on peut* » *avaler* «.

Nous pourrions vous renvoyer encore aux Mémoires de votre Académie des Sciences : mais vous ne les liſez pas, ſans doute, vous, Monſieur, qui prétendez que *dans ces quatre-vingt volumes, il n'y a que de vains ſyſtêmes, & pas une choſe utile* (1). Jettez du moins un coup d'œil ſur l'Ouvrage intitulé : *Origine des Loix, des Sciences & des Arts*, ou ſur le *nouveau Cours de Chymie* d'un de vos plus ſavans Médecins ; vous y trouverez que » le Natron, ma» tiere connue dans l'Orient, & ſur-tout

(1) *Pas une choſe utile.* Voyez *ſeconde ſuite des Mêlanges, édit. de Gen. pag.* 304 ; & remarquez que rien n'eſt plus oppoſé à l'eſprit de ſyſtêmes que l'eſprit de cette Académie. Une de ſes premieres maximes eſt de n'en adopter aucun. *Aut.*

» près du Nil, produit le même effet ; » que Moyse connoissoit parfaitement » bien toute la force de son opération (1) ; » & qu'il ne pouvoit mieux punir l'in- » fidélité des Israëlites qu'en leur faisant » boire cette poudre, parce que l'or » rendu potable par ce procédé, est d'un » goût détestable.

Cette possibilité de rendre l'or potable a été répétée cent fois, depuis Sthal & Senac, dans les ouvrages & dans les leçons de vos plus célebres Chymistes, d'un Baron, d'un Macquer, &c. Tous sont d'accord sur ce point. Nous n'avons actuellement sous les yeux, que la *nouvelle Edition de la Chymie de le Fevre*. Il l'enseigne comme tous les autres, & il ajoute » que rien n'est plus » certain, & qu'on ne peut plus avoir » là-dessus le moindre doute (2).

---

(1) *De son opération.* Moyse avoit été instruit dans toutes les sciences des Egyptiens. Or l'art de fondre les métaux & de les purifier fut connu de ce peuple dès le temps de ses premiers Rois. C'est ce qu'assurent plusieurs Historiens anciens, Diodore de Sicile, Agatarchides, &c. Il paroît que ce fut des Egyptiens que les Grecs apprirent à travailler les métaux. *Aut.*

(2) *Le moindre doute.* Aben-Ezra avoit déja

Qu'en penſez-vous, Monſieur ? Le témoignage de ces habiles gens ne vaut-il pas bien celui de vos Critiques ? Et de quoi s'aviſent auſſi ces Incirconcis ? *Ils ne ſavent pas* de Chymie, *& ils ſe mêlent d'en parler ; ils auroient pu s'épargner ce ridicule.*

Mais vous, Monſieur, quand vous tranſcriviez cette futile objection, ignoriez-vous que le dernier Chymiſte ſeroit en état de la réfuter ? La Chymie n'eſt pas votre fort : on le voit bien. » Auſſi » la bile de Rouelle (1) s'échauffe, ſes » yeux s'allument, & ſon dépit éclate, » lorſqu'il lit, par hazard, ce que vous

---

ſoupçonné que c'étoit par un procédé chymique, que Moyſe avoit rendu l'or potable. Quelque temps après Aben-Ezra, un autre Rabin écrivit qu'il avoit été lui-même témoin d'une ſemblable opération ; mais on en avoit douté juſqu'à Sthal. Voyez à quoi il ſert qu'on faſſe des découvertes, puiſque tant d'années après, on nous répete encore les vieilles erreurs. *Aut.*

(1) *De Rouelle.* Cet homme célebre, mort depuis la ſeconde édition de ces Lettres, jouiſſoit de la réputation très-méritée de premier Chymiſte de France. On nous aſſure que les endroits où il eſt queſtion de Chymie, ne ſont pas ceux qu'il admiroit dans les Ecrits de M. de Voltaire. *Chret.*

» en dites en quelques endroits de vos » Ouvrages (1) «. Faites des vers, Monsieur, embouchez la Trompette Epique; disputez le prix aux Euripide & aux Sophocle; mais laissez là l'art des *Pott* & des *Margraff*.

Voilà donc la principale objection de vos Ecrivains, celle qu'ils avançoient avec le plus de confiance, pleinement détruite: passons à une autre.

§. II.

S'il falloit un miracle ou trois mois de travail pour jetter en fonte le veau d'or.

Ces doctes Critiques soutiennent encore, qu'il *étoit impossible sans miracle, de jetter en fonte le veau d'or en moins de trois mois.* Ils se trompent encore, ou ils veulent tromper.

Ils s'imaginent apparemment que ce

(1) *Vos Ouvrages.* Quoi qu'en ait dit M. de Voltaire, il est certain que le passage marqué par des guillemets, ne se trouvoit point dans l'édition publiée *à Paris, chez Laurent Prault, avec Approbation & Privilége.* Mais puisque l'illustre Ecrivain l'a cité, & qu'il n'en paroît pas mécontent, nous avons cru pouvoir le remettre dans celle-ci. *Aut.*

veau d'or étoit un coloſſe. Mais, Monſieur, vous n'avez point oublié, que dans l'idée de nos peres, il étoit deſtiné à être porté à la tête de leur armée. *Faites-nous*, diſoient-ils, *des Dieux qui nous précedent*. Vous pouvez bien penſer que dans ce deſſein, il n'étoit pas néceſſaire, que cette ſtatue fût auſſi péſante que le cheval d'Henri IV, ou que le Laocoon de Marly. Ces Critiques auront vu, ſans doute, le veau d'or repréſenté dans quelque tableau d'après le caprice du Peintre, & ils auront conclu de la peinture à l'original. Mais la concluſion n'eſt pas juſte. Vous le ſavez, Monſieur; les Peintres ne ſont pas toujours des autorités sûres, non plus que les Poëtes.

Quelques-uns de vos Chrétiens ont écrit, que ce veau d'or étoit un corps humain ſurmonté d'une tête de veau, dans le goût de ces Anubis à tête de chien, qu'on montre dans les cabinets des curieux, ou de ces Chérubins *à tête de veau*, dont vous parlez quelque part. Vous voulez, Monſieur, que cette Idole ait été un *Apis*, à la bonne heure. Mais croyez-vous que pour jetter en fonte un Anubis ou Apis portatif & groſſiérement travaillé, comme tous les ouvrages des

Egyptiens, les Maîtres de nos peres dans les arts (1), il eût fallu néceſſairement un miracle ?

Nous ne dirons pas que nos ancêtres ont peut-être eu quelque procédé que nous ne connoiſſons pas, qui pouvoit accélérer l'opération : cette conjecture pour-

(1) *Les Maîtres de nos peres dans les arts*, &c. Maîtres *ignorans & ſans goût*, ſelon cet Ecrivain. Car c'eſt maintenant ſa manie de vouloir que les Egyptiens aient été le peuple le plus mépriſable, après nous pourtant, qu'il y ait jamais eu ſur la terre. *Les Egyptiens*, dit-il, *peuple en tout mépriſable, quoi qu'en diſent les admirateurs des pyramides ;* comme ſi les pyramides étoient les ſeuls monumens qui aient valu aux Egyptiens l'admiration de la poſtérité, & qu'on n'eut jamais rien dit de leurs autres édifices, de leurs Temples, de leurs Palais, de tant d'autres ouvrages auſſi utiles que ſuperbes. L'illuſtre Ecrivain a-t-il oublié ces belles & larges chauſſées, ces levées nombreuſes d'où les villes dominant ſur les flots, ne voyoient dans les inondations du fleuve, que la fertilité du pays ; ces vaſtes lacs, réſervoirs immenſes des eaux, ſans leſquelles les terres euſſent été ſtériles ; ces canaux, qui, diſtribuant les mêmes eaux de toutes parts, facilitoient le commerce & entretenoient l'abondance, &c ? Ne connoît-il des Egyptiens que leurs pyramides ? Mais le *déclamateur* Boſſuet avoit vanté l'Egypte, & n'avoit rien dit de la Chine ; il falloit bien vanter la Chine, & rabaiſſer l'Egypte. *Edit.*

tant, après ce que nous venons de dire, ne paroîtroit pas sans fondement. Entrez seulement, Monsieur, chez le premier Fondeur : je vous réponds, que si vous lui fournissez les matieres dont il pourroit avoir besoin, que vous le pressiez & que vous le payiez bien, il vous fera un pareil ouvrage en moins d'une semaine. Nous n'avons pas cherché long-temps, & nous en avons trouvé deux, qui ne demandoient que trois jours. Il y a déja loin de trois jours à *trois mois ;* & nous ne doutons pas que si vous cherchez bien, vous pourrez en trouver qui le feront encore plus promptement.

§. III.

Si Aaron jetta le veau d'or en fonte en un seul jour.

Dans le dessein de rendre le miracle plus nécessaire, ou l'absurdité du prétendu conte plus palpable, ces Critiques avancent, que *le peuple s'adressa au frere de Moyse, pour avoir le veau d'or, la veille du jour même où celui-ci descendit de la montagne, & qu'Aaron le jetta en fonte en un seul jour.*

Mais où ces Ecrivains ont-ils pris ces

particularités ? Dans leur imagination, sans doute : car ce n'est certainement pas dans l'Ecriture. Le jour où le peuple demanda cette Idole, n'y est fixé en aucun endroit, non plus que le temps qu'Aaron mit à la faire.

S'il est donc naturellement impossible, comme ils le prétendent, que le veau d'or ait été jetté en fonte *en un seul jour*, si c'est un fait absurde ou inexplicable sans miracle, ce qui revient au même, selon eux ; ce fait, ce n'est pas Moyse, c'est eux-mêmes qui l'avancent. De quel front l'attribuent-ils à l'Ecrivain sacré, qui n'en dit rien ? Il est aisé de trouver des absurdités dans un Auteur, quand on lui fait dire tout ce qu'on veut, & qu'on lui impute sans scrupule les idées bisarres qu'on enfante soi-même.

Ainsi, Monsieur, trois jours & peut-être moins suffisoient pour jetter en fonte le veau d'or ; & il n'est dit nulle part qu'Aaron n'y en mit qu'un. Jugez, si l'objection de vos Critiques est solide.

§. IV.

S'il étoit impoſſible aux Juifs de fournir aſſez d'or pour faire cette ſtatue.

Collins, Tindal, Bolinbroke, &c. ne conçoivent pas (1) *que les Juifs, qui*

(1) *Ne conçoivent pas*, &c. Eh ! qu'importe qu'ils conçoivent ou qu'ils ne conçoivent pas ? Ils ne concevoient pas non plus, que l'*art de la Chymie la plus ſavante peut diſſoudre l'or au point de le rendre potable.* Cependant on vient de voir que *rien n'eſt plus certain. Ils n'imaginent pas, ils ne conçoivent pas*, &c. Quels principes de raiſonnement ! il n'eſt point de ſource plus féconde en paralogiſmes & en fauſſes conſéquences. C'eſt de tels antécédens que le peuple ignorant conclut, que les tours de paſſe-paſſe ſont des opérations de magie, & que tous les Joueurs de gobelets ſont des Sorciers. Tous les raiſonnemens de ce genre peuvent ſe réduire au ſyllogiſme ſuivant. « Moi, » ignorant ou bel eſprit (car il n'importe) » qui ne connois ni les forces de la nature, ni » les reſſources de l'induſtrie, qui n'ai qu'une » teinture légere des arts & de leurs procédés, » qui n'ai étudié que ſuperficiellement l'Hiſtoire » des anciens peuples, leurs langues & leurs » uſages, je renferme dans mon étroite & » foible conception toutes les idées de l'être » & du poſſible. Or je ne conçois pas que telle » choſe ſoit ou puiſſe être. Donc, &c. » La

n'avoient pas de quoi raccommoder leurs ſandales, aient demandé un veau d'or maſſif.

Ce dernier mot, ſur lequel ils appuient avec complaiſance, & que vous répétez avec affectation, ne peut plus nous en impoſer. Tout *maſſif* qu'a pu être le veau d'or, nous venons de voir qu'il étoit portatif, & que par conſéquent il ne pouvoit être d'un poids fort conſidérable.

Mais enfin, direz-vous, *comment les Juifs ont-ils pu fournir aſſez d'or pour faire même un veau portatif!*

Comment! l'Exode va vous l'apprendre : *ce fut*, dit l'Ecrivain ſacré, *en remettant entre les mains d'Aaron les boucles & les pendans d'oreilles d'or de leurs femmes, de leurs fils & de leurs filles.*

Suppoſons, Monſieur, que ſur les deux millions d'ames à quoi montoit le peuple Hébreu, ſelon vos propres calculs, il n'y ait eu que cent cinquante mille, tant femmes, que filles & garçons, qui aient porté des pendans d'oreilles d'or; & n'eſtimons chaque paire de boucles &

---

réponſe eſt, que cette propoſition *je renferme*, &c. qui rarement exprimée eſt toujours ſous-entendue, n'eſt ni modeſte, ni vraie. *Aut.*

de pendans qu'à un gros : vous voyez que je suis bien éloigné de porter les choses trop haut. Croyez-vous, Monsieur, que cent cinquante mille gros d'or ne suffiroient pas pour faire un veau d'or portatif ?

Que répondront à cela vos Savans ? Nieront-ils que les femmes & les enfans des Hébreux aient été dans l'usage de porter des boucles & pendans d'oreilles d'or ? Mais outre que l'Ecrivain sacré nous l'assure, dès le temps d'Abraham on connoissoit cette sorte d'ornement dans la Palestine & les pays voisins ; c'étoit la coutume des Ismaélites d'en porter, même en allant au combat (1) ; encore à présent les Arabes, leurs descendans & habitans des mêmes déserts, en font une de leurs plus ordinaires parures : enfin l'usage en étoit commun parmi les Egyptiens. Pour quelle raison les Hébreux n'en

(1) *En allant au combat.* Il est rapporté *au chapitre VIII. du livre des Juges*, que les Israëlites ayant fait présent à Gédéon de tous les bijoux de cette sorte, qu'ils avoient enlevés aux Madianites vaincus, les boucles & pendans d'oreilles seuls se trouverent monter à dix-sept cents sicles d'or, c'est-à-dire, selon quelques Ecrivains, à plus de deux mille cinq cents louis. *Aut.*

auroient-ils point eus? Vous croyez peut-être qu'ils avoient laissé ces bijoux en Egypte, ou que l'or de leurs pendans d'oreilles s'étoit usé dans l'espace de trois mois, comme les *semelles de leurs sandales!*

Mais, dites-vous, *les Juifs étoient un peuple pauvre.* Nous ne tarderons pas à vous faire voir, qu'il s'en falloit bien qu'ils le fussent, du moins, au point que vous le supposez. Mais je veux qu'ils l'aient été; falloit-il qu'ils fussent fort riches, pour qu'il se trouvât, sur plus de deux millions d'ames, cent cinquante mille personnes, qui eussent un bijoux d'un gros d'or? Que savez-vous même, si la plupart de ces pendans d'oreilles ne faisoient pas partie des effets précieux qu'ils avoient empruntés de leurs anciens Maîtres?

Concluons, Monsieur, que cette difficulté ne vaut pas mieux que les précédentes (1).

(1) *Précédentes.* Comment tirer une difficulté solide de la quantité d'or qui devoit entrer dans une statue dont on ignore les proportions? *Edit.*

§. V.

Sur les vingt-trois mille hommes, que ces Critiques prétendent avoir été égorgés, pour avoir adoré le veau d'or.

L'humanité, dites-vous, *la bonté de cœur, qui trompe ces Ecrivains, les empêche de croire que Moyſe ait fait égorger vingt-trois mille hommes pour expier ce peché. Ils n'imaginent pas que vingt-trois mille hommes ſe ſoient ainſi laiſſés égorger par des Lévites, à moins d'un autre miracle.*

Vos Savans ne croient donc pas, qu'il y ait eu *vingt-trois mille hommes* tués dans cette rencontre? ni nous non plus, Monſieur. Mais les raiſonnemens de ces Critiques ne nous en paroiſſent pas meilleurs. Examinons-les un peu, s'il vous plaît.

L'humanité, la bonté de cœur les empêchent de croire, &c. Vous dites que *cette bonté de cœur les trompe;* vous pourriez bien avoir raiſon. Car enfin, ce n'eſt pas ſur les foibles penſées des hommes que Dieu regle ſes jugemens & ſes vengeances. A ne raiſonner même que politiquement, ſavent-ils juſqu'à quel point il étoit néceſſaire que la ſévérité

fût portée, pour maintenir cette multitude indocile dans la soumission au Législateur & dans l'attachement au culte, partie principale & base de toute la législation ! *L'humanité, la bonté de cœur*, n'est pas la seule vertu que doit avoir le Chef d'un grand peuple : il faut encore de la fermeté, de la sévérité, sur-tout lorsque les prévaricateurs sont nombreux, & la prévarication énorme : or celle de ces Hébreux étoit telle, que tout à l'heure vos Ecrivains ne *pouvoient la concevoir.*

Vingt-trois mille hommes égorgés par des Lévites ! A les entendre, ces grands Critiques, on diroit que *ces Lévites* n'étoient qu'une poignée de Prêtres timides. Mais dans le texte c'est toute autre chose : ces Lévites ne sont rien moins que *tous les enfans de Lévi*, c'est-à-dire, la Tribu de Lévi toute entiere, Tribu qui n'étoit, comme vous le savez, ni la moins guerriere (1) des douze, ni apparemment

(1) *La moins guerriere des douze.* Accoutumés à tout confondre & à juger de tout par le petit cercle d'objets qui les environne, ces savans Ecrivains se représentent nos Lévites d'alors comme les Prêtres de leur Religion : c'est encore une mépriſe. 1°. Dans le temps dont il est ici question, les Lévites n'avoient point encore été consacrés au ministere de la

la moins attachée à Moyſe (1). Suppoſons même qu'une partie de cette Tribu ſe ſoit rendue coupable de la prévarication générale, & ne mettons qu'à douze, ou même qu'à dix mille combattans ceux des Lévites qui s'armerent contre les prévaricateurs. Eſt-il impoſſible que dix à douze mille hommes en tuent vingt-trois mille? & falloit-il *un miracle*, pour que ces dix à douze mille hommes en armes, animés par les ordres du Légiſlateur, &

---

l'Autel; ils portoient les armes comme tous les autres Iſraélites. Cette obſervation n'auroit pas dû échapper du moins à M. de Voltaire.

2°. Depuis même la conſécration des Lévites au ſaint miniſtere, on les vit ſouvent, quoiqu'exempts du ſervice militaire, combattre dans nos armées. Phinées, petit-fils d'Aaron, ne ſe diſtingua pas moins par ſon courage que par ſon zele: il ſe trouva à la bataille, & quelques-uns croient qu'il commandoit les Hébreux lorſqu'ils défirent les Madianites. Le Prêtre Banaias étoit un des braves de David, & Général des armées de Salomon. On connoît les exploits des Machabées; & dans les derniers temps, l'Hiſtorien Joſeph étoit tout-à-la-fois Prêtre; & l'un des plus habiles Capitaines de la nation. *Edit.*

(1) *La moins attachée à Moyſe.* Moyſe étoit de la Tribu de Lévi: c'étoit donc pour cette Tribu une raiſon particuliere d'attachement à ce Chef. *Edit.*

par le zele de la Religion, fissent ce massacre parmi un peuple surpris & désarmé, que devoient décourager le remords de son crime & la crainte du châtiment ? Combien l'Histoire ne nous offre-t-elle pas de faits plus étonnans (1),

(1) *Faits plus étonnans.* On y voit des poignées d'hommes tailler en pieces des milliers d'ennemis rangés en bataille. Ici, au contraire, ce sont plusieurs milliers d'hommes armés, qui fondent sur une multitude sans armes, & toute occupée de la fête profane qu'elle célébroit : circonstance remarquable, dont la suite du récit de Moyse, & un texte précis, ne permettent pas de douter. Le voici tel qu'on le lit dans la Traduction de vos plus célebres Hébraïsans (*Le P. Houbigant.*) « Moyse, dit-il, ayant vu que *le peuple étoit* » *livré à la folle joie de la fête* ordonnée par » Aaron, *& qu'il étoit aisé de les tailler en* » *pieces, si on les attaquoit*, se tint debout à la » porte du camp, & s'écria : Si quelqu'un est » au Seigneur, qu'il se joigne à moi ; & tous » les enfans de Lévi se rassemblerent autour de » lui, & il leur dit, &c. » Exode, chap. XXXII, » ℣. 25.

Ce passage suffit encore pour répondre à ceux qui, s'imaginant comme l'Auteur de la Philosophie de l'Histoire, que ce massacre fut fait *sans distinction*, croient pouvoir en tirer un sujet de reproche contre Moyse. Il est évident que cette exécution ne tomba que sur ceux qui étoient actuellement occupés au culte de

que perſonne ne révoque en doute ? Les raiſonnemens de vos Ecrivains ne ſont donc que de foibles argumens, même contre votre Vulgate.

Que s'ils ne prouvent rien contr'elle, que prouveront-ils contre les anciennes verſions, même Latines, contre les verſions Grecque, Arabe, Syriaque, Caldaïque, &c. qui toutes réduiſent ces vingt-trois mille hommes à *trois mille* ? Que prouvent-ils ſur-tout contre le texte Hébreu (1) ? Selon ce texte, le ſeul qui nous intéreſſe & que nous défendions, il n'y eut qu'*environ trois mille hommes* tués. Eſt-ce la faute de l'Ecrivain ſacré, ſi vos interprêtes ont mis *vingt* au lieu d'*environ* ?

Or ce nombre ainſi réduit, que deviennent, & cette impoſſibilité, que *vingt-trois mille hommes aient été égorgés par des Lévites*, & la néceſſité *d'un*

---

l'Idole, & par conſéquent ſur les prévaricateurs. Avancer le contraire, c'eſt évidemment entendre mal le texte, ou calomnier groſſierement le Légiſlateur. *Aut.*

(1) *Contre le texte Hébreu.* Ce texte s'accorde en ce point avec le texte Samaritain. Le ſavant Philon ne compte de même qu'*environ trois mille hommes* tués, *εἰς τρισχιλίους*, dit-il. *Edit.*

miracle pour le comprendre, & toutes les vaines déclamations de vos Critiques ? Avant de les répéter, Monsieur, ces déclamations fondées sur la Vulgate, n'auroit-il pas fallu vous assurer si le texte y est exactement traduit ? Rien n'étoit plus facile pour un savant Hébraïsant comme vous.

Restent toujours, direz-vous peut-être, trois mille hommes tués : n'est-ce rien ?

Voilà enfin, Monsieur, une objection qui peut paroître raisonnable. Si nous ne nous trompons pourtant, cette difficulté se réduit à savoir, si quand les coupables sont au nombre de trois mille, Dieu peut les punir. Si vous le niez, tâchez d'en donner la preuve, nous vous promettons d'y répondre.

§. VI.

Si c'est un fait absolument inconcevable, que les Hébreux aient demandé le veau d'or pour l'adorer, au pied du mont Sinaï.

Vos Ecrivains, Monsieur, *ne conçoivent pas que les Juifs aient demandé un veau d'or pour l'adorer, au pied de la montagne où Dieu parloit à Moyse, au*

milieu des foudres & des éclairs que ce peuple voyoit, & au ſon de la trompette céleſte qu'il entendoit.

Mais d'abord, où ces Critiques ont-ils vu, que l'appareil éclatant & terrible dans lequel Dieu jugea à propos de ſe montrer à ſon peuple, ait duré pendant les quarante jours que le Légiſlateur reſta ſur la montagne ? Il eſt bien dit que, quand il y monta, elle étoit couverte d'un nuage épais, & que *la gloire du Seigneur, qui paroiſſoit au ſommet, étoit comme un feu ardent*; mais que *les foudres & les éclairs*, que le *ſon de la trompette*, que le nuage même, & le feu qui en ſortoit, aient continué juſqu'au retour de Moyſe, c'eſt ce qu'on ne voit ni dans l'exode, ni dans aucun de nos livres.

2°. Tandis que vous aggravez le crime de nos Peres, en appuyant ſur des circonſtances ou fauſſes, ou du moins douteuſes (1), pourquoi en taire une que

(1) *Douteuſes.* Elles ſont regardées comme telles par pluſieurs ſavans Chrétiens, & entr'autres par le fameux le Clerc. Selon lui, tout ce grand ſpectacle étoit ceſſé : le nuage même ne ſe voyoit plus, ſinon peut-être ſur quelque hauteur : *cùm non cerneretur*, dit-il, *ampliùs*

l'Auteur ſacré rapporte, & qui méritoit bien d'être remarquée.

Oui, Monſieur, nos Peres étoient *au pied de la montagne où Dieu parloit à Moyſe.* Mais depuis long-temps, ils ignoroient, diſoient-ils, *ce que ce Moyſe etoit devenu.* Ils l'avoient vu auparavant monter pluſieurs fois ſur cette montagne & en redeſcendre, pour leur rapporter les ordres du Seigneur. Cette fois-ci, au contraire, il n'avoit point reparu depuis plus d'un mois. Surpris d'une ſi longue abſence, & ne ſachant ce qui lui étoit arrivé, ils perdirent toute eſpérance de le revoir; & ſe crurent, au milieu de ces déſerts, ſans chef, ſans légiſlation & ſans culte. Eſt-il inconcevable, qu'en de pareilles conjonctures ces hommes groſſiers, livrés à eux-mêmes, & ſe regardant comme abandonnés de leur Dieu, qu'ils

---

nubes, niſi fortè in aliquo montis jugo. Mais quand toutes ces circonſtances ſeroient vraies, qu'en pourroit-on conclure? Ne ſait-on pas que les hommes s'habituent, ſe familiariſent avec les objets, qui leur avoient paru d'abord les plus extraordinaires & les plus redoutables? Le préjugé qui raiſonne mal, la groſſiereté qui ne raiſonne point, & l'incrédulité qui diſpute & chicane ſur tout, pouvoient produire cet effet. *Edit.*

n'entendoient plus, se soient fait un de ces Dieux visibles, que tant d'autres peuples adoroient.

3°. Qui sait même si dans leur intention, les honneurs qu'ils rendirent à ce simulacre, n'étoient pas relatifs au Dieu leur libérateur, & si tout leur crime ne fut pas de l'adorer contre ses défenses, sous une image corporelle ? c'est à quoi il y a toute apparence : de savans hommes l'ont pensé, & le texte porte assez clairement à le croire. *O Israël*, s'écrie ce peuple insensé à la vue de l'Idole, *voilà ton Dieu, qui t'a tiré de l'Egypte.* Et Aaron, leur annonçant la Fête qu'ils devoient célébrer, leur dit : *Ce sera demain la solemnité de Jehovah.*

4°. Quoi qu'il en soit, Monsieur, rappellez-vous ce qu'étoient alors les Hébreux, d'où ils sortoient, & quelles idées on avoit de l'idolâtrie. Ils quittoient l'Egypte, où ce culte étoit dominant ; ils le voyoient répandu de toutes parts ; c'étoit la Religion des Etats les plus florissans & des Nations réputées les plus sages. Ce culte si extravagant à nos yeux, en imposoit par des dehors brillans : l'autorité publique le soutenoit, & l'usage en cachoit la démence. Vous dites vous-même, & vous le répétez en

tant d'endroits, que les Hébreux étoient un peuple *barbare, ſtupide, ſuperſtitieux.* Faut-il tant d'efforts, pour concevoir que des hommes de ce caractere, entraînés par l'exemple de tous les peuples voiſins, aient cedé dans cette rencontre à leur penchant pour un culte accrédité, qui flattoit leur goût par la pompe des cérémonies & par la joie des Fêtes, & qu'ils rapportoient probablement à *Jehovah* leur Dieu? Ignorez-vous quel eſt, particuliérement ſur des ames groſſieres, l'aſcendant des préjugés, la force de la coutume, & l'empire des ſens (1)? Accordez-vous donc avec vous-même, Monſieur; avouez que nos Peres n'étoient pas tels que vous les repréſentez, ou convenez qu'ils étoient

(1) *L'empire des ſens.* Nous ne concevons pas la ſtupidité des Iſraëlites, adorant le ſimulacre qu'ils venoient de jetter en fonte. Mais concevons-nous mieux que les Egyptiens, ce peuple ſi ſage, ces Romains ſi magnanimes, ces Grecs ſi polis & ſi éclairés ſur tout autre objet, ſe ſoient livrés à un culte auſſi inſenſé? Entraînés par la force de l'exemple & de l'habitude, nos Peres ont adoré quelquefois les Idoles des Nations. Mais ſi l'idolâtrie eſt bannie de preſque tout l'Univers, ſi elle ne peut plus être regardée que comme une extravagance inconcevable, à qui le doit on? Ne ſont-ce pas nos Peres qui ont rétabli & conſervé le vrai culte, que tous les autres peuples avoient abandonné? *Edit.*

très-capables d'idolâtrer, dans de pareilles circonstances, même au pied du mont Sinaï.

§. VII.

De la prévarication d'Aaron & de son élévation au sacerdoce.

Enfin ces Critiques *trouvent étrange, qu'Aaron, le plus coupable de tous, ait été récompensé du crime dont les autres étoient si horriblement punis; & qu'il ait été fait Grand-Prêtre, tandis que les cadavres de vingt-trois mille de ses freres sanglans, étoient entassés au pied de l'Autel, où il alloit sacrifier.*

La prévarication d'Aaron fut griéve, odieuse, sans doute; mais de grace, Critiques fameux, *Bolinbroke*, *Tindal*, *Collins*, *&c.* considérez en quelles circonstances il se trouve. D'un côté il ignore, comme les autres Israélites, si son frere n'a pas disparu pour toujours; & si Dieu, qui se tait, daignera encore parler à son peuple. De l'autre côté, on le presse, on exige impérieusement. *Leve-toi*, lui dit-on, *fais-nous des Dieux.* Envain il a tâché de calmer les esprits, & de les retenir dans le devoir: il connoît leurs caracteres emportés &

violens. Philosophes sublimes, vos ames intrépides & supérieures à la crainte des dangers, n'en auroient point été ébranlées peut-être: mais une ame foible pouvoit en être abattue *sans miracle*. Tous les cœurs ne sont pas revêtus du courage inébranlable que donne la Philosophie.

Il devoit mourir plutôt, dites-vous ailleurs (1). Il le *devoit*; qui en doute? Mais fait-on toujours ce qu'on devroit faire? Et prétendons-nous qu'il fut innocent?

Aaron, le plus coupable de tous. Qui vous l'a dit? Avez-vous lu dans son cœur? Savez-vous si la crainte de la violence, le déplaisir d'y céder, l'amertume de ses regrets ne l'ont pas rendu plus digne d'être épargné?

Il prévarique, mais le repentir suit de près le crime. La sincérité de sa douleur & les prieres de son frere désarment le Seigneur, prêt à l'exterminer avec les coupables: il obtient son pardon, & quelque temps après, il est élevé au Sacerdoce. Voilà ce que vos Ecrivains appellent *être récompensé du crime*. Avouez, Monsieur, que si cette expres-

(1) *Dites-vous ailleurs.* Voy. *Philosophie de l'Histoire.* Aut.

sion a le mérite de l'énergie, elle n'a pas tout-à-fait celui de la justesse.

Tandis que les cadavres de vingt-trois mille de ses freres sanglans, &c. Quelle description, Monsieur ! On reconnoît votre pinceau tragique : le tableau est touchant ; mais est-il vrai ? Au fond, vous saviez aussi bien que nous qu'il n'y eût pas *vingt-trois mille hommes* tués. Quel plaisir trouvez-vous à donner pour vrai ce que vous savez intérieurement être faux, ou du moins douteux ?

Et quand vous peigniez *ces cadavres sanglans, entassés au pied de l'Autel*, ignoriez-vous qu'il y avoit plusieurs mois que cette sanglante exécution s'étoit faite ? Il est vrai qu'en rapprochant ces objets éloignés, la scêne en devient plus touchante : mais moins de pathétique, Monsieur, & plus d'exactitude : la Critique n'a pas tous les droits de la Poésie.

L'élévation d'Aaron au Sacerdoce après sa prévarication, n'a donc rien d'étrange. Pour la condamner, comme font vos Ecrivains, il faudroit prouver que Dieu n'est pas le maître de punir ceux qui péchent, & de pardonner à ceux qui se repentent. Prétendez-vous lui enlever ce droit ?

§. VIII.

Que le récit de l'adoration du veau d'or & de la prévarication d'Aaron n'a pu être ajouté aux livres de Moyſe.

Finiſſons par une réflexion qui doit frapper tout Lecteur impartial : c'eſt qu'il eſt moralement impoſſible, que ces deux faits aient été *ajoutés aux livres de Moyſe*. Qui, par exemple, y auroit inféré la prévarication d'Aaron ? Un Ecrivain, qui n'auroit pas été de l'ordre Sacerdotal ? Mais les Prêtres, dépoſitaires de ces livres ſacrés, l'auroient-ils ſouffert ? Un Prêtre ? Quoi ! Les Prêtres auroient falſifié les archives de la Religion, pour ſe deshonorer gratuitement eux-mêmes, en deshonorant leur Chef & leur Pere ?

Il en eſt de même de l'adoration du veau d'or. Si c'eſt un fait apocryphe, *ajouté aux livres de Moyſe*, quand, par qui, comment l'a-t-il été ? Quel étrange intérêt a pu exciter le fauſſaire à flétrir ainſi ſes ancêtres & ſa nation ? Comment n'a-t-il pas été découvert ? ou s'il l'a été, comment n'a-t-on pas crié de toutes parts à l'impoſture ? Par quelle incompréhenſible inſenſibilité, ce peuple ſi attaché à

ſes écritures, a-t-il ſouffert qu'on en altérât la vérité, pour y inſérer, non plus des merveilles opérées en ſa faveur, mais des faits calomnieux, ſi honteux pour les peres, & ſi humilians pour les enfans? Comment ces faits ont-ils été tranſmis ſans contradiction de bouche en bouche? Comment ont-ils paſſé du Pentateuque dans les autres livres ſacrés (1), & juſques dans les cantiques religieux de la nation (2)? Concevez-vous cela, Mon-

(1) *Livres ſacrés*, &c. » C'eſt ce culte » Egyptien, dit M. Freret, que Moyſe déſigne » dans le cantique qu'il compoſa peu de temps » avant ſa mort. *Ils ont irrité le Seigneur*, » diſoit-il, *en ſacrifiant à des Dieux que leurs* » *peres n'avoient point adorés.* C'eſt ce même » culte que le Prophete Ezéchiel leur reproche, » comme le plus ancien crime de la nation » Juive & *la corruption de ſa jeuneſſe* «. Il dit même expreſſément, chap. xx, que les Hébreux, *dans le déſert*, adorerent *les Dieux de fiente de l'Egypte.* Edit.

(2) *Cantiques religieux de la nation.* Nous liſons dans l'un des pſeaumes le détail des prévarications du peuple Hébreu. L'adoration du veau d'or n'y eſt point oubliée. *Ils ſe ſont fait*, dit le Pſalmiſte, *un veau en Horeb, & ils ont adoré le métal qu'ils avoient ſculpté. Ils ont changé leur gloire en la reſſemblance d'un veau qui paît l'herbe.* L'Auteur de la Philoſophie de l'Hiſtoire affirme pourtant qu'*aucun Prophete*

ſieur ? Vos Ecrivains le conçoivent-ils ?

J'admire ces Critiques. L'authenticité des livres de Moyſe leur paroît ſuſpecte, parce qu'on y trouve l'adoration du veau d'or & la prévarication d'Aaron. Mais c'eſt préciſément parce que ces faits y ſont rapportés, que tout homme impartial en conclura que ces livres n'ont jamais ſouffert d'altération eſſentielle. Loin de les altérer pour y inſérer des faits de cette nature, ç'auroit été infailliblement les premiers qu'on en auroit effacés (1). Plus cette double prévarication eſt odieuſe, plus il eſt inconcevable qu'un fauſſaire ait pu la ſuppoſer, les Prêtres le ſouffrir, & le peuple la croire.

Ainſi, pour reprendre en peu de mots tout ce que nous avons dit ſur cette matiere, qu'on ſuppoſe à nos Peres quelque

---

n'a parlé de l'Hiſtoire du veau d'or. Eſt-ce qu'il ne met pas le Pſalmiſte au rang des Prophetes ? Voilà un Chrétien bien inſtruit de ſa Religion ! *Aut.*

(1) *Qu'on en auroit effacés.* On en peut juger par le parti qu'a pris l'Hiſtorien Joſeph. Il ne nie pas le fait ; mais dans la crainte de deshonorer par ce récit aux yeux des incirconcis, le premier de nos Pontifes & toute la nation, il n'a pas balancé à le ſupprimer de ſon Hiſtoire. *Aut.*

connoiſſance de Chymie, qu'on ne ſe faſſe point de fauſſes idées des proportions du veau d'or, ou de la perfection du travail, qu'on ſe rappelle le caractere des Iſraélites & les circonſtances où ils ſe trouvoient, ſur-tout qu'on s'en tienne au texte de l'Ecriture, qu'on n'y ajoute & qu'on n'y change rien, & toutes ces objections prétendues redoutables tomberont d'elles-mêmes.

Voyez, Monſieur, s'il étoit difficile d'y répondre; & convenez que vous mépriſeriez bien vos Lecteurs, ſi vous les jugiez capables de s'en laiſſer éblouir. Avez-vous cru que les noms fameux que vous citez leur en impoſeroient ? J'ignore ſur ce point les diſpoſitions de vos Chrétiens; mais les Hébreux, avant de croire, peſent les autorités & liſent les textes.

Nous ſommes, &c.

LETTRE VI.

On répond à une autre objection sur l'adoration du veau d'or & la prévarication d'Aaron.

N'EST-IL pas singulier, Monsieur, que des Ecrivains qui calomnient si souvent nos Peres, & leur imputent sans scrupule comme sans fondement des horreurs dont la pensée fait frémir, se refusent opiniâtrément à la croyance d'un crime trop réel, que le plus ancien de nos livres rapporte, & que tous nos monumens attestent ?

En parcourant quelques nouvelles brochures, nous venons d'y rencontrer encore une objection contre l'adoration du veau d'or & la prévarication d'Aaron. Elle est tirée des miracles éclatans dont les Hébreux avoient été tant de fois les témoins, & Aaron, le coopérateur avec son frere.

Cette objection, la seule peut-être qu'on puisse opposer avec quelque vraisemblance à ces deux faits, & qui s'étendroit à toutes les prévarications rapportées dans le Pentateuque, nous a paru

mériter qu'on y répondît avec quelque détail : & c'eſt ce que nous entreprenons dans cette Lettre. Il eſt humiliant pour des enfans, de revenir encore à prouver le crime de leurs peres : mais tout cédera dans nos cœurs à l'amour de la vérité ; quoi qu'il puiſſe nous en coûter, nous continuerons de lui rendre ce triſte hommage.

Eſt-il poſſible, dit-on, *eſt-il concevable qu'Aaron & les Hébreux, après tous les miracles ſignalés dont ils venoient d'être, les uns les témoins, l'autre même le coopérateur, aient proſtitué leur encens à une vaine Idole* ?

Il faut avouer que cette infidélité, comme tant d'autres, dont nos peres ſe ſont rendus coupables, a de quoi ſurprendre, & qu'elle ſuppoſe dans ce peuple une indocilité d'eſprit & une dureté de cœur peu commune. Auſſi les livres de Moyſe ſont-ils pleins des vifs & amers reproches, qu'il ne ceſſoit de leur en faire. Mais ſur quoi ces *brochuraires* la regardent-ils comme impoſſible ?

Ils jugent ſans doute de nos peres par eux-mêmes. Mais d'abord ils ſe font tort : ce ſont des hommes polis, des eſprits éclairés ; & les Hébreux étoient des *ignorans & des barbares.*

D'ailleurs peuvent-ils bien répondre de leur propre cœur ? Ont-ils exactement calculé tous les obstacles, qu'y pourroient mettre à l'efficacité des miracles la fragilité naturelle à l'homme, l'emportement des passions, l'aveuglement des préjugés, les égaremens d'une orgueilleuse Philosophie, qui dispute sur tout, & veut tout soumettre à ses foibles lumieres ?

Pourquoi la vue de quelques miracles opéreroit-elle sur eux ce que n'operent point toutes les merveilles, dont ils sont chaque jour les témoins ; le grand spectacle de la nature, plus frappant aux yeux des sages, & plus imposant pour eux que la mer entr'ouverte, l'eau coulant du sein des rochers, & le Sinaï retentissant du son de la trompette & du bruit des tonnerres ? Qu'ils rentrent en eux-mêmes, & qu'ils se demandent si leurs desirs furent toujours purs & leurs actions innocentes. Quoi ! pleins des idées sublimes de la sainteté de la loi naturelle & de l'obéissance due au Législateur suprême, qui la leur intime au fond du cœur ; témoins de ses œuvres, & ne respirant que par ses bienfaits, ils osent enfreindre ses ordres ; & ils ne comprennent pas que les Hébreux aient pu les violer après tant de miracles ! L'un n'est pas plus inconcevable que

l'autre : c'eſt des deux parts un aveuglement égal.

Non, Monſieur, ni les miracles les plus frappans, ni les plus éclatantes merveilles de la nature ne fixent l'homme invariablement dans le bien. Tout dépend des diſpoſitions de ceux qui en ſont ſpectateurs. Tandis que les ames droites reconnoiſſent dans les uns & dans les autres le doigt du Tout-Puiſſant, & les traits évidens de ſa ſageſſe & de ſa bonté ; combien d'eſprits faux & préſomptueux n'y veulent voir que charlataniſme & ſupercherie, haſard aveugle, ou combinaiſons néceſſaires ! Combien d'autres groſſiers & diſtraits, eſclaves de l'habitude & des paſſions, ne les regardent qu'avec une ſtupide indifférence, ſans en rien conclure pour le réglement de leur vie ; ou contrediſent tous les jours par leur conduite les conſéquences qu'ils en avoient tirées !

Enfin des Ecrivains qui regardent les miracles comme autant d'abſurdités, & qui en nient, non-ſeulement l'exiſtence, mais la poſſibilité, ne nous paroiſſent pas fort capables de décider de leur pouvoir ſur le cœur des hommes. Auſſi *ces grands oppoſans à la révélation* ſont-ils peu d'accord entr'eux ſur ce ſujet. Si quel-

ques-uns se persuadent que les miracles auroient une force irrésistible, d'autres en jugent tout différemment. *Redresse les boiteux*, dit l'un de ces Critiques, *fais parler les muets, ressuscite les morts; je n'en serai point ébranlé* (1) «. Voilà certainement un homme bien persuadé qu'on peut tenir contre les miracles, & qui probablement n'y céderoit pas. Quelle preuve a-t-on, que parmi les Hébreux il n'y avoit point de têtes organisées comme celle de ce *Philosophe*, qui tout en raisonnant mal, se feroient crues, comme lui, *plus sûrés de leur raisonnement que de leurs yeux*?

Les prodiges opérés pour nos peres & sous leurs yeux, en rendant leurs prévarications plus criminelles, ne les rendoient donc ni impossibles ni inconcevables. Les miracles, non plus que les merveilles de la nature, ne subjuguent point la volonté; & pour en avoir vu, ou même en avoir fait, on ne cesse pas d'être homme, c'est-à-dire, foible & pécheur. Faut-il

(1) *Ebranlé.* Remarquez la belle harmonie qui regne entre ces *Messieurs. On ne résisteroit point aux miracles*, dit l'un; *je n'en serois point ébranlé*, dit l'autre: c'est ainsi que s'accordent ces *Sages.* Edit.

que des Juifs ſoient obligés de rappeller ces principes à des Chrétiens ? Seroit-ce à nous à leur apprendre que Dieu peut communiquer ſa puiſſance aux hommes, ſans leur ôter leur fragilité ?

Nous ſommes, Monſieur, &c.

LETTRE VII.

S'il eſt incroyable que les Iſraélites, auprès du mont Sinaï, aient pu fournir aux dépenſes de la conſtruction du Tabernacle & des autres Ouvrages décrits dans l'Exode.

COMMENT croire, Monſieur, que la gravure de caracteres & tous les arts, même ceux de premiere néceſſité, aient manqué à nos peres dès leur arrivée au mont Sinaï, ſi, comme il eſt rapporté dans l'Exode, le Tabernacle & les autres Ouvrages deſtinés au culte furent alors exécutés ? Cette difficulté ſe préſente ſi naturellement à l'eſprit, que vos Ecrivains n'ont pu s'empêcher de ſe la faire, & d'eſſayer de la réſoudre. Nous allons voir d'abord de quelle maniere ils ſe la propoſent : nous examinerons enſuite ce qu'ils y répondent ; & s'il eſt auſſi incroyable qu'ils le prétendent, que les Iſraélites aient été alors en état de fournir aux dépenſes de tous ces ouvrages.

§. I.

Que l'objection que se font ces Critiques, porte à faux de la maniere qu'ils se la proposent. Leur mépriſe au ſujet des colonnes du Tabernacle.

Vous dites, Monſieur, que *ſi l'on objecte à ces Ecrivains, que les colonnes du Tabernacle étoient d'airain & les chapiteaux d'argent maſſif, ils répondent, &c.* Qu'ils ſe raſſurent, Monſieur: perſonne ne leur objectera que *les colonnes du Tabernacle étoient d'airain.* Pourquoi? par une raiſon toute ſimple; c'eſt qu'elles n'en étoient pas. Non, Monſieur, les colonnes du Tabernacle *n'étoient pas d'airain.* Si vos Critiques le croient, ils ſe trompent: elles étoient de bois de Setim (1). Liſez le texte ou telle verſion

(1) *Bois de Setim.* Ce bois de *Setim* ou *Sittim*, étoit probablement une eſpece d'acacia, qui croît communément en Egypte & dans les déſerts de l'Arabie. Il eſt d'un beau noir, & reſſemble aſſez à l'ébene. Voyez Thévenot. *Aut.*

Ces arbres, ſelon *Saint Jérôme*, reſſembloient à l'épine blanche par la couleur & par les feuilles: ils devenoient ſi gros, qu'on en faiſoit des arbres de preſſoir. *Edit.*

qu'il vous plaira, vous pourrez vous en convaincre. Il en eſt de même de leurs chapiteaux : ils n'étoient pas, comme le diſent vos Ecrivains, *d'argent maſſif ;* ils étoient de bois de Sétim, revêtu d'or.

Il eſt vrai qu'il y avoit encore, non dans le Tabernacle, Monſieur, mais, ce qui n'eſt pas la même choſe, dans le parvis, ſoixante colonnes (1) deſtinées à porter les rideaux qui en fermoient l'enceinte. Si c'eſt de celles-ci que vous vouliez parler, d'abord il falloit vous expliquer plus clairement ; & en ſecond lieu, ces ſoixante colonnes mêmes n'étoient pas plus d'airain que les précédentes.

J'avoue que votre Vulgate ſemble donner à entendre qu'elles en étoient : mais ſi elle le dit, elle a tort (2) ; ce

(1) *Soixante colonnes*, &c. On en comptoit cinquante-ſix dans le pourtour du parvis, & quatre à l'entrée. *Aut.*

(2) *Elle a tort.* On a pu remarquer par ce que nous avons déja dit, (& l'on aura plus d'une fois l'occaſion de faire la même remarque) qu'une des adreſſes de M. de Voltaire eſt d'attribuer au texte les fautes des verſions, & au texte & aux verſions les bévues des Commentateurs. Mais quand on eſt de bonne foi, a-t-on recours à ces petits moyens ? *Edit.*

ſeroit une de ces fautes, dont vous ſavez que cette verſion n'eſt pas exempte, de l'aveu même de vos Docteurs.

En effet, outre qu'il n'eſt nullement probable que Moyſe eût voulu charger les Iſraélites, dans leurs marches, du poids de tant de colonnes d'airain ; on peut remarquer qu'il n'en eſt fait aucune mention dans le dénombrement général des ouvrages de ce métal (1). Les auroit-il oubliées ſi elles en avoient été ?

Auſſi le texte Hébreu ne dit-il pas qu'elles en fuſſent : vos plus habiles interprêtes ſont ſur ce point d'accord avec les nôtres. Ils penſent tous que ces colonnes que vous dites *d'airain*, n'étoient que *de bois*. Conſultez les verſions du docte le Clerc & du ſavant P. Houbigant, &c. vous verrez que c'eſt ainſi que le texte y eſt rendu.

Quant aux *chapiteaux*, que vous faites *d'argent maſſif*, ce n'étoit pas, Monſieur, des chapiteaux d'ordre Dorique, Ionique ou Corinthien. Moyſe conſtruiſit probablement ſon Tabernacle (2) & ſes

(1) *Ouvrages de ce métal.* Voy. Exod. chap. XXXVIII, ℣. 24, &c. *Aut.*

(2) *Son Tabernacle.* Voyez les Commentaires de le Clerc ſur l'Exode ; Spencer, &c. *Aut.*

colonnes dans le goût Egyptien, auquel lui & ſes Hébreux étoient accoutumés. Or les Egyptiens n'étoient point alors, du moins ſelon vous, de ſi ſavans Architectes : *ils ne connurent les beautés & la richeſſe de l'architecture, que du temps des Ptolemées* (1), & il y a un peu loin

(1) *Du temps des Ptolemées* Avant cette époque, les Egyptiens, ſelon M. de Voltaire, n'étoient, *malgré ces Palais & ces Temples dont on a parlé avec tant d'enthouſiaſme*, que de mépriſables Maçons. *Lorſqu'on a voulu faire admirer* à ce grand homme *ces monumens ſi vantés, il a levé les épaules de pitié.*

Cependant la plupart des Ecrivains anciens & modernes les plus inſtruits, & les Voyageurs les plus éclairés, en conſidérant ces monumens, au lieu de *lever les épaules de pitié*, ont été frappés d'admiration; & nous connoiſſons encore d'habiles Architectes, qui parlent avec éloge de l'architecture Egyptienne, que M. de Voltaire mépriſe. Tant les goûts varient ! tant les jugemens ſont oppoſés !

Apparemment, ſans parler d'Hérodote, les Diodore de Sicile, les Strabon, les Tacite, &c. parmi les anciens; les Rollin & les Boſſuet parmi les modernes; les Belon, les Thevenot, les Charles Lebruyn, &c. & tout récemment le Conſul Maillet, le Docteur Pocock, le Capitaine Norden, &c. tous ces Ecrivains, ces Voyageurs, ces Artiſtes & tant d'autres, étoient des *enthouſiaſtes* : M. de Voltaire ſeul a vu les choſes dans le vrai ! *Aut.*

des Ptolemées à Moyse. Ajoutez que ces chapiteaux n'étoient point destinés à soutenir de vastes édifices, de superbes portiques, des entablemens, des frontons, &c. ils ne devoient porter que des crochets & des rideaux : il n'étoit donc pas nécessaire qu'ils fussent si solides. Ainsi, on pourroit absolument concevoir que ces chapiteaux n'auroient pas coûté de grosses sommes, même en les supposant avec vous *d'argent massif.*

Mais le vrai, Monsieur, c'est qu'ils n'en étoient pas. En effet il est marqué dans l'Exode (1) qu'on employa aux chapiteaux & autres ornemens de ces colonnes, dix-sept cent soixante & quinze sicles d'argent, c'est-à-dire, moins de deux mille écus. Vous voyez bien que cette somme n'auroit pas suffi pour faire en *argent massif* soixante beaux chapiteaux Grecs, avec leurs abaques, leurs volutes ou leurs feuilles d'acanthe. Mais ce pouvoit être assez pour couvrir le haut de ces colonnes de lames d'argent, & les décorer de quelques cercles ou filets du

(1) *Marqué dans l'Exode.* V. ch. XXXVIII. Il paroît que ces 1775 sicles furent, sinon la seule, du moins la principale somme employée à ces ornemens. *Edit.*

même métal ; & c'eſt à quoi vos Ecrivains auroient dû réduire *ces chapiteaux d'argent maſſif*, qu'ils imaginent & qui les embarraſſent. Ils ſe ſeroient conformés en cela, non-ſeulement aux plus ſavans Commentateurs & aux meilleures verſions, mais au texte original, qui marque expreſſément & plus d'une fois, que les chapiteaux de ces colonnes *furent couverts d'argent*, & qui ne dit nulle part qu'ils aient été d'*argent maſſif*.

L'objection de ces Critiques porte donc à faux, de la maniere dont ils ſe la propoſent, & elle donne lieu de croire, qu'avant d'écrire ſur cette matiere ils ne s'en étoient pas fort ſérieuſement occupés. Ce n'étoient point ces colonnes qu'ils devoient s'objecter, c'étoit le Tabernacle & tout ce qui en dépendoit, l'arche & la table des parfums revêtues d'or, le chandelier à ſept branches, le Propitiatoire & les Chérubins d'or très-pur ; c'étoient les pierres précieuſes, les laines teintes des plus belles couleurs, &c. en un mot, tous les magnifiques ouvrages que Moyſe décrit, & qui nous donnent une ſi haute idée du progrès des arts dans un ſiecle où la Grece étoit encore barbare. Voilà, Monſieur, de quoi ils auroient dû parler, s'ils euſſent été

de meilleure foi ou plus instruits ; & ce qui prouve beaucoup mieux que leurs prétendues *colonnes d'airain & leurs chapiteaux d'argent massif*, que nos peres, au pied du mont Sinaï, n'avoient pas perdu tous les arts & tous leurs Artistes ; & qu'il s'en falloit bien qu'ils fussent réduits à l'indigence où vous les supposez.

§. II.

Fausse réponse de ces Ecrivains : que les Ouvrages, dont parle Moyse, furent faits dans le désert & non renvoyés à d'autres temps.

Vos Critiques, dites-vous, *répondent que ces ouvrages ont pu être ordonnés dans le désert, mais qu'ils ne furent exécutés que dans des temps plus heureux.*

Que veulent-ils dire, Monsieur ? prétendent-ils seulement qu'une partie de ces ouvrages ne fut pas exécutée dans le désert ? Soit : l'autre du moins y auroit été faite. Mais ne voyent-ils pas que cet aveu seul détruiroit tout ce qu'ils avancent ? Comment les Israélites auroient-ils pu faire même une partie de ces ouvrages, s'ils avoient *manqué de tout & qu'ils eussent perdu tous les arts ?*

Diront-ils qu'aucun de ces ouvrages ne fut fait dans le désert, & qu'on les remit tous à des temps plus heureux. Mais, 1°. non-seulement le Pentateuque, mais toutes les Ecritures, toute l'Histoire des Juifs, en supposent au moins une partie faite dans le désert. 2°. Pourquoi l'Ecriture auroit-elle parlé si au long de ces ouvrages sous une époque où ils n'eurent pas lieu, & n'en auroit-elle rien dit au temps où ils furent faits? 3°. S'ils ne le furent point alors, où placez-vous *ces temps heureux dont vous parlez?* Sous Moyse, sous les Juges, sous les Rois? Ce sont-là des questions où vous seriez plus embarrassé que personne, vous, Monsieur, qui croyez que les Juifs, malheureux dans le désert, furent encore plus malheureux sous leurs Juges: que nos plus grands Rois, David avec toutes ses richesses, & Salomon dans toute sa gloire, voulant ériger un Temple superbe au Dieu de leurs peres, ne purent bâtir qu'une *grange de village;* & que le *temps* le plus *heureux* de la nation fut lorsqu'un Juif devint Fermier-Général de Ptolomée Epiphane. Faudroit-il reculer jusques-là la construction du Tabernacle, de l'Arche, & tous les ouvrages magnifiques qui en dépendoient? Voyez,

Monſieur, à quoi vous vous réduiſez.

Mais ne nous en tenons point à de ſimples conjectures. Ouvrons l'Exode (1), & nous y verrons non-ſeulement Moyſe recevoir dans le plus grand détail l'ordre de faire tous ces ouvrages, mais l'exécution de cet ordre, rapportée dans un pareil détail (2). Nous y verrons ce ſage Légiſlateur exhorter nos peres à conſacrer au Seigneur dans cette occaſion ce qu'ils avoient de plus précieux, choiſir les plus habiles Artiſtes, donner les deſſeins, préſider au travail, recevoir les riches dons qu'on lui offre à l'envi & avec tant d'empreſſement, qu'il eſt obligé de défendre d'en apporter davantage. Nous y verrons que quand l'ouvrage eſt fini, Dieu lui ordonne de dreſſer le Tabernacle, d'y poſer l'arche, le chandelier d'or, &c. & que ces ordres s'exécutent le *premier mois de la ſeconde année*, depuis la ſortie d'Egypte. Nous trouverons enfin que toute la ſuite du Pentateuque & toutes nos Ecritures annoncent que dès-lors l'arche étoit faite ainſi

(1) *Ouvrons l'Exode.* Voyez chap. XXVI, XXVII & XXVIII.

(2) *Dans un pareil détail.* Voyez chapitres XXXVI, XXXVII, XXXVIII & XXXIX.

que le Tabernacle & tous les uſtenſiles néceſſaires au culte. Et vos Critiques viennent nous dire froidement, que ces ouvrages ne furent exécutés que dans des temps prétendus plus heureux, qu'ils imaginent, ſans pouvoir les déſigner. A qui doit-on en croire de préférence, à un récit auſſi détaillé, auſſi poſitif, ou à des aſſertions vagues & dont vous ne produiſez aucune preuve ?

§. III.

Si les Hébreux, en arrivant au mont Sinaï, étoient un peuple pauvre, à qui tout manquoit.

Mais, diſent vos Critiques, *les Hébreux dans le déſert étoient un peuple pauvre, à qui tout manquoit. Eſt-il croyable qu'ils y aient pu faire tous ces magnifiques ouvrages* ?

Ne prenons point le change, que ces Ecrivains voudroient adroitement nous donner. Que nos peres, après avoir erré trente ou quarante ans dans le déſert, euſſent été hors d'état de fournir aux frais de tant de magnificence, c'eſt ce qui ſeroit arrivé dans le cours ordinaire des choſes : mais ce n'eſt pas de quoi il

s'agit. La question est de savoir, s'ils le furent en arrivant au Sinaï, c'est-à-dire, trois ou quatre mois après leur sortie d'Egypte.

Or ce peuple venoit d'habiter, pendant deux cents ans, le canton le plus fertile de ce *riche & florissant* pays. Agriculteurs intelligens, artisans laborieux, négocians actifs, ils y avoient joui long-temps de la faveur des Souverains & de la protection du Gouvernement. L'oppression même, que leur multiplication prodigieuse & leurs prospérités leur avoient attirée, ne les avoit point empêchés d'exercer, dans les momens de relâche, le commerce & les arts (1), & de vivre dans une sorte d'abondance qu'ils regretterent trop souvent (2). Ils avoient enfin quitté l'Egypte :

(1) *D'exercer le commerce & les arts*, &c. Ils les exerçoient, sans doute, puisque Moyse trouva parmi les Hébreux des Ouvriers en bois, des Fondeurs, des Orfévres, des Graveurs en pierres fines, &c. *Edit.*

(2) *Trop souvent.* » Nous étions assis, di-» soient-ils, en regrettant l'Egypte, auprès des » marmites pleines de viandes ; nous mangions » du pain tant que nous voulions..... Nous » nous rappellons les poissons que nous man-» gions pour rien en Egypte : les concombres, » les melons, &c. nous reviennent à l'esprit. » Exode, 16, ℣. 3. nomb. 11, ℣. 5.

mais comment? Après avoir eu le temps de vendre ce qu'ils ne pouvoient transporter, en emmenant leurs troupeaux & leurs bêtes de charge, & en emportant librement tout ce qu'ils avoient de précieux. A leurs propres effets ils avoient joint ceux de leurs oppresseurs, dont ils avoient emprunté quantité de vases d'or, de bijoux, d'étoffes de prix, &c. qu'ils enleverent. En un mot, ils étoient partis, selon la promesse faite par le Seigneur à Abraham, & réitérée depuis à Moyse, *avec de grands biens* (1), ou, comme parle le Psalmiste, *avec or & argent* (2). Etoit-ce là, Monsieur, un peuple pauvre?

(1) *Avec de grands biens.* Voy. Gen. chap. XXV, ℣. 14. Exod. chap. III, ℣. 21. *Id.*

(2) *Avec or & argent.* Voyez *Psal.* 104 *Et eduxit eos cum argento & auro*, &c. *Id.* Remarquez, que dans le récit de Moyse tous les faits sont liés les uns aux autres, la promesse faite à Abraham, & renouvellée à Moyse, le long séjour des Israélites dans un pays si riche, la bénédiction du Ciel répandue sur leurs travaux, les fléaux qui frappent l'Egypte & lui font desirer le départ des Hébreux, &c. tout se tient. *Edit.*

§ IV.

S'il eſt incroyable, que les Hébreux en arrivant au mont Sinaï, aient pu faire les frais des divers ouvrages mentionnés dans l'Exode.

Lorſque l'Ecriture fait le détail des différentes ſommes employées à la conſtruction du Tabernacle, & des ouvrages qui en dépendoient, elle ne compte point par ſols & par livres; mais *par talens & par ſicles.* » Tout l'or, dit-elle, fut de » vingt-neuf talens & de ſept cens trente » ſicles. L'argent de cent talens & dix-ſept » cens ſoixante & quinze ſicles; & l'airain » de ſoixante & dix talens & deux mille » quatre cent ſicles.

Pour prouver que le peuple Hébreu n'étoit pas en état de fournir ces ſommes, il faudroit donc, avant tout, ſavoir avec quelque certitude à-peu-près à quoi elles peuvent monter: car quelle difficulté raiſonnable peut-on faire ſur ces *talens* & ces *ſicles*, ſi l'on en ignore la valeur? Or vous le ſavez, Monſieur, c'eſt ſurquoi les plus habiles Critiques ne ſont point du tout d'accord. Les incertitudes & les variations des Savans ſur ces évaluations,

suffiroit donc déja pour vous répondre.

Mais nous allons plus loin, Monsieur : nous prétendons, qu'en évaluant même ces talens & ces sicles au plus haut, il n'est point incroyable que les Hébreux aient pu faire cette dépense. Quelques Critiques, tant Juifs que Chrétiens, pensent, & cela sur des raisons qui ne sont nullement à mépriser, qu'il s'agit ici de *petits talens*, de *talens de compte* (1), & non de talens de poids & de grands talens : en conséquence ils les estiment à deux ou trois millions en tout. D'autres, avec un de vos plus habiles Commentateurs, & avec un de vos Ecrivains les plus versés dans cette matiere (2), les font monter à cinq. Les savans *Cumberland* & *Bernard* les mettent plus haut : mais, dans leurs calculs même, elles ne passeroient pas sept. Trouvez-vous que ce soit encore trop peu ? portons-les à huit, à neuf même, si vous voulez. Assurément, estimer le Tabernacle & tout ce qui en dépendoit

(1) *Petits talens, talens de compte*, &c. Voy. les *Réponses critiques* du savant M. Bullet. *Aut.*

(2) *Dans cette matiere*, &c. M. le Pelletier de Rouen, & Dom Calmet. *Id.*

à neuf millions, ce n'eſt pas mettre les choſes au-deſſous de leur valeur !

Or on compte ordinairement, & vous le répétez ſouvent vous-même, que nos peres ſortirent de l'Egypte au nombre de plus de deux millions (1), ſans y comprendre les étrangers qui les accompagnerent dans leur retraite. De ce nombre, laiſſons tous les étrangers, & plus de dix-ſept cent mille ames, ſuppoſons ſeulement que trois cent mille Iſraélites aient conſacré à Dieu dans cette rencontre, le cinquieme de leurs biens, (il n'y a rien là, que la ferveur de leur zele, & la joie de leur délivrance ne purent leur inſpirer) & ne leur donnons à chacun, l'un portant l'autre, que cent cinquante livres, dont ſoixante-quinze pour ce qui leur appartenoient, & ſoixante-

(1) *Plus de deux millions*, &c. Il paroît que M. de Voltaire & ſes Ecrivains n'ont pas de calcul bien fixe ſur le nombre des Iſraélites, qui ſortirent d'Egypte. Ils en comptent tantôt environ deux millions, tantôt deux millions & plus ; quelquefois même ils vont juſqu'à près de trois millions, augmentant ou diminuant ſelon le beſoin préſent. Ces variations peuvent avoir leur commodité ; mais un million de plus ou de moins, ſur deux ou trois, n'eſt pourtant pas une bagatelle. *Edit.*

quinze pour ce qu'ils avoient enlevé aux Egyptiens (1) : ces suppositions n'ont certainement rien d'exorbitant. Or si vous multipliez 300,000, par 150, vous aurez un total de 45,000,000. Prenez le cinquieme, Monsieur, & vous aurez justement neuf millions, c'est-à-dire, autant ou plus qu'il ne falloit pour faire le Tabernacle & tous les ouvrages décrits par Moyse.

§. V.

Réfutation de ce qu'on pourroit objecter contre les calculs précédens.

Que trouverez-vous à redire, Monsieur, dans les calculs précédens ? Rejettez-vous ces évaluations de Calmet & de Pelletier, parce qu'ils étoient l'un Moine, & tous deux François ? Mais voilà des Ecrivains qui ne sont ni Fran-

(1) *Enlevé aux Egyptiens.* On auroit pu y ajouter les dépouilles de ces oppresseurs, rejettées par les flots sur le rivage de la mer rouge, où se trouvoient les Israélites, & celles qu'ils purent enlever aux Amalécites, après la victoire qu'ils remporterent sur eux. L'Historien Joseph fait monter fort haut les unes & les autres. *Edit.*

çois ni Moines : ce ſont deux Anglois qu'on vous oppoſe.

C'étoient de *bonnes gens*, dites-vous (1), que ce *Bernard* & ce *Cumberland* (2).

---

(1) *Dites-vous*, &c. Voy. Dict. Phil. *Bernard*, Anglois, né dans la Province de Worceſter, fut un des hommes les plus inſtruits dans toutes les parties des Belles-Lettres. Il ſavoit le Grec, l'Hébreu, preſque toutes les langues Orientales, les Mathématiques, l'Aſtronomie : il étoit verſé dans la connoiſſance de l'antiquité, de la critique, &c. On a de lui divers ouvrages, & entr'autres un excellent Traité ſur *les poids & meſures des Orientaux :* il ſe trouve dans le Commentaire du Docteur Pocock ſur le Prophete Oſée. Mais l'Auteur y a fait depuis de grandes augmentations, & l'a publié ſéparément. *Edit.*

(2) *Cumberland.* Richard Cumberland, Docteur de l'Univerſité de Cambridge, Evêque de Peterboroug, ſe diſtingua de même par une vaſte érudition. Il poſſédoit tous les Auteurs Grecs & Latins, la Philoſophie, les Mathématiques & toutes leurs parties, &c. La recherche des origines des anciens peuples, & l'étude du texte & des anciennes verſions de l'Ecriture ſainte dans les langues originales, furent long-temps ſes principales études. On dit qu'il apprit le Copte à l'âge de 83 ans. Il a laiſſé deux ſavans Traités, l'un ſur les *Loix naturelles*, l'autre ſur les *poids & les meſures des Hébreux.* Quand on voit certains beaux eſprits, avec leur érudition légere, traiter ſi

D'accord, Monsieur : mais ces *bonnes gens* étoient d'habiles gens, des savans d'un mérite distingué : ils connoissoient l'antiquité, ils avoient approfondi la question qu'ils traitent, & sur laquelle vos Ecrivains n'ont probablement, que très-superficiellement réfléchi.

Quoi qu'il en soit des évaluations de ces savans, nous ne nous y sommes pas bornés, nous y avons ajouté deux millions au moins, & nous sommes sûrs qu'on ne manqueroit pas d'Ouvriers, qui se chargeroient volontiers pour neuf millions de faire tous les ouvrages mentionnés dans l'Exode, pourvu qu'on s'en tînt à la description qu'en fait Moyse, & qu'on ne changeât point, comme font vos Critiques, le bois en *airain*, & les ornemens légers d'argent en *argent massif*.

Vous croirez peut-être que c'est mettre trop haut ce que nos peres enleverent aux Egyptiens, que de l'estimer à *soixante-quinze livres* pour chacun de nos trois cent mille Israélites, pris sur plus

---

cavalierement des hommes de ce mérite, on a quelque raison d'en être choqué. Au reste, les Anglois ne doivent point s'étonner de voir leurs savans Compatriotes traités de la sorte ; tous les savans François l'ont été de même. *Edit.*

de deux millions d'ames, dont ce peuple étoit composé. Mais, Monsieur, pour faire soixante-quinze livres, faut-il beaucoup de bijoux d'or, beaucoup de riches étoffes & de fines toiles ? Pensez-vous que nos Hébreux dans cette rencontre aient rien négligé auprès des Egyptiens, pour en obtenir cette espece de dédommagement de leurs travaux ; ou que les Egyptiens les regardant, après tant de prodiges, comme un peuple spécialement protégé du ciel, les redoutant, souhaitant leur départ (1), & se flattant peut-être de leur retour, ne se soient pas empressés de leur prêter ce qu'ils demandoient ; Dieu sur-tout y ayant disposé leurs cœurs, & donné pour cet effet *grace à son peuple* (2).

Aimeriez-vous mieux dire, que c'est trop de supposer, que sur plus de deux millions d'hommes, il s'en soit trouvé trois cent mille, qui aient possédé, l'un portant l'autre, chacun la valeur de vingt-cinq écus. Mais prenez, Monsieur,

(1) *Souhaitant leur départ. Lætata est Egyptus in profectione eorum*, dit le Psalmiste. *Aut.*

(2) *Grace à son peuple. Petierunt ab Egyptiis vasa aurea. . . . . vestemque plurimam. Dominus autem dedit gratiam ut commodarent eis.* Exod. *Id.*

dans tel Etat que vous voudrez, dans ceux mêmes où nous sommes le moins favorablement traités, plus de deux millions de Juifs de toute condition, Laboureurs, Pâtres, Artisans, Commerçans, &c. qu'ils aient le temps de vendre ce qu'ils ne pourroient emporter, & qu'ils partent librement & avec tous leurs effets : je mets en fait que de quelque Etat que vous les tiriez, dans quelque pays que vous les meniez, il s'en trouvera encore au bout de trois mois plus de trois cent mille, possédant la valeur de soixante-quinze livres l'un portant l'autre (1). Vous imaginez-vous que nos

(1) *L'un portant l'autre.* On en peut juger par ce qui est arrivé plus d'une fois à la nation Juive dans les derniers siécles. Bannis, quoiqu'en moindre nombre, de divers Etats, le dérangement du commerce & des finances, occasionné par leur sortie, obligeoit bientôt de les rappeller ; preuve non équivoque, qu'ils n'en avoient pas enlevé des sommes médiocres. Par quelle fatalité cette nation, qui a toujours emporté tant d'argent des pays qu'elle a quittés, ne seroit-elle sortie pauvre que de l'Egypte ?

Citons seulement l'exemple des Juifs d'Espagne. Après plusieurs persécutions cruelles, qui se succéderent les unes aux autres en assez peu de temps, ils furent chassés de ces Royau-

ancêtres aient eu moins d'industrie & d'activité que leurs descendans ; ou qu'à nos enfans près, qu'on ne noie pas, nous

---

mes par l'Edit de Ferdinand & d'Isabelle. On ne leur donna que quatre mois pour se préparer à leur départ : *on leur retira même*, dit M. de Voltaire, *la permission qu'on leur avoit d'abord accordée, d'emporter leur or & leurs pierreries*, & ils furent obligés de les échanger contre des marchandises. Cependant tous les Ecrivains assurent qu'ils en enlevèrent des sommes prodigieuses. Mariana, Panégyriste zélé de Ferdinand & d'Isabelle, & qui n'avoit par conséquent aucun intérêt de grossir ces sommes, convient qu'elles étoient immenses. Il n'a pu dissimuler, que les Politiques reprochèrent à Ferdinand d'avoir fait une faute considérable, & porté un coup funeste à ses Etats par cette expulsion, qui enrichit les pays voisins. *Magno utique earum provinciarum compendio ad quas copiarum ac pecuniæ magnam partem, aurum, argentum, gemmas, vestemque pretiosam secum detulere.* Il ne sortit pourtant d'Espagne que cent soixante-dix mille familles, selon quelques Ecrivains Espagnols, & cent vingt mille, selon les Juifs. L'Essai sur l'Histoire Générale les réduit encore à un moindre nombre. Si l'on en croit l'Auteur, ils ne montoient qu'à trente mille familles : il est apparemment mieux informé. Or, qu'est-ce que *trente mille familles* comparées à *un peuple de plus de deux millions d'ames ?*

On dira peut-être que l'Espagne étoit alors plus riche que l'Egypte ne le fut du temps de

soyons beaucoup plus ménagés qu'eux dans les pays où l'on nous souffre, nous à qui l'on vend si cherement, presque par-tout, le peu d'air mal sain qu'on nous laisse respirer.

Mais sans parler ni de nous, ni de nos peres, quel est le peuple de deux ou trois millions d'ames, habitant un pays fertile & policé, parmi lequel on ne pourroit trouver trois cent mille hommes, possédant la valeur de soixante-quinze livres chacun, ou, ce qui revient au même, en état de fournir dans une occasion intéressante, & dans un transport de zele, quinze francs par tête? en pourriez-vous nommer un seul? Où est donc l'impossibilité, que nos peres aient fait alors ce que pourroit faire en de semblables conjectures tout autre peuple aussi nombreux?

---

nos peres, & que les Egyptiens ne connoissoient point les mines du Pérou. Non; mais ils en avoient chez eux. Diodore de Sicile, Agatarchides & d'autres anciens nous l'assurent; & il paroît que ces mines furent exploitées long-temps avant l'usage commun du fer, par conséquent dans des temps très-reculés; car Strabon rapporte qu'on les r'ouvrit lorsqu'il étoit en Egypte, & qu'on y trouva les outils d'*airain* dont les anciens Ouvriers s'étoient servis dans leur travail. *Edit.*

§. VI.

Sources des erreurs de ces Ecrivains sur cette matiere.

Ce qui vous trompe, Monsieur, ainsi que vos Ecrivains, ce sont d'abord vos volontaires & faux préjugés sur l'état des Hébreux en Egypte. Nous venons de le peindre d'après l'Ecriture, c'est-à-dire, d'après les seuls monumens qui puissent nous en instruire. Il vous plaît au contraire de vous le figurer tout autrement, & d'exagérer à l'excès leur misere.

On ne peut nier, qu'assujettis aux Rois de ce pays, ils n'y aient vécu quelque temps dans l'oppression, & gémi sous un joug dur & tyrannique. Mais, si prenant trop à la lettre les termes de servitude, de captivité, d'esclavage, vous vous représentez nos peres en Egypte, comme des esclaves qui travailloient à la chaîne, comme les rameurs de vos Galeres, ou les Negres de vos Colonies; vous vous trompez, Monsieur, vous devriez mieux connoître la valeur des Tropes (1).

(1) *La valeur des Tropes.* Ces termes figurés & énergiques de *captivité*, *d'esclavage*,

C'eſt en ſecond lieu que, confondant mal-à-propos les temps, vous vous figurez les Iſraélites, arrivant au mont Sinaï, tels que, ſans une providence particuliere, ils auroient été au bout de quarante ans paſſés dans ces déſerts. Ne ſeroit-il pas plus raiſonnable de diſtinguer ces deux époques, & de mettre quelque différence entre l'une & l'autre ?

Il eſt vrai qu'avant même d'arriver au Sinaï, ce peuple ſe trouva ſans pain & ſans eau. Mais que prouvent ces diſettes paſſageres ? Ne concevez-vous pas, qu'on peut, ſur-tout dans des *déſerts horribles*, avoir de l'or, de l'argent, & manquer de pain ; des pierreries, & des étoffes précieuſes, & manquer d'eau ? De riches caravannes, dans les mêmes lieux, ont

---

&c. ſont encore employés par les Juifs, pour exprimer leur état actuel dans les différentes contrées de l'Europe, en Italie, en Pologne, &c. même en Hollande, où ils ſont nombreux & riches, & en Angleterre, où ils ſe ſont vûs ſur le point d'être naturaliſés.

Le ſavant Critique pouvoit ſe rappeller encore que de ſon aveu, nos peres, quoique *captifs & eſclaves à Babylone, s'y enrichirent.* L'idée de pauvreté & d'indigence n'eſt donc pas néceſſairement attachée à l'état que nous appellons *eſclavage*, &c. *Edit.*

éprouvé plus d'une fois le même sort: s'est-on avisé d'en conclure, qu'elles étoient pauvres, dans l'indigence, & qu'elles manquoient de tout, parce qu'elles manquoient d'eau ?

C'est enfin, que vous ne vous faites aucune idée juste de cette grande émigration d'un peuple immense, actif, industrieux, sortant d'un pays riche & fertile : émigration annoncée long-temps auparavant, à laquelle par conséquent ils avoient eu le temps de se préparer. Que de millions de plus vos Protestans auroient enlevés, s'ils eussent été de même prévenus de leur sortie, qu'ils eussent tous quitté la France, & qu'ils l'eussent quittée librement, sous un même chef, & avec toutes leurs familles & tous leurs effets ! Quoi ! Monsieur, vous prétendez que ces Réformés, sans comparaison moins nombreux que nos peres, long-temps persécutés comme eux & contraints de fuir à la hâte, emporterent de leur intolérante patrie tant de millions (1), &

(1) *Tant de millions*, &c. Dans le *Post-scriptum* du Traité *de la Tolérance*, M. de Voltaire fait dire au Comte d'Avaux, qu'un seul homme avoit offert de découvrir plus de vingt millions, qu'ils faisoient sortir de France.

vous croyez que les Hébreux étoient si pauvres en quittant l'Egypte ? Est-ce avec les yeux de l'impartialité, que vous avez vu tant de richesses d'un côté, & tant d'indigence de l'autre ?

Cette indigence extrême, Monsieur, cette *pénurie* où vous supposez le peuple Juif au pied du mont Sinaï, n'est donc ni certaine, ni même vraisemblable. C'est une prétention qui n'est appuyée d'aucune preuve, & que démentent des textes formels de l'Ecriture. A en juger par ces textes auxquels vous n'avez rien de raisonnable à opposer, les Israélites devoient être en état de fournir, & au-delà, à toutes les dépenses de la construction du Tabernacle : cette construction n'étoit donc point impossible. Or ce fait possible en lui-même, se trouve consigné dans le plus ancien & le plus respecté de leurs livres, supposé dans tous les autres, lié avec tous les événemens qui suivent

---

Jugez du reste par cette offre ; & voyez si le savant Critique auroit bonne grace, après cela, de contester sur les quarante-cinq millions que nous donnons aux Israélites, en y comprenant leurs propres biens & les dépouilles qu'ils enlevoient aux Egyptiens. *Edit.*

& qui précedent, ſoutenu enfin par la tradition la plus conſtante ; de vaines conjectures ne ſuffiſent pas pour en ébranler la certitude.

Nous ſommes, &c.

LETTRE VIII.

Sur les vingt-quatre mille Iſraélites prétendus maſſacrés à l'occaſion des femmes Moabites & du culte de Béelphegor.

Nous venons de voir, Monſieur, vos doctes & judicieux Critiques, repréſenter la punition des adorateurs du veau d'or comme auſſi exceſſive dans ſa rigueur qu'impraticable dans ſon exécution; & pour mieux prouver l'un & l'autre, ajouter tout d'un coup, contre le cri du texte & le témoignage des meilleures verſions, vingt mille hommes aux trois mille qui périrent dans cette rencontre.

C'eſt avec le même eſprit de candeur & d'impartialité, qu'ils ſe récrient encore ſur les vingt-quatre mille Iſraélites *maſſacrés*, diſent-ils, à l'occaſion des femmes Moabites & du culte de Béelphegor. A les entendre, ces Ecrivains, amis du vrai, *ces vingt-quatre mille hommes furent ſi horriblement traités pour expier la faute d'un ſeul, & pour une faute qui, après tout, n'étoit pas*

un si grand crime. Deux propositions d'où ils inferent, que ce fait est incroyable, & que le récit qu'on en lit dans le Pentateuque ne peut être de Moyse.

Nous allons les examiner, Monsieur: par ce que nous en dirons, on pourra juger du dégré de confiance, que méritent ces Critiques & leurs semblables, lors même qu'ils parlent du ton le plus assuré.

§. I.

S'il est vrai, que ces vingt-quatre mille hommes furent massacrés, pour expier la faute d'un seul.

Tindal, dites-vous, *Collins*, &c. *qui ne peuvent concevoir, que Moyse ait fait égorger vingt-trois mille Israélites, pour avoir adoré le veau d'or, font les mêmes difficultés sur les vingt-quatre mille autres massacrés par son ordre, pour expier la faute d'un seul, surpris avec une fille Moabite* (1).

(1) *Une fille Moabite. Cosbi* (c'est le nom de cette fille) n'étoit point *Moabite*; elle étoit *Madianite*, & fille d'un des Rois du pays. C'est une légere mépriſe, que M. de Vol-

Aux mêmes difficultés, nous pourrions opposer les mêmes réponses. Voyez-les plus haut, Monsieur; si nous ne nous trompons, elles sont satisfaisantes.

Mais est-il bien sûr, que ces vingt-quatre mille hommes aient été innocens, qu'ils aient été massacrés, & qu'ils l'aient été par l'ordre de Moyse, pour expier la faute d'un seul? Ces assertions sont débitées avec confiance. Pour nous assurer si elles sont vraies, consultons le livre des Nombres où ce fait est raconté. Voici ce qu'on y lit chap. xxv.

En ce temps-là Israël étoit campé en Sittim, & le peuple s'abandonna à la fornication avec les filles de Moab, qui les inviterent à leurs sacrifices. Ils en mangerent & adorerent leurs Dieux; & le peuple fut initié à Béelphegor. Et la colere de l'Eternel s'enflamma contre Israël, & l'Eternel dit à Moyse: Prends avec toi les Princes du peuple, & pends les (coupables) à des potences à la face du soleil, afin que ma colere se détourne de dessus Israël. Et Moyse dit aux

---

taire a eu l'attention de corriger dans une autre édition, où il épargne cette petite erreur à ses Ecrivains: il auroit pu leur en épargner beaucoup d'autres. *Edit.*

Juges d'Iſraël : Que chacun faſſe mourir ſes proches (ceux de ſon diſtrict) qui ont été initiés à Béelphegor. Et voilà qu'un des enfans d'Iſraël entra, en préſence de ſes freres, chez une proſtituée du pays de Madian, à la vue de Moyſe & de toute l'aſſemblée, qui pleuroient devant les portes du Tabernacle. Ce que Phinées, fils d'Eléazar, fils d'Aaron ayant vu, il ſe leva du milieu de la multitude, & ayant pris un poignard, il entra après l'Iſraélite dans le lieu de débauche ; & il les perça tous deux, l'homme & la femme, dans les parties de la génération ; & la plaie ceſſa de deſſus Iſraël. Or il y en eût vingt-quatre mille, qui moururent de cette plaie. Et l'Eternel parla à Moyſe, & lui dit : Phinées a détourné ma colere de deſſus les enfans d'Iſraël, parce qu'il a été animé de zele au milieu d'eux ; & je n'ai point conſumé les enfans d'Iſraël par mon ardeur, &c.

Si vos Critiques euſſent pris la peine de lire ce paſſage avec quelque attention, auroient-ils pu écrire, & vous, Monſieur, répéter en tant d'endroits, que ces vingt-quatre mille hommes innocens furent *maſſacrés* par l'ordre de leur barbare conducteur ? On y voit au contraire évidemment, que Moyſe ne

fait qu'exécuter lui-même les ordres du Seigneur. Pour obéir à ces ordres, il donne des Juges aux coupables. Quel rapport, Monsieur, entre les procédures de ces Tribunaux, & l'ordre d'un massacre ? Et cette colere de l'Eternel, qui s'enflamme contre son peuple, cette plaie qu'il leur envoye, & que Moyse & l'assemblée veulent détourner par leurs gémissemens & par le châtiment des coupables, la cessation de cette plaie que le zele de Phinées arrête, tout cela n'annonce-t-il pas un fléau épidémique, plutôt qu'un massacre ? Les termes Hébreux dont se sert ici Moyse, comme ceux qu'employe le Psalmiste, en rapportant le même fait dans un de ses cantiques, loin de contredire ce sens, ne font que l'établir ; & tout l'ensemble du passage le confirme. L'Historien Joseph n'y a pas vu autre chose. Où vos Ecrivains ont-ils donc trouvé, & où avez-vous trouvé vous-même, que ces vingt-quatre mille hommes furent *massacrés par l'ordre de Moyse ?*

C'est avec moins de fondement encore, que vous prétendez avec vos Critiques, que ces vingt-quatre mille hommes innocens furent punis, *pour expier la faute d'un seul.* Non, Monsieur,

Zambri ne fut pas *seul* coupable. Il eſt clair, par le paſſage que nous venons de citer, que *le peuple*, c'eſt-à-dire un grand nombre d'Iſraélites, le furent comme lui. Séduits par ces étrangeres, ils ſe livrent avec elles à un commerce impur : l'idolâtrie en eſt bientôt le triſte fruit, & c'eſt par ce double crime qu'ils irritent l'Eternel, & qu'ils s'attirent l'arrêt de leur condamnation. Auſſi les exécutions judiciaires & le fléau épidémique commencent-ils avant même que Zambri fut entré chez la Madianite. Si ces vingt-quatre mille hommes euſſent été punis pour *cette faute*, la punition auroit-elle été ordonnée & exécutée, avant que la faute eût été commiſe ? Leur mort fut donc la peine de leurs propres crimes, & non l'expiation de *la faute d'un ſeul.* Mais on vouloit peindre Moyſe comme un barbare, qui maſſacre ſans raiſon des milliers d'innocens : il falloit bien juſtifier ces coupables.

C'eſt ainſi que vos Critiques, pour préſenter les faits ſous un aſpect odieux, les alterent & les dénaturent : le ſecret eſt admirable ! Et vous, Monſieur, vous répétez, ſans ſcrupules, ces groſſieres fauſſetés !

§. II.

Si Zambri & ces vingt-quatre mille hommes Israélites n'étoient que légerement coupables.

Mais, dites-vous, si Zambri & ces vingt-quatre mille Israélites n'étoient pas tout-à-fait innocens, du moins ils n'étoient pas fort coupables. *On voit tant de Rois Juifs, & sur-tout Salomon, épouser impunément des femmes étrangeres, que ces Critiques ne peuvent admettre, que l'alliance avec une Moabite ait été un si grand crime.*

Ainsi les dissolutions de ces Hébreux avec les femmes de Moab & de Madian, le culte impur de Béelphegor, qui en fut la suite; l'insolente débauche de Zambri entrant chez la Madianite, au mépris de la loi, du Législateur, & de tout le peuple assemblé, qui prosternés & fondant en larmes aux portes du Tabernacle, tâchoient de fléchir le Seigneur & d'appaiser sa colere; toutes ces prévarications, l'impiété, le libertinage, la révolte contre l'autorité publique, sont réduites par ces Ecrivains, à *une alliance avec une Moabite.* Avouez, Monsieur,

que la qualification eſt douce & la dénomination honnête. On reconnoît *la bonté de cœur* de ces Critiques.

Tant de Rois Juifs épouſerent impunément des femmes étrangeres! Eh bien, qu'en peut-on conclure en faveur des Iſraélites fornicateurs & adulteres? Eſt-ce la même choſe, de prendre une épouſe, ou de s'abandonner à des proſtituées?

Tant de Rois! Que ne les nommoient-ils? Non, Monſieur, le nombre n'en eſt pas auſſi grand que ces Ecrivains paroiſſent le croire. Il eſt peu de ces femmes étrangeres, idolâtres & perſévérant dans l'idolâtrie, qui ſoient entrées dans les familles de nos Rois, ſans y apporter avec elles le déſordre & les malheurs. Et quand vos Critiques citent Salomon, ils comptent apparemment pour rien l'affoibliſſement de ſon autorité dans ſes vieux jours, les révoltes de ſes ſujets, & le Royaume d'Iſraël enlevé pour toujours à ſon fils & à ſa poſtérité.

Mais quand même quelques-uns de nos Rois auroient épouſé impunément des femmes idolâtres, une action ceſſe-t-elle d'être criminelle, parce qu'elle n'eſt pas toujours punie d'une maniere éclatante? Quels forfaits ne juſtifieroit-

on point par cette maniere de raisonner !

Aux exemples de ces deux Rois Juifs, qui ne prouvent rien, vos Ecrivains, toujours judicieux, joignent celui de Boos, qui prouve encore moins. Voyons quel tour ils lui donnent.

Ruth, disent-ils, *étoit Moabite, quoique sa famille fût originaire de Bethléem. La sainte Ecriture l'appelle toujours Ruth la Moabite. Cependant elle alla se mettre dans le lit de Boos par le conseil de sa mere : elle l'épousa ensuite, & fut ayeule de David.*

Oui, *Ruth étoit Moabite :* mais la sainte Ecriture, *qui l'appelle toujours Ruth la Moabite*, ne dit nulle part que *sa famille fût originaire de Bethléem.* Ce n'étoit pas la sienne, Monsieur, c'étoit celle de son mari : vos Critiques ne seront-ils jamais exacts ?

Cependant par le conseil de sa mere, &c. Il falloit dire de sa belle-mere : car Ruth n'étoit pas fille, mais bru de Noëmi. Vous auriez bien dû, en transcrivant les raisonnemens de vos Ecrivains, y corriger ces petites erreurs.

Elle alla se mettre dans le lit de Boos. Non pas dedans, mais au pied : cette différence que vous pourrez trouver légere, peut paroître à d'autres mériter d'être remarquée.

Le conseil de Noëmi & la démarche de Ruth ont paru sans doute à vos Savans un trait qui, sous leur main, pouvoit devenir amusant ; & c'est là plus que toute autre chose, ce qui nous a valu la citation assez déplacée de l'histoire de Boos. Ce trait, il est vrai, n'est pas dans nos mœurs modernes : mais au fond, est-il aussi plaisant que ces Ecrivains l'ont cru ?

Pour en juger, Monsieur, rappellons-nous que Noëmi, en donnant ce conseil à sa bru, connoissoit la probité de son vieux parent, la vertu de la jeune veuve, & ses justes prétentions à la main & aux grands biens de Boos. N'oublions pas sur-tout, que Ruth ne vivoit pas au dix-huitieme siécle, ni dans la rue saint Honoré ; mais dans un temps & dans un pays où il n'étoit pas besoin de trois publications de bans pour rendre un mariage légitime ; où le consentement des Parties, sur-tout dans le cas dont il s'agit, suffisoit, sans qu'aucune cérémonie publique eut précédé ; enfin, où une veuve sans enfans étoit en droit d'exiger du plus proche parent de son mari, qu'il l'épousât, de le conduire en cas de refus, devant les Juges, de l'y déchausser & de le renvoyer pieds nuds,

après lui avoir craché au visage en présence de tous les assistans. Tout ceci supposé, Monsieur, l'histoire de Ruth peut-elle apprêter à rire à d'autres qu'à des libertins ignorans ?

Boos l'épousa ensuite, &c. Outre que Boos put se croire dispensé de la loi qui défendoit d'épouser des femmes étrangeres, par celle qui ordonnoit au plus proche parent d'épouser la veuve d'un parent mort sans enfans ; Ruth avoit quitté la religion de son pays, pour embrasser celle de nos peres. Or la loi, qui défendoit les mariages avec les étrangeres, ne regardoit que celles qui, restant attachées au culte des Idoles, pouvoient y engager leurs maris : c'est le sentiment de nos Docteurs. Boos en épousant Ruth, n'alloit donc point contre la loi ? Quel rapport y a-t-il entre la conduite de ce vieillard & l'idolâtrie, les adulteres, &c. des vingt-quatre mille hommes que vos Critiques veulent justifier ?

Rahab, ajoutent-ils, *étoit non-seulement étrangere, mais une femme publique. La Vulgate ne lui donne d'autre titre que celui de* Meretrix. *Cependant elle épousa Salmon, Prince de Juda.*

Le titre de *Meretrix*, que la Vulgate

donne à Rahab, Monsieur, n'empêche pas que de savans hommes, même Chrétiens, n'aient soutenu, qu'elle n'étoit pas femme publique. Le mot Hébreu & le mot Grec, qui répondent au mot latin, n'emportent pas nécessairement cette idée (1). Quoi qu'il en soit, Rahab s'étoit convertie : elle avoit quitté le culte des Idoles, & adoroit le Dieu d'Israël (2). Ainsi elle n'étoit plus dans le cas de la défense.

Bethsabé n'y étoit pas davantage. Vos

---

(1) *N'emportent pas nécessairement cette idée.* Le mot *Zonah*, dit Kimchi, signifie hôtesse ou femme publique, selon qu'on le dérive de *Zonah*, paillarder, ou de *Zoun*, nourrir. Junius a fait voir, que le mot Grec πορνη est susceptible de ces deux sens : & le paraphraste Jonathan, qui vivoit avant J. C. a traduit le mot Hébreu par le mot Caldaïque *Poundakitha*, qui signifie hôtesse, & ne souffre aucune équivoque. *Chret.*

(2) *Le Dieu d'Israël.* Un des Apôtres du Christianisme assure que *Rahab fut justifiée par les œuvres. Rahab Meretrix nonne ex operibus justificata est.* M. de Voltaire, dans sa Phil. de l'Hist. se contente de dire, « qu'apparemment » elle mena depuis une conduite plus honnête, » puisqu'elle fut ayeule de David, & même » du Sauveur du monde ». Cet *apparemment* d'un Chrétien méritoit bien d'être remarqué par des Juifs. *Edit.*

Ecrivains prétendent qu'elle étoit étrangere. Cela se pourroit, quoique l'Ecriture ne le dise pas : elle nous apprend seulement que son mari étoit Ethéen. Mais les Ethéens d'alors n'étoient peut-être que des Hébreux établis dans le pays d'Eth : du moins Urie, quoiqu'Ethéen, servoit dans les armées de David, il adoroit le Dieu de son Prince, & Bethsabé suivoit comme lui la loi d'Israël.

Si vous remontez plus haut, disent encore ces Critiques, *le Patriarche Juda épousa une Cananéenne..... Ses enfans eurent pour femme Thamar, de la race d'Aram. Cette femme avec laquelle Juda commit un inceste sans le savoir, n'étoit pas de la race d'Israël.*

En *remontant si haut*, Monsieur, on pourroit remonter à un temps où la loi, qui défendoit les mariages avec les femmes étrangeres, n'existoit point encore. Supposez même qu'elle existât du temps du Patriarche Juda, tout ce qu'on en pourroit conclure, ce seroit que ce Patriarche auroit commis une faute griéve en y contrevenant. Mais de ce que Juda, ses enfans, Salomon, &c. se seroient rendus coupables, s'ensuivroit-il que ces 24,000 hommes étoient innocens ?

Au reste, quoique ces exemples ne

prouvent rien, il faut pourtant convenir qu'ils ne ſont point placés ici en pure perte, ni peut-être ſans deſſein. Ils ſervent à amener deux réflexions, l'une, que *Rahab, femme publique, eſt la figure de l'Egliſe Chrétienne;* l'autre, que *Jeſus daigna naître de cinq étrangeres, l'une inceſtueuſe, d'autres proſtituées, adulteres*, &c. Réflexions pieuſes, dont nous laiſſerons les Chrétiens s'édifier: ce n'eſt ſans doute que dans cette vue que vous les avez faites ou rapportées!

Nous ſommes, avec la plus ſincere & la plus haute eſtime, &c.

LETTRE IX.

Où l'on examine ce qu'ont penſé ſur le Pentateuque les Savans cités dans la Note.

QUAND on veut attaquer des opinions communément reçues, & qu'on n'a pas de fortes raiſons à y oppoſer, c'eſt une reſſource que de ſavoir s'étayer adroitement d'autorités impoſantes. A l'ombre de quelques noms illuſtres, on riſque moins de ſe compromettre, & l'on paroît combattre avec plus d'avantage, du moins pendant un temps & aux yeux de certains Lecteurs.

Telles ont ſans doute été vos vues, Monſieur, en citant dans votre Note cette longue ſuite d'Auteurs célebres, auxquels vous attribuez les raiſonnemens que vous y faites, & dont vous ne vous donnez que pour le copiſte.

Nous n'oſerions aſſurer que vous n'avez jamais lu les ouvrages de ces Savans; mais nous ne craignons pas de le dire, ou vous avez mal connu les ſentimens de la plupart d'entr'eux, ou vous les dé-

guiſez ; vous n'en parlez pas du moins avec toute l'exactitude, qu'on auroit droit d'attendre d'un Ecrivain tel que vous. C'eſt ce que nous nous propoſons de vous prouver, Monſieur, & ce que vous ne pourrez vous empêcher de conclure vous-même, de l'expoſé fidele que nous allons en faire.

§. I.

Sentimens de Wollaſton, *nommé mal-à-propos dans la Note Volaſton & Vholaſton.*

A la maniere ſeule dont vous eſtropiez le nom de ce Savant, on pouvoit juger qu'il vous étoit peu connu. De tous les Ecrivains dont vous parlez, c'étoit celui qui méritoit le moins d'entrer dans votre liſte. Nous avions lu plus d'une fois ſon ouvrage ſur la *Religion naturelle*, le ſeul qu'il ait eu le temps de donner au Public, & nous ne nous rappellions pas d'y avoir rien vu de tout ce que vous lui faites dire. Dans l'incertitude ſi c'étoit oubli de notre part ou erreur de la vôtre, nous venons de le relire encore d'un bout à l'autre : nous pouvons vous aſſurer qu'il ne s'y trouve aucun des

raisonnemens qu'on lit dans votre Note ; & qu'il n'y est pas même dit un seul mot des questions que vous agitez sur le Pentateuque.

A quoi pensiez-vous donc, Monsieur, quand vous mettiez ce docte & vertueux Anglois au rang des Critiques, qui trouvent dans les saints livres des contradictions & des absurdités, & que vous le confondiez avec les Bolingbroke, les Tindal & les Collins ? Seroit-ce que le titre seul de l'ouvrage de Wollaston vous auroit jetté dans l'erreur où donnerent quelques-uns de ses compatriotes ? » Lorsque *l'ébauche de la Religion na-* » *turelle* parut, dit l'Auteur de la Bi- » bliotheque Angloise, la cabale liber- » tine crut d'abord que c'étoit un ou- » vrage en sa faveur : on triomphoit » déja. Mais, ajoute-t-il, la joie fut de » courte durée, & la lecture du livre ne » tarda pas à désabuser le Public.

Bolingbroke & ses partisans connoissoient mieux que vous cet Ecrivain, Monsieur : aussi, quoiqu'ils n'aient pu s'empêcher de rendre justice à l'étendue de ses lumieres, il a été plus d'une fois l'objet de leurs censures les plus ameres, preuve non équivoque, qu'il n'a tenu aucune des opinions qui leur étoient cheres.

C'eſt donc déja un nom célebre à effacer de votre catalogue (1) : il faut en effacer de même Aben-Ezra.

§. II.

Sentimens d'Aben-Ezra.

Aben-Ezra, dites-vous, *fut le premier qui crut prouver & qui oſa prétendre que le Pentateuque avoit été rédigé du temps des Rois.*

Il eſt vrai que, malgré le préjugé très-répandu de ſon temps parmi nos Docteurs, que tout le Pentateuque, juſqu'à la moindre ſyllabe, avoit été écrit par Moyſe, ce ſavant Critique crut y remarquer quelques endroits qui ne lui paroiſſoient pas pouvoir être attribués au ſaint Légiſlateur. Il les jugeoit d'une main plus récente, & probablement du

(1) *A effacer de votre catalogue.* Nous remarquons, que dans les *Nouveaux Mêlanges, art. des Ecrivains qui ont eu le malheur d'écrire contre la Religion*, on compte encore parmi eux *Wollaſton*, qu'on y nomme *Voolaſton.* L'illuſtre Auteur ne prendra-t-il pas enfin la peine de parcourir le traité de Wollaſton ? Un coup d'œil rapide ſur cet Ouvrage & ſur la Préface ſuffiroit pour le détromper. *Edit.*

temps des Rois. Mais, qu'il en ait conclu que ces livres ne furent *écrits* ni rédigés qu'alors, c'eſt ce que vous auriez de la peine à prouver. Croire que quelques paſſages du Pentateuque y furent inſérés du temps des Rois, ou fixer à cette époque la rédaction de tout l'ouvrage, ce n'eſt pas tout-à-fait la même choſe !

Pour attribuer à ce Savant une opinion ſi fauſſe, il faudroit, non de vaines conjectures, mais des textes clairs & formels tirés de ſes ouvrages. Si vous en connoiſſez de tels, Monſieur, nous vous invitons à les produire.

En attendant que vous jugiez à propos de le faire, on peut apprendre du ſavant P. Simon ce qu'on doit penſer de cette imputation & de quelle ſource vous l'avez tirée. » Spinoſa, dit-il, en impoſe » à Aben-Ezra, en aſſurant, que ce Rabin » n'a point cru que Moyſe fût l'Auteur » du Pentateuque. Ce qu'il rapporte de » ce Rabin, (& il en rapporte préciſé- » ment les mêmes paſſages que vous,) » prouve ſeulement qu'on a inſéré quel- » ques additions à certains actes, qu'on » ne peut nier être de Moyſe, ou au » moins avoir été écrits de ſon temps & » par ſon ordre. Le même Spinoſa fait » encore paroître davantage ſon *igno-* » *rance*, &c.

Au reſte, ſi d'après ce que vous dites d'Aben-Ezra, on s'imaginoit, qu'il ait penſé & raiſonné comme les Critiques incrédules que vous citez, on ſe feroit de bien fauſſes idées de ſes ſentimens. Son attachement à la Religion de ſes peres, la conſidération dont il a joui dans la Synagogue pendant ſa vie, & le reſpect qu'on y conſerve encore pour ſa mémoire, ſont de sûrs garants de ſon orthodoxie.

Ajoutons que d'habiles Critiques ont fait voir, que la plupart des paſſages mêmes que vous citez d'après Aben-Ezra, & qu'il croyoit poſtérieurs à Moyſe, peuvent être de la main de ce Légiſlateur. Ils en donnent des preuves ſatisfaiſantes, qu'on peut voir dans leurs ouvrages (1). Nous nous contenterons de rapporter en peu de mots ce qu'en dit un des Ecrivains mêmes, dont vous reclamez l'autorité, *le docte, le fameux le Clerc.*

Aben-Ezra, dites-vous, *ſe fonde ſur pluſieurs paſſages.* » Le Cananéen étoit

(1) *Dans leurs ouvrages.* Voyez Abbadie, du Pin, les Diſcours que l'Evêque Kidder a mis à la tête de ſes notes ſur le Pentateuque, & dans lequel il traite ſolidement ce ſujet, &c. *Aut.*

» dans ce pays. La montagne de Moria, » appellée la montagne de Dieu (1); le » lit d'Og, Roi de Bazan, se voit encore » en Rabath. Et il appella tout ce pays » de Bazan, les villes de Jaïr jusqu'au- » jourd'hui. Il ne s'est jamais vu de Pro- » phete en Israël comme Moyse «. *Il prétend que ces passages où il est parle de choses arrivées après Moyse, ne peuvent être de Moyse.*

Ainsi raisonnoit Aben-Ezra. Mais le fameux le Clerc nie, que dans la plupart de ces passages, il s'agisse de choses arrivées après Moyse. » Il soutient, que » le premier qu'on a traduit mal-à-propos » par *le Cananéen étoit alors dans le* » *pays*, peut & doit se traduire par *le* » *Cananéen étoit dès-lors dans le pays ;*

(1) *Appellée la montagne de Dieu.* Ici M. de Voltaire rend assez mal la pensée d'Aben-Ezra. Cette montagne ne fut point nommée, à cause du sacrifice d'Abraham, *montagne de Dieu*, nom commun à toutes les hautes montagnes dans la langue sainte : elle fut appellée, non comme dit M. de Voltaire, *Moria*, mais comme porte le texte, *Moriah*, c'est-à-dire, *l'Eternel y pourvoira :* dénomination tirée de la parole remarquable d'Abraham à son fils. Toujours occupé d'une foule d'objets, l'illustre Ecrivain n'a pas le temps de donner son attention à ces menus détails. *Edit.*

» ce qui étoit vrai, même du temps » d'Abraham, & leve par conſéquent » toute la difficulté (1) ; que le nom de » *Moriah, l'Eternel y pourvoira*, donné » à la montagne où ce Patriarche mena » ſon fils pour l'immoler, a pu être en » uſage peu après ce ſacrifice, & long- » temps avant Moyſe, que ce Légiſlateur, » écrivant probablement pluſieurs mois » après la défaite d'Og, a pu dire, que » l'on conſervoit encore ſon lit de fer en » Rabath ; & que les expreſſions qui ré- » pondent aux mots *encore & juſqu'au- » jourd'hui*, s'employent quelquefois par » les anciens Ecrivains, ſacrés & pro- » fanes, lors même qu'il n'eſt queſtion » que d'un temps peu éloigné ; qu'ainſi il » n'y a rien dans ces paſſages que Moyſe » n'ait pu écrire «.

---

(1) *Toute la difficulté.* M. Freret l'entend de même. Il dit, » que *dès-lors*, dès le temps » d'Abraham, les Cananéens avoient chaſſé » les anciens habitans du pays, & s'y étoient » établis à leur place «. *Voyez les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions.* Quand, après des ſolutions ſi claires, on revient encore à propoſer ces objections ſurannées, ne donne-t-on pas lieu de croire, ou qu'on eſt peu inſtruit, ou qu'on n'agit pas tout-à-fait de bonne foi ? *Chrét.*

Quant à celui où il eſt parlé des Rois d'Edom & d'Iſraël, & à un petit nombre d'autres, il convient qu'ils paroiſſent ajoutés au texte (1). Mais il prétend, » que ces légeres additions faites par les » Prophetes poſtérieurs à Moyſe, ne » doivent pas empêcher qu'on ne le re- » garde comme l'Auteur de ces livres, » puiſqu'il y a d'ailleurs tant de preuves » qu'ils ſont de lui; de même qu'on ne » nie pas que les antiquités Judaïques » ne ſoient de Joſeph, quoiqu'il s'y » trouve quelques paſſages inſérés par » des mains plus récentes « (2). L'opinion

(1) *Ajoutés au texte.* D'autres Savans ont prouvé, que le mot Hébreu, qu'on a traduit par *Roi*, peut l'être par *Chef*, *Commandant*, *&c.* & qu'il a même été appliqué à quelques-uns de nos Juges. Voyez *Abbadie.* Cet excellent Ecrivain a diſcuté & réſolu cette objection, de maniere à ne laiſſer aucun lieu à la réplique; il eſt étonnant que M. de Voltaire ait pu prendre ſur lui de la reproduire. *Edit.*

(2) *Par des mains plus récentes.* Il paroît, que le Clerc avoit en vue les trois fameux paſſages concernant Saint Jean-Baptiſte, Jeſus-Chriſt & Saint Jacques. Mais ſans parler de ces trois textes, dont pluſieurs ſavans Chrétiens ont ſoutenu l'authenticité, il s'en trouve quelques autres qui ont été indubitablement ajoutés à Joſeph: tel eſt entr'autres celui, que M. l'Abbé Mignot fait remarquer dans un de d'Aben-

d'Aben-Ezra, qui se bornoit à regarder les textes en question comme postérieurs

---

ses savans Mémoires. C'est une parenthese, où le faussaire fait dire à Joseph, Pharisien, précisément tout le contraire de ce que pensoient les Pharisiens. *Voyez les Mémoires de l'Académie des Inscriptions.*

On trouve de ces *légeres additions* dans presque tous les Ecrivains de l'antiquité, sans qu'on se croye pour cela en droit de nier, qu'ils soient les Auteurs des ouvrages, qu'on leur attribue communément.

Puisque nous avons l'avantage de parler à un homme de Lettres, qui peut prendre quelque plaisir à ces sortes de remarques, nous citerons ici deux exemples de ces additions, auxquelles les Critiques paroissent avoir fait peu d'attention.

Le premier est de Tite-Live. Dans le livre VI. n°. 40, au milieu du discours d'Appius contre les Tribuns, on lit : *De indignitate satis dictum est (etenim dignitas ad homines pertinet.) Quid de religionibus. . . . . loquar ?* Il nous semble, que cette parenthese, peu digne de Tite-Live, ne peut être, qu'une glose ridicule & plate, qui a passé de la marge dans le texte. Supprimons-la donc, & lisons : *De indignitate satis dictum est : quid de religionibus . . . . . loquar ?*

Le second est de Virgile, livre IX de l'Enéide, où le Poëte, après avoir raconté la mort de Nisus & d'Euriale, décrit l'assaut donné au camp Troyen par les Rutules. On lit dans plusieurs éditions :

à Moyse, cette opinion, dis-je, très-différente de celle que vous lui attribuez,

---

Quin ipsa arrectis, visu miserabile! in hastis
Præfigunt capita & multo clamore sequuntur,
Euriali & Nisi; quantâ mox cæde pianda!
At tuba terribili sonitu, &c.

Ces derniers mots, *quantâ mox cæde pianda*, sont, dit-on, une addition du P. Vanieres. On vient de les faire reparoître dans une édition de Virgile, donnée à Rome, avec une traduction nouvelle en vers Italiens par un habile Jésuite. Mais l'ingénieux Traducteur & son savant Confrere n'auroient-ils pas montré plus de goût, si au lieu de faire cette addition au texte, ils en avoient retranché les mots *Euriali & Nisi;* car, quoique ces mots se trouvent dans les meilleures éditions, il nous paroît clair, qu'ils ne sont point de Virgile, mais de quelque Glossateur, qui les avoit mis à la marge. Lisez

Quin ipsa arrectis, visu miserabile! in hastis
Præfigunt capita, & multo clamore sequuntur.
At tuba terribili sonitu procul æra canoro
Increpuit, &c.

Nous croyons cette marche tout autrement digne de ce grand Poëte. Revenons.

La plupart des additions faites au Pentateuque, sont de même des parentheses ou notes explicatives; avec cette différence, que ceux qui firent ces additions utiles pour l'intelligence du texte, avoient caractere & autorité pour les faire. *Aut.*

étoit donc mal fondée & fausse, même au jugement du *docte le Clerc*.

§. III.

Sentimens de le Clerc.

Après ce que nous venons de rapporter de ce Critique célebre, s'attendroit-on à vous voir le placer, non-seulement au rang, mais à la tête des Savans, qui prétendent, que le Pentateuque ne fut rédigé que du temps des Rois ? C'est pourtant ce que vous faites dans votre Note & dans quelques autres endroits de vos ouvrages.

Nous ne dissimulerons pas, que le Clerc soutint d'abord cette opinion ; mais si nous devons cet aveu à la vérité, ne lui deviez-vous pas aussi d'apprendre à vos Lecteurs, qu'il en changea depuis, & qu'il embrassa hautement, dans un âge plus mûr, le sentiment qu'il avoit d'abord combattu dans sa jeunesse. Voyez, Monsieur, la *Dissertation* qu'il a mise à la tête de son *Commentaire sur la Genese*. Non-seulement il y répond aux difficultés d'Aben-Ezra, comme nous venons de le rapporter ; il y résout encore celles, qu'il avoit proposées lui-même dans ses *sen-*

timens de quelques Théologiens d'Hollande. Et en rendant compte de ce commentaire dans sa *Bibliotheque choisie*, il répete » qu'on ne peut raisonnablement » se refuser à regarder Moyse comme le » véritable Auteur du Pentateuque ; que » les endroits, qui y ont été ajoutés après » lui, sont en petit nombre, qu'il y en » a même de douteux, que quelques » Savans ont cru plus récens que Moyse, » sans en avoir de solides preuves «. Jugez, Monsieur, si c'étoit là un Ecrivain à mettre, sans restriction, à la tête de ceux *qui prétendent, que le Pentateuque a été écrit long-temps après Moyse.*

Mais dans le temps même qu'il tenoit encore pour son premier sentiment, il n'en croyoit pas moins » qu'il n'y a dans » nos livres sacrés aucun fait de quelque » importance, qui ne soit vrai ; que » l'histoire qu'on y lit est la plus véri- » table & la plus sainte qui ait jamais » été publiée, & que toutes les Doc- » trines qui y sont proposées, sont vé- » ritablement des Doctrines célestes.

Ce n'est donc pas sans raison, que vous craindriez *d'accuser d'impiété* ce savant Critique. » Rien, dit Chauffe- » pied, ne l'irritoit tant que les reproches » de Déisme, que ses ennemis lui firent

» quelquefois, & qu'assurément il ne
» méritoit pas. On en peut juger par la
» conversation qu'il eut avec le célebre
» *Collins*, dans une visite que cet An-
» glois lui fit en Hollande, accompagné
» de quelques François *Libres penseurs*
» comme lui. Ils s'imaginoient qu'il leur
» seroit facile de gagner un Théologien
» aussi hardi : mais il tint ferme pour la
» révélation : il pressa vivement ces
» Déistes, & leur fit voir qu'ils rompent
» les plus sûrs liens de l'humanité ; qu'ils
» apprennent à secouer le joug des loix ;
» qu'ils ôtent les motifs les plus pressans
» à la vertu, & qu'ils enlevent aux hom-
» mes toutes leurs consolations. Que
» substituez-vous à la place, ajouta-t-il ?
» Vous vous figurez sans doute qu'on
» vous érigera des statues (1), pour

(1) *Qu'on vous érigera des statues.* C'est assurément bien à tort, qu'on nous a soupçonnés d'un peu de méchanceté dans la citation de ce passage. Quand nous écrivions cette Lettre, il n'avoit point encore été question de la *statue* de l'illustre Ecrivain, ni même de celle dont il reproche si durement au Citoyen de Geneve de s'être cru digne. L'antériorité de notre citation est une bonne preuve que nous n'avions pas dessein de faire des allusions malignes. Pouvions-nous prévoir ce goût de nos Philosophes pour les *statues* ? Aut.

» les grands services que vous rendez » aux hommes : mais je dois vous dé- » clarer que le rôle que vous jouez, » vous rend mépriſables & odieux à tous » les hommes «. Quelles leçons, Monſieur ! puiſſent tous les *Collins* de nos jours en faire leur profit !

§. IV.

Sentimens de Newton.

Nous ne diſons rien des ſentimens de Newton ſur les Auteurs des livres de *Joſué*, des *Juges*, de *Ruth*, &c. C'eſt une tâche, que nous n'avons point embraſſée ; & nous convenons, qu'il eſt difficile de fixer au juſte dans quel temps & par qui ces ouvrages furent écrits.

Quant au Pentateuque, ce grand homme penſoit, que divers faits, tels que l'exemplaire trouvé dans le Temple ſous Joſias, les Lévites envoyés par Joſaphat avec la loi, pour l'enſeigner dans toutes les villes de Juda, l'attachement des dix Tribus & leur reſpect pour ces livres ſacrés, même depuis leur ſéparation, enfin le culte public établi, dès le temps de Salomon & de David, d'une maniere ſi ſolemnelle & ſi conforme aux rites

preſcrits dans le Pentateuque, ne permettent pas d'en reculer la rédaction plus loin que le temps de Saül. Il ſuppoſoit donc que le livre de la loi avoit été perdu, lorſque les Philiſtins, vainqueurs des Iſraélites, s'emparerent de l'arche; que, pour réparer cette perte, Samuel avoit ramaſſé ce qui reſtoit des écrits de Moyſe & des Patriarches; & que ce fut ſur ces mémoires qu'il rédigea le Pentateuque de la maniere que nous l'avons aujourd'hui.

Sur quoi nous obſerverons, 1°. que tout ce ſyſtême porte ſur une ſuppoſition gratuite & des conjectures vagues. *On ne doit prononcer qu'avec reſpect le nom du grand Newton*, ſans doute: mais ce nom, tout reſpectable qu'il eſt, ne peut changer des ſuppoſitions en faits, des conjectures en preuves.

2°. Que ce ſyſtême, ſuppoſant le livre de la loi écrit & des mémoires laiſſés par Moyſe & par les Patriarches, contredit toutes les vaines idées & les faux raiſonnemens, dont la premiere partie de votre Note eſt remplie.

3°. Qu'encore que Newton ait cru le Pentateuque rédigé par Samuel, il étoit bien éloigné d'accuſer d'abſurdité les récits qu'il contient, comme ont oſé

le faire vos Critiques incrédules. On sait quel respect ce Savant conserva toute sa vie pour ces divines écritures. » Ce » grand homme, dit M. de Fontenelle, » ne s'en tenoit pas à la Religion natu- » relle, il étoit persuadé de la révélation, » & parmi les livres de toute espece, » qu'il avoit sans cesse entre les mains, » celui qu'il lisoit le plus assiduement » étoit la Bible «. Il l'étudioit, la commentoit même, & travailloit à en éclaircir les difficultés, loin de chercher à l'exposer à la dérision des profanes.

Que voulez-vous donc qu'on pense, Monsieur, de la maniere dont vous parlez de cet illustre Ecrivain, ainsi que du savant le Clerc, dans votre Philosophie de l'Histoire ? » A Dieu ne » plaise, dites-vous, que nous osions » accuser d'impiété les le Clerc, les » Newton, &c. Nous sommes convain- » cus, que si les livres de Moyse, de » Josué, &c. ne leur paroissoient pas de » la main de ces Héros Israélites, ils » n'en ont pas moins été persuadés que » ces livres sont inspirés. Ils reconnoissent » le doigt de Dieu à chaque ligne dans » la Genese, dans Josué, &c. L'Ecrivain » Juif n'a été que le Secrétaire de Dieu ; » c'est Dieu qui a tout dicté ! Newton

» ſans doute n'a pu penſer autrement ; » on le ſent aſſez «. On ſent ce que veut dire ce ton ironique. *A Dieu ne plaiſe que nous oſions* vous accuſer de calomnier ces grands hommes ; mais nous vous l'avouerons, Monſieur, ſi quelque choſe pouvoit jamais affoiblir l'idée que nous nous ſommes faite de votre droiture, ce ſeroient les ſoupçons odieux que vous eſſayez de jetter ſur la leur.

§. V.

Sentimens de Shaftesburi & de Bolingbroke.

Tous les Savans dont nous avons parlé dans les articles précédens, quelles qu'aient été leurs opinions ſur l'Auteur du Pentateuque & ſur le temps où ces livres furent écrits, n'en croyoient pas moins les faits indubitablement vrais, les dogmes céleſtes, la morale pure, les loix ſages, & l'Ecrivain inſtruit & dirigé par l'eſprit de Dieu. Diſons maintenant quelque choſe de ceux, qui ne conteſtent cet ouvrage à Moyſe, & n'y relevent de prétendues abſurdités, que pour affoiblir les preuves de la révélation & pour la combattre : il ne faut pas con-

fondre ni mettre au même niveau des Critiques, dont les idées ont été si différentes & les vûes si opposées.

Shaftesburi, si nous en croyons quelques Savans ses compatriotes, étoit ennemi de la révélation, & un ennemi d'autant plus dangereux, que tous les traits, qu'il lance, partent d'une main, qui feint d'être respectueuse (1). Ce n'est jamais de front, ni par des raisonnemens sérieux, qu'il la combat, mais par des railleries & des réflexions ironiques,

(1) *Qui feint d'être respectueuse.* L'illustre Ecrivain que nous combattons, dit dans ses *Nouveaux Mélanges*, que *Shaftesburi surpassa de bien loin Herbert & Hobbes pour l'audace & pour le style.* Pour le *style*, cela est vrai; mais pour l'*audace*, l'Auteur des *Mélanges* est le seul qui le dise. Comment connoît-il si mal un Ecrivain à qui il a plus d'une obligation? Shaftesburi, en combattant la révélation, use de tant de circonspection & s'enveloppe, se cache avec tant d'adresse, que quelques Savans ont reproché au Docteur Léland, comme une injustice, de l'avoir mis au nombre des Ecrivains Déistes. Voyez les *Deistical Writers* de ce Docteur, ouvrage excellent, où il fait connoître les Déistes Anglois, beaucoup mieux que l'Auteur des *Mélanges*. Il y fait l'extrait de leurs ouvrages, répond en peu de mots à leurs difficultés, & cite les Ecrivains qui les ont réfutés plus au long. *Edit.*

échappées comme au hasard : protestant sans cesse qu'il *croit fermement tous les faits & tous les dogmes qu'elle propose, qu'il est persuadé que notre Religion est divine & nos Ecritures inspirées ; qu'elles méritent la soumission & le respect de tout entendement humain, & qu'il n'y a que des libertins & des profanes, qui puissent nier absolument, ou contester l'autorité de la moindre ligne ou syllabe de ces livres sacrés.* Genre d'attaque où il entre plus de finesse que de candeur, & plus de ruse que de vrai savoir. Il le tenoit des Incrédules, qui l'ont précédé, & quelques libres Penseurs modernes l'ont tellement goûté, comme vous le savez, Monsieur, qu'on le retrouve à chaque page de leurs écrits (1). Mais ces stratagêmes usés, ces tours de vieille guerre n'en imposent plus à personne. On est las de voir toujours combattre sous le masque, & l'on trouveroit une attaque ouverte désormais plus honnête.

On peut donc penser que Shaftesburi,

(1) *A chaque page de leurs écrits.* De ceux, par exemple, de M. de Voltaire. Ce grand homme, en s'appropriant les objections & les railleries de Shaftesburi, ne dédaigne pas d'imiter aussi ses petites ruses. *Chret.*

malgré toutes ſes proteſtations, ne croyoit pas que le Pentateuque fût l'ouvrage de Moyſe, ni d'aucun Ecrivain inſpiré. Mais ce qui eſt certain, ce que nous pouvons aſſurer, après avoir relu plus d'une fois & avec attention tous ſes Traités, c'eſt qu'encore qu'on y reconnoiſſe divers traits qui vous ont pu ſervir au moins de modeles ſur d'autres matieres, à peine en remarque-t-on un ſeul, qui ait quelque rapport aux raiſonnemens, qu'on lit dans votre Note, ſur l'impoſſibilité où vos Ecrivains s'imaginent que Moyſe étoit d'écrire cet ouvrage, & ſur la prétendue abſurdité des faits qu'il raconte. Comment avez-vous donc pu les lui attribuer? Pourquoi citer quand on n'eſt pas sûr? On peut en impoſer à quelques Lecteurs indifférens ou diſtraits; mais on ne fait point illuſion à ceux qui prennent la peine de remonter aux ſources.

Paſſons à *Bolingbroke*. Ce n'étoit point, comme Shaftesburi, un railleur agréable, & un ennemi caché de la révélation faite à nos peres. Plus ſérieux & plus franc, il l'attaque à force ouverte, & ſans retenue comme ſans déguiſement. Il parle quelquefois de la révélation Chrétienne, avec une apparence de reſpect; mais dès qu'il eſt queſtion

de la Judaïque, & sur-tout des livres de Moyse, il ne ménage rien (1) ; les invectives les plus indécentes coulent de sa plume avec les raisonnemens les plus faux.

En lisant ses ouvrages on s'apperçoit bien, que cette source ne vous étoit point inconnue, & que vous n'avez pas craint d'y puiser quelquefois. Mais peut-on s'empêcher d'être surpris, quand on voit qu'à une courte réflexion près, il ne s'y trouve rien de ce que vous lui faites dire dans votre Note? & n'est-on pas en droit d'en conclure, que c'est mal-à-propos que vous mettez sous son nom, comme sous celui de Shaftesburi, ce tas d'assertions fausses, dont vous l'avez remplie ?

---

(1) *Il ne ménage rien*, &c. M. de Voltaire dit lui-même dans ses *Nouveaux Mélanges*, que *Bolingbroke est un Ecrivain audacieux*, que *ses ouvrages sont violens ;* qu'*il avoit la Religion Chrétienne en horreur.* Mettez ces expressions & ces aveux à côté de la *Défense de Milord Bolingbroke*, par M. de Voltaire. *Chret.*

§. VI.

Sentimens de Collins & de Tindal.

Collins & *Tindal* ſont donc au vrai, de tous les Ecrivains, que vous citez, les ſeuls garants qui vous reſtent; encore ne ſavons-nous pas ſi on ne pourroit point vous les diſputer.

Nous avons parcouru autrefois les ouvrages de *Collins*, & nous ne nous ſouvenons pas d'y avoir vu les raiſonnemens, que vous lui attribuez : nous ne voyons pas même quel rapport ils pourroient avoir aux queſtions qu'il traite. Mais notre mémoire peut nous tromper, ainſi que nos conjectures.

Quoi qu'il en ſoit, cet Ecrivain n'eſt point une autorité que nous ne puiſſions vous abandonner ſans regret. Nous ſavons combien de fois ſes compatriotes lui ont reproché, preuves en main (1), » d'al-

(1) *Preuves en main.* Voyez ſur-tout ce qu'a écrit contre Collins, l'Evêque de Wincheſter, & les ſavantes Remarques du Docteur Bentley, ſur le *Diſcours de la liberté de penſer :* elles ont été traduites en françois, par M. de la Chapelle, ſous le titre de *Fripponnerie laïque des prétendus Eſprits-forts d'Angleterre.* Edit.

» térer les textes, d'y ajouter & d'en » retrancher ce qu'il lui plaît, d'en rap- » procher les parties ainſi défigurées pour » y trouver des ſens tout contraires à » ceux des Auteurs qu'il cite, de ne par- » ler jamais plus affirmativement que » quand il ſent qu'il a tort; de ne ré- » pondre aux plus fortes raiſons que par » des chicanes & de mauvaiſes plaiſan- » teries, &c «. Ces traits, par leſquels il ne reſſemble que trop à plus d'un Ecrivain du même parti, ſont-ils ceux d'un Critique honnête, qui cherche ſincerement à connoître lui-même la vérité, & à la faire connoître aux autres ?

De tous les ouvrages de *Tindal*, nous n'avons pu lire que ſon *Chriſtianiſme auſſi ancien que le monde*; cet Ecrivain y combat également la révélation Chrétienne & la Judaïque : il y attaque divers endroits de nos livres ſaints ; mais nous pouvons vous en répondre, il n'y fait aucune des difficultés propoſées dans votre Note. Nous avons encore remarqué, qu'il conſerve dans tout cet ouvrage un ton de modération, dont nous devons lui ſavoir quelque gré. Il ne s'y permet en aucun endroit ces termes injurieux, ces ſorties outrageantes, auxquelles d'autres Ecrivains ſe livrent, &

qui décelent toujours des ames passionnées & des caracteres violens.

Nous ne connoissons les autres écrits de ce *libre Penseur*, que par l'extrait & la réfutation qu'en a donné le Docteur Léland. Puisque ce Savant ne réfute aucune des objections que vous attribuez à Tindal dans votre Note, on pourroit croire avec quelque fondement, que ce Philosophe ne les a jamais faites. Si vous étiez sûr qu'elles sont de lui, vous auriez bien dû, pour l'instruction de ceux qui vous lisent, nommer *le livre & la page*. Vous déclarez quelque part, que *vous n'aimez pas ces citations si précises :* Vous avez vos raisons, sans doute. Ces citations pourtant, ne sont pas sans utilité : elles épargnent aux Lecteurs des recherches pénibles, & forcent les Ecrivains à être exacts. Il nous semble, Monsieur, que vous en faites trop peu d'usage. Il est vrai que pour être justes, elles demanderoient de l'attention & des soins ; & vous avez autre chose à faire qu'à confronter des passages : nous le voyons bien.

Tels ont été, Monsieur, les sentimens des Ecrivains cités dans votre Note. Jugez si vous les aviez exposés avec l'exactitude d'un Critique instruit ; & s'il étoit de

votre impartialité d'imputer aux uns des opinions qu'ils n'ont point eues, de taire le changement des autres, de jetter des soupçons sur la sincérité de ceux-ci, de mettre sur le compte de ceux-là des raisonnemens qu'ils ne firent jamais, &c. Ces raisonnemens, faux en eux-mêmes, ne sont donc appuyés d'aucune autorité satisfaisante, & l'autenticité des livres de Moyse, ainsi que la vérité des faits que vous avez voulu combattre, n'en restent pas moins solidement établies.

Lorsque les Savans & les Ignorans, les Princes & les Bergers paroîtront après cette courte vie devant le Maître de l'Eternité ; chacun de nous voudra alors avoir été juste, compatissant, généreux. Vous avez raison, Monsieur ; les lumieres ne feront rien sans la pratique des vertus, ni la croyance des dogmes sans l'observation des devoirs. *Nul ne se vantera d'avoir su précisément en quelle année le Pentateuque fut écrit.* Aussi ne mit-on jamais au rang de nos obligations de le savoir. *Dieu ne nous demandera pas, si nous avons pris parti pour les Massoretes ou pour le Talmud, si nous n'avons jamais pris un Caph pour un Beth, un Yod pour un Vaü, &c.* Non, & ce n'est pas tout-à-fait de quoi il

s'agit dans votre Note : vous vous écartez de la question, ou vous voulez la faire perdre de vue à vos Lecteurs. *Il nous jugera sur nos actions & non sur l'intelligence de la langue Hébraïque.* Qui en doute ? mais si un Ecrivain, avec une connoissance superficielle de cette langue & de l'histoire du Peuple de Dieu, avoit la *témérité* de s'élever contre ses oracles, & de calomnier sa parole ; s'il représentoit les livres, où elle est écrite, comme une compilation informe de faits faux, de récits absurdes, d'actions barbares, &c. s'il abusoit des plus rares talens pour arracher du cœur des hommes l'obéissance qu'ils doivent à ses loix, seroit-il innocent à ses yeux ? C'est une question que nous craignons d'autant moins de vous proposer, que nous n'imaginons pas qu'elle vous regarde. Tous vos écrits sont pleins des protestations de votre soumission & de votre respect pour la révélation : nous ne devons pas douter, qu'elles ne soient aussi sinceres, qu'elles nous paroissent édifiantes.

Nous sommes, avec respect, &c.

LETTRE X.

Sur le reproche que fait l'Auteur aux anciens Juifs, que la beſtialité étoit commune parmi eux.

CE n'eſt plus d'après les opinions réelles ou ſuppoſées de quelques Ecrivains célebres, mais d'après vos propres idées (1), que vous parlez dans la derniere partie de votre prétendue *Note utile*. Sans autre vue que de décrier à tout propos un peuple que vous haïſſez, vous paſſez bruſquement à un texte du Lévitique, qui n'a nul rapport aux queſtions que vous veniez de traiter. Vous en prenez occaſion de reprocher à nos peres des turpitudes, dont la penſée ſeule fait hor-

(1) *D'après vos propres idées*, &c. M. de Voltaire ne cite point ici Bolingbroke : il y a pourtant quelque apparence qu'il doit à cet Ecrivain l'idée de l'imputation qu'il fait à nos peres. Quoi qu'il en ſoit, Bolingbroke étoit plus modéré ; il n'oſoit reprocher aux anciens Hébreux, qu'un penchant, *a proneneſs*, à ce vice. L'Ecrivain François n'a pas cette retenue. *Edit.*

reur ; & vous assurez, que ces infamies étoient non-seulement connues, mais *communes parmi eux ;* accusation, qui, si elle étoit fondée, devroit les faire regarder comme une des plus abominables nations, qui aient jamais existé sur la terre.

Plus une imputation est atroce, plus on est en droit d'en exiger des preuves convaincantes. Si les vôtres sont telles, Monsieur ; nous y consentons pour nous & pour nos peres ; que leur mémoire soit flétrie aux yeux de tout l'univers, & que la honte des ancêtres retombe sur leurs descendans. Mais si tout Lecteur impartial ne peut que les trouver insuffisantes ou fausses, c'est à votre équité que nous en appellons : jugez vous-même de ce que vous devez à toute une nation si cruellement & si injustement outragée.

§. I.

Si l'Auteur a pu prouver par le chapitre XVII du Lévitique, que le crime en question étoit commun parmi nos peres.

Le Lévitique, dites-vous, Monsieur, *ordonne aux Juifs, chap.* 17, *de ne plus adorer les velus, les boucs, avec lesquels*

même ils ont commis des abominations infâmes. C'eſt ſur ce paſſage, que vous vous appuyez d'abord. Mais de bonne foi, vous paroît-il aſſez clair, aſſez formel pour fonder une accuſation ſi grave ? Eſt-il bien certain, qu'il faut l'entendre dans le ſens que vous lui donnez, & qu'il n'en peut avoir d'autre ? C'étoit, ce me ſemble, de quoi vous deviez vous aſſurer avant tout.

Or je vois que le mot Hébreu, que vous traduiſez par les *velus*, n'a pas dans la langue ſainte une ſignification bien déterminée ; que pluſieurs anciennes verſions, la Grecque, la Vulgate, la Caldéenne, &c. & pluſieurs ſavans Interprêtes & Commentateurs lui donnent des acceptions différentes ; que les uns le traduiſent par les *malfaiſans* & les *démons*, les autres par les *vanités* & les *idoles*, &c. Il n'eſt donc point inconteſtable, qu'il ſignifie uniquement les *velus*.

Mais quand cette ſignification ſeroit la plus vraiſemblable, ou même la ſeule vraie, ſeroit-ce une preuve ſuffiſante, qu'il s'agit dans ce texte du culte des boucs (1) ? & ne pourroit-on pas dire

(1) *Culte des boucs. Par les velus*, dit M. de Voltaire, dans la défenſe de ſon oncle, *il*

avec autant de probabilité, que c'eſt le culte des ſinges, des chiens, des chats, &c. en un mot, des animaux à poil en général, & peut-être en particulier celui du *bœuf Apis*, que les Hébreux venoient d'adorer ?

C'eſt déja quelques raiſons de douter ; mais ce n'eſt pas tout : l'expreſſion Hébraïque, qui ſignifie ſimplement, *avec leſquels ils ont forniqué*, & que vous traduiſez par cette paraphraſe, *avec leſquels même ils ont commis des abominations infâmes ;* cette expreſſion, dis-je, eſt priſe par une grande partie des plus ſavans Interprêtes, dans un ſens purement métaphorique, & ne ſignifie, ſelon eux, ici comme en pluſieurs autres endroits de l'écriture, que la fornication ſpirituelle, l'infidélité des ames inconſtantes, qui abandonnoient le culte du Seigneur pour celui des faux Dieux, ou qui faiſoient de l'un & de l'autre une

---

faut abſolument entendre les boucs. Abſolument ! nous ne voyons pas que cela ſoit néceſſaire ; &, comme on vient de le voir, pluſieurs Savans en ont douté : il nous paroît ſeulement que cela eſt aſſez vraiſemblable. Mais ce ſens même n'autoriſe point le reproche que l'illuſtre Ecrivain fait aux anciens Juifs. *Edit.*

union sacrilege (1). L'autorité de ces habiles gens ne pourroit-elle pas contrebalancer un peu la vôtre?

Ajoutons, que ce sens métaphorique paroît mieux lié, que le sens littéral, avec ce qui précede. Dieu, dans ce passage, défend aux Israélites d'immoler leurs victimes ailleurs que devant le Tabernacle; *afin*, dit le texte, *qu'ils offrent à Jehovah les sacrifices qu'ils faisoient sur la face de la campagne. Ils ameneront leurs victimes au Prêtre, à la porte du Tabernacle, & le Prêtre en répandra le sang sur l'Autel de Jehovah, & les enfans d'Israël n'offriront plus leurs sacrifices aux démons, aux idoles*, ou même, si vous voulez, *aux velus*, que ce peuple infidele adoroit. Ce passage ainsi rendu, présente un sens naturel & complet; les sacrifices que les Hébreux offriroient désormais à Jehovah, devant le Tabernacle, sont opposés à ceux qu'ils avoient offerts aux démons ou *aux velus* sur la face de la campagne, au lieu que

(1) *Union sacrilege.* M. de Voltaire lui-même, en parlant des apostasies de Jérusalem & de Samarie, dit, que *ces apostasies étoient souvent représentées comme une fornication, comme un adultere.* Aut.

rien n'exige ni n'amene le ſens, que vous jugez à propos d'y ſubſtituer, & que les anciens Interprêtes n'ont point connu.

Nous convenons, que quelques ſavans Commentateurs ont entendu ce paſſage comme vous (1); mais puiſque d'autres, non moins ſavans, plus anciens, & en plus grand nombre, l'entendent autrement; il auroit été juſte, ce ſemble, de laiſſer du moins appercevoir cette différence de ſentimens. Si votre preuve en eût paru moins forte, votre critique en auroit été jugée plus impartiale.

Du reſte, aucun de ces ſavans n'a inféré de ce texte, que ces abominations fuſſent *communes* (2) parmi les Hébreux: il vous étoit réſervé d'en tirer cette con-

---

(1) *Comme vous.* Quelques Commentateurs ont eu des idées biſarres: ces opinions particulieres ſont toujours celles, que le Critique embraſſe, & qu'il préſente comme le ſentiment général. C'eſt un moyen de jetter du ridicule ſur le texte, qu'il ne manque gueres de ſaiſir avidement. Petite adreſſe! *Edit.*

(2) *Fuſſent communes.* Selon M. de Voltaire, (*Défenſe de mon oncle*) ſon oncle prétendoit que ce cas avoit été *très-rare* dans le déſert. Selon lui, dans ſa Note, il étoit *commun.* Comment accorder l'oncle avec le neveu? *Edit.*

cluſion,

clusion, qui n'est assurément pas renfermée dans les prémisses.

§. II.

Si la coutume des sorciers d'adorer un bouc, &c. vient des anciens Juifs.

Nous venons de voir, Monsieur, que votre premiere preuve appuyée sur un texte obscur, & sur des termes susceptibles de plus d'un sens, n'est rien moins que certaine. Cependant, comme si elle étoit incontestable, vous recherchez déja l'origine de ce culte infâme, que vous attribuez à nos peres; & il ne tient pas à vous, qu'on ne les en regarde comme les auteurs.

On ne sait, dites-vous (1), *si cet*

(1) *On ne sait, dites-vous.* M. de Voltaire nous dit ici, *qu'on ne sait si cet étrange culte venoit d'Egypte;* & dans sa *Défense de mon oncle*, il assure comme *un fait certain*, que *cette coutume d'adorer un bouc, &c. vient des Hébreux, qui la tenoient des Egyptiens.* Ainsi, *on ne sait pas*, & pourtant *on est certain*! Le savant Critique a l'art de réunir sur le même objet la certitude & le doute!

La raison qu'il apporte, pour prouver que les Juifs tenoient cette coutume des Egyptiens,

étrange culte venoit d'Egypte, patrie de la superstition & du sortilege; mais, &c.

On sait, Monsieur, que le canton de l'Egypte habité par les Juifs n'étoit pas éloigné du Nome ou canton de Mendès, & que les peuples de ce Nome adoroient les boucs. Plutarque, Strabon, Pindare, &c. qui nous l'apprennent, ne nous ont pas laissé ignorer les infamies, dont ce culte étoit quelquefois accompagné. *On sait* donc, ou du moins on pourroit soupçonner, que si quelques-uns des Hébreux se livrerent à ces détestables

---

est curieuse: c'est, dit-il, *que les Juifs n'ont jamais rien inventé.* Nous ne disputons point à l'Egypte la gloire de pareilles inventions: mais nous souhaiterions sincerement que M. de Voltaire fût un peu plus d'accord avec lui-même, ou, comme disent les Anglois, un peu moins *inconsistent.*

A propos de ce mot Anglois, M. de Voltaire le traduit (Défense de Milord Bolingbroke) par *impossible.* C'est une petite mépriſe: *inconsistent* ne signifie point *impossible;* il signifie un homme, *qui se contredit*, ou des choses *incompatibles*, ou des propositions *contradictoires.* Edit.

Voyez aussi le Poëme sur Lisbonne, où l'Auteur cite dans les notes, un passage des Caractéristiques de Shaftesburi, & fait la même mépriſe. *Chret.*

superstitions, ils peuvent y avoir été entraînés par l'exemple des Egyptiens, & que ce pouvoit être d'eux que *leur étoit venu cet étrange culte.*

Mais on croit que la coutume de nos prétendus sorciers d'aller au Sabat, d'y adorer un bouc, & de s'abandonner avec lui à des turpitudes inconcevables dont l'idée fait horreur, est venue des anciens Juifs.

On croit ! Voilà de vos preuves, Monsieur. On croit ! Libre à vous de le croire tant qu'il vous plaira : mais aussi libre à d'autres d'en douter.

La coutume de nos prétendus sorciers. Si ce sont de *prétendus sorciers*, ce doit être aussi un prétendu Sabat, une prétendue adoration du bouc, tout est prétendu & rien n'est réel. Le beau fondement, pour une accusation si grave !

D'ailleurs *les anciens Juifs*, à ce que vous assurez en plus d'un endroit, *ne connoissoient ni bons ni mauvais Anges*, par conséquent point de Satan, point de Diable. Comment donc la coutume de l'adorer sous la figure d'un bouc, seroit-elle venue d'eux ? *Certainement, des hommes qui ne connoissent point le Diable, ne peuvent adorer le Diable.*

Ces reproches abſurdes ſont intolérables (1).

Mais, dites-vous, *ce furent eux qui enſeignerent dans une partie de l'Europe la ſorcellerie.* Quoi ! les anciens Juifs, ces Juifs *qui ne connoiſſoient point de Diable*, ont enſeigné la ſorcellerie ?

Ce ne pouvoit être tout au plus que les Juifs Helleniſtes, *inſtruits des opinions des Grecs, & qui adorerent le Diable, un peu avant le regne d'Hérode* (2). Mais que prouvent contre les

---

(1) *Sont intolérables.* C'eſt en ces termes, un peu durs, que M. de Voltaire juſtifie les Bracmanes contre le grand Rouſſeau. V. *Additions à l'Hiſtoire générale.*

Il ajoute, qu'*on n'a jamais adoré le Diable en aucun pays du monde.* Comment concilie-t-il cette aſſertion, avec ce qu'il dit des anciens Juifs, qui, ſelon lui, *ne croyoient point de Diables, & qui pourtant adoroient le Diable* ? Il nous ſemble que quelques Lecteurs pourront croire, qu'il donne ici dans l'*abſurdité* qu'il reproche à ſon rival, & qu'il n'a ſur lui que l'avantage de ſe contredire un peu plus formellement. *Edit.*

(2) *Avant le regne d'Hérode.* Voyez Dict. Phil. Il dit ailleurs : (Phil. de l'Hiſt. art. ANGES) » Les Juifs ne reconnurent point de » Diables *juſques vers leur captivité de Ba-*

anciens Juifs les superstitions de ces Juifs Helleniſtes, beaucoup plus récens ?

Au reſte, s'il eſt vrai que quelques-uns de ces Juifs modernes *ſe ſoient donnés pour ſorciers*, & qu'ils *aient enſeigné dans l'Europe ces arts abſurdes*, ils ont eu cela de commun avec beaucoup d'autres peuples, avec les Babyloniens, les Egyptiens, les Perſes, &c. & même avec quelques Philoſophes. Car la Philoſophie a eu auſſi ſes Docteurs en magie, ſes Maximins & ſes Jambliques, qui croyoient aux enchantemens, & donnoient des formules pour évoquer les démons.

Quel peuple ! une ſi étrange infamie ſembloit mériter un châtiment pareil à celui, que le veau d'or leur attira ; & pourtant le Légiſlateur ſe contenta de leur en faire une ſimple défenſe. On ne rapporte ici ce fait, que pour faire connoître la Nation Juive.

Mais liſez donc, Monſieur, ce que

» *bylone ;* ils puiſerent cette doctrine chez les » Perſes. Il n'y a que l'*ignorance & le fana-* » *tiſme*, qui puiſſent nier tous ces faits «. Quand cet Ecrivain ſe ſeroit propoſé d'avancer exprès les propoſitions les plus contradictoires, pourroit-il mieux réuſſir ? *Id.*

Moyſe preſcrit ſur ce ſujet dans le même livre. Il ordonne, chap. 12. ℣. 29. que *quiconque commettra quelqu'une de ces abominations, périſſe du milieu de ſon peuple;* & chap. 20. ℣. 15. *qu'ils meurent ſans rémiſſion, & que leur ſang retombe ſur eux.* Eſt-ce là une ſimple défenſe?

Une ſi étrange infamie ſembloit mériter, &c. Vous dites trop peu, Monſieur, elle le méritoit certainement. Puis donc qu'ils n'eprouverent rien de pareil, c'eſt une preuve, que ces abominations ne ſe virent jamais parmi eux, ou du moins qu'elles y furent toujours rares. Voilà tout ce qu'on en peut légitimement inférer: & vous, Monſieur, vous allez en conclure, que ces déſordres y étoient *communs*?

Si l'on citoit d'après vous le fait des Bergers de Calabre, & qu'on s'écriât: *Quel peuple que ces Calabrois; on ne rapporte ce fait, que pour faire connoître la nation Calabroiſe*, trouveriez-vous ce raiſonnement fort juſte? A-t-on jamais jugé d'une nation par les déréglemens de quelques particuliers, ſur-tout lorſque les loix les condamnent?

§. III.

Si la loi, qui défendoit la beſtialité chez les Juifs, prouve, que ce crime étoit commun parmi eux.

Il faut bien, dites-vous, *que la beſtialité ait été commune chez les Juifs, puiſque c'eſt la ſeule nation connue, chez qui les loix aient été forcées de prohiber un crime, qui n'a été ſoupçonné ailleurs par aucun Légiſlateur.*

Non, Monſieur, il ne falloit pas que ces déréglemens monſtrueux fuſſent *communs* chez les Juifs, pour que Moyſe les défendît. Il ſuffiſoit qu'ils fuſſent répandus parmi les peuples auxquels ils alloient ſuccéder dans la poſſeſſion de la terre promiſe, pour que le Légiſlateur crût devoir les prémunir contre ces déſordres par des loix formelles & par des châtimens ſéveres. Or tel eſt le motif, qu'il apporte lui-même de ſes défenſes.

Ne vous ſouillez point, leur dit-il de la part du Seigneur, *par ces abominations, comme ont fait tous les peuples que je vas chaſſer de devant vous. Je vas les punir avec éclat de ces crimes exécrables, par leſquels ils ont ſouillé cette terre, &*

elle les vomira avec horreur hors de son sein. Gardez mes commandemens & mes ordonnances, & ne commettez aucune de ces infamies, ni vous, ni l'étranger qui habite parmi vous. Les peuples qui ont habité cette terre avant vous, l'ont souillée par ces abominations : prenez garde de suivre leurs exemples, de crainte qu'elle ne vous vomisse hors de son sein, comme elle va les en vomir. Quiconque aura commis quelqu'une de ces abominations, périra du milieu de son peuple. Observez mes commandemens : ne faites point ce qu'ont fait ceux qui vous ont précédé, & ne vous souillez point par ces actions détestables. Lévit. Chapitre 18. ℣. 24, &c.

Et plus bas : *N'imitez point les nations que je vas chasser de devant vous : elles ont commis ces abominations, & c'est pour cela que je les ai eues en horreur.* Chap. 20. ℣. 22, &c.

N'est-il pas évident que le Législateur, loin de supposer que ce crime fût *commun*, ou même connu parmi les Hébreux, n'annonce d'autres vues que de les préserver des exemples qu'ils alloient avoir sous les yeux ? & que quand il auroit prévu vos imputations, il n'auroit pu s'expliquer plus clairement pour les prévenir ?

Vous ajoutez, que *les Juifs ſont la ſeule nation connue, chez qui les loix aient été forcées de prohiber ce crime.*

Mais 1°. avez-vous, Monſieur, des connoiſſances fort étendues de la légiſlation des anciens peuples ? En eſt-il beaucoup dont toutes les loix ſoient parvenues juſqu'à nous ? A peine nous reſte-t-il quelques débris épars même de celles de la Grece. Quelle induction pouvez-vous donc tirer de tous ces codes, qui n'exiſtent plus ? Combien même de nations modernes dont les loix vous ſont peu connues ?

2°. On ne peut ignorer, que ce crime étoit répandu dans la Paleſtine : on ſait de pluſieurs anciens Hiſtoriens, qu'il n'étoit pas inconnu dans les Indes, & qu'à la honte de l'humanité, il étoit en quelque ſorte conſacré par la Religion dans l'Egypte, &c. Si les loix de ces peuples le prohiboient, la nation Juive n'étoit pas la ſeule chez qui le Légiſlateur l'eût défendu ; ſi elles ne le prohiboient pas, je le demande, quelles loix étoient les plus ſages, celles qui ſe taiſoient ſur un déſordre, qui outrage la nature, & qu'elles n'ignoroient pas, ou celles qui vouloient le prévenir, en le défendant ſous les peines les plus rigoureuſes ?

3°. Le *Védam* des Indiens le met au rang des plus grands crimes ; & il étoit expreſſément prohibé par les loix Romaines, du temps des Empereurs (1).

4°. Mais ne ſortons, ni de votre Religion, ni de votre pays. Si je jette les yeux ſur vos Traités de Droit Criminel, j'y trouve des déciſions & des regles, des formes de procédures & des arrêts ſur cette matiere, & la maxime généralement établie, que ce crime doit être puni par le plus cruel des ſupplices uſités parmi vous : tout cela ne vaut-il pas bien la loi que vous nous reprochez ?

Que ſi de vos traités de Juriſprudence civile, je paſſe à vos livres de Juriſprudence eccléſiaſtique, je vois qu'il en eſt queſtion partout, & dans vos *Canons pénitenciaux*, & dans ces liſtes de péchés

(1) *Du temps des Empereurs.* On y lit en effet un paſſage que nous ne pouvons citer que de mémoire, faute d'avoir actuellement ces loix ſous les yeux. *In eos, qui venerem vertunt in alteram formam, jubemus inſurgere leges & armari gladio ultore, ut debitis pœnis ſubdantur infames.* C'eſt apparemment ce paſſage que nos Auteurs ont en vue. Voy. *Loix Civiles* de Domat. *Edit.*

Par les anciennes loix d'Angleterre, il eſt ordonné que, *pecorantes, ſodomitæ, vivi confodiantur.* Fleta. lib. 2. c. 35. *Edit.*

que vous appellez *Examens de conscience*, & dans vos Juriſconſultes, vos Caſuiſtes, vos Théologiens Moraux, &c: depuis la Lettre de Baſile à Amphilochius juſqu'aux *Loix Eccléſiaſtiques* de d'Héricourt, & depuis la taxe de la Chancellerie Romaine juſqu'aux *Caſus reſervati* imprimés dans vos plus nouveaux Formulaires abrégés de prieres. Et vous venez nous dire, vous François, vous Chrétien, que la nation Juive eſt la ſeule chez qui ce crime ait été prohibé! En vérité, vous connoiſſez bien la double Juriſprudence de votre pays!

De ce que nous venons de rapporter, nous n'avons garde de conclure, comme vous le faites par rapport à nos peres, que ce crime eſt donc *commun* parmi vous. Non, nous ſentons que cette conſéquence ſeroit peu juſte, & qu'une loi qui prohibe un crime abominable, n'eſt point du tout une preuve, que ce crime ſoit *commun* parmi le peuple, à qui cette prohibition eſt faite. Tirer cette concluſion de la défenſe faite aux Juifs, c'eſt montrer une partialité d'autant plus odieuſe, que, dans cette défenſe même, le Légiſlateur paroît aſſez clairement juſtifier ſa nation, & n'accuſer que les peuples voiſins.

§. IV.

Si le séjour des Hébreux dans le désert a pu occasionner le penchant, que l'Auteur leur attribue pour ces désordres. Que la loi, qui excepte des massacres les filles nubiles, ne prouve point qu'ils aient manqué de filles dans le désert.

Il est à croire, dites-vous, *que dans les fatigues & dans la pénurie que les Juifs avoient essuyées dans les déserts de Paran, d'Oreb & de Cades-Barné, l'espece féminine avoit succombé. Il faut bien qu'en effet les Juifs manquassent de filles, puisqu'il leur est toujours ordonné de tout tuer, excepté les filles nubiles. Les Arabes, qui habitent encore une partie de ces déserts, stipulent toujours dans les traités qu'ils font avec les caravanes, qu'on leur donnera des filles nubiles.*

Il est à croire ! Ainsi sur un fait, qui demanderoit les plus fortes preuves, vous voilà réduit aux probabilités & aux vraisemblances, & quelles vraisemblances encore !

Nous ne nierons pas que nos peres n'aient essuyé dans le désert des fatigues

& des besoins, dont ils murmurerent plus d'une fois. Mais, nous l'avons déja remarqué, ces fatigues, qu'il vous plaît tant d'exagérer, se réduisirent pourtant à faire quatre à cinq cent lieues en quarante ans. Etoit-ce là de quoi faire succomber *l'espece féminine* ?

Quant à la *pénurie* & aux besoins qu'ils éprouverent, l'Ecriture nous apprend, qu'aussi-tôt que ces besoins devenoient pressans, Dieu y subvenoit avec une bonté paternelle, que sa Providence pourvut à tout ce qui leur étoit nécessaire ; qu'*ils ne manquerent, ni de vêtemens, ni de nourriture ;* en un mot, de *rien, nihil illis defuit,* dit votre Vulgate. Où est donc cette *pénurie* meurtriere & destructive, dont vous faites tant de bruit ?

Il faut bien qu'en effet les Juifs manquassent de filles, puisqu'il leur étoit toujours ordonné de réserver, &c. Il ne nous est pas donné de voir la justesse de cette conséquence. S'il étoit toujours *ordonné* aux Juifs de *réserver les filles nubiles*, ce n'est pas qu'ils manquassent de filles, c'est qu'on n'en a jamais trop où la Polygamie est permise, comme elle l'étoit à nos peres.

L'exemple des Arabes que vous pro-

duisez en votre faveur, prouve, ce me semble, directement contre vous. Est-ce que les Arabes, Monsieur, n'ont point de filles, ou que les fatigues *& la pénurie du désert ont fait succomber parmi eux l'espece féminine*, toutes les fois qu'*ils stipulent qu'on leur donnera des filles nubiles ?* Non, sans doute ; mais la pluralité des femmes, que leur loi autorise, rend parmi eux en tout temps l'espece féminine précieuse.

C'est par la même raison, que la permission accordée aux Israélites de *réserver les filles nubiles*, ne se bornoit pas à leur séjour dans le désert, mais s'étendoit à tous les temps ; quoiqu'ils ne dussent pas apparemment *manquer de filles* en tout temps, *à cause des fatigues & de la pénurie du désert.*

Et quand vous dites qu'il étoit *toujours ordonné aux Israélites de tuer tout, excepté les filles nubiles*, vous vous trompez encore, ou vous donnez sciemment à vos Lecteurs une fausse idée de nos loix. Non, Monsieur, ces sanglantes exécutions ne nous étoient pas *toujours ordonnées.* Nous aurons bientôt occasion de vous le prouver (1) : & lors même qu'il

(1) *De vous le prouver.* Voyez plus bas nos

nous fut commandé en quelques rencontres de tout tuer hors les filles ; *les filles nubiles* n'étoient pas les seules exceptées de ces massacres : l'exception renfermoit, à compter dès le plus bas âge, *toutes les filles vierges* (1). Ces termes ne sont point synonimes, l'un a plus d'étendue que l'autre ; & il eût été mieux de ne pas les confondre (2).

Ainsi, des faits au moins douteux,

Lettres sur le Droit divin des Juifs. *Toujours ordonné de tuer tout, excepté les filles nubiles !* Nous ne comprenons point M. de Voltaire. Comment un homme qui *aime la vérité*, peut-il avancer froidement, & répéter tant de fois des assertions si fausses ? *Edit.*

(1) *Filles vierges.* M. de Voltaire dit lui-même dans un autre endroit, que l'*usage des Israélites étoit de réserver toutes les filles pucelles.* Aut.

(2) *Il eût été mieux de ne pas les confondre.* Oui, mais l'illustre Ecrivain avoit quelque intérêt de le faire. Il vouloit donner à entendre que nos peres étoient des *barbares*, & la preuve est bien plus forte, en restreignant *aux filles nubiles* les personnes, qu'ils épargnoient dans les villes prises d'assaut. La restriction est fausse, démentie par nos écritures & par ses propres aveux : mais vrai ou faux, tout est bon, quand il s'agit de déclamer contre les Juifs. *Edit.*

Il est plaisant de voir, après cela, M. de Voltaire (Quest. Encyclop.) reprocher à M....

un texte obscur, & qui loin de prouver que ces déréglemens fussent *communs* parmi les Hébreux, en annoncent à peine l'existence, enfin une prohibition dont le motif, clairement exprimé dans la loi, contredit ce que vous voudriez en conclure : voilà sur quoi vous établissez une accusation atroce.

Vous n'avez pu sans doute vous dissimuler le faux de ces imputations : vous l'aurez senti mieux que personne. Mais n'importe ; les Juifs sont odieux, il faut les décrier sous les plus légers prétextes : les calomnier c'est un jeu, & l'amusement de votre douce Philosophie. Eh ! Monsieur, quel plaisir peut trouver une ame sensible à outrager un peuple malheureux ! O Apôtre de la tolérance & de l'humanité, est-ce ainsi que vous mettez en pratique, la bienveillance universelle que vous prêchez !

Il est temps, dites-vous affectueusement à vos compatriotes (1), *il est temps que nous quittions l'indigne usage de ca-*

---

d'avoir confondu les filles *nubiles* avec les filles *vierges*. Que ne se faisoit-il ce reproche à lui-même ? *Chret.*

(1) *A vos compatriotes.* Voyez les Additions à l'Histoire générale, pag. 12. *Aut.*

lomnier toutes les sectes, & d'insulter toutes les nations. Nous espérons, Monsieur, que vous voudrez bien leur en donner l'exemple dans votre nouvelle édition ; & que plus instruit & moins prévenu, *vous rendrez gloire à la vérité, que vous aimez.*

Nous sommes, avec les sentimens les plus respectueux, &c.

P. S. Pour ne point laisser en blanc cette demi-page & le *verso*, nous l'emploierons à dire un mot d'une réflexion qu'on lit à la fin de votre Note, & que nous avions négligée.

Il reste maintenant à savoir, dites-vous, *si ces accouplemens avoient produit des monstres, & s'il y a quelque fondement aux anciens contes des Satyres, des Faunes, des Centaures & des Minotaures. L'Histoire le dit : la Physique ne nous a point encore éclairés sur cet article monstrueux.*

N'est-ce pas la *Fable*, Monsieur, plutôt que l'Histoire, qui parle des *Centaures ?* Ces prétendus monstres, moitié homme & moitié cheval, n'étoient pas une *histoire :* c'étoit une allégorie, par laquelle on désignoit le peuple de la Grece, qui fut le premier monter les

chevaux & les employer à la courſe & aux combats. *La Phyſique dit*, que les monſtres ne propagent pas: ainſi on n'en peut voir, que dans la Fable, des armées combattre contre des Héros.

Il en eſt de même du *Minotaure*. La *Phyſique* n'admet point ici de réalités. Ce monſtre demi-homme & demi-taureau, n'eſt qu'une fiction allégorique de quelque Officier du Roi Minos.

Quant aux *Satyres*, aux *Faunes*, aux *Egypans*, il y a toute apparence que s'il y eût quelque réalité dans ces *contes*, ces animaux, réputés monſtres, n'étoient que des ſinges de la grande eſpece, des *Ourang-Outang*, &c. ſur-tout quand on les voyoit en troupes.

Nous croyons, Monſieur, qu'après avoir mis ſouvent la Fable dans l'Hiſtoire, vous avez ici un peu confondu l'Hiſtoire avec la Fable.

LETTRES
DE
QUELQUES JUIFS
ALLEMANDS & POLONOIS,
A M. DE VOLTAIRE,

SECONDE PARTIE.

Observations sur les deux Chapitres du Traité de la Tolérance, qui concernent les Juifs.

LETTRE PREMIERE.

Dessein de cette seconde Partie.

MONSIEUR,

S'il est quelqu'un sur la terre, qui doive souhaiter la tolérance, c'est sans doute un peuple malheureux, que la Re-

ligion qu'il profeſſe, expoſe depuis tant de ſiécles aux plus accablans mépris & aux plus cruelles perſécutions. Egyptiens, Perſes, Grecs, Romains, Chrétiens, Mahométans, tous les peuples, toutes les ſectes, ſe ſont élevés ſucceſſivement contre nous; & du Nil à la Viſtule, du Tage à l'Euphrate, il n'eſt aucun pays qui n'ait été le théâtre ſanglant de nos déſaſtres. Pourrions-nous ne pas déteſter les fureurs de la ſuperſtition, après en avoir été tant de fois les triſtes victimes?

Nous ſommes donc bien éloignés, Monſieur, de combattre les principes de bienveillance univerſelle répandus dans votre Traité. Ce ſont, au contraire, ces principes, c'eſt cet eſprit d'indulgence qui y regne, & ces conſeils de douceur que vous y donnez aux Gouvernemens, qui nous le rendent cher, & qui nous attachent avec plaiſir à ſa lecture, malgré les traits que vous y lancez encore contre nos peres & contre nous.

Nous ne ſerons point injuſtes, parce que vos préjugés ſont violens, & votre haine opiniâtre. Nous avouerons ſans peine qu'on reconnoît, de temps en temps, dans cet ouvrage, le coloris d'un grand maître, & les vues ſages d'un Philoſophe ami de l'humanité. Qui pourroit

y lire sans attendrissement la fatale aventure, qui vous en fait naître l'idée (1) ! ou voir sans frémir les tableaux que vous y tracez du fanatisme ; tant d'assassinats, de massacres, de guerres sanglantes que ce monstre a causés dans votre patrie & dans le reste de l'univers ! Quel dommage qu'un sujet si intéressant ne se présente à l'esprit des Lecteurs, qu'accompagné d'une foule de réflexions étrangeres, de faits hasardés, d'idées confuses & d'erreurs grossieres, qu'on a peine à s'empêcher de regarder comme volontaires !

Nous laissons aux Gens de Lettres & aux Chrétiens, le soin de relever celles qu'on y trouve sur les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Chrétiens & leurs Martyrs, sur l'histoire même de votre pays, &c.

Mais on y voit deux chapitres, qui, sans être à beaucoup près les meilleurs

(1) *Naître l'idée.* La famille innocente & malheureuse, dont il est ici question, trouvant un appui dans M. de Voltaire, soutenue par son crédit, & défendue par ses éloquens écrits, est un trait admirable dans la vie de cet illustre Auteur : c'est le plus beau de ses triomphes. Personne n'applaudit plus sincerement que nous à la gloire qu'il s'est acquise, en élevant le premier la voix en faveur de l'innocence. *Aut.*

de l'ouvrage, méritoient de notre part une attention particuliere : ce ſont ceux où vous voulez prouver la tolérance, par l'exemple de la nation Juive. Nous y avons trouvé tant de mépriſes, ou plutôt, le mot nous échappe, tant de fauſſetés de toute eſpece, ſur des objets auxquels nous ne pouvions être indifférens, que nous nous ſommes crus dans l'obligation de les réfuter ; c'eſt ce qui va faire le ſujet de cette ſeconde partie de nos Lettres.

Nous ne pouvons trop le répéter, ennemis de la perſécution, non-ſeulement par intérêt, mais par caractere & par principes, nous n'attaquons point la tolérance : nous nous bornons à vous montrer, que vous la prouvez mal. Voilà notre premier objet.

Mais pour peu qu'on liſe avec attention vos deux chapitres, on ne tarde pas à s'appercevoir, qu'outre le deſſein que vous annoncez hautement, vous en avez un autre, qui bien que le moins apparent, n'eſt pas le moins réel. C'eſt d'y ramener, comme vous pouvez, un tas de petites difficultés contre nos livres ſaints, que vous y encadrez tant bien que mal. Comme ces petites critiques recueillies de Bolingbroke, de Morgan,

de Tindal, &c. qui eux-mêmes les répétoient d'après d'autres, ne sont pas ce qui vous occupe le moins ; nous nous y attacherons aussi particulierement. Puisqu'on ne se lasse point de les répéter, il ne faut point se lasser d'y répondre. C'est le second objet que nous nous proposons (1).

Nous le disons avec sincérité, Monsieur, il en coûte à notre cœur, de combattre un Ecrivain, que nous ne voudrions qu'admirer : mais la supériorité même de vos talens, est une raison de ne pas nous taire. Nous n'avons que trop éprouvé, combien le nom d'un grand homme peut accréditer l'erreur & fortifier les préjugés.

Nous sommes, avec les sentimens les plus distingués d'estime, de respect, &c.

---

(1) *Que nous nous proposons*, &c. Les deux chapitres de M. de Voltaire sur la tolérance, étant trop longs pour être rapportés en entier, nous ne pouvons qu'exhorter nos Lecteurs à les parcourir dans l'ouvrage même. Ils y remarqueront que nous ne dissimulons aucune de ses difficultés, & ils en saisiront mieux l'ensemble de nos réponses. Si l'on a trouvé qu'à propos de tolérance, nous parlons de choses qui n'y ont gueres de relation, on verra que ce n'est point à nous qu'il faut imputer ces disparates. *Aut.*

LETTRE II.

Considérations sur les loix rituelles des Juifs.

Sous prétexte de procéder avec plus de méthode dans vos deux chapitres, vous entrez en matiere, Monsieur, par quelques réflexions préliminaires sur notre Droit divin; c'est une occasion que vous vous ménagez adroitement de le censurer: nous en profiterons pour le défendre. Par ce que nous allons en dire, vous pourrez juger, combien vos Critiques sont justes.

§. I.

S'il est inconcevable que Dieu ait commandé plus de choses à Moyse qu'à Abraham, & plus à Abraham qu'à Noé.

Dans le dessein de jetter d'abord un doute général sur la divinité de notre législation, vous débutez par une de ces ironies que vous regardez comme des preuves victorieuses. » *Gardons-nous*, » dites-

» dites-vous, *de rechercher ici pourquoi* » *Dieu a substitué une loi nouvelle à* » *celle qu'il avoit donnée à Moyse, &* » *pourquoi il avoit commandé à Moyse* » *plus de choses qu'au Patriarche Abra-* » *ham, & plus à Abraham qu'à Noé.* » Il semble qu'il daigne se proportionner » au temps & à la population du genre » humain : c'est une gradation paternelle. » Mais ces abîmes sont trop profonds » pour votre débile vue, tenons-nous » dans les bornes de notre sujet «.

Vous auriez bien fait de *vous y tenir*, Monsieur, il étoit intéressant, digne de toute l'attention de vos Lecteurs ; pourquoi le leur faire perdre de vue par des réflexions qui n'y ont aucun rapport ?

Vous n'attendez pas de nous, sans doute, que nous entreprenions de prouver, qu'une loi nouvelle a été substituée à la loi Mosaïque ; ce n'est pas un des points de notre croyance. Trop contens de voir qu'un Chrétien aussi instruit, que vous l'êtes, révoque en doute cette substitution, nous nous bornons à dire un mot de l'étonnement où vous paroissez être, que Dieu ait *commandé plus de choses à Moyse qu'à Abraham, & plus à Abraham qu'à Noé.*

Si vous en êtes surpris, Monsieur,

c'eſt que vous ne faites point aſſez attention, que les conjonctures où ſe trouvoit Abraham, différoient beaucoup de celles où ſe trouva Noé, & que la ſituation de Moyſe n'étoit pas celle d'Abraham : que Noé & ſes enfans, ſauvés ſeuls des eaux du déluge, n'avoient pas beſoin d'un rite particulier, qui les diſtinguât des autres hommes qui n'étoient plus : & que Moyſe qui n'avoit pas, comme Abraham, une ſeule famille, mais un peuple immenſe à gouverner, avoit néceſſairement beſoin de plus de loix. Eſt-il donc ſi difficile de comprendre, que de nouvelles circonſtances demandoient de nouvelles loix, & que de nouveaux beſoins exigeoient de nouveaux ſecours ? Falloit-il, pour que Dieu vous parût agir raiſonnablement, qu'il commandât à Noé un rite, ſigne de ſon alliance avec Abraham ; & qu'il donnât à Abraham les loix deſtinées à conduire un peuple qui n'exiſtoit pas ? Si ce ſont là les *abîmes où votre débile vue ſe perd*, elle eſt *débile* en effet.

Vous prétendez peut-être que Dieu ne peut rien commander, ou qu'en commandant il ne peut ſe proportionner aux temps & aux beſoins de ſes créatures ; que quand il déclare ſes volontés, il eſt obligé de les déclarer toutes ; qu'il n'eſt

pas libre de se réserver, pour de nouvelles conjonctures, de nouvelles espérances à donner & de nouveaux commandemens à faire ; & qu'il ne peut prescrire ou défendre des choses, qui, indifférentes en elles-mêmes, seroient devenues utiles ou dangereuses par les circonstances ! Ces assertions, contraires à la créance commune du genre humain, avant d'être crues, auroient besoin d'être prouvées, & des dérisions ne sont pas des preuves.

Essayez, Monsieur, d'en donner quelques-unes, nous nous engageons à y répondre : mais, nous vous en avertissons, n'allez pas répéter celles de Tindal. Les vains raisonnemens de ce Déiste, étalés d'abord avec tant de confiance, ont été complettement réfutés par ses savans compatriotes, Foster, Leland, Conibeare, &c. Il faut désormais quelque chose de plus solide.

§. II.

Fausse idée que le savant Critique voudroit donner du Droit divin des Juifs.

Mais, direz-vous, si Dieu, après avoir donné des Loix, peut y en ajouter

de nouvelles, du moins ne peut-il y en ajouter que de dignes de lui. Or ce qu'on nomme le Droit divin des Juifs, eſt-il digne de Dieu ? L'eſt-il d'un Légiſlateur ſage ?

On pourroit en douter, ſi l'on en jugeoit d'après l'idée que vous vous en faites, ou plutôt que vous voudriez en donner à vos Lecteurs. Mais cette idée eſt-elle juſte ?

» On appelle, je crois, dites-vous, » Droit divin, les préceptes que Dieu » a donnés lui-même. Il voulut que les » Juifs mangeaſſent un agneau cuit avec » des laitues, & que les convives le » mangeaſſent debout, un bâton à la » main, en commémoration du Phaſé. » Il ordonna, que la Conſécration du » Grand-Prêtre ſe feroit en mettant du » ſang à ſon oreille droite, à ſa main » droite & à ſon pied droit ; coutumes » extraordinaires pour nous, mais non » pas pour l'antiquité. Il défendit que » l'on ſe nourrît de poiſſons ſans écailles, » de porcs, de lievres, d'hériſſons, de » griffons, d'ixions, &c. Il inſtitua les » Fêtes, les cérémonies ; toutes ces » choſes, qui ſembloient arbitraires aux » autres nations, & ſoumiſes au Droit » poſitif, à l'uſage, étant commandées

» par Dieu même, devenoient un Droit » divin pour les Juifs (1) ; comme tout » ce que Jesus-Christ, fils de Marie, fils » de Dieu, nous a commandé est de » Droit divin pour nous «.

C'est ainsi, Monsieur, que vous représentez notre Droit divin. Toute cette législation respectée pendant tant de siecles, n'est selon vous, qu'un ramas d'observances vaines & de pratiques superstitieuses. Tel est le portrait que vous en faites : semblable en ce point à ces

(1 *Droit divin pour les Juifs.* M. de Voltaire paroît opposer le Droit divin au Droit positif ; ce seroit une mépriſe. Le Droit divin des Juifs se distingue en Droit divin naturel, qui comprend les loix morales fondées dans la nature des choses, & en Droit divin positif, qui renferme les loix cérémonielles, les loix de police, &c. fondées sur la volonté seule & le bon plaisir de Dieu. Il paroît encore confondre, comme Tindal, les loix positives avec les loix arbitraires, & entendre comme lui par loix arbitraires des loix de pur caprice & qui n'ont aucun motif, aucun objet raisonnable. En ce cas, il se trompe, comme Tindal. Les loix positives sont celles, qui ordonnent ou défendent des choses indifférentes de leur nature. Mais des choses indifférentes en elles-mêmes peuvent être ordonnées ou défendues dans certaines circonstances, par des vues sages & des motifs raisonnables. *Edit.*

Peintres malins, qui n'employent l'art du profil, que pour préſenter du côté le moins favorable, l'objet qui leur déplaît.

Mais ces loix rituelles, que vous citez ſeules, ſont-elles donc le Droit divin des Juifs ? En ſont-elles la principale, & la plus eſſentielle partie ? Nos Prophetes diſent partout le contraire. Le Décalogue, cet abrégé le plus parfait de la morale, & tant d'autres préceptes admirables ſur les devoirs de l'homme envers Dieu, envers ſoi-même, & envers ſes ſemblables, voilà le fondement & la premiere partie de ce droit ; & tous les ſages réglemens, qu'on y voit ſur le culte extérieur, & ſur tout ce qui le concerne, ſur l'autorité des Magiſtrats, ſur les héritages, les conteſtations, les jugemens, ſur la maniere de faire la paix & la guerre, &c. en un mot ſur toute l'adminiſtration eccléſiaſtique, civile & politique, c'en eſt la ſeconde. Le borner comme vous faites, à des cérémonies & à des rites, c'eſt en donner une idée incomplette, & par conſéquent fauſſe, c'eſt dire, que ſe baigner ou faire répandre de l'eau ſur ſa tête, eſt le Droit divin des Chrétiens ; ou pour déſigner M. de Voltaire, nommer l'Auteur, non

de la Henriade & de Zaïre, mais de Zulime ou d'Olympie. Si nous en agissions de cette maniere, Monsieur, notre procédé vous paroîtroit-il impartial ? Et n'y trouveriez-vous pas plus de malignité que de candeur.

§. III.

Vains efforts du Critique pour rendre ridicules les loix rituelles des Juifs. Manducation de l'Agneau Pascal ; consécration du Grand-Prêtre.

Il ne vous suffit pas de donner, de notre Droit divin une idée fausse, vous essayez d'y jetter du ridicule.

Nos rites sont des *coutumes extraordinaires pour vous.* Etes-vous donc de ces hommes simples, qui n'étant jamais sortis de leurs pays, trouvent bisarres tous les usages étrangers ? ou qui, concentrés dans leur siecle, ne jugent raisonnable que ce qui ressemble à ce qu'ils voient. L'usage de manger tous les ans l'Agneau Paschal debout, un bâton à la main, est étrange à vos yeux : mais en étoit-il un plus propre à rappeller aux Hébreux leur départ de l'E-

gypte, & les merveilles qui l'accompagnerent (1)?

Qu'importe, s'il vous plaît, que l'on consacre un Grand-Prêtre, *en mettant du sang à son oreille droite*, ou en versant de l'huile sur ses mains! Tous les rites au fond sont égaux: ils n'ont d'auguste que la sainteté que la Religion y attache. Se choquer de ces usages d'un peuple ancien, trouver ces coutumes bisarres, c'est imiter l'enfant qui a peur, ou le petit maître qui sourit avec dédain, à la vue d'un habit étranger.

§. IV.

Animaux interdits aux Juifs: motifs de ces défenses.

» Dieu, dites-vous d'un ton railleur, » défendit qu'on se nourrît de poissons » sans écailles, de porcs, de lievres, » de hérissons, de hiboux, &c «.

(1) *Qui l'accompagnerent.* Ce rite particulier à la nation Juive, & dont l'institution remonte au temps même de ce départ, est une preuve inconteſtable des faits, dont il rappelloit le souvenir. L'institution de cet usage fut donc un trait de sagesse de la part du Législateur. *Aut.*

Eh bien, Monsieur, où est le ridicule, que des nourritures mal saines aient été interdites par des loix sages ; & que d'autres, qui peuvent paroître agréables à quelques peuples, aient été prohibées pour des raisons particulieres, qu'on ne peut condamner quand on les ignore.

La loi nous défendoit de manger *les hérissons, les hiboux, les oiseaux de proye* : ajoutez-y *diverses especes de sauterelles, les rats, les lézards, les serpens, &c.* Vous êtes surpris, Monsieur, de ces défenses : vous le seriez moins, sans doute, si vous voulez bien vous rappeller, qu'alors on mangeoit dans ce pays, comme on y mange encore certaines especes de sauterelles (1) ; mais

(1) *Certaines especes de sauterelles.* Les sauterelles ne pourroient gueres servir d'aliment en Europe : elles y sont trop petites & trop maigres. Celles d'Orient, plus grosses, peuvent fournir une meilleure nourriture. Dans la Palestine, l'Arabie & les pays voisins, on en mange encore différentes especes, qu'on sale & que l'on conserve. On les sert frites ou en ragoût. Le Docteur Shaw rapporte dans ses voyages, qu'il en mangea de frites en Barbarie, & qu'elles avoient à-peu-près le goût des écrevisses. En 1693, il en parut des nuées en Allemagne, qui ravagerent divers cantons. Un Juif ayant assuré le célebre Ludolph, qu'elles ref-

que du temps de nos peres, quelques peuples demi-barbares les mangeoient toutes sans distinction ; que les animaux même qui vivent de charognes, les lézards, certains rats de campagne (1), &c. leur servoient quelquefois d'alimens ; que non-seulement les Psylles, mais d'autres Arabes mangeoient & mangent encore les serpens & les viperes (2) ; & qu'en quelques pays même de l'Europe très-policés, le corbeau, la couleuvre, &c. ne sont pas des nourritures tout-à-fait hors d'usage (3). Quoi ! Monsieur,

---

sembloient à celles de Judée, ce Savant se hazarda d'en manger, avec toute sa famille, il leur trouva le même goût que Shaw.

Les sautérelles étoient une nourriture connue anciennement, & d'un usage commun chez les Ethiopiens, les Lybiens, les Parthes & les autres nations de l'Orient, dont les Juifs étoient environnés. Les témoignages de Diodore de Sicile, d'Aristote, de Pline, &c. ne permettent pas d'en douter. Jean-Baptiste en vivoit dans le désert. Voy. *Chais*, &c. *Edit.*

(1) *Les lézards, certains rats de campagne*, &c. Ces alimens sont encore d'usage en Arabie. Voyez les Voyages d'Hasselquist, de Shaw, &c. *Aut.*

(2) *Les serpens & les viperes.* Voyez les Voyages d'Hasselquist. *Aut.*

(3) *Tout-à-fait hors d'usage.* On dit qu'on en mange en quelques Provinces de France. *Aut.*

vous faites un reproche à notre Législateur, d'avoir défendu à son peuple ces dangereux & vils alimens & de lui en avoir prescrit de plus convenables & de plus sains ?

§. V.

Des Ixions & des Griffons.

Parmi les oiseaux de proye, qui nous sont interdits, vous nommez *les Ixions & les Griffons*. Seroit-ce pour faire confondre le Milan & l'Orfraye (1), &c. avec des animaux fantastiques, qui n'existent que dans l'imagination des Peintres & des Poëtes : l'heureux moyen de rendre notre Droit divin ridicule ! Nous doutons pourtant qu'il vous réussisse, du moins auprès des Lecteurs éclairés ; ils savent trop ce qu'on doit

(1) *Le Milan & l'Orfraye.* Il est très-clair que Moyse ne parle point ici d'êtres imaginaires, mais d'oiseaux de proie très-connus de son temps. Néanmoins il ne seroit pas aisé, de dire précisément quelles especes d'oiseaux de proie il faut entendre par les mots Hébreux, qu'on lit dans le Lévitique. Il en est de même d'une grande partie des quadrupedes & des reptiles, dont il est question dans le même chapitre. *Edit.*

penſer de ces railleries fondées uniquement ſur l'obſcurité des termes, & l'ignorance des anciens uſages.

Vous aurez beau dire, que *les Griffons & les Ixions des Juifs doivent être mis au rang des monſtres, que c'etoient des ſerpens ailés, avec des ailes d'aigles;* on vous demandera dans quel endroit de l'Ecriture vous avez trouvé cette belle deſcription; on vous priera de citer le paſſage; & quand vous le produirez, Monſieur, il étonnera bien des Savans.

§. VI.

Autres animaux défendus.

Si les poiſſons ſans écailles étoient interdits à nos peres, il nous ſemble qu'ils ne devoient pas les regretter beaucoup. On ſait qu'en Orient ſur-tout, ils ne ſont ni les plus propres ni les plus ſains; qu'ils vivent preſque toujours dans une vaſe échauffée, & que leur chair molaſſe & viſqueuſe n'y eſt rien moins que facile à digérer (1).

(1) *Facile à digérer.* Quelques Anciens aſſurent, que *les Egyptiens ne mangeoient point de poiſſons ſans écailles :* & Grotius obſerve

Vous n'approuvez pas non plus que le *liévre* nous ait été défendu : vous l'aimez apparemment, d'autres ne l'aiment point : il ne faut pas disputer des goûts. Mais ignorez-vous, que les viandes les plus exquises & les plus recherchées dans quelques pays, ne le sont pas également par-tout? Qui vous a dit que, dans les pays chauds, le liévre a ce fumet qui vous flatte? Sa chair, qui doit y être plus noire & plus pesante, pouvoit fort bien n'être pas du goût des habitans de la Palestine & des pays voisins. On a d'autant plus lieu de le croire, qu'encore aujourd'hui les Egyptiens & les Arabes en font peu de cas, au rapport d'Hasselquist (1) : *ils laissent en paix*, dit ce savant Voyageur, *ces animaux si persécutés en tant d'autres pays.* Ce n'étoit

---

que Numa avoit défendu d'en servir dans les repas, qu'on donnoit en l'honneur des Dieux. Voyez les notes de ce Savant sur le Lévitique. *Edit.*

(1) *Au rapport d'Hasselquist.* Voyez ses Voyages. On a remarqué de même, que les anciens Bretons ne mangeoient point de liévre : *Leporem gustare fas non putant*, dit César (*de Bello Gallico*, *lib.* 5.) C'est une observation du savant Spencer, dans son Traité *des Loix rituelles des Hébreux.* Aut.

donc qu'un aliment dédaigné, que notre Légiſlateur nous interdiſoit ; y a-t-il là de quoi vous ſurprendre !

Il ſe peut encore que vous trouviez *le porc* excellent & ſain ; mais bien des gens, même parmi les Chrétiens, en jugent autrement, & le regardent comme une nourriture indigeſte. Ce n'eſt pas tout : cet animal eſt ſujet à une maladie contagieuſe, autrefois très-commune dans la Paleſtine & dans les environs : ce fut même par cette conſidération que vos peres, ayant rapporté la lépre de leurs expéditions de Terre-Sainte, défendirent d'expoſer en vente la chair de porc, à moins que l'animal n'eût été viſité par les Experts établis à cet effet (1). Enfin, la ſaleté ſeule de ce quadrupede ſuffiſoit pour en dégoûter. Auſſi les Egyptiens, les Arabes, preſque toutes les nations, depuis l'Ethiopie juſqu'à l'Inde, l'avoient

(1) *Experts établis à cet effet.* On dit que ces Experts, dont les Offices exiſtent encore, furent créés ſous le titre de *Conſeillers du Roi Langueyeurs de Porcs.* En effet, c'eſt à la langue qu'on viſite ces animaux. Lorſqu'on y remarque des ulceres ou des puſtules blanches, on les juge ladres, & on n'en permet pas la vente. Voyez le *Traité de la Police, par le Commiſſaire Lamarre.* Aut.

en horreur (1). Combien plus devoit-il être déteſté par un peuple, auquel ſa loi recommande avec tant de ſoin la propreté & la pureté même extérieure ! En un mot, le porc eſt indigeſte, il eſt ſujet à la lépre, c'eſt de tous les animaux le plus ſale : il nous ſemble que c'étoit trois raiſons aſſez fortes, de le bannir de nos tables (2).

---

(1) *L'avoient en horreur.* L'averſion des Egyptiens pour le porc alloit ſi loin, au rapport d'Hérodote, que ſi quelqu'un avoit touché, même par hazard, un de ces animaux, il alloit auſſi-tôt ſe plonger dans le Nil tout habillé. La plupart de ces peuples, Egyptiens, Arabes, Indiens, conſervent encore la même répugnance. Mahomet n'a défendu qu'aſſez foiblement la chair du pourceau ; cependant les Mahométans en ont par-tout la plus grande horreur. *Voyez Chais.* Aut.

(2) *Le bannir de nos tables.* » Dans l'Arabie, » &c. dit M. de Boulainvilliers, la ſalûre des » eaux & des alimens rend le peuple très- » ſuſceptible des maladies de la peau. C'étoit » donc une loi très-bonne pour ces pays, que » de défendre de manger du porc. Sanctorius » a obſervé, que la chair de cochon que l'on » mange, ſe tranſpire peu, & que même cette » nourriture empêche beaucoup la tranſpiration » des autres alimens : il a trouvé que la dimi- » nution alloit à un tiers : on ſait d'ailleurs que » le défaut de tranſpiration forme ou aigrit les

Il en eſt à-peu-près de même de tous les autres animaux qui nous ſont interdits; ils étoient regardés alors & le ſont même encore aujourd'hui dans preſque tout l'Orient, comme des alimens mal ſains ou groſſiers, indignes de paroître ſur les tables de gens qui ſe piquent d'honnêteté.

§. VII.

Deux autres motifs de l'interdiction de tous ces animaux.

La groſſiéreté ou la délicateſſe, le danger ou la ſalubrité de certaines nourritures étoient, ſans doute, pour un Légiſlateur ſage, des motifs ſuffiſans, de les ordonner ou de les défendre; mais

» maladies de la peau. La nourriture de cochon » doit donc être défendue dans les climats où » l'on eſt ſujet à ces maladies, comme celui » de la Paleſtine, de l'Arabie, de l'Egypte & » de la Lybie, &c. Cette remarque eſt de M. de Monteſquieu. Voyez *l'Eſprit des Loix, Tome II.* Aut.

M. de Voltaire dit lui-même, que » la Pa- » leſtine eſt un pays de lépreux, où le cochon » eſt preſque un aliment mortel «. Et il eſt ſurpris qu'il nous ſoit interdit! Voyez *Dict. Phil. art. Monteſquieu.* Edit.

Moyse en eut d'autres plus importans, & plus relatifs au but, qu'il se proposoit dans l'établissement de sa législation.

La plupart des peuples s'abstenoient alors, ou se permettoient de manger divers alimens, encore moins par barbarie & par rudesse de mœurs, que par préjugés religieux & par vaines superstitions. Ainsi les Syriens, ou du moins leurs Prêtres, ne mangeoient point de poisson (1); ceux d'Égypte, ni poisson, ni oiseaux de proie, ni aucuns des quadrupedes qui n'avoient point la corne du pied fendue; & les Phéniciens, ni pigeons, ni colombes (2). Les anciens Zabiens s'abstenoient de même de divers animaux, parce qu'ils les croyoient spécialement consacrés aux différens astres, objets de leur culte, & qu'ils s'en servoient dans leurs divinations (3). Ce sont

(1) *De poisson.* Quelques-uns de ces peuples adoroient leurs Dieux sous cette forme *Aut.*

(2) *Ni colombes.* Ils croyoient que leur Déesse avoit paru sous la forme d'une colombe. *Aut.*

(3) *Dans leurs divinations.* C'est à cause de ces vues superstitieuses des Payens dans la distinction des viandes, qu'un des Apôtres du Christianisme appelle cette distinction *une doctrine diabolique.* Edit.

ces abus que Moyſe voulut prévenir parmi nous, en établiſſant ſur d'autres principes, la diſtinction des alimens.

L'abſtinence de certains animaux étant chez la plupart de ces peuples un ſigne, qu'on s'étoit conſacré à telle ou telle Divinité, ce ſage Légiſlateur vouloit encore par cette diſtinction, rappeller ſans ceſſe aux Hébreux leur conſécration particuliere au Seigneur; & (permettez-nous cette vanité, elle eſt fondée) leur ſupériorité, du moins quant au culte, ſur tous les peuples d'alors. Ce deſſein n'eſt pas douteux, il eſt expreſſément marqué dans la loi: *Je vous ai ſéparés de toutes les nations de la terre, pour être ſpécialement mon peuple*, dit le Seigneur; *ſéparez donc auſſi le pur d'avec l'impur: ne vous ſouillez point en mangeant les animaux que j'ai déclarés immondes* (1): *abſtenez-vous de la chair de ceux qui ſeront morts d'eux-mêmes ou qui auront été déchirés par les bêtes; laiſſez-les aux étrangers ou aux chiens: mais pour vous, ſoyez ſaints, parce que je ſuis ſaint* (2); comme s'il leur diſoit, ſelon la remarque d'un

(1) *Que j'ai déclarés immondes.* V. Lévit. XX.
(2) *Parce que je ſuis ſaint.* V. Exod. XXII.

habile Commentateur (1) : » Vous êtes » un peuple choisi, une nation toute con- » sacrée à ma gloire, n'usez que de » nourritures assorties à votre dignité. » Sentez vous-même, & faites sentir à » tous les peuples, par la pureté & » l'honnêteté de vos alimens, que vous » appartenez au Dieu saint & pur.

Il nous semble, Monsieur, que ces motifs n'ont rien qui dégrade la nation ou qui démente la prudence divine de son Législateur.

§. VIII.

De quelques autres loix rituelles, & de leurs motifs.

Quand après tant de siecles on ignoreroit les motifs de toutes nos loix rituelles, la sagesse admirable de notre Législateur, prouvée par tant de traits, suffiroit pour persuader, qu'il ne les a données que par des raisons très-fortes,

(1) *D'un habile Commentateur.* C'est de M. Chais que nous parlons. Ce savant Ministre a réuni dans son Commentaire tout ce que les Ecrivains Anglois ont dit de mieux sur le Pentateuque. Nous en avons souvent profité dans cette Lettre. *Aut.*

dignes de lui & de l'esprit de Dieu qui le dirigeoit.

Mais nous n'en sommes pas réduits à ce point sur la plupart de ces loix. Divers Savans, tant Juifs que Chrétiens, en ont fait connoître le but & l'utilité, par rapport au temps & aux lieux où se trouvoient nos peres. Les unes étoient des condescendances, que le Seigneur daignoit avoir, pour un peuple long-temps habitué aux usages de l'Egypte; de-là cet appareil majestueux du Tabernacle, ces sacrifices multipliés, ces cérémonies pompeuses, inconnues à nos Patriarches, & qui firent partie de notre culte. Les autres avoient pour objet d'inspirer aux Hébreux une horreur invincible pour les pratiques barbares, les superstitions abominables de leurs voisins; & de-là ces défenses de passer leurs enfans par le feu (1), de se stigmatiser (2), de se tail-

(1) *Enfans par le feu.* C'étoit l'usage des adorateurs de Moloch. On passoit aussi par le feu en l'honneur d'Apollon. *Apollo*, dit Aruns dans l'Enéide,

Quem primi colimus, cui pineus ardor acervo
Pascitur, & medium, freti pietate, per ignem
Cultores multâ premimus vestigia prunâ. Edit.

(2) *De se stigmatiser.* C'étoit la coutume de

lader le corps (1), de couper leurs cheveux de certaine maniere (2), de manger auprès du sang (3), d'adorer sur les hauts lieux, de planter des bocages auprès du Tabernacle (4), &c. Celles-ci

---

quelques Idolâtres, de s'imprimer sur la peau diverses figures ou caracteres en l'honneur de leurs Dieux. Voyez sur toutes ces défenses, *Lévit. XIX.* 26, &c. *Aut.*

(1) *De se taillader le corps.* Les Prêtres de Cybele se mutiloient, ceux de Baal, de Bellone, d'Isis, &c. se mettoient tout en sang à coups de couteau. Dans les funérailles, soit pour appaiser les Dieux infernaux, soit pour faire honneur aux morts, en témoignant une douleur plus vive, les femmes sur-tout, se déchiroient, se déchiquetoient la peau du visage & du sein. Ces marques insensées de douleur furent proscrites à Athenes & à Rome par des loix expresses: *Mulieres genas ne radunto*, dit la loi des douze Tables. *Edit.*

(2) *D'une certaine maniere.* En rond. C'étoit un autre usage superstitieux de quelques peuples voisins de la Palestine. *Aut.*

(3) *Auprès du sang.* Maiemonides assure que les anciens Zabiens mangeoient la chair des victimes auprès des fosses, où ils recueilloient leur sang pour s'en servir dans quelques opérations magiques. Voyez son Traité intitulé: *More nevochim.* Aut.

(4) *Bocages auprès du Tabernacle.* Les Temples des Idolâtres étoient d'ordinaire placés sur des hauteurs, & entourés de bocages; ce

étoient destinées à leur retracer les merveilles opérées pour eux par l'Eternel, à perpétuer de race en race la mémoire de ces grands événemens, & à en attester jusqu'à nos jours la vérité à toute la terre ; & ce fut le motif de l'institution du rachat des premiers nés, de l'oblation des prémices, de la plupart de nos fêtes, &c. Celles-là, comme autant d'emblêmes & de paraboles utiles, cachoient un fonds admirable d'instruction ; & c'est ainsi que la nécessité de tant de précautions contre les souillures légales, de tant d'ablutions & de purifications extérieures, leur annonçoit l'obligation encore plus étroite de la pureté du cœur.

D'autres furent l'effet d'une sage politique du Législateur, qui vouloit attacher les Hébreux à la terre que Dieu

---

qui donnoit lieu à une multitude de superstitions & de désordres que le Législateur vouloit prévenir par ces défenses.

C'est par cette raison, que plusieurs Rois pieux sont blâmés dans nos Ecritures de n'avoir pas détruits *les hauts lieux & les bocages.* Quoique ces hauts lieux fussent consacrés au Seigneur, les Israélites s'y livroient souvent aux superstitions & aux désordres qui accompagnoient les cultes idolâtriques. *Edit.*

leur avoit donnée, leur en faire aimer les productions, & leur ôter pour toujours le desir de retourner en Egypte; & de-là les loix qui leur prescrivoient dans les sacrifices, l'usage de l'huile, que l'Egypte ne produisoit point; & du vin, que les Egyptiens avoient en horreur (1); de-là les défenses de manger de l'agneau ou du chevreau cuit dans le lait, comme faisoient les peuples qui manquoient d'huile, &c. (2).

Il en est même qui paroissent avoir été spécialement destinées à servir de preuves subsistantes & palpables d'une Providence continuelle de Dieu sur son peuple, & de la mission divine de son

(1) *Avoient en horreur.* Voyez dans les Mémoires de l'Académie de Gottingue une dissertation curieuse de M. Michaëlis, intitulée: *De Legibus Palæstinam populo Israelitico caram facturis.* Aut.

(2) *Manquoient d'huile.* Le Docteur Pocock a retrouvé chez les Arabes la coutume de manger l'agneau & le chevreau bouilli dans de l'eau & du lait aigri, que Moyse défend dans cette loi.

Nous remarquerons que cette loi étoit conçue en ces termes: *tu ne mangeras point le chevreau ou l'agneau dans le lait de sa mere.* Ainsi c'étoit tout-à-la-fois un trait de politique & une leçon d'humanité. *Aut.*

premier conducteur. Telle fut entre autres la loi du repos de toutes les terres pendant l'année Sabbatique : loi singuliere, unique, & qui naturellement ne devoit venir à l'esprit d'aucun Législateur. Cette loi ne pût être fondée que sur la certitude, que dût avoir le nôtre, que chaque sixieme année produiroit abondamment pour trois ; sans cela Moyse couroit risque de faire périr ses concitoyens de famine, & d'attirer sur sa mémoire la malédiction publique. Or cette certitude, de qui pouvoit-elle lui venir que de Dieu (1) ? Conçoit-on qu'il eût osé porter une pareille loi, s'il n'eût été qu'un Législateur ordinaire. Mais ce qui auroit été le comble de la folie dans un Politique, qui n'auroit eu que des ressources humaines, est une démonstration qu'il en avoit d'autres ; & que le Dieu dont il se disoit le Ministre,

(1) *Que de Dieu.* Elle étoit fondée sur une promesse expresse. *Faites ce que je vous commande*, dit le Seigneur. *Que si vous dites, que mangerons-nous la septieme année, si nous ne semons pas & si nous ne recueillons pas ; je vous donnerai ma bénédiction la sixieme année, & cette année produira pour trois.* Levit. xxv. 18. 21.

l'assistoit

l'assistoit effectivement, & veilloit sans cesse sur Israël (1).

Nos loix rituelles, ces loix que vous jugez si bisarres, ne devoient donc point leur naissance au caprice ? Quoique *positives* (2), elles étoient fondées en raison, & elles avoient chacune leurs motifs particuliers, bien que tant de siécles écoulés ne nous permettent pas de les connoître tous.

§. IX.

Motif général de toutes les loix rituelles.

Mais à ces motifs particuliers s'en joint un général, qui suffiroit seul, pour justifier la sagesse de ces institutions *extraordinaires* : c'est qu'elles tendoient toutes à un but commun, digne d'un grand Législateur. Ce but de Moyse étoit, d'assurer contre toutes les révolutions des temps, la durée de sa nation, & la pureté du culte, qu'il venoit de lui donner.

Dans cette vue, il falloit attacher fortement les Hébreux à leur Religion : &

(1) *Veilloit sans cesse sur Israël.* C'est une remarque du Docteur Leland contre Tindal.

(2) *Quoique positives.* Voyez plus haut, §. I. *Id.*

c'eſt ce qu'il opere de la maniere la plus efficace, par cette multitude d'obſervances qu'il leur impoſe. Car, comme le remarque judicieuſement l'Auteur de l'*Eſprit des loix*, » une Religion chargée » de beaucoup de pratiques, attache » plus à elle qu'une autre qui l'eſt moins. » On tient beaucoup aux choſes, dont » on eſt continuellement occupé ; de-là, » dit-il, l'*obſtination tenace* des Juifs «. Vue très-philoſophique, que Moyſe avoit eue avant lui, & que nous ſommes ſurpris, qu'un homme tel que vous, Monſieur, n'ait point apperçue.

Pour parvenir plus sûrement à ce but, il falloit encore tenir tous les individus de la nation, étroitement unis entr'eux, & ſéparés de tous les autres peuples. Or, quoi de plus capable de produire cet effet, que ces obſervances ſingulieres, & toutes ces pratiques différentes de celles des autres nations, ou diamétralement oppoſées à leurs uſages ? Ce fut au jugement même des Payens, le ſigne qui nous diſtingua d'eux, & la barriere qui nous en ſépara dans tous les temps (1).

(1) *Sépara dans tous les temps.* Les Légiſlateurs anciens, ſur-tout ceux d'Egypte, regardoient la communication trop libre de leurs

Oui, Monsieur, si la persévérance du peuple Juif dans le même culte, si son existence, après tant de révolutions & de catastrophes, peut s'expliquer humainement, c'est à ces institutions qu'elle est due. C'est par leur observation, que les Hébreux ont fait, qu'ils font encore & qu'ils feront, jusqu'à l'accomplissement des oracles, une nation à part; & que malgré leurs captivités, leurs dispersions & leurs malheurs, ils triomphent de la

---

peuples avec les étrangers, comme une des principales causes de la corruption des mœurs & du peu d'attachement aux usages & aux loix du pays. Des rites particuliers, l'abstinence de divers animaux, &c. pouvoient empêcher cette communication, & l'empêchoient en effet. *Comment pourrois-je vivre avec toi*, dit un Militaire à un Egyptien, dans un comique Grec, *tu adores le bœuf, & je le mange; l'anguille est ta divinité, & c'est mon mets favori: tu ne manges pas de cochon, & il n'y a rien que j'aime tant*? Peut-être Moyse emprunta-t-il d'eux cette politique, dont il fit un meilleur usage, & qu'il tourna vers un meilleur but: elle lui a réussi: on le voit encore tous les jours.

La séparation d'avec *les étrangers*, dit l'Auteur de l'Esprit des Loix, *est la conservation des mœurs*. Il paroît, que ce Magistrat célebre avoit plus réfléchi sur les législations, que M. de Voltaire. *Edit.*

durée des siecles, tandis que les peuples les plus puissans, & regardés comme les plus sages, ont disparu de dessus la face de la terre.

Voilà le but & l'utilité générale de ces observances, que vous condamnez si légerement. Sont-ce là des vues ridicules, une politique absurde & des projets mal conçus ? Le Législateur Juif connoissoit mieux que vous, Monsieur, le cœur humain, & le besoin qu'ont toutes les sociétés religieuses & civiles de liens extérieurs qui les unissent. A ne parler de lui qu'humainement, & à juger de vous par vos critiques, tout grand Philosophe, tout beau génie que vous êtes, vous n'eussiez été à la place de ce grand homme, qu'un foible Politique & un très-petit Législateur. Depuis long-temps votre peuple, votre Religion & vos loix auroient cessé d'être (1).

Nous sommes, avec les sentimens les plus respectueux, &c.

---

(1) *Auroient cessé d'être.* Nous croyons que les Auteurs de ces Lettres ont solidement prouvé la sagesse des loix rituelles de Moyse : mais l'immutabilité, ou comme parlent quelques Rabins, l'éternité de ces loix n'est pas une suite nécessaire de leur sagesse. On traitera dans la suite cette matiere plus au long. *Chret.*

LETTRE III.

Que l'intolérance des cultes étrangers étoit de droit divin dans le Judaïsme. Que la loi Juive étoit intolérante, qu'elle ne l'étoit pas seule, & qu'elle l'étoit plus sagement que les loix des anciens peuples.

IL est temps, Monsieur, de passer à ce qui fait, ou plutôt à ce qui devroit faire votre principal objet dans vos deux Chapitres. Vous vous proposez, dites-vous, de traiter deux questions ; la premiere, si l'intolérance étoit de droit divin dans le Judaïsme ; la seconde, si elle y fut toujours mise en pratique. Nous suivrons ici le même ordre, & nous examinerons successivement ce que vous dites de l'une & de l'autre de ces questions.

Commençons par la premiere, & voyons non-seulement si la loi Juive étoit intolérante, mais pourquoi elle l'étoit, si elle l'étoit seule, & comment elle l'étoit. Ces objets, qui nous ont paru intéressants, feront la matiere & le partage de cette Lettre. Puisse-t-elle vous

faire passer quelques momens agréables !

§. I.

Que la loi Juive étoit intolérante sur le culte.

A votre début, Monsieur, nous avions cru, que vous alliez essayer d'autoriser la tolérance par quelque texte du code Juif expliqué à votre maniere. Mais non : vous convenez franchement, qu'on y trouve des loix séveres sur le culte, & des châtimens plus séveres encore. Rien de plus vrai.

Non-seulement il y est prescrit de n'adorer que le Seigneur, il y est encore expressément ordonné, que *quiconque sacrifiera à d'autres Dieux qu'à l'Eternel, soit mis à mort sans rémission* (1). A quoi

(1) *Sans rémission.* Exode. XXIX. 20. Les Chrétiens, dit Spencer, ont tort de conclure de cette loi, qu'ils aient droit ou qu'ils soient obligés de mettre à mort les Idolâtres ou ceux qui pensent autrement qu'eux sur la Religion. Dieu donna cette loi aux Hébreux, non comme Dieu, maître souverain de l'univers, mais comme Chef politique du gouvernement établi dans le pays qu'il leur avoit donné : *non quatenus Jehova*, dit le savant Anglois, *sed quatenus Jehova stator.* Elle n'oblige pas même les Juifs dans leur dispersion. *Chret.*

le Deutéronome ajoute : *s'il se trouve au milieu de toi dans quelques-unes des villes que l'Eternel va te donner, homme ou femme qui fasse ce qui déplaît à l'Eternel, en transgressant son alliance, & qui serve d'autres Dieux & se prosterne devant eux, soit devant le soleil ou devant la lune, ou devant l'armée du Ciel, & que cela t'ait été rapporté; tu t'en enquerras soigneusement : & si tu découvres que ce qu'on t'a dit soit véritable, & qu'il soit certain qu'une telle abomination ait été faite en Israël, tu conduiras vers tes portes l'homme & la femme coupables, tu les lapideras, & ils mourront* (1).

La loi traite avec la même rigueur ceux qui détourneroient leurs freres du vrai culte. Prétendus Prophetes, amis, parens, elle veut *qu'on les dénonce, qu'on les lapide & qu'ils meurent, parce qu'ils ont parlé de révolte contre Jehovah.* » Que si l'on apprend qu'une des villes » Israélites, à la sollicitation de quelques- » uns de ses habitans, a quitté le Sei- » gneur pour servir d'autres Dieux, elle » ordonne, qu'il soit fait des informa- » tions exactes & une enquête juridique, » & que si le crime est trouvé certain &

(1) *Ils mourront.* V. Deut. XIII. *Aut.*

» le peuple endurci dans son apostasie, « *cette ville soit détruite, avec tout ce qui s'y trouvera, ensorte qu'elle demeure ensevelie sous ses ruines, sans qu'on la releve jamais.* (1)

Des exemples d'une sévérité rigoureuse confirment ces ordonnances. Les adorateurs du veau d'or sont égorgés sans miséricorde; le culte du Dieu de Madian est puni par la mort des coupables, & dès que les Tribus d'au-delà du Jourdain sont soupçonnées d'élever des Autels aux Dieux étrangers, tout Israël s'arme pour les combattre, &c (2).

Il n'est donc pas douteux, que le droit divin des Juifs ne fut intolérant & sévere sur le culte. Il l'étoit même nécessairement, & ne pouvoit pas ne pas l'être. Pourquoi? C'est ce que vous paroissez n'avoir pas assez compris, Monsieur, ou n'avoir pas voulu apprendre à vos Lecteurs. Tâchons de l'éclaircir.

---

(1) *Qu'on la releve jamais.* V. Deut. XII. *Aut.*

(2) *Les combattre, &c.* Voy. Exod. XXXII. Nomb. XXV.

§. II.

Pourquoi la loi Juive étoit si sévere & si intolérante sur le culte ?

L'intolérance & la sévérité de nos loix sur le culte, vous surprend & vous révolte. Vous vous figurez sans doute que l'adoration des Dieux étrangers étoit pour les Hébreux une faute légere. Erreur, Monsieur : ce n'étoit pas seulement un péché grave contre la conscience, une coupable infraction d'une des premieres loix naturelles, c'étoit encore un délit public, & le délit public le plus digne de châtiment.

Sortez enfin du cercle étroit des objets qui vous entourent, & ne jugez pas toujours de notre Gouvernement par les vôtres. La République des Hébreux n'étoit ni une simple institution religieuse, ni une administration purement civile, c'étoit tout-à-la-fois l'une & l'autre ; & au lieu que dans vos Gouvernemens, l'Etat & la Religion sont deux choses séparées ; dans le nôtre, comme nous l'avons déja dit, ils n'en font qu'une. Tout culte étranger attaquant la Religion dans son principe fondamental, attaquoit

par là même la constitution de l'Etat, & l'attaquoit dans ce qu'elle avoit de plus important, de plus précieux & de plus essentiel. Le but, le grand objet du Gouvernement Hébreu étoit de préserver la nation de l'idolâtrie & des crimes dont elle étoit la source, & de perpétuer parmi nous la connoissance & le culte du vrai Dieu. C'est sur ce culte que tout portoit dans l'Etat ; c'étoit le centre où tout aboutissoit, le lien puissant qui unissoit entr'eux tous les membres de la République, &, même aux yeux d'une saine Philosophie, le grand titre de prééminence & de supériorité du peuple Hébreu sur tous les peuples de la terre. A la persévérance dans ce culte étoient attachés par le contrat original passé entre le Seigneur & son peuple, la possession de la terre qu'il leur avoit donnée, la sureté des Particuliers, & la prospérité de l'Empire (1). Donc embrasser, conseiller des cultes étrangers, c'étoit troubler l'ordre public, jetter des semences funestes de division (2), attenter à la

(1) *La prospérité de l'Empire.* Voyez sur tous ces points l'Exode, ch. XIX. & le Deutéron. V, VII, &c. *Aut.*

(2) *Funestes de division.* Voy. plus haut, Lettre III. *Aut.*

Majesté de l'Etat, & lui arracher avec sa gloire, l'espérance de son bonheur & de sa durée. Etoit-ce là un manquement léger ?

Dans ce Gouvernement, Jehovah étoit non-seulement l'objet du culte religieux, comme seul vrai Dieu, il y étoit encore le premier Magistrat civil, & le Chef politique de l'Etat. Il avoit choisi les Hébreux pour ses sujets, comme pour ses adorateurs ; & les Hébreux l'avoient reconnu pour leur Roi, comme pour leur Dieu. L'adoration de Jehovah seul, l'attachement inviolable à son culte, avoit été la premiere condition & la base de son alliance avec son peuple : *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & tu ne serviras que lui.* Adorer des Dieux étrangers, étoit donc une violation de son alliance, une révolte contre le Souverain, en un mot, un crime d'Etat au premier chef. Dans quel Gouvernement sage les crimes d'Etat peuvent-ils être tolérés par les loix ?

Ne nous étonnons donc plus de l'intolérance & de la sévérité de nos loix sur le culte. Elles traitoient & devoient traiter les adorateurs des Dieux étrangers, comme les loix de tous les peuples

d'alors traitoient les traîtres à la patrie (1) & les ſujets révoltés contre leur Prince. Notre légiſlation même devoit être d'autant plus ſévere, que nos Hébreux étoient des cœurs durs & des eſprits indociles, leur penchant à l'idolâtrie violent, & l'exemple de tous les autres peuples une ſéduction puiſſante.

---

(1) *Les traîtres à la patrie.* Dans ces anciens temps, où des mœurs dures exigeoient des loix ſéveres, les crimes d'Etat étoient punis chez tous les peuples avec la derniere rigueur. Le crime d'un particulier entraînoit preſque toujours la deſtruction entiere de ſa famille. Les Villes coupables étoient renverſées de fond en comble, & leurs habitans paſſés ſans diſtinction au fil de l'épée. L'Hiſtoire fournit plus d'un exemple de cette ſévérité, non-ſeulement en Orient, mais chez les Grecs & les Romains, même dans les derniers temps de la République.

Les loix des peuples modernes uſent auſſi de la plus grande rigueur contre les crimes de haute trahiſon, de révolte, de conſpiration contre l'Etat, &c. Elles obligent de révéler les amis mêmes & les parens, & puniſſent du dernier ſupplice pour ne l'avoir pas fait. *Salus populi ſuprema lex.* Edit.

§. III.

Si l'intolérance sur le culte étoit particuliere à la loi Juive.

Mais l'intolérance, quoique plus essentielle au Gouvernement Juif, ne lui étoit point particuliere : Non, Monsieur. Quoi que vous en puissiez dire, c'étoit un principe de législation, une maxime de politique reçue chez les peuples anciens, même les plus vantés. En effet, quand on voit Abraham persécuté pour sa Religion dans la Caldée (1) ; Zoroastre le fer & le feu à la main, persécutant dans le Royaume de Touran ; les Hébreux n'oser offrir des sacrifices & immoler des victimes dans l'Egypte, de peur d'irriter le peuple contr'eux ; les Perses, qui n'admettoient point de statues dans leurs temples, briser celles des Dieux de l'Egypte & de la Grece ; & les différens Nomes Egyptiens, s'armer tantôt contre leurs vainqueurs, tantôt les uns contre les

(1) *Dans la Caldée.* C'est une tradition des Arabes. On peut opposer ces traditions Arabes à M. de Voltaire, qui les cite. *Edit.*

autres (1) pour défendre ou venger leurs Dieux, il nous semble qu'on peut bien

(1) *Les uns contre les autres.* On en voit un exemple dans Juvenal, Sat. XV, où ce Poëte décrit le combat sanglant que se livrerent les Ombes & les Tentyrites, par ce motif. La fureur y fut portée au point, que les vainqueurs y déchirerent & dévorerent les membres palpitans des vaincus.

Summus utrinque
Inde furor vulgo, quòd numina vicinorum
Odit uterque locus; quùm solos credat habendos
Esse Deos, quos ipse colit.

» Ce trait, qui n'est pas le seul de ce genre » dans l'Histoire ancienne, prouve bien, dit le Traducteur des Remarques de Bentley sur le *Discours de la liberté de penser*, » que ce n'est » pas seulement entre les Sectes Chrétiennes » que la Religion a causé des haines violentes » & des guerres cruelles «.

Le nouveau Traducteur de Juvenal a fait la même remarque. » Ce passage, dit-il, peut » servir à prouver que l'intolérance religieuse » est plus ancienne que ne l'ont cru des Auteurs » fameux «. Faut-il que M. de Voltaire soit du nombre! Ce grand homme prétend, que les guerres religieuses n'ont été connues que parmi les Chrétiens. Il l'a dit & redit, *legentis ad fastidium.* Quel plaisir peut-il trouver à répéter sans cesse à ses Lecteurs des fausseté répétées tant de fois avant lui, & tant de fois réfutées. *Edit.*

ne les pas regarder comme indifférens sur le culte.

Quoi qu'il en soit, de ces peuples dont l'histoire & la législation nous sont moins connues, on ne peut nier que les loix des Grecs & des Romains n'aient été décidément intolérantes sur le culte.

Ne citons point ici les Villes du Peloponnese & leur sévérité contre l'athéisme (1), les Ephésiens poursuivant Héraclite comme impie (2), les Grecs armés les uns contre les autres par le zele de Religion dans la guerre des Amphyctions. Ne parlons ni des affreuses cruautés que trois Successeurs d'Alexandre (3) exercerent contre les Juifs pour les forcer d'abandonner leur culte, ni d'Antiochus chassant les Philosophes de ses

(1) *Contre l'athéisme.* A l'exemple & à l'invitation des Athéniens, ces Villes proscrivirent l'athée Diagore. *Edit.*

(2) *Comme impie.* Héraclite leur reprochoit leurs Dieux de pierre, &c. *Id.*

(3) *D'Alexandre.* Antiochus, Epiphane, Eupator & Demetrius. Voy. le livre des Machabées & l'Historien Josephe. Ptolomée-Philopator forma de même le projet de faire mettre à mort tous ceux d'entre les Juifs qui refuseroient d'embrasser la Religion & les pratiques des Grecs. *Id.*

Etats (1), ni des Epicuriens bannis de plusieurs Villes Grecques, parce qu'ils corrompoient les mœurs des Citoyens par leurs maximes & par leurs exemples.

Ne cherchons point des preuves d'intolérance si loin : Athenes, la polie & savante Athenes nous en fournira assez de preuves. Tout Citoyen y faisoit un serment public & solemnel de se conformer à la Religion du pays, de la défendre & de la faire respecter. Une loi expresse y punissoit sévérement tout discours contre les Dieux ; & un décret rigoureux ordonnoit de dénoncer quiconque oseroit nier leur existence.

La pratique y répondoit à la sévérité de la législation. Les procédures commencées contre Protagore ; la tête de Diagore mise à prix ; le danger d'Alcibiade ; Aristote obligé de fuir ; Stilpon banni ; Anaxagore échappant avec peine à la mort ; Phriné accusée ; Aspasie ne devant son salut qu'à l'éloquence & aux larmes de Periclès ; Periclès lui-même, après tant de services rendus à la patrie, & tant de gloire acquise, contraint de paroître devant les Tribunaux & de s'y

(1) *De ses Etats.* Voy. sur tous ces faits Bentley & les Auteurs cités ci-dessous. *Id.*

défendre (1) ; des Poëtes de Théâtre même en péril, malgré la passion des Athéniens pour ces spectacles ; le peuple murmurant contre l'un, & sa piece interrompue jusqu'à ce qu'il se fut justifié ; l'autre jugé, traîné au supplice & près d'être lapidé, lorsqu'il fut heureusement délivré par son frere (2) ; tous ces Philosophes, ces femmes célebres par leur esprit & par leurs charmes, ces Poëtes, ces hommes d'Etat poursuivis juridiquement pour avoir écrit ou parlé contre les Dieux ; une Prêtresse exécutée pour en avoir introduits d'étrangers ; Socrate condamné & buvant la ciguë, parce qu'on lui imputoit de ne point reconnoître ceux du pays, &c. ce sont des faits qui annoncent assez que la faveur, la dignité, le mérite, les talens mêmes les plus applaudis n'y furent pas pour l'irréligion un abri sûr & tranquille. Ils attestent trop

(1) *Obligé de se défendre.* Periclès, disciple & ami d'Anaxagore, devint suspect d'athéisme pour avoir pris la défense de ce Philosophe. *Id.*

(2) *Par son frere.* C'est Eschylle. Son frere le sauva en se dépouillant le bras, & montrant avec larmes aux Athéniens qu'il avoit perdu la main en combattant pour eux. L'autre Poëte est Euripide. *Id.*

hautement l'intolérance sur le culte, même chez le peuple le plus humain & le plus éclairé de la Grece, pour qu'on puisse la révoquer en doute (1).

Les loix de Rome n'étoient ni moins expresses, ni moins séveres. Il suffit de lire les textes que vous citez vous-même, pour en être convaincu. On n'adorera point de Dieux étrangers, (*Deos peregrinos ne colunto*), disent-elles formellement. Est-ce ainsi que s'exprimeroit une législation tolérante?

L'intolérance des cultes étrangers n'é-

---

(1) *Révoquer en doute.* Ces faits sont rapportés par Cicéron, Diogene de Laërce, Athénagore, Clément d'Alexandrie, &c. Ils sont cités par Josephe au Sophiste Apollonius, qui reprochoit alors aux Juifs, comme M. de Voltaire le fait aujourd'hui, leur intolérance sur le culte. Si ce savant Critique avoit lu Josephe, il est à croire qu'il n'auroit pas renouvellé ce reproche, ou qu'il auroit pris la peine de prouver la fausseté des faits, que l'Historien Juif oppose à son Adversaire. Mais probablement l'illustre Auteur n'a pas été puiser dans une source si ancienne; il a pour garants des Ecrivains plus récens, Tindal, Woolston, Collins, durement, mais solidement réfutés sur cet objet même par le savant Bentley. M. de Voltaire apparemment n'a pas lu non plus cette réfutation. *Edit.*

toit donc pas nouvelle chez les Romains, puiſqu'elle remontoit aux loix des douze Tables, & même à celles des Rois. Mais ce n'eſt pas tout. Suivez l'Hiſtoire de ce peuple fameux, vous y verrez les mêmes défenſes portées par le Sénat, l'an de Rome 325 (1); & les Ediles chargés de veiller à leur exécution: ces défenſes renouvellées l'an 529 (2); les Ediles vivement réprimandés pour avoir négligé d'y tenir la main, & des Magiſtrats ſupérieurs nommés pour les faire obſerver plus ſurement. Vous y verrez le culte de Serapis & d'Iſis, qui s'étoit introduit ſourdement dans cette capitale, interdit, & les Oratoires de

(1) *L'an de Rome* 325. Voy. Tit. Liv. Lib. IX. n°. 30. *Nec corpora modo*, dit-il, *affecta tabe. Sed animos quoque multiplex Religio & pleraque externa invaſit; donec publicus jam pudor ad primores Civitatis pervenit..... Datum inde negotium Ædilibus ut animadverterent, ne qui, niſi Romani Dii, neque alio more, quam patrio colerentur.* Aut.

(2) *L'an* 529. Voy. Tit. Liv. Lib. XXV. n°. 1. *Incuſati graviter ab Senatu Ædiles Triumvirique capitales, quod non prohiberent..... Ubi potentius jam eſſe id malum apparuit, quam ut minores per Magiſtratus ſedaretur, Marco Atilio Prætori Urbis negotium ab Senatu datum eſt.* Id.

ces nouvelles Divinités démolis par les Consuls, l'an 536 (1); des décrets des Pontifes & des Senatus-Consultes *sans nombre*, contre les Religions étrangeres, cités au Sénat l'an 566 (2), & un nouveau culte proscrit l'an 623 (3).

Cette intolérance ne discontinua point sous les Empereurs; témoins les conseils de Mécène (4) à Auguste, non-seule-

---

(1) *L'an 536.* Voy. Max. Lib. 4 *Id.*

(2) *L'an 566.* Voy. Tit. Liv. Lib. XXXIX, n°. 16. Après avoir cité ces décrets des Pontifes & des Sénatus-Consultes sans nombre, *innumerabilia Decreta Pontificum, Senatus-Consulta*, l'Historien ajoute : *quoties patrum avorumque ætate negotium hoc Magistratibus datum, ut sacra externa fieri vetarent omnemque disciplinam sacrificandi præterquam more Romano abolerent ?* Edit.

(3) *L'an 623.* Le culte de Jupiter Sabasius. C'est au sujet de ce culte que le sage Rollin remarque, » qu'on voit dans tous les temps » des preuves de cette attention des Romains » à éloigner les nouvelles superstitions «, & M. de Voltaire assure froidement & sans réserve en vingt endroits, *que les Romains tolérerent & permirent tous les cultes !* Aut.

(4) *Les conseils de Mécène à Auguste.* Voy. Dion Cassius, Lib. XLII. Nous croyons devoir rapporter ici en entier le passage de cet Historien, nous le traduirons littéralement d'après le texte Grec. » Honorez vous-même, dit

ment contre les athées & les impies, mais contre ceux qui introduisoient ou honoroient dans Rome d'autres Dieux que ceux de l'Empire : témoins les superstitions Egyptiennes proscrites sous cet Empereur (1); les Dieux étrangers, que le relâchement de la discipline avoit introduits, chassés sous Claude; les Juifs bannis, s'ils ne vouloient pas renoncer à leur Religion (2) sous Tibere ; mais té-

» Mécène à Auguste, honorez soigneusement » les Dieux, selon les usages de nos peres, & » *forcez* les autres de les honorer. *Haïssez* ceux » qui innovent dans la Religion, & *punissez-les*, » non-seulement à cause des Dieux (qui les » méprise ne respecte rien), mais parce que » ceux qui introduisent des Dieux nouveaux, » engagent plusieurs personnes à suivre des » loix étrangeres, & que de-là naissent des » *unions* par serment, des *ligues*, des asso- » ciations, toutes choses dangereuses dans la » Monarchie. Ne souffrez point les Athées ni » les Magiciens, &c. « Nous invitons M. de Voltaire à consulter l'original & à juger si cette traduction n'est pas exacte, au moins dans l'essentiel. *Edit.*

(1) *Sous cet Empereur.* Ce fut Agrippa qui les proscrivit. Voy. Dion Cassius, Lib. LIV. Les Consuls Gabinius & Pison avoient déja abattu quelques années auparavant, les autels élevés dans le Capitole aux Dieux de l'Egypte.

(2) *S'ils renonçoient à leur Religion.* C'est

moins sur-tout les Chrétiens exilés, dépouillés de leurs biens, & livrés si longtemps & en si grand nombre aux plus cruels supplices, non pour leurs crimes, mais pour leur Religion (1), sous les Néron, les Domitien, les Maximien, les Dioclétien, &c. & même sous les Empereurs les plus humains, sous Trajan, sous Marc Aurele, &c.

Que dis-je ? les loix mêmes, que les Philosophes d'Athenes & de Rome écrivirent pour des Républiques imaginaires, sont intolérantes. Platon ne laisse pas aux Citoyens la liberté du culte, & Cicéron leur défend expressément d'avoir d'autres Dieux que ceux de l'Etat. » Que personne, dit-il, n'ait des Dieux à part, » qu'on n'en adore point de nouveaux » ni d'étrangers, même en particulier, » à moins qu'ils n'aient reçu la sanction » publique «. *Separatim nemo habessit*

Tacite qui nous l'apprend. *Cederent Italiâ, nisi, certam ante diem, profanos ritus exuissent.* Voy. Ann. Lib. II. n°. 85. *Aut.*

(1) *Pour leur Religion.* Voyez la fameuse Lettre de Pline à Trajan, citée par un de nos freres, & le portrait des premiers Chrétiens tracé par la main de ce Juif. Comparez ce portrait avec ceux qu'en ont tracés quelques célebres Auteurs Chrétiens. *Aut.*

Deos ; neve novos, sed nec advenas, nisi publicè adscitos colunto.

Enfin, Monsieur, rappellez-vous ce que vous avez dit tant de fois (1), du secret des mysteres, dont le grand dogme, à vous en croire, étoit l'unité de Dieu, Créateur & Gouverneur du monde ; & de la double doctrine des Philosophes, l'une extérieure & publique, l'autre intérieure, & qu'ils ne communiquoient qu'à leurs plus chers Disciples, sur les matieres qui pouvoient intéresser la Religion du pays. » C'étoit, » selon vous, une nécessité de cacher le » dogme de l'unité de Dieu à des peu- » ples entêtés du Polithéisme. Il falloit » la plus grande discrétion pour ne pas » choquer les préjugés de la multitude. » Il auroit été trop dangereux de la vou- » loir détromper tout d'un coup. On » auroit bientôt vu cette multitude en » fureur, demander la condamnation de » quiconque l'auroit osé «. Cette *nécessité* de cacher un dogme contraire à la Religion dominante, ce *danger* extrême, ces craintes si bien fondées, *que la multitude en fureur ne demandât la con-*

(1) *Vous avez dit tant de fois.* Voyez surtout Phil. de l'Hist. art. MYSTERES, &c. *Aut.*

damnation de quiconque auroit osé l'instruire, ne prouvent-elles pas évidemment l'intolérance des loix, par-tout où il falloit prendre tant de précautions & user de tant de secret?

Nous croyons, Monsieur, que quiconque n'a point oublié tous ces traits de l'histoire ancienne, a quelque lieu d'être surpris, en vous voyant avancer sans restriction, » que de tous les anciens peu» ples, aucun n'a gêné la liberté de » penser; que chez les Grecs il n'y eut » que le seul Socrate persécuté pour ses » opinions; que les Romains permirent » tous les cultes, & qu'ils regarderent » la tolérance comme la loi la plus sacrée » du droit des gens « (1).

La surprise augmente quand on vous entend assurer » que les Romains, plus » sages que les Grecs, n'ont *jamais* per» sécuté aucun Philosophe pour ses sen» timens « (2). Car vous dites ailleurs que *chez les Romains il n'y a pas un seul exemple, depuis Romulus jusqu'à Domitien, qu'on ait persécuté personne*

(1) *Du droit des gens.* Voy. Traité de la Tolérance, art. Si les Romains ont été tolérans. *Aut.*

(2) *Pour ses sentimens.* V. Lettre *sur Vanini*, dans les *Nouveaux Mélanges.* Aut.

pour

pour ſa maniere de penſer (1). Domitien, au moins, perſécuta donc *pour la maniere de penſer ;* & qui? Les Chrétiens, ou les Philoſophes ? Mais vous avez nié cent fois que les Romains aient jamais perſécuté les Chrétiens *pour leurs ſentimens*. Il perſécuta donc les Philoſophes.

Que ſi les Philoſophes ne furent point perſécutés ſous Domitien, pour *leur maniere de penſer*, pourquoi le furent-ils donc (2) ? Pourquoi les voit-on chaſſés de Rome par cet Empereur, comme ils l'avoient été par Néron ? Encore s'ils ne l'euſſent été que par ces deux Tyrans, ennemis de toutes vertus, ce ſeroit peut-être une gloire pour la Philoſophie. Mais ils le furent même ſous le Gouvernement doux & modéré de Veſpaſien. » Ils fu-» rent les ſeuls, dit un Ecrivain mo-» derne (3), qui le contraignirent d'uſer

(1) *Pour ſa maniere de penſer.* V. Phil. de l'Hiſt.

(2) *Pourquoi le furent-ils donc ?* Seroit-ce, pour uſer des termes d'un éloquent Magiſtrat, que *cette Philoſophie audacieuſe faiſoit cabale, & que ſes Sectateurs ne cherchoient qu'à ſoulever les peuples ſous prétexte de les éclairer ?* Aut.

(3) *Un Ecrivain moderne.* V. l'Hiſt. Romaine de M. Crévier, Savant eſtimable, quoique maltraité par M. de Voltaire. Que penſer,

» à leur égard d'une sévérité opposée à » son inclination. Les maximes orgueil- » leuses du Stoïcisme, leur inspirant un » amour de la liberté, fort voisin de la » révolte, ces Docteurs de sédition fai- » soient des leçons publiques d'indépen- » dance. Ils abuserent long-temps de la » bonté du Prince, pour saper les fon- » demens d'une autorité qu'ils auroient » dû chérir & respecter ; & leurs décla- » mations ne cesserent, que quand ils » eurent été, les uns exilés, les autres » renfermés dans des Isles, quelques-uns » même battus de verges & mis à mort «.

Il y a plus, ces Empereurs, en chas- sant les Philosophes, *ne faisoient*, dit Suétone, *que se conformer à d'anciennes loix portées contr'eux.* Il a raison ; car

---

après cela, quand on voit un Ecrivain aussi instruit, avancer froidement, que *l'Histoire n'offre pas un seul exemple de Philosophe, qui se soit opposé aux volontés du Prince & du Gouvernement ?* On ne peut que rire de cette confiance, fruit de l'enthousiame philosophique.

Nous avons omis beaucoup d'autres faits qui prouveroient bien le contraire de ce que M. de Voltaire avance ici avec tant d'assurance ; entr'autres les livres du Philosophe Crémutius-Cordus brûlés par l'ordre du *sage* Sénat Romain, &c. *Aut.*

dès l'an 160, avant l'Ere vulgaire, ils avoient été bannis de Rome par un décret du Sénat (1), & le Préteur M. Pomponius, chargé de veiller à ce qu'il n'en restât aucun dans la Ville. Pourquoi ? Parce qu'on les regardoit, disent les Historiens, comme des discoureurs dangereux, qui, en raisonnant sur la vertu, en renversoient les fondemens, & comme capables, par leurs vains sophismes, d'altérer la simplicité des mœurs anciennes, & de répandre parmi la jeunesse des opinions funestes à la patrie. Ce fut sur les mêmes principes & par les mêmes raisons, que le vieux Caton fit congédier promptement trois Ambassadeurs Philosophes. Les *sages* Romains ne croyoient donc pas que *les Philosophes ne peuvent*

(1) *Par un décret du Sénat.* C'est Suétone lui-même qui nous l'apprend, dans son livre des *célebres Rhéteurs*, où il rapporte ce décret. *Quod verba facta sunt de Philosophis, de eâ re censuerunt (patres conscripti) ut M. Pomponius Prætor animadverteret curaretque, uti ne Romæ essent.* Puisqu'on abuse de tout, même de la Philosophie comme de la Religion, il n'est pas moins d'un Gouvernement sage de réprimer le fanatisme Philosophique, que le fanatisme Religieux ; l'un a ses dangers aussi-bien que l'autre. *Edit.*

jamais nuire. Que n'étiez-vous là, Monsieur, pour le leur apprendre!

Par ces réflexions, nous ne prétendons ni aigrir les esprits contre la Philosophie, nous savons qu'elle peut être utile aux particuliers & aux Etats; ni justifier l'intolérance des anciens peuples, nous croyons qu'elle a été, sous plus d'un aspect & en plus d'une rencontre, très-condamnable, & nous la condamnons autant & peut-être plus que vous. Nous voulons seulement vous convaincre qu'il s'en faut beaucoup, que chez ces peuples la liberté de penser ait été aussi entiere que vous le dites; & que vos assertions sur leur tolérance auroient eu besoin, pour être vraies, de plusieurs restrictions que vous n'y avez pas mises; que si la tolérance absolue de toutes les opinions philosophiques & religieuses, est la marque caractéristique d'un Gouvernement sage, vos *sages* Romains ne l'ont pas été plus que les Grecs; que les uns & les autres ont été intolérans sur le culte; qu'ils l'ont été même à l'égard des Philosophes; en un mot, qu'ils ont persécuté; & que, pour le faire, ils n'avoient qu'à suivre les dispositions de leurs loix.

§. IV.

Comment la loi Juive étoit intolérante ? Comparaiſon de cette intolérance avec celle de quelques autres peuples.

C'eſt donc, Monſieur, un fait certain, que la loi Juive n'étoit pas la ſeule intolérante ; reſte à voir comment elle l'étoit.

1°. Elle l'étoit pour la vérité, celles des autres peuples l'étoient pour l'erreur. Par l'intolérance de leurs légiſlations, ces peuples vouloient maintenir des dogmes abſurdes, des cultes qui deshonoroient l'humanité, & faiſoient rougir la vertu. L'intolérance de la nôtre avoit pour but de conſerver la ſeule vraie croyance, & le ſeul culte avoué de la raiſon.

2°. Cette intolérance avoit des bornes, que d'autres légiſlations n'ont point connues. Elle ne permettoit point aux Hébreux de ſouffrir les Dieux étrangers ni leurs adorateurs obſtinés ; mais où ? *Dans les villes que l'Eternel nous avoit données.* Elle ne s'étendoit donc pas au-delà du pays ; & quoi qu'en aient pu dire quelques Ecrivains, pour nous rendre odieux, jamais nos peres ne ſe crurent

chargés par leur loi d'aller, le fer & le feu à la main, exterminer l'idolâtrie par toute la terre (1). Feindre d'avoir une telle commiſſion, ce fut le crime de l'impoſteur qui ſéduiſit & déſola l'Orient.

3°. Loin que cette intolérance portât nos peres à haïr les autres peuples, ils avoient des alliances, & faiſoient des traités avec eux. Ils faiſoient plus; ils prioient pour les Rois étrangers leurs bienfaiteurs ou leurs maîtres, & offroient des ſacrifices pour leur conſervation, de quelque Religion qu'ils fuſſent.

4°. Reconnoître un Dieu Maître Souverain de l'Univers, n'adorer que lui, & reſpecter notre Légiſlateur & nos loix, c'étoit tout ce que la loi exigeoit de l'étranger, pour qu'il pût vivre parmi nous, & avoir même quelque accès dans notre Temple, & quelque part (2) à nos ſolemnités.

---

(1) *Par toute la terre.* On verra dans la ſuite, que cette imputation eſt démontrée fauſſe par tout l'enſemble de notre légiſlation. *Aut.*

(2) *Quelque part à nos ſolemnités.* Les Proſélytes de domicile, qui adoroient le Dieu d'Iſraël, mais qui n'étoient point circoncis, & n'avoient point embraſſé notre loi, comme les Proſélytes de Juſtice, pouvoient entrer

Quant au Citoyen, l'intolérance se bornoit à quelques points, en petit nombre, qui n'étoient pas des *distinctions métaphysiques*, mais des erreurs capitales & pernicieuses, ou des actes extérieurs & des faits palpables, l'athéisme, l'idolâtrie, le blasphême, le mépris insolent de la Religion & de ses loix, &c. Elle n'obligeoit donc point à *s'exterminer pour des paragraphes, à plonger dans des cachots, à pendre, rouer, brûler, massacrer des Citoyens, pour des sophismes & des disputes inintelligibles, pour des distinctions, des lemmes & des anti-lemmes théologiques*, &c. excès que des Chrétiens ont reprochés au Christianisme (1).

---

dans la premiere enceinte du Temple, & y offrir leurs holocaustes. On les nommoit les hommes pieux d'entre les Gentils : ils pouvoient habiter parmi nous, & y jouir de divers privileges. *Edit.*

(1) *Au Christianisme.* Ces Chrétiens ne sont pas de bonne foi, ou connoissent mal leur Religion. Nous pouvons les assurer, nous Juifs, que la Religion Chrétienne n'oblige point à *s'exterminer pour des paragraphes*, pas même pour ses dogmes les plus importans. Le véritable esprit de cette Religion ne respire que douceur, & c'est la calomnier, que de lui imputer les fureurs d'un fanatisme aveugle & les forfaits

Concluons, Monsieur ; la loi Juive étoit intolérante ; elle l'étoit nécessairement ; elle ne l'étoit pas seule, & elle l'étoit avec plus de sagesse que les législations des anciens peuples. Ces considérations doivent suffire pour vous calmer sur cette intolérance qui vous choque. Comment a-t-elle pu donner tant d'humeur à un Philosophe qui fait profession de croire un Dieu, & qui pose pour principe que, *quand la Religion est devenue loi de l'Etat, il faut se soumettre à cette loi ?* Si cette soumission est nécessaire, sans doute, c'est sur-tout lorsque la loi est fondamentale, les dogmes vrais & le culte pur.

Nous sommes avec respect, &c.

---

d'une noire politique : elle condamne également l'un & l'autre. Ces Chrétiens confondent le Christianisme avec les abus qu'on en a faits. Quand plaira-t-il à ces génies de raisonner enfin avec justesse ? *Aut.*

LETTRE IV.

Comment l'illustre Ecrivain prouve la pratique d'une tolérance universelle sous le Gouvernement de Moyse. Assertions singulieres qu'il avance. Mépriſes dans leſquelles il donne.

S'IL n'eſt pas douteux que les loix des anciens peuples, & particulierement celles des Grecs & des Romains, ont été intolérantes ſur le culte, il eſt certain auſſi qu'on n'en preſſoit pas toujours l'exécution à la rigueur. Le Polythéiſme, que la plûpart de ces peuples profeſſoient, n'excluant de ſa nature aucunes divinités ni aucun culte, c'étoit un principe de politique, ſur-tout chez les Romains, d'adopter les Dieux des nations amies ou vaincues.

Lors même qu'on ne leur donnoit point la ſanction publique, on fermoit ſouvent les yeux ſur leurs cultes; & l'attention des Magiſtrats ne ſe réveilloit gueres ſur cet objet, que quand des déſordres réels ou imaginaires, des préventions bien ou mal fondées, des impu-

tations vraies ou fausses, paroissoient exiger la suppression de ces Religions nouvelles & l'observation rigoureuse des loix toujours subsistantes contre les cultes étrangers. C'est-à-dire qu'on faisoit alors à-peu-près ce qu'on fait encore dans plusieurs Etats, où l'on associe quelques sectes aux privileges de la Religion dominante, & où l'on tolere les autres, tant qu'elles ne donnent point d'ombrage au Gouvernement. Politique peut-être nécessaire dans les grands Empires, dans les Républiques commerçantes, & chez les peuples conquérans; du moins politique douce & modérée, que les Juifs, toujours plus persécutés que persécuteurs, ne sont point dans le cas de condamner (1).

L'intolérance ne fut donc pas toujours mise en pratique chez les anciens peuples : le fut-elle chez les Juifs ? C'est votre seconde question, sur laquelle vous vous décidez pour la négative. » Si » les loix des Juifs, dites-vous, étoient » séveres sur le culte, par une heureuse » contradiction, la pratique étoit douce. » Du nuage de cette barbarie si affreuse

(1) *De condamner.* Encore moins des Juifs de Hollande tels que nos Auteurs. *Edit.*

» & ſi longue, il s'échappe toujours des » rayons d'une tolérance univerſelle : on » en voit des exemples ſous Moyſe, ſous » les Juges ; & les écrits des Prophetes, » l'oppoſition des ſentimens, la diverſité » des ſectes, en fourniſſent des exemples » inconteſtables «.

Nous ne prétendons point, Monſieur, que nos loix ſur le culte aient toujours été exactement obſervées ; nous ſavons le contraire, & nous en faiſons l'aveu. Mais nous croyons qu'en voulant prouver la tolérance par l'exemple de nos peres, ſous ces différentes époques, vous donnez preſque ſur chaque article, dans des erreurs que vous nous ſaurez peut-être gré de vous faire remarquer. Nous commencerons par ce que vous dites de la tolérance ſous Moyſe. Ce ſont des aſſertions toutes neuves. Vous jugerez vous-même ſi elles ſont vraies.

§. I.

Si les Hébreux, ſous le Gouvernement de Moyſe, eurent une liberté entiere ſur le culte.

Si l'on vous en croit, Monſieur, ce Légiſlateur, qu'on a peint ſi cruel, & à

qui l'on a tant de fois reproché une *sévérité barbare, porta la tolérance au point de laisser à son peuple une liberté entiere sur le culte.*

Mais comment concilier cette liberté avec les récits du Pentateuque? Comment la concilier, sur-tout, avec le châtiment sévere, que le culte du veau d'or attira aux Hébreux prévaricateurs?

Vous dites, » que ce massacre même » fit comprendre à Moyse qu'on ne ga» gnoit rien par la rigueur «. Il le comprit mal apparemment, puisqu'on le voit, quelques années après, user de la même sévérité contre les adorateurs de Béelphegor. Ces deux faits arrivés, l'un à l'entrée des Israélites dans le désert, l'autre à leur sortie, ne s'accordent gueres avec une *liberté entiere sur le culte.*

Vous l'avez senti; & c'est sans doute par ce motif, que vous avez fait tant d'efforts pour en rendre la vérité suspecte. On a vu plus haut (1) avec quel succès vous l'avez combattue, & combien vos objections étoient solides.

(1) *Plus haut.* Lettres V & VIII. Part. 2. *Aut.*

§. II.

Si les Hébreux ne reconnurent que des Dieux étrangers dans le déſert, & s'ils n'adorerent Adonaï qu'après qu'ils en furent ſortis. Paſſages d'Amos & de Jérémie. Qu'ils ne contrediſent point ceux de Moyſe.

Comme une erreur mene à une autre, vous ne vous en tenez point à l'aſſertion précédente ; vous y en ajoutez de plus ſingulieres encore.

» Pluſieurs Commentateurs, dites-» vous, ont de la peine à concilier les » récits de Moyſe avec les paſſages » d'Amos & de Jérémie, & avec le » célebre diſcours de St. Etienne, rap-» porté dans les actes «. Et vous nous apprenez ce qui cauſe l'embarras de ces Commentateurs & le vôtre. C'eſt qu'Amos dit, *que les Juifs adorerent toujours dans le déſert Moloch, Rempham & Kium ;* & que Jérémie dit expreſſément, *que Dieu ne demanda aucun ſacrifice à leurs peres, quand ils ſortirent d'Egypte.*

On auroit peut-être en effet quelque peine à concilier Amos avec Moyſe, ſi Amos avoit dit que les Juifs dans le

déſert, adorerent *toujours* ces Dieux étrangers. Mais ce *toujours*, Monſieur, n'eſt pas du Prophete, il eſt de vous, & ce mot de plus dans une phraſe, en change un peu le ſens.

Nous ne comprenions pas d'abord ce que vouloit dire cette addition ; mais vous vous en expliquez plus clairement dans votre Philoſophie de l'Hiſtoire, où revenant ſur ces paſſages, vous déclarez que Jérémie, Amos, &c. aſſurent » que » dans le déſert, les Juifs ne reconnurent » que Moloch, Rempham & Kium ; » qu'ils ne firent aucun ſacrifice au Sei» gneur Adonaï (1), qu'ils adorerent » depuis «. Mais de bonne foi, Monſieur, à qui croyez-vous pouvoir prouver ces étranges aſſertions par Amos & par Jérémie ?

Voici le paſſage d'Amos. *Je hais vos ſolemnités*, dit le Seigneur, *je les abhorre, & ne puis ſouffrir l'odeur de vos Fêtes. Envain vous m'offrirez vos Holocauſtes & vos préſens, je ne les recevrai point ; & quand vous me ſacrifierez les victimes les plus graſſes pour acquitter*

(1) *Au Seigneur Adonaï.* Expreſſion ingénieuſe. C'eſt comme ſi l'on diſoit, *au Seigneur Seigneur.* Il n'y a pas tant d'eſprit que cela dans le texte Hébreu. *Aut.*

vos vœux, je ne les regarderai pas. Mes Jugemens fondront sur vous comme une eau qui se déborde, & ma Justice, comme un torrent impétueux. M'avez-vous offert des Hosties & des sacrifices pendant quarante ans dans le désert, ô Maison d'Israël? vous avez porté le Tabernacle de Moloch, & l'image de l'astre, dont vous vous êtes fait un Dieu; & je vous transporterai au-delà de Damas (1).

Nous avouons qu'il y a quelque difficulté à déterminer la vraie signification des termes qu'Amos employe dans ce passage; que les Critiques se partagent là-dessus en divers sentimens (2), &

(1) *Au-delà de Damas.* Voy. Amos, ch. V. 26. *Aut.*

(2) *Divers sentimens.* Quelques-uns, par exemple, croyent que *Kium* signifie *image*, & c'est ainsi que nous l'avons traduit avec la Vulgate : d'autres en font le nom d'un Dieu, qu'ils croyent être le *Chronos* des Grecs & le Saturne des Latins.

Quand M. de Voltaire fait dire à Amos, que les Juifs, dans le désert, adorerent *Remphan & Kium* (il eut été mieux d'écrire Kiun,) c'est une de ces petites mépriſes qui lui sont assez ordinaires. Amos ne parle point de Rempham, mais seulement de Kiun, que les Septantes ont traduit par Rempham. Ainsi Rem-

qu'on ne sait pas certainement si le Prophete veut parler ici d'une, de deux ou même de trois fausses divinités.

Mais quelque sens qu'on veuille donner à ces mots, de quelques divinités qu'on doive les entendre, il est clair qu'Amos ne dit ici, ni que les Israélites dans le désert *adorerent toujours des Dieux étrangers*, ni qu'ils *n'y reconnurent qu'eux*, ni qu'ils *n'adorerent Adonaï que depuis*. Par cette interrogation, *m'avez-vous offert ? &c.* le Prophete ne veut pas leur reprocher de n'avoir jamais offert de sacrifice au Seigneur, pendant les quarante ans qu'ils passerent dans le désert, mais de n'avoir pas été fideles à n'en offrir qu'à lui, & de l'avoir au contraire abandonné pour adorer les Dieux qu'ils s'étoient faits ; ce qui ne contredit point Moyse. Ce n'est donc pas ce qu'Amos dit, mais ce que vous lui

---

pham & Kiun ne sont pas, comme il paroît le croire, deux fausses divinités. Ce sont deux noms d'un même Dieu, l'un Hébreu & l'autre Egyptien. On sent que l'illustre Ecrivain, en parlant de ce passage d'Amos, n'avoit pas sous les yeux le texte original ; & que vraisemblablement ce texte ne lui est pas aussi familier qu'il devroit l'être. *Aut.*

faites dire, qu'*on auroit de la peine à concilier avec les récits du Pentateuque.*

Quant à Jérémie, si, au lieu de citer, comme vous faites, un passage isolé, vous y eussiez joint ce qui précede & ce qui suit, la prétendue contradiction entre le Pentateuque & ce Prophete, auroit bientôt disparu.

Dans ce beau chapitre, que nous vous invitons à relire, Monsieur, le Prophete se propose de faire voir aux Juifs que les cérémonies & les sacrifices, dans lesquels ils mettoient leur confiance, n'étoient d'aucune valeur aux yeux de Dieu, sans l'observation de la loi morale. *Vos mains*, leur dit-il, *sont pleines de rapines, vous commettez des adulteres, vous faites des faux sermens; & vous venez dans mon Temple!* Retirez-vous; *gardez vos victimes, & mangez vos Holocaustes; car*, ajoute-t-il, pour leur prouver qu'il préfere la pratique de ses commandemens à tous les sacrifices, *au jour que j'ai tiré vos peres de l'Egypte, je ne leur ai point demandé d'holocaustes ni de victimes, mais voici ce que je leur ai commandé: Ecoutez ma voix, leur ai-je dit, & je serai votre Dieu, & vous serez mon peuple. Marchez dans toutes*

les voies que je vous ai prescrites, afin que vous soyez heureux (1).

Tindal citoit, comme vous, ce passage ; & avec sa bonne foi ordinaire, il en supprimoit aussi la fin, parce qu'il sentoit qu'elle en donne l'explication, & qu'elle en détermine le véritable sens. Qui ne voit en effet que l'intention de Jérémie n'est pas de nier que Dieu avoit demandé de nos peres des sacrifices dans le désert, & qu'ils lui en avoient offerts ; mais qu'il veut leur faire comprendre que c'est l'obéissance à sa loi qu'il leur avoit demandée avant tout, & par préférence à tous les holocaustes !

Avant Jérémie, Isaïe avoit déja introduit le Seigneur, parlant à-peu-près de même à son peuple : *Qu'ai-je besoin*, leur dit-il, *de cette multitude de victimes dont vous chargez mon Autel : j'en suis rassasié. Je ne veux ni de vos holocaustes, ni du sang de vos béliers. Ne m'offrez pas vos vains sacrifices, je les ai en horreur. Mais*, ajoute-t-il, (remarquons ceci, Monsieur ; cette Philosophie Juive vaut bien sans doute la Philosophie mo-

(1) *Que vous soyez heureux.* Voy. Jérémie, chap. VII. 20. *Aut.*

derne) *purifiez vos cœurs, réformez vos pensées injustes, secourez le malheureux qu'on opprime, rendez justice à l'orphelin, défendez la veuve, &c. & venez vous plaindre de moi* (1)! Isaïe vouloit-il dire à nos peres que Dieu ne demandoit plus de sacrifices? Non, sans doute : le Prophete en offroit lui-même, & la loi les ordonnoit. Mais il vouloit leur apprendre que la justice & la bienfaisance sont plus agréables au Seigneur que les plus somptueux holocaustes.

C'est dans le même sens encore qu'un autre Prophete disoit : *Je veux la miséricorde, & non le sacrifice ;* c'est-à-dire, je préfere l'une à l'autre. Rien n'est plus commun dans nos écritures, que cette maniere d'exprimer la préférence qu'on donne à une chose sur une autre : s'en prévaloir, comme veut faire Tindal, c'est montrer qu'on est, ou peu versé dans notre langue, ou peu sincere. A quel guide, vous vous abandonnez, Monsieur! Etiez-vous fait pour marcher si aveuglément sur ses traces, & pour répéter sans examen ses plus frivoles objections?

(1) *Venez vous plaindre de moi.* Voy. Isaïe, chap. I. 11. *Aut.*

Mais quand les deux textes que vous citez seroient obscurs, pourroit-on raisonnablement les opposer à cette foule de passages si précis & si formels, qui attestent que les Israélites adorerent Jehovah dans le désert; & que dès-lors, ils lui offrirent des sacrifices? Faire dire le contraire à ces deux Prophetes, c'est aller visiblement contre leur intention, & les mettre en contradiction, non-seulement avec Moyse, mais avec eux-mêmes. Car dans Amos, l'Eternel rappelle aux Juifs qu'*il les a retirés de l'Egypte & conduits dans le désert pendant quarante ans* (1); & dans Jérémie, il leur reproche qu'*il les a délivrés de la servitude de l'Egypte, qu'il leur a donné ses commandemens & fait alliance avec eux, & que ce peuple infidele l'a abandonné, pour adorer des Dieux étrangers* (2). L'Eternel les a-t-il conduits dans le désert, & fait alliance avec eux, sans qu'ils l'aient reconnu? Ils le quittent pour d'autres Dieux; ils l'avoient donc adoré avant ces nouvelles divinités.

---

(1) *Pendant quarante ans.* Voy. Amos. II. v. 10. *Aut.*

(2) *Des Dieux étrangers.* Voy. Jérémie, XXX. 32, &c. *Aut.*

§. III.

S'il n'eſt parlé d'aucun acte religieux du peuple Juif dans le déſert.

Mais, dites-vous, » quelques Cri-
» tiques prétendent qu'il n'eſt parlé d'au-
» cun acte religieux du peuple dans le
» déſert, point de Pâque célébrée, point
» de Pentecôte, nulle mention qu'on ait
» célébré la Fête des Tabernacles, nulle
» priere publique établie; enfin la Cir-
» conciſion, ce ſceau de l'alliance de
» Dieu avec Abraham, ne fut point
» pratiquée.

Il ſeroit difficile de raſſembler plus de mépriſes en moins de mots. Reprenons.

La Circonciſion ne fut point pratiquée dans le déſert. Cela eſt vrai, & vous auriez dû vous en ſouvenir, Monſieur, vous n'auriez pas avancé tout le contraire dans un autre endroit (1).

Point de priere publique établie. Les heures n'en étoient peut-être point fixées, ni les formules déterminées, comme

(1) *Dans un autre endroit.* Voy. le Diction. Philoſ. art. CIRCONCISION. *Aut.*

elles le furent depuis (1) ; mais assurément les Israélites ne restèrent pas quarante ans dans le désert, sans prière publique. Et que voit-on plus fréquemment dans le Pentateuque, que le peuple assemblé devant le Seigneur, pour l'adorer, invoquer son secours, ou fléchir sa colère ! N'étoient-ce pas là des prières publiques ? Ces Critiques se croient en droit d'en nier l'établissement, parce qu'il ne se trouve point en termes formels dans les livres de Moyse : mais il ne se trouve pas non plus dans celui de Josué, ni dans celui des Juges. Pensent-ils que, durant tout cet espace de temps, les Juifs n'eurent point de *prière publique ?* Il ne se trouve pas même dans les livres d'Esdras, que vous dites avoir *établi la prière publique.*

Point de Pentecôte : nulle mention de la Fête du Tabernacle. Non, mais ces Critiques devroient-ils en être surpris ? Est-ce qu'ils n'ont pas lu, que ces Fêtes ne devoient se célébrer par les Israélites, celle-là, qu'*après la moisson des grains qu'ils auroient semés aux champs*, celle-

(1) *Elles le furent depuis.* Elles ne furent point fixées par la loi, qui n'a rien déterminé à cet égard, mais seulement par l'usage. *Edit.*

ci, qu'*après la récolte des autres fruits de leur travail* (1) ; ou qu'ils n'ont pas réfléchi, que nos peres ne *semoient* ni ne *recueilloient* dans le désert ? Une des cérémonies prescrites pour la Fête des Tabernacles étoit de dresser des tentes ou berceaux de feuillages, pour se rappeller qu'ils avoient passé quarante ans sous des tentes dans le désert : n'étoit-il pas naturel d'attendre qu'ils n'y fussent plus, pour observer ces cérémonies ? Aussi, par la loi même de leur institution, ces deux Fêtes ne devoient avoir lieu, qu'après l'entrée des Israélites dans la terre promise. *Cùm ingressi fueritis terram quam ego dabo vobis : Levit.* 23 (2). Rien ne doit donc nous surprendre ici, que l'étonnement de ces Ecrivains si confians & si mal instruits.

Point de Pâque célébrée. Voilà ce qu'ils assurent, & voici ce que l'Ecriture rapporte. *Le premier mois de la seconde*

(1) *De leur travail.* Voy. Exod. XX, ℣. 1. 16.

(2) *Lévit.* 23. Un des motifs de l'institution & de la célébration de ces Fêtes, étoit de rendre graces à Dieu de ses dons, en lui offrant les prémices des bleds, du vin & de l'huile qu'on avoit recueillis. *Aut.*

année, (depuis la sortie d'Egypte,) le Seigneur parla à Moyse dans le désert de Sinaï, & il lui dit: Que les Israélites fassent la Pâque le 14 de ce mois, selon qu'il est prescrit. Et Moyse ordonna aux enfans d'Israël de faire la Pâque, & ils la firent le 14 du mois au soir, ainsi qu'il est ordonné.

Il est vrai qu'il n'est point dit dans l'Ecriture, que les Juifs aient célébré d'autre Pâque dans le désert. Mais est-ce que nos peres ne célébrerent de Pâques que celles dont il est parlé dans les livres saints? Si cela étoit, il faudroit croire qu'ils ne firent la Pâque qu'une ou deux fois depuis Moyse jusqu'à Josias; ce qu'apparemment ces Critiques ne prétendent pas. D'ailleurs, est-il bien sûr que la célébration de la Pâque ait été de précepte dans le désert? D'habiles gens le nient (1), & l'incirconcision des

(1) *D'habiles gens le nient.* Nous observerons pourtant que le Lévitique, en mettant les fêtes de la Pentecôte & des Tabernacles au nombre de celles qui ne devoient être célébrées que dans la terre promise, ne dit rien de la Pâque. Mais si elle fut de précepte dans le désert, ce ne put être que pour les Israélites circoncis. *Aut.*

Israélites

Israélites nés dans le désert, prouve assez ce sentiment, du moins pour la plus grande partie de la nation, pendant les dernieres années qu'ils y séjournerent.

L'Ecriture, disent enfin vos Critiques, *ne parle d'aucun acte religieux du peuple dans le désert.* Mais elle parle de la construction, de l'érection & de la consécration du Tabernacle & de l'Autel, de celle d'Aaron & de ses enfans, de celle des vases sacrés, &c. Elle nous montre un Pontife, des Prêtres, une Tribu toute entiere consacrée au ministere de l'Autel. Les Hébreux auroient-ils eu tout ce qui étoit nécessaire au culte, sans en faire jamais aucun acte? Elle parle du feu sacré entretenu sur l'Autel des holocaustes, de l'encens qu'on brûloit sur l'Autel des parfums, &c. Ne sont-ce pas là autant d'actes religieux? Elle nous fait voir Aaron, l'encensoir à la main, invoquant le nom du Tout-Puissant sur Israël; ses enfans punis de mort pour avoir offert devant le Seigneur un feu étranger; & Coré, avec ses partisans, disputant au frere de Moyse les fonctions du Sacerdoce, &c. Tous ces faits arrivés dans le désert n'y supposent-ils *aucun acte de Religion*?

L'acte de Religion le plus solemnel,

c'eſt le ſacrifice ; & c'eſt ſans doute de celui-ci particulierement, que ces Critiques ont voulu parler. Mais comment peuvent-ils dire qu'il n'eſt jamais fait mention de ſacrifices offerts par les Iſraélites dans le déſert ? Ils n'ont donc pas lu le chap. 24 de l'Exode, où nous apprenons, que *Moyſe érigea un Autel au pied du mont Sinaï*, & que *des Iſraélites choiſis y offrirent des holocauſtes & des victimes pacifiques*. Ils n'ont pas lu le livre des Nombres, où il eſt rapporté, (chap. 9), qu'à la conſécration du Tabernacle, les Chefs des Tribus préſenterent à Moyſe 36 bœufs, 72 béliers & autant d'agneaux, pour être immolés au Seigneur. Ils n'ont lu ni le chapitre 8 du Lévitique, où Moyſe conſacrant Aaron, offre un ſacrifice d'expiation & un holocauſte : ni le chapitre 9, où Aaron ayant offert divers ſacrifices pour lui-même & pour le peuple, un feu envoyé par le Seigneur, conſume en un moment les chairs des victimes poſées ſur l'Autel : ni le chapitre 16, où le ſacrifice du bouc émiſſaire eſt ordonné, & où il eſt ajouté qu'*Aaron fit ce que Moyſe avoit preſcrit*.

Non, ils n'ont rien lu, du moins avec attention : ces Ecritures, qu'ils critiquent,

leur sont tout-à-fait étrangeres, ou très-superficiellement connues. Car, les avoir étudiées, les connoître, & avancer hardiment qu'il n'y est parlé d'aucun acte religieux dans le désert, ce seroit porter la mauvaise foi trop loin.

§ IV.

Pourquoi le Pentateuque ne parle d'aucun acte religieux du peuple dans le désert, pendant l'espace de trente-huit ans? Comment les Ecrivains sacrés ont pu dire, que les Hébreux servirent pendant quarante ans des Dieux étrangers?

Nous ne devons pourtant pas dissimuler que, dans l'histoire des événemens arrivés aux Israélites durant ces quarante années, il se trouve un intervalle de trente-huit ans, pendant lequel le Pentateuque ne fait mention ni de sacrifices, ni d'aucun autre acte religieux. Mais pourquoi? La raison en est simple, & vous auriez pu l'appercevoir, si vous eussiez donné un peu plus d'attention à la lecture de ces saints livres: c'est que le Pentateuque omet absolument le détail de ce qui se passa durant tout cet espace de temps. Prenez-y garde, Monsieur,

vous verrez que le récit, que Moyſe fait de ces événemens, ſe termine vers la fin de la ſeconde année, pour ne recommencer qu'au premier mois de la quarantieme.

C'eſt ſans doute dans cet intervalle, qu'il faut placer ces longues & fréquentes rechutes dans l'idolâtrie, que Moyſe, Joſué, Amos, &c. leur reprochent, & que nous ne nions pas. Cet abandon tant de fois répété du culte de Jehovah, ces odieuſes apoſtaſies devenues ſi communes, jointes à celles de la premiere année, où ils avoient adoré le veau d'or, & de la quarantieme, où *ils ſe joignirent à Béelphegor*, ſuffiſoient bien pour que nos Prophetes puſſent dire oratoirement, que ce peuple infidele *avoit ſervi des Dieux étrangers pendant quarante ans dans le déſert*. Ces ſaints hommes parloient conformément au génie de leur langue & de leur ſiecle; ils ne vétilloient pas ſur les mots: preſſer aujourd'hui puérilement leurs expreſſions, pour les mettre en contradiction avec le Légiſlateur, c'eſt recourir à une foible reſſource, Monſieur, & chicaner d'une maniere peu digne d'un Ecrivain de votre réputation & de votre ſavoir.

§. V.

Dieux étrangers adorés par les Israélites dans le désert. S'ils furent tolérés par Moyse. Passage du livre de Josué, ℣. 20.

Vos Critiques se prévalent d'un passage de Josué. Ce conquérant dit aux Hébreux: » L'option vous est donnée ; » choisissez quel parti il vous plaira, ou » d'adorer les Dieux que vous avez servis » dans le pays des Amorrhéens, ou ceux » que vous avez reconnus en Mésopo- » tamie. Il n'en sera pas ainsi, répon- » dirent-ils, nous servirons Adonaï. Vous » avez choisi vous-mêmes, répliqua » Josué, ôtez donc du milieu de vous » les Dieux étrangers «. D'où ils concluent que *les Juifs avoient donc eu incontestablement d'autres Dieux qu'Adonaï sous Moyse.* Eh ! Qui le nie ? L'Ecriture le dit en cent endroits. Mais de ce qu'ils avoient eu d'autres Dieux qu'Adonaï dans le désert, s'ensuit-il qu'ils ne l'y aient jamais adoré, & qu'ils ne l'aient reconnu qu'après en être sortis ?

Ces Dieux, dites-vous, *furent donc*

tolérés par Moyſe. Remarquons, 1°. que tolérer des déſordres qu'on voudroit, mais qu'on ne peut empêcher, ce n'eſt pas accorder une *liberté entiere* de les commettre. 2°. Quand la plus grande partie de la nation abandonnoit le Seigneur pour des Dieux étrangers, comment Moyſe n'auroit-il pas toléré les prévaricateurs ? Ils ſecouoient le joug de l'obéiſſance, en même temps que celui de la Religion, & joignoient la révolte à l'idolâtrie. Il auroit donc fallu des miracles pour les punir ; Dieu ſeul le pouvoit ; auſſi les punit-il. L'Ecriture qui nous apprend, que les Juifs, pendant les trente-huit années dont l'hiſtoire eſt omiſe dans le Pentateuque, adorerent la Milice du Ciel, Moloch, &c. nous apprend en même temps qu'ils périrent tous dans le déſert, ſous la main de Jehovah ; c'eſt tout ce que nous en ſavons, & tout ce que vos Critiques peuvent en ſavoir : l'Ecriture ſe tait ſur le reſte. Vous ignorez ce qui s'eſt paſſé durant cet intervalle, & vous le propoſez pour modele de conduite à vos Gouvernemens ! les voilà bien éclairés !

§. VI.

Passage du Deutéronome, faux sens que le Critique lui donne.

Vous citez encore le passage du Deutéronome, où il est dit : *Quand vous serez dans la terre de Canaan, vous ne ferez point comme nous faisons aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui semble bon* : vous en inférez avec vos Critiques, que Moyse laissoit *nos peres entierement libres sur le culte ;* & que, sous son Gouvernement, ils pouvoient adorer, à leur choix, tous les Dieux qu'ils jugeoient à propos.

Mais quels Critiques, que ceux qui en tirent cette conséquence ! Il suffit de jetter les yeux sur cet endroit du Deutéronome, pour se convaincre que la liberté, dont il y est question, se bornoit à offrir des sacrifices, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, parce qu'ils n'en avoient point de fixe. *Vous ne vous conduirez pas*, dit Moyse, *à l'égard de votre Dieu, comme les nations à l'égard des leurs : vous n'offrirez pas vos sacrifices sur les hauteurs, à l'ombre des bois, &c. mais dans le lieu que le Seigneur*

aura choisi ; vous ne ferez pas alors comme aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui semble bon, parce que vous n'êtes point entrés dans l'héritage que le Seigneur votre Dieu doit vous donner ; mais lorsque vous en serez en possession, vous apporterez vos holocaustes dans le lieu que le Seigneur aura choisi. On pourroit peut-être encore étendre cette liberté à l'inobservation de quelques autres rites, tels que la Circoncision, diverses oblations & purifications, &c. que les Israélites ne pouvoient gueres pratiquer régulierement pendant leur voyage. Mais pour trouver dans ce passage, que Moyse avoit laissé aux Hébreux une *liberté entiere* d'adorer tous les Dieux qu'ils vouloient, il ne falloit rien moins que l'œil impartial de vos Critiques.

§. VII.

Si Moyse transgressa la loi qu'il avoit donnée de ne faire aucun simulacre. Serpent d'airain. Bœufs de Salomon.

Mais voici quelque chose de mieux : » c'est Moyse lui-même, qui semble bien-» tôt transgresser la loi qu'il avoit don-» née ; il a défendu tout simulacre : ce-

» pendant il érige le serpent d'airain ;
» Salomon fait sculpter douze bœufs, &c.

Vous pouviez ajouter, pour fortifier cette petite objection, que le Législateur fit brocher & broder (1) des figures de Chérubins (2) sur les voiles du Tabernacle & du Sanctuaire, qu'il fit placer sur l'arche même des Chérubins d'or

(1) *Fit brocher & broder.* Nos peres avoient appris ces Arts en Egypte. Ce trait du Pentateuque s'accorde avec ce que les Auteurs profanes nous rapportent, que les Egyptiens, *peuple*, selon vous, *en tout temps méprisable*, avoient inventé l'art de brocher les étoffes, & porté à un haut point de perfection celui de les broder, qu'ils tenoient, dit-on, des Babyloniens.

Le savant Comte de Caylus, dans les nouveaux Mémoires de l'Académie des Inscriptions, parle de deux figures d'une porcelaine Egyptienne égale à celle du Japon, & qui porte toutes les marques de la plus haute antiquité. Nouvelle preuve que ce *peuple, méprisable* n'avoit point de chymie ni de connoissances chymiques. *Aut.*

(2) *Figures de Chérubins*, &c. Ces Chérubins, si l'on en juge par ceux qu'Ezéchiel décrit, & par ce qu'en dit M. de Voltaire, étoient des figures composées de plusieurs parties de différens animaux ; c'étoit une sorte d'hiéroglyphes ou d'Arabesques emblématiques, que Spencer, Marsham, &c. croient imitée d'après les Egyptiens, qui en ornoient leurs Temples. *Chret.*

qui la couvroient de leurs aîles, &c. Il ne *trangreſſa* pourtant point la loi *qu'il avoit donnée*. Cette loi ne défend pas abſolument de faire aucune image, aucun ſimulacre, mais d'en faire *pour les adorer*. C'eſt ainſi que nos peres, que Joſephe même, & ſur-tout le ſavant Maimonide (1) l'ont entendue. Or Moyſe ne fit point le ſerpent d'airain, ni les Chérubins, pour être adorés : *Les anciens Juifs ne leur rendirent*, de votre aveu, *aucun hommage*, & lorſque dans la ſuite on commença de rendre quelque culte au ſerpent d'airain, un pieux Roi le fit détruire. La conduite de Moyſe ne

(1) *Le ſavant Maimonide.* » Cette loi, dit-» il, ne nous défend pas indiſtinctement toute » ſorte de figures & d'images même d'orne-» ment, mais ſeulement les figures humaines, » celles du ſoleil, de la lune & des étoiles, ſi » elles ſont en relief; pour les figures d'animaux, » d'arbres, de plantes, elles ne nous ſont pas » interdites, même en relief «. Voy. ſon *Traité de l'idolâtrie*. Ce fut donc dans un excès de zele, que Joſephe fit abattre le palais qu'Hérode avoit à Tiberiade, parce qu'il étoit décoré de figures d'animaux. La captivité de Babylone & les perſécutions d'Antiochus porterent à un point exceſſif l'averſion des Juifs pour toutes les images & les figures en général. *Chret.*

contredit donc point sa loi, mais le sens qu'il vous plaît de lui donner.

Telles sont, Monsieur, les réflexions que nous avons faites en parcourant ce que vous dites de la tolérance sous le Gouvernement de Moyse. Ce grand homme eut sans doute toute l'indulgence d'un Législateur sage & humain, qui ne sévit qu'à regret, & quand la sévérité devient indispensable & qu'elle peut être utile. Voilà ce que vous pouviez prouver par les récits du Pentateuque, & en quoi la conduite de Moyse peut être proposée pour modele aux hommes chargés du Gouvernement des peuples. Mais l'accuser d'une indifférence absolue sur le culte, prétendre qu'il laissa aux Hébreux une *liberté entiere* sur un objet si important aux yeux de tout Législateur sage; & pour confirmer ces idées, pour mettre ridiculement le Pentateuque en contradiction avec les Prophetes, ajouter, que ces Ecrivains sacrés assurent *que nos peres ne reconnurent que des Dieux étrangers dans le désert, qu'ils n'y firent aucun acte de Religion, & qu'ils n'adorerent Jehovah que depuis;* c'est démentir sans vraisemblance le caractere connu de ce grand homme, & contredire sans fruit comme sans raison,

non-seulement le Pentateuque & nos Prophetes, mais toutes nos écritures & toute notre tradition. Il nous semble que ces assertions fausses & inutiles au succès de vos Ouvrages, n'auroient pas dû y trouver place, ou qu'elles ne devroient point y rester.

Nous sommes avec respect, &c.

LETTRE V.

Si M. de Voltaire prouve mieux la pratique d'une tolérance universelle dans le Judaïsme par l'histoire des Juges. Explication de divers passages de l'Ecriture.

VOUS essayez encore, Monsieur, d'appuyer vos idées de tolérance sur l'histoire de nos Juges. Vous en citez plusieurs faits. Voyons avec quelle exactitude vous les rapportez, & avec quelle justesse vous en faites l'application.

§. I.

D'un passage du livre des Juges, où Jephté parle de Chamos.

Vous produisez d'abord un passage du livre des Juges, chapitre XI, où Jephté dit aux Ammonites : » Ce que votre » Dieu Chamos vous a donné ne vous » appartient-il pas de droit ? souffrez » donc aussi que nous prenions la terre » que notre Dieu nous a donnée. Cette

» déclaration eſt préciſe, dites-vous ; » elle peut mener bien loin ; mais au » moins elle eſt une preuve évidente que » Dieu toléroit Chamos ; car la ſainte » Ecriture ne dit point, vous penſez avoir » droit ſur les terres que vous dites vous » avoir été données par le Dieu Chamos ; » elle dit poſitivement, vous avez droit, » *tibi jure debentur ;* ce qui eſt le vrai » ſens de ces paroles Hébraïques, *otho* » *tirasch* «.

Dieu toléroit Chamos hors du Judaïſme ; donc l'intolérance ne fut pas toujours miſe en pratique dans le Judaïſme. Nous l'avouons, Monſieur, il ne nous eſt pas donné de ſentir toute la juſteſſe de cette conſéquence.

Dieu toléroit Chamos ! comme il toléroit tous les Dieux des idolâtres. A quoi cela revient-il ? & *où cela peut-il mener ?*

D'autres Ecrivains, Tindal, par exemple, qui ont cité avant vous ce paſſage, en concluoient ce que vous voudriez auſſi en faire conclure (Dict. Phil. & Phil. de l'Hiſt.) que *Jephté reconnoiſſoit Chamos pour un véritable Dieu.* Comme ſi tous les jours on ne raiſonnoit pas contre quelqu'un d'après ſes principes, en les ſuppoſant vrais pour un

moment, quoiqu'on les croye faux. C'eſt ce que fait ici Jephté, & certainement *cela ne peut pas mener bien loin.*

La ſavante citation des mots Hébreux *otho thirasch*, *tibi jure debentur*, peut éblouir quelques Liſeuſes : mais elle ne détruit point notre réponſe.

Quand on dit à un Muſulman : » vous » devez obéir à la loi de votre *Prophete*, » vous ne devez donc pas boire de vin «; regarde-t-on l'obéiſſance à la loi de Mahomet comme une obligation réelle, & l'impoſteur comme un Prophete ?

§. II.

De Michas & des ſix cents hommes de la Tribu de Dan.

Mais voici une difficulté qui paroîtroit plus réelle, ſi vous n'en affoibliſſiez vous-même la force. C'eſt l'hiſtoire de Michas & des Danites rapportée aux 17 & 18e. chapitres du livre des Juges.

» La mere de Michas, dites-vous, » avoit perdu onze cent pieces d'argent ; » ſon fils les lui rendit : elle voua cet » argent au Seigneur, & en fit faire des » Idoles. Elle bâtit une petite chapelle : » un Lévite deſſervit la chapelle, &

» Michas s'écria : c'eſt maintenant que » le Seigneur me fera du bien, puiſque » j'ai chez moi un Prêtre de la tribu de » Lévi. Cependant, ſix cents hommes » de la tribu de Dan, qui cherchoient à » s'emparer de quelque *village*, n'ayant » point de Prêtres Lévites avec eux, & » en ayant beſoin pour que Dieu favoriſât » leur entrepriſe, allerent chez Michas, » & prirent ſon Ephod, ſes idoles & le » Lévite : alors ils allerent avec aſſurance » attaquer le *village* nommé Laïs, & y » mirent tout à feu & à ſang. Ils don- » nerent le nom de Dan à Laïs, en mé- » moire de leur victoire : ils placerent » l'idole de Michas ſur un Autel, & ce » qui eſt bien plus remarquable, Jona- » than, petit-fils de Moyſe, fut le » Grand-Prêtre de ce temple où l'on » adoroit le Dieu d'Iſraël & l'idole de » Michas.

Michas eut *des idoles ;* ſoit : mais dans quel temps ? Dans un temps, dit le livre des Juges, *où il n'y avoit point de Chef en Iſraël, & où chacun faiſoit ce qui lui ſembloit bon.* C'eſt une remarque que l'Ecriture fait juſqu'à trois fois dans ce chapitre : elle n'auroit pas dû vous échapper. Seroit-il étonnant que, dans ce temps d'anarchie, un particulier eût

commis impunément quelque désordre ? & qu'en pourriez-vous conclure ? Est-ce sur ce qui se passe dans un temps de trouble, que doivent se regler des Gouvernemens sages ?

Vous direz peut-être que les Danites persévérerent plus long-temps dans ce culte. Nous en convenons : mais que savez-vous si ce culte fut assez public pour avoir été connu dans Israël ? Du moins, il s'en faut bien qu'il ait eu tout l'éclat & la célébrité que vous lui supposez. Vous donnez aux Danites *un Temple*, *un Grand-Prêtre ;* mais ce *Temple*, c'est votre imagination qui l'a bâti, comme c'est à votre imagination qu'est dû le titre de *Grand-Prêtre* dont vous décorez Jonathan. Ces exagérations ne nous surprennent point : il est de la même impartialité de mettre un Grand-Prêtre & un Temple dans un *village*, & de traiter de *grange de village* le Temple de Jérusalem.

Il se peut, que le Prêtre de Dan ait été *petit fils de Moyse*. Les hommes les plus religieux (on ne le voit que trop) n'ont pas toujours des descendans qui leur ressemblent. Cependant, Monsieur, si la Vulgate fait Jonathan petit-fils du Législateur ; la paraphrase Caldaïque ;

les Septante, le texte Hébreu, &c. lui donnent Gerſon pour pere, & Manaſſé pour ayeul; ainſi ce que vous regardez comme très-remarquable, pourroit bien être très-faux : au moins eſt-il fort douteux.

Quoi qu'il en ſoit, ſi Laïs (1), ſi Dan étoit un *village*, ne pouvoit-il pas ſe faire qu'on ignorât en Iſraël ce qui ſe paſſoit dans un *village* à l'extrémité du pays ?

Allons plus loin. Eſt-il bien sûr que Michas & les Danites aient *adoré des idoles ?* D'habiles Critiques le nient; & tout récemment un ſavant Anglois vient d'entreprendre de les juſtifier. Il le fait d'une maniere, ce ſemble, très-plauſible (2) : ſi ſes raiſons ne ſont point dé-

(1) *Si Laïs, &c.* C'étoit une Ville habitée par des Sidoniens; elle étoit ſituée au pied du mont Liban, près des ſources du Jourdain. *Aut.*

(2) *Très-plauſible.* Il prétend que la mere de Michas habitant loin de Siloh, où réſidoit alors le Tabernacle, & ſe voyant privée par-là de la conſolation d'y aller ſouvent adorer le Seigneur, voulut remédier à cet inconvénient : que ce fut dans cette idée, qu'elle conſacra l'argent que ſon fils lui avoit rendu, à bâtir pour ſa famille & pour le voiſinage une chapelle ou maiſon de priere; qu'il y avoit de ces lieux de prieres (*proſeucha*) répandus dans le

monſtratives, il en réſulte au moins, que l'idolâtrie de Michas & des Danites n'eſt pas auſſi inconteſtable que vous la ſuppoſez.

---

pays dès les premiers temps de la République Juive ; que les mots du texte, que la Vulgate traduit par *ſculptilia & conflatilia*, & même ces expreſſions latines, ne ſignifient pas ſeulement & excluſivement des Idoles, mais toutes ſortes d'ouvrages ſculptés & jettés en fonte, tels que pouvoient être un autel portatif, des chandeliers & autres uſtenſiles, dont on ſe ſervoit dans cette chapelle, à l'imitation de ce qui ſe pratiquoit dans le Tabernacle ; qu'encore que cet oratoire ſoit appellé dans quelques verſions *Maiſon des Dieux*, on peut rendre, & que quelques Interpretes ont rendu le texte par *Maiſon de Dieu ;* que les *Elohim* (les Dieux) que Michas avoit fait faire & qu'il redemandoit à grands cris, pouvoient bien n'être que les uſtenſiles employés au culte, ce que l'Auteur prouve par divers paſſages de l'Ecriture, &c. Ainſi la faute de Michas n'auroit pas été d'avoir eu des Idoles ; mais d'avoir imité dans ſon oratoire le culte rendu à Dieu dans ſon Tabernacle, de s'être cru par-là diſpenſé & d'avoir détourné ſes voiſins d'aller adorer à Siloh. En effet, il n'eſt pas aiſé de concevoir, comment la mere de Michas auroit pu *conſacrer au Seigneur* ſes 1100 pieces d'argent pour en faire des Idoles, & comment Michas & les Danites ſe ſeroient flattés, comme ils le faiſoient, d'une protection ſpéciale du Seigneur, *parce qu'ils avoient avec eux des Idoles.* Aut-

Mais n'adoptons pas cette conjecture quoiqu'ingénieuse, quoiqu'appuyée de l'autorité du savant Grotius ; avouons avec la plupart des Commentateurs, que les Danites, contre la défense expresse de la loi, adoroient le Seigneur sous la figure de l'Idole enlevée à Michas. Pour autoriser la tolérance autant que vous le prétendez faire par l'exemple de ce culte, il faudroit toujours, avant tout, en fixer l'époque & la durée. Or c'est sur quoi vous n'avez ni ne pouvez avoir aucune certitude. Si quelques Critiques en font remonter l'origine à la mort de Josué & des anciens, qui lui servoient de conseil ; d'autres soutiennent, & à ce qu'il nous semble avec quelque fondement, qu'il ne commença qu'après la mort de Samson ; & qu'il finit au temps où l'arche fut prise, & les Danites dépossédés de leurs conquêtes, par les Philistins victorieux. De ces deux opinions, l'une est au moins incertaine : dans l'autre, qui nous paroît assez probable, ce culte n'auroit été toléré que durant un temps d'anarchie, & sous le Gouvernement foible & malheureux d'Héli.

Nous croyons, Monsieur, qu'un exemple d'idolâtrie si incertain, pris dans des temps si fâcheux, ou d'une époque si peu

assurée, ne prouve pas beaucoup, s'il prouve quelque chose (1).

§. III.

Culte de Baal-Berith.

Si quelques Savans ont douté que Michas & les Danites aient adoré des Idoles, personne ne conteste que nos peres n'aient rendu un culte idolâtrique à Baal-Berith (2); mais vos idées sur ce culte ne paroissent pas fort exactes.

---

(1) *S'il prouve quelque chose.* Cette preuve seroit d'autant plus foible, que, contre l'institution de Moyse, les Hébreux, après Josué, négligerent long-temps de se donner des Chefs, qui eussent, comme lui, une autorité générale sur tout Israël; que la plupart des Juges qui lui succéderent, ne furent reconnus que par leur Tribu particuliere; & qu'aucun d'eux peut-être jusqu'à Samuel, n'eut le pouvoir nécessaire pour faire regner par-tout la vraie Religion. Il ne seroit donc point étonnant que, dans un temps où l'autorité du Gouvernement étoit si foible & où les Cananéens étoient encore les maîtres d'une partie du pays, un culte idolâtrique se fût maintenu impunément chez quelques Danites établis sur les frontieres. Voyez *Chais* sur le livre des Juges. *Edit.*

(2) *A Baal-Berith.* Voy. Juges, VIII. 33. *Aut.*

» Les Hébreux, dites-vous, après la » mort de Gédéon, adorerent Baal-» Berith pendant près de vingt ans, & » ils renoncerent au culte d'Adonaï, » sans qu'aucun Chef, aucun Juge, au-» cun Prêtre criât vengeance. Leur crime » étoit grand, je l'avoue; mais si cette » idolâtrie fut tolérée, combien plus les » différences dans le vrai culte ont-elles » dû l'être «!

Mais d'où savez-vous, Monsieur, que les Hébreux adorerent Baal-Berith, *pendant près de vingt ans?* L'Ecriture, en parlant de ce culte, n'en fixe point la durée. Qui vous a dit que cette idolâtrie, qui commença après la mort de Gédéon, ne finit point à la Judicature de Thola? Nous croyons avoir lieu de le conclure, de ce que dit l'Ecrivain sacré, que *Dieu*, touché sans doute du répentir de son peuple, *lui suscita un Libérateur* dans la personne de ce Juge. Avez-vous quelque preuve du contraire?

Il est fâcheux que l'Ecriture ne marque point, que *quelque Prêtre ait crié vengeance.* C'eût été pour certains Ecrivains une belle occasion de déclamer contre les Prêtres!

Mais devriez-vous vous étonner qu'*aucun Chef, aucun Juge ne se soit récrié*

contre ces déſordres, &c. Eh ! Monſieur, quel Juge le pouvoit faire, dans un temps où il n'y avoit point de Juges. Car, apparemment, vous ne comptez pas Abimelech au nombre des Juges, & ce n'étoit pas d'un tel monſtre qu'on devoit attendre quelque zele de Religion ou quelque amour de l'ordre.

Si cette idolâtrie fut tolérée, &c. Eſt-il étonnant qu'elle l'ait été dans un temps de confuſion, de tyrannie ? Quoi ! Monſieur, c'eſt un tyran, tel qu'Abimelech ; c'eſt ce qui ſe paſſa ſous le Gouvernement odieux & mal aſſuré de cet uſurpateur, que vous propoſez pour modele à vos Souverains ? En vérité, vous choiſiſſez bien vos exemples !

§. IV.

Des Bethſamites frappés de mort au retour de l'Arche. Réflexions du Critique ſur ce ſujet.

Si l'on vous en croit, Monſieur, quelques-uns donnent pour preuve d'intolérance, la ſévérité dont le Seigneur uſa à l'égard des Bethſamites (1), & il faut

(1) *Des Bethſamites.* Voy. Rois. Liv. I. Ch. 6. ℣. 19. *Aut.*

en convenir, vous réfutez victorieuſement cette idée. Il n'y a qu'une choſe à dire, c'eſt que cette idée n'eſt jamais venue à perſonne.

Non, perſonne n'a raiſonné ſi mal : c'eſt une ſuppoſition toute gratuite de votre part. Vous ne l'ignoriez pas ; mais vous vouliez amener ce trait de notre hiſtoire, & vous ne trouviez pas d'autre moyen de le faire. Le tour n'eſt pas heureux : voyons du moins ſi les réflexions ſont juſtes.

» Le Seigneur, dites-vous, fit périr » cinquante mille ſoixante & dix hommes » de ſon peuple, uniquement parce qu'ils » avoient regardé ſon arche qu'ils ne » devoient pas regarder. Tant, ajoutez-» vous, les loix, les mœurs de ce temps, » l'économie Judaïque different de tout » ce que nous connoiſſons : tant les voies » inſcrutables de Dieu ſont au-deſſus des » nôtres ! La rigueur exercée, *dit le ju-* » *dicieux Dom Calmet*, contre ce grand » nombre d'hommes, ne paroîtra ex-» ceſſive qu'à ceux qui n'ont pas compris » juſqu'à quel point Dieu vouloit être » craint & reſpecté parmi ſon peuple, & » qui ne jugent des vues & des deſſeins » de Dieu, qu'en ſuivant les foibles » lumieres de leur raiſon «. Telles ſont,

Monſieur,

Monsieur, les réflexions très-étrangeres à votre sujet, que vous avez cru devoir inférer dans votre traité : tant vous craigniez apparemment ne les pas communiquer assez tôt au public.

Quoique la réponse du savant Religieux ne nous paroisse pas, à beaucoup près, telle que vous voudriez le persuader (1),

(1) *Le persuader.* Quand le nombre de ces téméraires, punis de mort, auroit été aussi considérable que le suppose ici Dom Calmet ; quand il seroit certain, ce qui ne l'est assurément pas, qu'il faudroit s'en tenir à l'opinion commune des Interprêtes, y auroit-il donc là de quoi tant révolter la raison ?

Que les Gouvernemens humains sacrifient au maintien des loix & à la gloire de l'Etat des milliers d'hommes, on vante leur sagesse : & l'on ne concevroit pas que Dieu eût immolé cinquante mille coupables, pour venger ses loix enfreintes & sa majesté outragée ! » Maître » absolu de notre vie, Dieu, dit un Ecrivain » célebre (*Grotius*) peut sans aucun sujet & » en tout temps, ôter à chacun toutesfois & » quantes que bon lui semble, ce présent de » sa libéralité «. Ne nous étonnons donc point qu'il l'ôte à des sacriléges qui, selon la loi, méritoient de la perdre. Quelque rigoureux que ce châtiment pût paroître, seroit-il comparable à ces fléaux terribles que sa main vengeresse répand de temps en temps sur la terre pour punir les peuples ?

Prenons-y garde : l'amour-propre n'est point

nous lui en préférons une autre, plus faite pour un homme versé comme vous dans la langue Hébraïque, & qui peut consulter les manuscrits & vérifier les textes. C'est qu'il n'est rien moins que certain, qu'il y ait eu *cinquante mille soixante & dix hommes* frappés de mort en cette rencontre.

En effet, est-il bien probable que cinquante mille soixante & dix hommes aient été regarder dans l'arche ? & conçoit-on aisément que tant de personnes se soient permis une curiosité si punissable ? Aussi les Auteurs des versions Arabes & Syriaques paroissent-ils n'avoir lu dans leurs manuscrits, que *cinq mille hommes du peuple*. Josephe va plus loin. Ce Prêtre Historien qui, sans doute, avoit des manuscrits exacts, ne compte que soixante & dix personnes punies de mort ; & le savant Kennicott vient d'apprendre au

---

un juge impartial : un retour secret sur nous-mêmes nous met à la place des coupables ; & parce que nous nous croyons quelque chose, nous ne craignons pas d'accuser Dieu d'injustice. O homme, vapeur légere, qui parois aujourd'hui pour disparoître demain, estimes-tu ta vie un objet si important aux yeux de l'Eternel, & oublies-tu jusqu'à ce point ton néant & sa grandeur ? *Chret.*

public, qu'il n'en a pas trouvé davantage dans deux manuscrits anciens, qu'il a collationnés.

Ces variations dans les nombres portent déja naturellement, à soupçonner quelque altération dans ce texte. Le soupçon se confirme, quand on considere que le texte Hébreu, tel qu'il est dans les Bibles imprimées & dans la plupart des manuscrits, étant pris à la rigueur de la lettre, signifieroit, que Dieu frappa *soixante & dix hommes cinquante mille hommes*, ce qui ne fait aucun sens.

Enfin l'altération faite dans ce passage, supposé qu'il y en ait une, ne seroit pas du nombre de ces mépriſes, qui n'échappent que difficilement à des Copistes habiles: il ne s'agiroit que d'une particule, d'une seule lettre omise (1).

Mais que dis-je? Il n'est pas nécessaire d'admettre ici une altération dans le texte. Qu'on suppose seulement avec les

(1) *Une seule lettre omise.* L'*m* des Hébreux. C'est une particule qui répond à l'*à*, ou *è*, *ex*, *de*, des Latins. On la joint aux noms ainsi que plusieurs autres particules hébraïques. M. de Voltaire, qui, dit-on, sait l'Hébreu & qui le cite comme si c'étoit sa langue naturelle, sentira mieux que personne, la vérité de cette réflexion. *Edit.*

savans Bochart, le Clerc, &c. cette particule sous-entendue, (ce que permet le génie de la Langue Hébraïque, & ce que font tous les Interprètes dans un grand nombre d'autres passages), on pourra traduire d'une maniere très-simple & très-naturelle : *Dieu frappa soixante & dix hommes de* ou *sur cinquante mille hommes ;* traduction qui les réduit au même nombre que Josephe & les deux manuscrits du Docteur Kennicott. Il n'est donc pas certain, qu'il ait péri *cinquante mille soixante & dix hommes* dans cette occasion : ce n'est, très-vraisemblablement, que dans un texte altéré, ou plutôt mal entendu & mal traduit, qu'on en trouve un si grand nombre.

En vain, après avoir porté le nombre de ces Bethsamites, très-probablement, beaucoup au-delà du vrai, vous dites pour exténuer leur faute, que *Dieu les fit périr, uniquement parce qu'ils avoient regardé son arche, qu'ils ne devoient pas regarder ;* on ne peut douter qu'ils n'aient été très-coupables. Ils ne pouvoient ignorer que, par une loi expresse il étoit défendu, même aux Lévites, sous peine de mort, de toucher à l'arche, & de la regarder à découvert. Cependant, au mépris de ces défenses, les

Bethſamites oſent s'en approcher, y arrêter des regards téméraires, & ſelon le texte Hébreu, la découvrir & *regarder dedans* (1). Quelle difficulté peut-il y avoir à croire que Dieu ait puni cette déſobéiſſance publique & volontaire, cette curioſité ſoupçonneuſe & ſacrilege, par la mort de *ſoixante & dix coupables*; & qu'en rendant miraculeuſement à ſon peuple l'arche de ſon alliance, il ait fait ſur ces téméraires un exemple de ſévérité capable de contenir tous les autres dans le reſpect qu'ils lui devoient. En un mot, la faute des Bethſamites par la loi méritoit la mort, & le nombre de ceux qui périrent n'a rien d'incroyable. Appréciez maintenant vos ſarcaſmes.

Vos réflexions tombent donc ſur un fait conteſté. Quelque parti qu'on prenne ſur ce fait, elles ſont fauſſes; elles n'ont de votre aveu, aucun rapport à votre objet. Pourquoi ſurcharger de ce vain fatras un Traité, où vous auriez dû ne rien mettre que de certain & d'utile?

Réſumons. Pour autoriſer la tolérance par l'hiſtoire de nos Juges, vous citez

(1) *Regarder dedans.* C'eſt le ſens du texte, & c'eſt ainſi que pluſieurs ſavans Interpretes l'entendent. *Aut.*

quatre faits. De ces faits, le premier & le quatrieme ſont, de votre aveu, hors de la queſtion: le troiſieme ne prouve la tolérance que dans un temps d'Anarchie & de trouble, & il n'eſt pas sûr que le ſecond prouve quelque choſe. Ne voilà-t-il pas des raiſonnemens bien ſolides, & des exemples bien concluans ?

Nous ſommes avec reſpect, &c.

LETTRE VI.

Des faits que le savant Critique tire de l'histoire des Rois, pour prouver la pratique d'une tolérance universelle dans le Judaïsme. Que ces faits & toute cette histoire prouvent précisément tout le contraire.

VOUS voulez tirer, Monsieur, de la conduite de quelques-uns de nos Rois, des preuves de tolérance ; mais, en vérité, vous ne le faites pas fort adroitement.

» Salomon, dites-vous, est paisiblement » idolâtre. Jéroboam fait ériger des » veaux d'or, & regne vingt ans. Le » petit Royaume de Juda dresse sous » Roboam des Autels étrangers, & des » statues. Le St. Roi Aza ne détruit point » les hauts lieux. Le Grand-Prêtre Urias » érige dans le Temple, à la place de » l'Autel des holocaustes, un Autel du » Roi de Syrie. On ne voit, en un mot, » aucune contrainte sur la Religion.

On voit, Monsieur, & très-clairement, que vous écrivez fort à la hâte,

ou que notre hiſtoire vous eſt fort peu connue. Reprenons.

§. I.

Idolâtrie de Salomon, de Roboam, de Jéroboam, &c. Quelle preuve en faveur de la tolérance ?

Salomon fut idolâtre : mais le fut-il *paiſiblement* ? Nous l'avons déja dit, Monſieur, les temps de ſon Apoſtaſie ne furent pas les temps heureux de ſon regne. Les liens de la Religion une fois rompus, les cœurs des Sujets ſe détacherent peu à peu du Monarque ; ſon autorité s'affoiblit ; & Dieu, qui ſeul pouvoit le juger & le punir, ne tarda pas de lui dénoncer ſes vengeances, & d'appéſantir ſur lui-même le bras, qui devoit frapper ſur ſa maiſon de ſi terribles coups (1).

Mais quand Salomon auroit été *paiſiblement idolâtre*, ſeroit-ce une preuve ſi convaincante en faveur de vos idées ſur la tolérance ? Qu'y auroit-il d'éton-

(1) *De ſi terribles coups.* Voy. ſur l'idolâtrie de Salomon & ſur ſes ſuites, Rois III chap. XI, &c.

nant que des Sujets, accoutumés depuis long-temps à obéir, euſſent fermé les yeux par reſpect ou même par crainte, ſur les écarts d'un Roi qui les avoit gouvernés d'abord avec tant de ſageſſe & tant de gloire ? Et s'agit-il dans votre Traité de ſavoir, ſi les Sujets doivent tolérer leurs Souverains, ou ſi les Souverains doivent tolérer leurs Sujets, lorſqu'ils profeſſent un culte différent de celui de l'Etat ? Salomon idolâtre, mais Salomon Roi, & Roi malheureux, n'étoit donc pas un exemple à citer avec tant de confiance.

Jéroboam & Roboam (1) *érigerent des Idoles.* Oui, Monſieur, & pluſieurs de nos Rois imiterent leur impiété. Mais dans ces grandes défections, où les Rois & les Peuples entraînés par l'exemple de leurs Rois, abandonnoient le culte de leurs peres, pour adorer des Dieux étrangers, le petit nombre des Iſraélites fideles pouvoit-il ne pas tolérer la foule des prévaricateurs ? Qui doute, que les Religions opprimées doivent tolérer la dominante !

(1) *Jéroboam & Roboam.* Voy. Rois, III. chap. XII, XIV, &c.

§. II.

Du Grand-Prêtre Urias.

Urias, dites-vous, *érige un Autel du Roi de Syrie.* Qu'appellez-vous, Monsieur, *un Autel du Roi de Syrie?* Qu'entendez-vous par-là ? Votre stile, toujours intelligible & clair, est ici assez obscur.

Pressé par Teglat-Phalazar, devenu de son allié son vainqueur & son maître, Achaz veut l'appaiser par ses présens. Faute d'autre ressource, il prend le parti de consacrer à cet objet tout l'airain du magnifique Autel des holocaustes, construit par Salomon ; & d'en faire ériger un plus simple dans le goût de celui de Damas, où il étoit allé au-devant du Monarque Assyrien. Il en envoie le modele au Grand-Prêtre *Urias*, avec ordre de substituer ce nouvel Autel à l'ancien, qu'il se réservoit, pour en vendre le métal (1). Urias obéit : c'est-là ce que vous appellez *ériger un Autel du Roi de Syrie !* Soit : nous ne disputerons pas sur les termes.

(1) *Pour en vendre le métal*, &c. Voy. IV. Rois. 16. *Aut.*

Mais, Monsieur, cet acte d'obéissance est-il un acte d'idolâtrie? Depuis quand est-ce une impiété dans un Prêtre, de sacrifier les ustensiles précieux du culte aux besoins pressans du Prince & de la patrie? Et qu'est-ce que tout cela prouve en faveur de la tolérance?

Il est vrai, que dans la suite Achaz, après avoir long-temps mêlé les pratiques des Idolâtres au culte du Seigneur, l'abandonna entierement, & se livra à l'idolâtrie avec une grande partie de son peuple. Puisque vous n'en dites rien, vous n'avez pas cru sans doute, que ce fût une preuve à alléguer : vous avez raison ; l'idolâtrie de ce Prince ne prouveroit pas plus que celle de Roboam, Jéroboam, &c.

Au reste, Monsieur, Dieu qui, dans la Théocratie Judaïque, s'étoit réservé la vengeance de ces grandes apostasies, punit promptement & sévérement celle d'Achaz & de ses Sujets (1).

(1) *D'Achaz & de ses Sujets. Nos peres ont péché*, dit le pieux Ezéchias son fils, *& la colere de l'Eternel a éclaté contre eux : ils ont été livrés à la mort & à l'opprobre : ils ont péri par le glaive, & nos femmes & nos enfans ont été emmenés en captivité, &c.* (II. Parallip. xxix. 6.) *Aut.*

§. III.

Conduite d'Aza & autres Rois. S'ils furent tolérans. Maladreſſe du ſavant Ecrivain.

Le ſaint Roi Aza, dites-vous encore, *ne détruit point les hauts lieux.* 1°. Le culte des hauts lieux, quoiqu'illégitime, n'étoit point idolâtrique. C'étoit donc imperfection, prudence timide de le ſouffrir : mais on pourroit douter que ce fût tolérance, dans le ſens que vous l'entendez.

2°. Quoi qu'il en ſoit, Aza, après avoir fait tant de choſes pour rétablir le vrai culte dans ſes Etats, pouvoit craindre d'aigrir les eſprits en allant plus loin ; il crut devoir céder à la néceſſité, & nous ne penſons pas que votre deſſein ſoit d'apprendre à vos Souverains, qu'il faut ſouffrir ce qu'on ne peut empêcher. Perſonne ne l'ignore.

3°. Notre Hiſtoire nous repréſente ce ſaint Roi, *ôtant de ſes Etats toutes les abominations*, puniſſant l'idolâtrie juſques dans ſa mere, jurant avec tout ſon peuple de *mettre à mort quiconque d'entr'eux ne chercheroit pas de tout ſon cœur*

le Dieu de leurs peres (1) ; & vous le mettez au nombre des Rois tolérans !

Quand on voit ce religieux Monarque, & à son exemple, Josaphat, Ezéchias, Manassés, Josias, &c. briser les Idoles, renverser leurs Temples, chasser du pays leurs adorateurs & leurs Prêtres, il semble qu'il est difficile de se persuader qu'il n'y ait eu sous nos Rois *aucune contrainte sur la Religion.*

Y pensiez-vous donc, Monsieur, quand vous proposiez le saint Roi Aza pour modele de tolérance à vos Gouvernemens? S'ils l'imitoient, Sectaires, Déistes, Philosophes, Juifs, &c. nous crierions tous à la persécution. Avocat imprudent, vous trahissez la cause que vous croyez défendre.

Il ne vous manqueroit plus que de citer Jesabel, égorgeant les Prophetes du Seigneur; Jehu massacrant en un seul jour tous les Prêtres de Baal; Manassés, avant son retour au Seigneur, inondant Jérusalem du sang des fideles qui refusoient d'adorer ses Idoles, &c. Ce seroit d'admirables modeles de tolérance, & d'excellentes preuves qu'il n'y eut sous nos Rois *aucune contrainte sur la Religion.*

Nous sommes avec respect, &c.

---

(1) *Le Dieu de leurs pères.* Voy. Parallip. II. chap. XV. *Aut.*

LETTRE VII.

Preuves d'une tolérance universelle dans le Judaïsme tirées des Prophetes.

Vous ne réussissez pas mieux, Monsieur, à prouver la pratique d'une tolérance universelle par la conduite & les écrits de nos Prophetes.

§. I.

Sévérité d'Elie & d'Elisée.

Vous commencez par citer deux traits de sévérité; l'un d'Elie, l'autre d'Elisée. Ce n'est pas une preuve en faveur de la tolérance, vous en convenez; c'est une objection que vous feignez de résoudre, pour avoir occasion de censurer la conduite de ces deux Prophetes (1).

(1) *Censurer la conduite de ces deux Prophetes.* Ces deux faits ont été cités par Tindal, de même que ceux de Josué, de Michas, des Bethsamites, & presque tous ceux dont il a été, & dont il sera question dans cette Lettre. M. de Voltaire ne fait que répéter ce qu'avoit dit

» Elie, dites-vous, fit descendre le feu » céleste pour consumer les Prêtres de » Baal. Elisée fit venir des ours pour » dévorer quarante-deux petits enfans, » qui l'avoient appellé tête chauve : mais » ces exemples sont rares, & des faits » qu'il seroit un peu dur de vouloir » imiter «.

Ne craignez point, Monsieur, qu'on les *imite ;* les hommes qui d'un mot font sortir les ours des forêts, & descendre le feu du Ciel, seront toujours *rares* sur la terre ; & quand il s'en trouvera quelques-uns revêtus de ce pouvoir, on pourra croire qu'ils n'agiront que par de justes motifs.

Remarquons en passant que ce ne fut point *pour consumer les Prêtres de Baal*, qu'Elie fit descendre le feu du Ciel,

---

avant lui le Déiste Anglois. Loin qu'il ait dans toutes ces petites critiques la gloire de l'invention, il n'a pas même celle d'en faire une application heureuse. S'est-il flatté qu'on ne liroit jamais Tindal, ou qu'on ignoreroit toujours les savantes réponses qu'on lui a faites ? Quel rôle pour les Oracles de la Philosophie, pour ces génies supérieurs, qui se croyent destinés à éclairer l'univers, de se faire ainsi à tout propos les foibles Copistes d'un foible Ecrivain ! *Edit.*

mais pour punir les satellites d'Achab ; qui lui portoient de la part de ce Prince impie l'ordre de se rendre à la Cour, & qui s'avançoient pour l'y contraindre, sans respect pour son Ministere. Ce sont deux faits différens, qu'un homme, versé comme vous dans notre histoire, n'auroit pas dû confondre. Vous avez mal lu, Monsieur, le troisieme livre des Rois, que vous citez. Mais, *la nature de l'homme est si foible, & l'on a tant d'affaires dans la vie....* que ces petites méprises ne doivent point étonner.

§. II.

Si Elisée permit à Naaman d'adorer les Idoles.

» Mais, ajoutez-vous, lorsque Naaman » l'idolâtre demanda à Elisée, s'il lui » étoit permis de suivre son Roi dans le » Temple de Remmon, & d'y adorer » avec lui ; ce même Elisée, qui avoit » fait dévorer les enfans par les ours (1),

(1) *Dévorer les enfans par les ours.* A ce qu'on a dit plus haut sur cet événement, nous ajouterons une observation du docte Léland : c'est que ces enfans étoient de Bethel, siége

» ne lui répondit-il pas : allez en paix? «

Naaman l'idolâtre ! Naaman, guéri par Eliſée, avoit embraſſé le culte du Dieu d'Iſraël ; il n'étoit donc plus *idolâtre*.

---

principal de l'idolâtrie qui régnoit alors dans Iſraël. Eſt-il inconcevable qu'un événement, qui pouvoit arriver naturellement, ait été ménagé par la Providence, pour venger ſon Prophete outragé dans le temps qu'il commençoit ſa miſſion, & pour punir les peres idolâtres dans leurs enfans idolâtres & impies comme eux ?

Il ne faut pas s'imaginer, que ces *petits enfans* fuſſent des enfans, qui n'avoient pas encore atteint l'âge de raiſon. Les mots du texte n'ont pas néceſſairement cette ſignification. Auſſi ſont-ils appliqués à la jeune Iſraélite emmenée priſonniere de guerre à Damas, & qui conſeilla à Naaman de s'adreſſer au Prophete Eliſée, (*Rois, liv. IV.*) Ils ſont appliqués à Salomon, après ſon élévation au trône & ſon mariage avec la fille de Pharaon, (*Rois, livre III.*) & même à Benjamin, déja pere de pluſieurs enfans. (*Gen. XLIV.*) *Ego puer parvulus, anochi naar katon*, diſoit Salomon dans ſa priere. Voyez les deux autres paſſages que nous venons de citer. On peut donc & on devroit traduire des *jeunes gens*, & non des *petits enfans*, ces derniers mots n'ayant pas dans la langue Françoiſe la même étendue que les mots Hébreux *naarim katonim*.

Tindal faiſoit encore une autre objection contre ce fait : nous ſommes ſurpris que M. de Voltaire l'ait négligée ; elle étoit auſſi digne

La queſtion même qu'il fait au Prophete en eſt la preuve : c'eſt une ſorte de cas de conſcience qu'il lui propoſe. Il venoit de déclarer, qu'*il n'offriroit plus d'holocauſtes, ni de victimes aux Dieux étrangers, & qu'il n'adoreroit que le Seigneur.* Réſolu de tenir cet engagement, il veut ſavoir d'Eliſée, non s'il peut adorer l'Idole de Remmon, (c'eût été démentir dans l'inſtant la proteſtation qu'il venoit de faire) mais s'il peut continuer de remplir auprès de ſon Maître les fonctions de ſa charge dans le Temple de l'Idole ; de l'y accompagner, de lui donner le bras, & de s'y incliner même, s'il étoit néceſſaire pour le ſervice du Prince. Voilà tout ce qu'il demande, & tout ce qu'Eliſée lui permet.

Les termes d'y *adorer avec lui*, par leſquels vous rendez le texte, ſont une petite adreſſe qui ne peut en impoſer

---

que pluſieurs autres de trouver place dans ſes deux chapitres. Tindal donc diſoit, qu'il eſt impoſſible que deux ours mangent quarante-deux enfans. Mais on répondoit à Tindal, que le terme Hébreu ſignifie *déchirer*, *mettre en pieces*, auſſi-bien que *dévorer*. Nous avons cru devoir rapporter cette objection du Déiſte Anglois, parce qu'elle peut ſervir à faire juger du caractere de l'Ecrivain. *Edit.*

qu'à ceux qui n'entendent ni le mot Hébreu, ni le Latin qui y répond. Ces termes ne signifient pas nécessairement *adorer*, dans le sens que les François attachent d'ordinaire à cette expression : ils peuvent signifier aussi se *baisser*, *s'incliner*, &c.

De bonne foi, si nous ne trouvons pas, que cette permission, demandée par l'étranger Naaman, soit une preuve fort convaincante (1) que la tolérance fut toujours mise en pratique dans le Judaïsme, est-ce notre faute ?

(1) *Preuve fort convaincante.* Elle le seroit encore moins en admettant l'explication que le savant Bochart donne de ce passage. Ce n'est pas, selon lui, une permission que Naaman demande pour l'avenir ; c'est un humble aveu du passé, l'expression de son vif repentir ; & la réponse du Prophete, *allez en paix*, n'a d'autre but que de rassurer une conscience allarmée. Bochart prétend que le texte original est susceptible de ce sens, & nous le croyons comme lui. M. de Voltaire aime-t-il mieux cette explication ? *Edit.*

§. III.

Rois idolâtres appellés par les Prophetes les Serviteurs de Dieu.

Eſt-ce notre faute encore, ſi nous n'appercevons pas le plus léger rapport entre la queſtion que vous traitez & ce que vous dites ici ?

» Nabuchodonoſor eſt appellé dans » Jérémie le ſerviteur de Dieu. Le Kir » ou Koreſch, ou Koſroès, que nous ap- » pellons Cyrus, n'eſt pas moins favoriſé. » Dieu, dans Iſaïe, l'appelle ſon Chriſt, » ſon Oint, quoiqu'il ne fut pas oint, » ſelon la ſignification commune de ce » mot, & qu'il ſuivit la Religion de » Zoroaſtre : il l'appelle ſon Paſteur, » quoiqu'il fut uſurpateur aux yeux des » hommes. Il n'y a pas dans toute la » ſainte Ecriture une plus grande marque » de prédilection «.

Que d'érudition en pure perte ! *Le Kir, Koreſch ou Koſroès*, &c. poudre aux yeux des ignorans.

Dieu l'appelle ſon Oint, quoiqu'il ne fut pas oint, ſelon la ſignification commune de ce mot. Qu'y a-t-il là d'étonnant ? Ne peut-on prendre les mots que

dans leur signification commune ? La belle réflexion !

Quoiqu'il suivit la Religion de Zoroastre, &c. Vous êtes surpris que cette Religion n'ait pas mis un obstacle aux faveurs de Dieu ; & vous dites ailleurs, que ses Sectateurs *n'adoroient que l'Etre suprême & qu'ils lui rendoient un culte pur* !

Il l'appelle son Pasteur, quoiqu'il fut usurpateur aux yeux des hommes, &c. Quoique *usurpateur aux yeux des hommes*, Cyrus n'en exécutoit pas moins les conseils de Dieu sur son peuple. Voilà pourquoi il l'appelle *son Pasteur*.

Mais laissons ces observations ; venons au fait. Nos Prophetes appellent Nabuchodonosor *Serviteur de Dieu*, & Cyrus *son Oint, son Christ, son Pasteur*. Oui, Monsieur, & c'est ce qui prouve que le Dieu qu'adoroient nos peres n'étoit pas, comme l'ont prétendu quelques *Libres-Penseurs*, un Dieu particulier, une Divinité locale (1) ; mais le Dieu de l'univers, dont la providence conduit tous les événemens, & s'étend sur tous les

(1) *Une Divinité locale.* C'est ainsi que M. de Voltaire représente en plus d'un endroit le Dieu des Juifs. *Aut.*

Empires. Les Rois, les Conquérans sont à ses ordres, & n'exécutent que ses volontés. Ils sont dans sa main des instrumens de miséricorde ou de vengeance. C'est donc à juste titre que nos Prophetes les appellent ses *Serviteurs & ses Ministres.* Mais de ce que les Rois & les Conquérans idolâtres sont en ce sens les serviteurs de Dieu, s'ensuit-il que la tolérance étoit pratiquée dans le Judaïsme ? La justesse de cette conséquence n'est assurément pas évidente ; c'est tout ce que nous nous permettons d'en dire.

§. IV.

Passage de Malachie.

» On voit dans Malachie, dites-vous, » que du levant au couchant, le nom du » Seigneur est grand parmi les nations, » & qu'on lui offre par-tout des oblations » pures «.

Mais le culte idolâtrique étant répandu chez presque tous les peuples du monde du temps de Malachie, le Prophete n'a ni pu ni voulu dire qu'alors on offroit partout des oblations pures au Seigneur. Ce texte n'est donc qu'une prédiction de ce qui doit arriver au jour, où tous les

peuples retourneront au vrai Dieu. Quand on ſait l'Hébreu comme vous, Monſieur, on n'ignore pas que dans cette langue la même inflexion dans un verbe ſert à déſigner le futur auſſi-bien que le préſent. Or quel rapport cette prédiction a-t-elle avec vos queſtions ſur la tolérance?

§. V.

Des Ninivites, de Melchiſedec, de Balaam, &c.

De Malachie, vous paſſez bruſquement aux Ninivites & à Melchiſedec, &c. » Dieu, dites-vous, prend ſoin des Ni-» nivites idolâtres; il les menace, il leur » pardonne. Melchiſedec, qui n'étoit » pas Juif, étoit Sacrificateur de Dieu; » Balaam, idolâtre, étoit Prophete. L'E-» criture nous apprend donc que non-» ſeulement Dieu toléroit tous les autres » peuples; mais qu'il en prend un ſoin » paternel, & nous oſons être intolérans.

Que voulez-vous dire, Monſieur, & à quoi tout cela revient-il? L'exemple de *Melchiſedec* qui, ſans être Juif, étoit adorateur & ſacrificateur du vrai Dieu, prouve-t-il que Dieu toléroit les Idolâtres, ou que l'intolérance ne fut pas

toujours mise en pratique dans le Judaïsme ?

Mais *il prend soin des Ninivites idolâtres.* C'est qu'il est le Dieu de tous les peuples. *Il leur pardonne.* C'est qu'ils font pénitence. Mais encore un coup, qu'est-ce que tout cela prouve en faveur de la question que vous traitez.

Balaam idolâtre. En êtes-vous bien sûr ? Ignorez-vous que c'est une question très-indécise ? Vous la tranchez fort légérement.

Balaam idolâtre étoit Prophete. Ceux qui croient que Balaam étoit idolâtre, ne le regardent pas comme un Prophete, mais comme un Magicien, un imposteur ; & ceux qui le croient Prophete, ne le regardent point comme idolâtre, mais comme avare & corrompu.

Quoi qu'il en soit, Balaam ne tarde pas de porter la peine dûe à ses crimes : une mort malheureuse en est le prix. C'est ainsi que Dieu le *tolere.*

Dieu tolere les idolâtres, & nous osons être intolérans. Admirable maniere de raisonner ! Mais Dieu tolere les scélérats ; en conclurez-vous que les Gouvernemens humains doivent les tolérer ?

§. VI.

§. VI.

Passages d'Ezéchiel.

Vous donnez enfin, Monsieur, comme une forte preuve de la tolérance dans le Judaïsme, que le livre d'Ezéchiel qui, selon vous, *annonce aux Juifs tout le contraire de ce que Moyse avoit annoncé, ait été inséré dans le Canon des Auteurs inspirés de Dieu.*

» Moyse, dites-vous, déclare plusieurs » fois aux Juifs, que Dieu punit les » peres dans les enfans, jusqu'à la qua- » trieme génération. Cependant, malgré » cette déclaration expresse de Dieu, » Ezéchiel leur dit que le fils ne portera » point l'iniquité de son pere : il va » même jusqu'à faire dire à Dieu qu'il » leur avoit donné des préceptes qui » n'étoient pas bons. Son livre n'en fut » pas moins reçu, malgré sa contradiction » formelle avec Moyse.

Pour que cette preuve fût solide, Monsieur, il faudroit que la contradiction prétendue fût réelle, & que les anciens Juifs l'eussent reconnue. Or, ni l'un ni l'autre.

Moyse dit, que les peres coupables

ſeront punis juſqu'à la quatrieme génération dans leurs enfans coupables comme eux. Ezéchiel aſſure, que les enfans innocens ne ſeront point punis pour leurs peres coupables. Y a-t-il là quelque contradiction ?

Les Juifs captifs à Babylone, prétendoient qu'ils n'étoient punis que pour les crimes de leurs peres : *Les peres*, diſoient-ils, *ont mangé le raiſin avant qu'il fût mûr, & les enfans en ont les dents agacées.* C'eſt pour leur fermer la bouche, qu'Ezéchiel les aſſure, de la maniere la plus poſitive, & dans les termes les plus forts, que s'ils ceſſent de ſuivre les exemples de leurs peres & d'imiter leurs crimes, ils n'en porteront point la peine. *Si un homme* (dit-il ch. XVIII.) *a un fils, qui conſidérant les crimes que ſon pere a commis, craint d'en commettre de pareils, & n'imite point ſes injuſtices & ſes déſordres, il ne mourra point pour les crimes de ſon pere ; mais il vivra, parce qu'il a pratiqué la juſtice, & qu'il a obſervé mes commandemens.* Ezéchiel ne contredit donc point Moyſe, qui ne parle que des enfans qui imitent les déſordres de leurs peres, & que Dieu punit en même temps pour les crimes de leurs peres & pour les leurs propres.

C'eſt ainſi qu'un ſavant Anglois expliquoit ces paſſages, en répondant à Tindal, qui propoſoit la même difficulté : & cette explication n'eſt pas nouvelle. Non-ſeulement c'eſt celle de nos Rabbins modernes les plus célebres, celle d'Aben-Ezra, de Salomon Jarchi, des Talmudiſtes dans la Ghémare ; c'eſt encore celle qu'avoit adoptée, longtemps avant eux, le Paraphraſte Caldéen. Tous entendent le texte de Moyſe, *des enfans rebelles qui marchent dans la voie perverſe de leurs peres.* Les Juifs anciens, non plus que les modernes, n'ont donc point reconnu cette prétendue contradiction formelle, que vous croyez voir entre ces paſſages, & qui n'y eſt pas.

Quant à ce que vous ajoutez, qu'Ezéchiel va juſqu'à faire dire à Dieu, qu'*il avoit donné à ſon peuple des préceptes qui n'étoient pas bons ;* ſi le Prophete avoit entendu par-là les préceptes & les loix données aux Hébreux dans le déſert, ces loix, ces préceptes que Moyſe appelle *ſaints*, *excellents*, *admirables*, la contradiction ſeroit formelle, ſans doute. Mais j'ouvre le vingtieme chapitre d'Ezéchiel, d'où vous tirez cette objection, & j'y lis ces paroles : *Je les ai délivrés de l'Egypte*, (dit le Seigneur

en parlant aux Juifs,) *je les ai conduits dans le déſert : & je leur ai donné mes préceptes & fait connoître mes jugemens*, dont l'obſervation fait vivre *ceux qui les pratiquent. Je leur ai donné auſſi mes Sabbats pour être un ſigne entr'eux & moi, afin qu'ils ſuſſent que c'eſt moi qui les ſanctifie. Mais ils m'ont irrité dans le déſert : ils n'ont point marché dans mes préceptes, & ils ont rejetté mes jugemens*, dont l'obſervation fait vivre *ceux qui les pratiquent. J'étois prêt à répandre ſur eux ma fureur, & à les exterminer dans la ſolitude : mais mon œil les a épargnés, & j'ai retenu ma colere, pour ne point leur ôter à tous la vie.*

J'ai dit enſuite à leurs enfans dans le déſert : Ne marchez point dans les préceptes de vos peres, ne gardez pas leurs jugemens, & ne vous ſouillez point avec leurs Idoles : Je ſuis le Seigneur votre Dieu ; marchez dans mes préceptes, gardez mes jugemens & obſervez-les. Mais les enfans m'ont irrité comme avoient fait leurs peres. Et ils n'ont point marché dans mes préceptes, dont l'obſervation fait vivre *ceux qui les pratiquent.*

Ezéchiel ne nie donc point l'excellence des préceptes que Dieu donna aux Iſ-

raélites dans le déſert, & dont Moyſe vante la bonté. Au contraire, il reconnoît & répete juſqu'à trois fois, que ces *préceptes étoient bons, & leur obſervation vivifiante.* Il eſt donc juſqu'ici parfaitement d'accord avec Moyſe.

Mais il ajoute, en continuant de faire parler le Seigneur : *J'ai donc levé ma main ſur eux*, (c'eſt-à-dire, je leur ai juré) *que je les répandrois parmi les nations, & que je les diſperſerois en divers climats, parce qu'ils ont rejetté mes préceptes, & tourné leurs yeux vers les Idoles de leurs peres. C'eſt pourquoi je leur ai donné des préceptes, qui ne ſont pas bons, & des jugemens, par leſquels ils ne vivront point; & pour les déſoler, & pour leur apprendre que je ſuis l'Eternel, je les ai ſouillés dans leurs offrandes, dans ces ſacrifices impurs où ils faiſoient paſſer par le feu tous leurs premiers nés.*

Comme s'il diſoit, parce qu'ils ont rejetté mes ſtatuts & mes préceptes, dont l'obſervation devoit les faire vivre & les rendre heureux, *je leur ai donné*, c'eſt-à-dire, je les ai laiſſés ſuivre (1) *des*

(1) *Je les ai laiſſés ſuivre. Je leur ai donné*, pour je les ai laiſſés ſuivre ; *je les ai ſouillés*,

ſtatuts & des préceptes tout différens. Quels ſtatuts & quels préceptes ! Les rites cruels & les pratiques déteſtables des peuples idolâtres (1), des adorateurs de Baal-Péor, de Moloch, &c. qui brûloient leurs enfans, & ſe livroient à mille impuretés en l'honneur de ces faux Dieux. Voilà *les préceptes qui n'étoient pas bons*, les honteuſes & funeſtes obſervances, auxquelles Dieu avoit abandonné les Iſrrélites prévaricateurs, & par leſquelles il les laiſſoit ſe ſouiller, pour les punir.

Nous ſavons que quelques Critiques ont imaginé d'autres explications de ce texte, & nous ne prétendons ni les réfuter ni les exclure. Mais quelque ſens qu'on veuille donner à ce paſſage, il eſt clair

---

au lieu de je les ai laiſſés ſe ſouiller ; *qui n'étoient pas bons*, c'eſt-à-dire déteſtables: toutes ces façons de parler ſont ſi communes dans l Ecriture, qu'elles ne peuvent arrêter que ceux qui n'auroient aucune connoiſſance de la langue Hébraïque. M. de Voltaire, ſans doute, n'eſt point dans ce cas. *Aut.*

(1) *Des peuples idolâtres.* Nous nous arrêtons à cette explication comme à la plus vraiſemblable & la plus conforme au texte. Elle eſt ſuivie par le Paraphraſte Caldéen, Louth, Wells, le ſavant Vitringa, &c. C'eſt celle que Waterland propoſe en répondant à Tindal. *Aut.*

qu'Ezéchiel n'a pas voulu contredire Moyſe, avec lequel il eſt d'accord ; & qu'il ne pouvoit le contredire qu'en ſe contrediſant lui-même ; ce qu'apparemment vous ne prétendez pas qu'il ait fait.

Cette *contradiction* prétendue *formelle* entre Ezéchiel & Moyſe n'eſt donc qu'une vaine chicane ; & l'argument en faveur de la tolérance, que vous en tirez, s'évanouit avec elle.

Voilà, Monſieur, toutes les preuves de tolérance que vous ont pu fournir l'hiſtoire de nos Juges & de nos Rois, la conduite & les écrits de nos Prophetes : nous n'en avons omis aucune. Sérieuſement, les croyez-vous encore fort ſolides, & bien capables de la perſuader à vos Gouvernemens ? Nous en doutons ; & pour vous le dire confidemment, nous qui la ſouhaitons, nous à qui elle eſt néceſſaire, nous la croyons juſqu'ici fort mal prouvée dans vos deux chapitres. Eh ! Monſieur, n'aviez-vous rien de mieux à dire ? Il nous ſemble que vous n'êtes point aſſez délicat ſur le choix des preuves ; prenez-y garde : les mauvaiſes raiſons nuiſent aux bonnes.

Nous ſommes, avec la plus haute eſtime, &c.

LETTRE VIII.

Des différentes Sectes Juives. Si elles prouvent la pratique d'une tolérance extrême dans le Judaïsme. Mépriſes & contradictions du ſavant Critique.

VOUS trouvez donc, Monſieur, quelque choſe à louer dans les anciens Hébreux ; vous croyez même pouvoir les propoſer pour modele aux nations polies de l'Europe ? *Cette horde barbare, ce peuple intolérant, & le plus intolérant de toute l'antiquité* (1) étoit non-ſeulement *tolérant, mais d'une tolérance ex-*

(1) *De toute l'antiquité.* Si M. de Voltaire nous reproche d'avoir été le *peuple le plus intolérant de toute l'antiquité*, nous pouvons nous conſoler : il reproche bien aux Chrétiens d'avoir été *juſqu'ici les plus intolérans des hommes.* C'eſt à cette prétendue intolérance qu'il attribue les cruelles & ſanglantes perſécutions que les Chrétiens ſouffrirent ſous les Néron, les Domitien, les Maximien, les Dece, &c. Empereurs Romains tout-à-fait tolérans. Qui ne connoît point leur humanité & leur douceur ? *Edit.*

trême. L'éloge pourra paroître contradictoire à quelques Lecteurs : il eſt donc à propos de voir juſqu'à quel point nos peres le méritent.

Vous le fondez ſur l'extrême oppoſition des Sectes qu'ils tolérerent. Pour ſentir toute la force, toute la ſolidité de cette preuve, il faut examiner d'abord, ſi vous expoſez fidelement les opinions de ces Sectes ; en ſecond lieu, ſi en ſuppoſant votre expoſé vrai, elles ne pouvoient ſe tolérer ſans une *extrême* tolérance ; enfin, ſi elles ſe tolérerent en effet. Tel eſt, Monſieur, l'objet de cette Lettre. Il ſeroit aſſez ſingulier qu'après avoir tant de fois outragé nos ancêtres ſans ſujet, vous les euſſiez loués ſans raiſon.

§. I.

Des Phariſiens.

Si l'on vous en croit, Monſieur, les Phariſiens ſont nouveaux, & leur Secte *n'eſt pas beaucoup antérieure à votre Ere vulgaire* (1). Vous allez encore plus loin

(1) *Ere vulgaire.* Voy. Dict. Phil. & Phil. de l'Hiſt.

dans un autre endroit ; vous fixez l'époque de leur origine, & vous dites qu'*ils ne commencerent que très-peu de temps avant J. C.* (1).

Cette assertion, Monsieur, ne paroît pas aisée à concilier avec les écrits de Josephe, qui les représente comme redoutables aux Souverains, dès le temps du Grand-Prêtre Hircan, environ cent vingt ans avant J. C. Il peut y avoir quelque difficulté à concevoir qu'une Secte redoutée des Souverains, *cent vingt ans avant J. C.* & qui dès-lors, selon vous-même, vouloit condamner le Grand-Prêtre à la prison & au fouet (2), n'ait commencé que *très-peu de temps avant J. C.*

Vous ajoutez que les *Pharisiens ne commencerent que sous Hillel.* Or on fait vivre Hillel sous Hérode-le-Grand ; & vous le faites vous-même contemporain de Gamaliel, dont Paul fut le Disciple (3). Pensez-vous, Monsieur,

---

(1) *Avant J. C.* Voy. Dict. Phil. art. RÉSURRECTION. *Aut.*

(2) *Et au fouet.* Voy. Phil. de l'Hist. art. *des Juifs depuis Saül.* Aut.

(3) *Fut le Disciple.* Voy. Dict. Phil. art. RÉSURRECTION. *Aut.*

qu'il soit si facile de comprendre qu'une Secte nombreuse & puissante *cent vingt ans avant J. C.* ait eu pour fondateur un homme qui vivoit sous Hérode-le-Grand, un *contemporain du maître de Paul ?* Apparemment Hillel fonda cette Secte, lorsqu'il étoit encore en nourrice ! ou ce Nestor des Hébreux vécut beaucoup plus long-temps que celui des Grecs.

Mais laissons là ces petites contradictions sur l'origine des Pharisiens, que Casaubon juge antérieure de plus de deux cens ans à votre Ere vulgaire, que Scaliger place sous les Machabées (1), que d'autres font remonter jusqu'au temps

(1) *Sous les Machabées.* Scaliger, Serarius & Drusius, sans oser rien déterminer, ont cru que les Pharisiens ont pu tirer leur origine de cette société de Juifs, qui du temps des Machabées se retirerent dans les déserts pour éviter la persécution. On les nomma d'abord Asidéens, & ensuite Pharisiens, c'est-à-dire *séparés*, parce qu'ils l'étoient en effet, d'abord par leur demeure & ensuite par leur attachement aux Traditions, par leurs habits, leurs austérités, &c.

D'autres ont cru que le nom de Pharisiens vient du mot *Paras*, c'est-à-dire récompense, parce qu'ils servoient Dieu dans la vue de la récompense, & qu'ils soutenoient contre les Saducéens les peines & les récompenses d'une autre vie. *Aut.*

d'Esdras ; en un mot, dont tous les Savans ne parlent qu'avec incertitude, & que vous fixez avec tant de précision & tant de confiance (1).

Passons à l'exposé que vous faites de leur doctrine. Vous dites dans votre texte qu'*ils croyoient à la fatalité & à la Métempsicose ;* & vous ajoutez en note : *Le dogme de la fatalité est ancien & universel* (universel, c'est beaucoup dire,) *on le trouve toujours dans Homere, il étoit soutenu par les Philosophes.* Vous voulez apparemment faire confondre le système des Pharisiens avec celui d'Homere & ceux des Philosophes. Il y a pourtant entre ces opinions des différences qu'il eût été bon de faire observer à vos Lecteurs.

---

(1) *Tant de confiance.* » On ne connoît point, » dit Basnage, l'origine des Pharisiens, ni le » temps auquel ils ont commencé de paroître. . . » Il vaut mieux avouer qu'on ignore la véritable » origine de cette Secte, que de la chercher » inutilement «. Voy. l'Hist. des Juifs, liv. II, chap. 10. *Aut.*

Un Rabin, qui écrivoit dans le XII siecle, les jugeoit plus anciens. Il croyoit pouvoir prouver l'ancienneté des Pharisiens par une succession suivie depuis Adam jusqu'à son temps. *Chret.*

La *fatalité* d'Homere eſt ſupérieure à Jupiter même : le deſtin ordonne, Jupiter ne peut qu'obéir. Celle des Philoſophes, ou du moins de quelques Philoſophes eſt un enchainement de cauſes & d'effets ſans premiere cauſe ; ou, ſelon d'autres, un enchainement de cauſes & d'effets néceſſaire & phyſique ; ſyſtêmes dont l'un eſt un abſurde athéiſme, & l'autre ôte ou ſemble ôter à Dieu ſa providence, & à l'homme ſa liberté.

Les Phariſiens au contraire mettoient en ſureté la liberté de l'homme & la providence de Dieu. Leur *fatalité*, ſi l'on peut uſer de ce terme pour exprimer leur ſentiment, eſt la Providence même & ſes décrets. » Les Phariſiens, dit » Joſephe, Phariſien lui-même, & par » conſéquent bien inſtruit de leurs opi- » nions, croyent que les décrets de la » Providence reglent tous les événemens » naturels ; mais ils n'ôtent point à » l'homme la liberté de ſe déterminer. » Ils penſent que la Providence, qui » agit d'une maniere abſolue dans les » événemens de la nature, modere ſon » pouvoir dans les actes du vice & de » la vertu, afin qu'ils ſoient libres & » dignes de châtiment ou de récom- » penſe «.

Voilà, Monsieur, quelle étoit la fatalité des Pharisiens. Il nous semble que ce n'est pas là le destin d'Homere ni la fatalité de quelques Philosophes : ce n'est pas même la vôtre (1) ; celle des Pharisiens n'a, ce nous semble, rien de répréhensible (2).

---

(1) *Méme la vôtre.* Voyez en effet les articles CHAÎNE DES ÉVÉNEMENS, DESTINÉE, LIBERTÉ, &c. du Diction. Phil. L'Auteur y soutient la fatalité absolue : il y prétend, que tout est *nécessaire* dans le moral, comme dans le physique ; que l'homme n'a pas plus de liberté que son chien ; que nous voulons *nécessairement*, en conséquence des idées qui se présentent *nécessairement à nous*, &c Et si vous voulez savoir ce que deviendra la liberté, il répond qu'il ne vous entend pas ; & si vous lui demandez comment la Justice divine peut punir des crimes commis *nécessairement*, il dit qu'il y a des gens qui le savent, mais que ce n'est pas lui ; & si vous insistez, il ajoute : » j'ai *nécessairement* » la passion d'écrire ceci, & toi tu as la passion » de me condamner : nous sommes tous deux » également sots, également les jouets de la » destinée. Ta nature est de faire du mal ; la » mienne est d'aimer la vérité & de la publier » malgré toi «. Doctrine lumineuse, salutaire, digne des Oracles de la Philosophie moderne ! Voilà le consolant résultat de leurs recherches & l'heureux fruit de leurs travaux ! Quels ignorans & grossiers Philosophes que nos Pharisiens, en comparaison de ces *Messieurs !* Aut.

(2) *Rien de répréhensible.* C'étoit, selon

La *Métempsycose* des Pharisiens n'est pas non plus celle de l'*admirable quinzieme livre des Métamorphoses d'Ovide.* Les Pharisiens croyoient que les ames des Justes passoient dans un lieu de délices, d'où elles pouvoient revenir sur la terre animer d'autres corps humains. Mais, en même temps, ils tenoient pour certain, que les ames des méchans, renfermées pour toujours dans des cachots ténébreux, y souffroient éternellement des peines proportionnées à leurs crimes. Ces idées, si nous ne nous trompons, ne sont pas tout-à-fait la même chose que la Métempsycose *apportée des Indes par Pythagore, & chantée par Ovide.*

Quoi qu'il en soit, les opinions des Pharisiens ne contredisant en rien la loi de Moyse, nous ne voyons pas que, pour les tolérer, il fût besoin d'une *tolérance extrême.*

Josephe, un de leurs principes, que l'homme, pour faire le bien, a besoin du secours de la destinée, c'est-à-dire de la Providence & de sa grace. Pouvoient-ils s'expliquer d'une façon plus orthodoxe ? *Edit.*

§. II.

Des Eſſéniens.

Il en étoit moins beſoin encore pour les Eſſéniens : car c'étoit moins une Secte d'hérétiques, qu'une eſpece d'Ordre Religieux, une aſſociation d'hommes pieux & zélés que le deſir d'une plus haute perfection avoit réunis. Occupés de la contemplation, ou de l'agriculture & autres arts utiles, ils menoient dans la retraite une vie innocente & pure ; & fideles adorateurs du Dieu de nos peres, *s'ils n'offroient point de ſacrifices dans le Temple*, ils y envoyoient leurs oblations. Pleins de reſpect pour le Légiſlateur, ſon nom étoit ce qu'il y avoit pour eux de plus vénérable. Ils regardoient comme des blaſphémateurs ceux qui oſoient en parler mal ; & (ce n'étoit pas là de la tolérance) ils les mettoient impitoyablement à mort.

Ils penſoient, à la vérité, qu'au ſortir de cette vie, les ames des Juſtes étoient tranſportées au-delà de l'Océan, dans un ſéjour délicieux, où les froids rigoureux de l'hiver ni les chaleurs brûlantes de l'été ne ſe faiſoient jamais ſentir ; & que

les ames des Méchans étoient renfermées sous la terre, dans un antre ténébreux & glacé, où ils souffroient d'éternels tourmens. Mais cette opinion, quoiqu'assez semblable à celle des Grecs, ne s'éloignoit pas de celle des Pharisiens & de la plupart des Juifs. D'accord avec eux sur le fonds du dogme, c'est-à-dire sur les récompenses & les peines d'une autre vie, les Esséniens convenoient de la chose, & ne différoient que sur le lieu. Cette légere différence ne pouvoit-elle pas être tolérée, sur-tout en des hommes, qui honoroient la nation par des vertus (1) admirées même des Payens (2).

---

(1) *La nation par des vertus.* Voyez ce qu'en ont dit Josephe & Philon avant lui. Quelques Chrétiens en ont été si frappés, qu'ils ont voulu en faire honneur à leur Eglise naissante. *Edit.*

(2) *Des Payens mêmes.* Voy. Solin, ch. 38, & Pline, liv. V. Pline remarque, comme Philon & peut-être d'après lui, que les Esséniens se distinguoient par leur continence & par leur désintéressement; que ce peuple singulier vivoit sans argent & se perpétuoit sans mariages, ceux qui mouroient se trouvant remplacés par les nouveaux Disciples, que le dégoût du monde & le desir de mener une vie plus tranquille & plus vertueuse leur amenoit de toutes parts. *Esseni gens sola & in toto orbe præter cæteras mira, sine ullâ fœminâ, omni venere abdicatâ,*

Vos Théologiens, Monsieur, ne sont pas tous d'accord sur le séjour des peines & des récompenses (1) de l'autre vie ; ils se tolérent néanmoins les uns les autres ; & le Poëte célebre, qui parmi vous s'est avisé de mettre l'enfer *par-delà le soleil dans un globe uniquement destiné à cet usage*, n'a point été inquiété, que nous sachions, pour une opinion si singuliere. Croyez-vous, Monsieur, qu'il ait fallu, pour cela, *une tolérance extrême ?*

En un mot, dire, les Esséniens ont été tolérés par les Juifs, donc les Juifs étoient d'une *tolérance extrême ;* ce n'est

---

sine pecuniâ. In diem convenarum turba renascitur, largè frequentantibus, quos vitâ fessos ad mores eorum fortunæ fluctus agitat. Ita, (incredibile dictu !) gens æterna est, in quâ nemo nascitur : tam fœcunda illis aliorum vitæ pœnitentia est ! Edit.

(1) *Des peines & des récompenses.* » Les » Théologiens, dit M. de Voltaire n'ont point » encore décidé comme un article de foi, » que l'enfer fut au centre de la terre, ainsi » qu'il l'étoit dans la Théologie Payenne. » Quelques-uns (un Anglois) l'ont placé dans » le soleil, &c «. Sur quoi nous observerons en passant, qu'il nous paroît étonnant qu'un Chrétien aussi instruit que M. de Voltaire s'imagine que dans sa Religion les Théologiens décident des articles de foi. *Edit.*

pas faire, ce nous semble, un raisonnement sans réplique. On en sent encore mieux le foible, lorsqu'on le rapproche des magnifiques éloges donnés aux Esséniens par Philon & par Josephe. Ces deux savans Juifs auroient-ils tant vanté une Secte hérétique ?

§. III.

Des Saducéens.

La tolérance dont jouirent les Saducéens auroit de quoi surprendre davantage ; mais vous avez l'art de diminuer l'étonnement, précisément en voulant l'augmenter.

» Lorsque l'immortalité de l'ame, » dites-vous, fut un dogme reçu, ce qui » probablement avoit commencé dès le » temps de la captivité de Babylone, la » Secte des Saducéens persista toujours à » croire qu'il n'y avoit ni peines ni ré- » compenses après la mort «. Avant vous, Monsieur, le Déiste Morgan avoit déja prétendu, que les Saducéens n'étoient que les restes des anciens Juifs ; & qu'ils n'avoient fait que persister dans les sentimens de leurs peres, en refusant d'adopter la nouvelle doctrine de l'im-

mortalité de l'ame & d'une vie à venir qu'enſeignoient les Babyloniens, & que les Juifs, dit-il, avoient appris d'eux pendant la captivité. Si vous n'embraſſez pas ouvertement ici, comme ailleurs, l'opinion de ce Critique ; on ſent aſſez, que par ces mots, *la Secte des Saducéens perſiſta toujours, &c.* vous voulez donner à entendre que cette Secte étoit bien antérieure à la captivité de Babylone. Mais cette ancienneté des Saducéens & de leurs dogmes, vous paroît-elle une preuve qu'on ne devoit pas les tolérer ? Il nous ſemble, Monſieur, qu'elle pourroit prouver tout le contraire.

Vous ajoutez qu'ils *différoient beaucoup plus des autres Juifs, que les Proteſtans ne different des Catholiques.* C'eſt, ſi nous ne nous trompons, ce qu'il ſeroit peut-être difficile de prouver, ſur-tout dans vos principes. Autant que nous en pouvons juger, des points eſſentiels, des articles fondamentaux diviſent les Proteſtans d'avec les Catholiques ; & ce qui fait encore plus d'impreſſion ſur le commun des hommes, & contribue davantage à éterniſer les ſchiſmes, des rites différens & qui tiennent à la croyance ſéparent les uns d'avec les autres. Mais rien de ſemblable ne diſ-

tinguoit les Saducéens des Pharisiens & des autres Juifs ; ils prioient dans le même Temple, ils observoient les mêmes rites & suivoient les mêmes usages ; ils croyoient comme les autres un Dieu, sa Providence, sa justice vengeresse, &c.

Il est vrai qu'ils n'admettoient point de peines & de récompenses après la mort : mais ne vous souvient-il plus qu'*il est très-certain & indubitable, que Moyse ne proposa aux Juifs en aucun endroit les peines & les récompenses d'une autre vie ; que le grand Arnaud le dit nettement & avec force dans son Apologie de Port-Royal* (1) *; que le savant Evêque de Worcester l'a prouvé évidemment dans sa divine légation de Moyse* (2)? Du moins ne devriez-vous pas oublier ce que vous avez dit vous-même, & répété cent fois, que *Moyse ne dit pas un mot qui puisse avoir le moindre rapport avec les châtimens d'une autre vie* (3) *; que la croyance des esprits &*

(1) *De Port-Royal.* Voy. Traité de la Tolérance, art. *de l'extrême tolérance des Juifs.* Aut.

(2) *Légation de Moyse.* Voy. Dict. Phil. art. RELIGION. *Aut.*

(3) *D'une autre vie.* Voy. Dict. Phil. art. ENFER. *Aut.*

de la permanence des ames étoient des dogmes inconnus aux anciens Juifs ; que ces dogmes étoient ceux des Egyptiens, des Babyloniens, des Perſes, &c. & qu'ils ne conſtituoient nullement la Religion des Juifs (1).

» Les Saducéens, dites-vous, demeu-» rerent dans la communion de leurs » freres : on vit même des Grands-Prêtres » de leur Secte «. Qu'y a-t-il là d'étonnant dans vos principes ? Si les dogmes que nioient les Saducéens, étoient *nouveaux*, s'il n'en eſt pas dit *un mot* dans la loi, *ſi ces dogmes ne conſtituoient nullement la Religion des Juifs*, ce n'étoient donc pas des articles eſſentiels de leur croyance ; les Saducéens *ne différoient donc pas des autres Juifs, beaucoup plus que les Proteſtans ne different des Catholiques ;* & ils pouvoient, ſans une tolérance extrême, reſter dans la communion de leurs freres, & avoir des Grands-Prêtres de leur Secte.

Comme vous raiſonnez, Monſieur ! Vous voulez prouver *l'extrême tolérance* des Juifs, parce qu'ils tolérerent les Saducéens ; & vous ne ceſſez de dire que

(1) *Nullement la Religion des Juifs.* Voyez Philoſophie de l'Hiſtoire. *Aut.*

les dogmes qu'ils rejettoient *ne constituoient point la Religion Juive !* Vous voulez qu'on s'étonne de voir des Grands-Prêtres de leur Secte ; & vous répétez qu'*on n'étoit alors Grand-Prêtre que les armes à la main, & qu'on n'arrivoit au Sanctuaire que sur les cadavres de ses rivaux* (1). La violence prouve-t-elle le droit & le consentement?

Pour nous, Monsieur, nous pensons & nous avons nos preuves, que les Saducéens & leurs dogmes étoient nouveaux ; que leur Secte, loin d'être antérieure à la captivité de Babylone, ne commença qu'environ trois cens ans après, sous le Pontificat d'Onias ; qu'Antigonus & Sadoc en furent les fondateurs, & que celui-ci lui donna son nom ; qu'égarés par des principes de spiritualité & de pur amour mal entendus (2), les Sa-

(1) *De ses rivaux.* Voy. Phil. de l'Hist. art. *Des Juifs depuis Saül.* Aut.

(2) *De pur amour mal entendus.* Antigonus avoit pour maxime qu'on doit servir Dieu par pur amour, & non par intérêt & dans la vue des récompenses. Le croiroit-on ? c'est d'un principe épuré, que partirent ses Disciples pour nier les récompenses de l'autre vie & l'immortalité de l'ame. Voy. Basnage. *Hist. des Juifs.* Aut.

ducéens errerent sur des points importans, & nierent des vérités dont la croyance utile & salutaire aux hommes nous avoit été transmise au moins par des traditions respectables, & qui remontent à l'origine de la nation.

Que si vous nous demandez comment avec ces erreurs ils resterent dans la communion de leurs freres, comment on en vit même quelques-uns Grands-Prêtres, nous vous dirons :

1°. Que s'il y a une tolérance de consentement & d'approbation, il y en a une de ménagement & de nécessité ; & que n'ayant jamais eu ni ne pouvant avoir l'une, il n'est pas aussi surprenant que vous le pensez, que nous ayons eu l'autre.

2°. Que ces Matérialistes plus raisonnables & moins dangereux que ceux de nos jours, respectoient au moins les grands dogmes de la Religion dominante ; que des deux barrieres, qui arrêtent la corruption humaine, les châtimens de la vie présente & les peines de la vie future, s'ils avoient abbatu l'une, ils avoient du moins conservé l'autre ; & que c'étoit toujours un grand frein mis aux passions, que la crainte des châtimens présens & l'espérance des biens, que, selon eux, Dieu distribue toujours ici bas à ceux qui le servent.

3°. Que

3°. Que dépendans des Rois de Syrie, puis des Romains, nous n'avions pas toujours la liberté d'élever au Pontificat ou d'en exclure qui bon nous sembloit.

4°. Qu'il y eut un temps où les Saducéens étoient trop puissans pour n'être pas tolérés; que devenus dans la suite moins nombreux & moins unis, ils dissimuloient avec art leurs sentimens; que ne différant en rien à l'extérieur de tous les autres Juifs, & contens de séduire en secret les grands & les riches qu'ils délivroient du joug des traditions, ils ne dogmatisoient point dans les Caffés de Jérusalem; que plus circonspects & plus retenus que les Matérialistes modernes, ils n'attaquoient point les opinions communes par des écrits scandaleux, ou ils avoient l'art de les publier sous les noms empruntés d'Auteurs Phéniciens & Arabes, & de les attribuer à d'illustres morts même connus pour avoir pensé tout autrement qu'eux; qu'ainsi il eut peut-être été difficile de les convaincre légalement.

5°. Enfin, que les droits d'aller au Temple, d'y offrir leurs sacrifices, de parvenir au Sacerdoce & au Pontificat, droits autant civils qu'ecclésiastiques, ne pouvoient leur être ôtés, sur-tout dans ces temps de dépendance, qu'en vertu

d'une loi expresse ; & qu'encore que les vérités qu'ils nioient fussent crues de tout temps dans la nation, & visiblement supposées dans tous les livres de la loi, elles n'y sont pourtant en aucun endroit formellement énoncées ; & qu'il n'y est nulle part expressément ordonné de les croire, sous peine de retranchement.

Si vous pesez bien toutes ces raisons, Monsieur, vous pourrez trouver moins étrange que ces Sectaires aient été tolérés pendant quelque temps.

§. IV.

Si ces Sectes se tolérerent.

Mais ces Sectes qui, dans vos principes sur-tout, pouvoient & devoient se tolérer, se tolérerent-elles en effet ? Vous le croyez, Monsieur, vous l'assurez : mais tous les monumens de notre histoire déposent unanimement le contraire.

Dès la naissance des deux principales, les disputes & les divisions éclatent. Leurs partisans s'insinuent alternativement à la Cour, & s'appuyent de l'autorité du Gouvernement pour opprimer leurs adversaires. Hircan, gagné par les Saducéens, poursuit les Pharisiens sans relâche,

empriſonne les uns, fait mourir les autres, force la plus grande partie à ſe réfugier dans les déſerts, & défend, ſous peine de mort, de ſuivre leurs inſtitutions. Ariſtobule, fils d'Hircan, héritier de ſa haîne pour eux, leur fait, comme lui, une guerre cruelle; & Alexandre, frere d'Ariſtobule, les perſécute juſqu'à la mort.

La veuve d'Alexandre change de parti par ſon conſeil : auſſi-tôt les Phariſiens, devenus maîtres ſous le nouveau regne, perſécutent à leur tour les Saducéens & leur rendent tous les maux qu'ils en avoient reçus. Le Saducéiſme eſt alors ſi odieux, que ſes Sectateurs forcés de plier, abandonnent les affaires, ou n'oſent plus décider dans les jugemens & les conſeils, que ce qui plaît à leurs adverſaires.

Enfin tour à tour oppreſſeurs & opprimés, ces Sectaires ne ceſſent point de ſe pourſuivre avec acharnement, & les haines ſe perpétuent juſqu'à la ruine entiere de l'Etat, qu'elles accélerent. » Cette multiplicité de Sectes, dit un » ſavant Proteſtant, qui les connoiſſoit, » & que vous n'accuſerez point d'into- » lérance (1), fut une des principales

(1) *D'intolérance*, Baſnage, *Hiſt. des Juifs*. Aut.

» causes des malheurs de la Judée. La » haîne, qui devoit se rallentir par la » durée des siecles & par la misere, » subsista ; la guerre même ne réunit » point les esprits, & l'on aima mieux » périr par la division, que de se sauver » en combattant de concert contre l'en- » nemi «.

C'est ainsi, Monsieur, que ces Sectes se tolérerent. Est-ce là ce que vous proposez à l'imitation de vos peuples modernes ? & est-ce sur cette conduite que vous fondez ces éloges de tolérance extrême, que vous donnez à nos peres ? Vous le voyez : aussi peu juste dans vos louanges que dans vos critiques, vous blâmez la loi, qui, bien que sévere, étoit sage, & vous louez la pratique, qui ne l'étoit gueres.

CONCLUSION.

Eh bien, Monsieur ; croyez-vous encore que les exemples que vous apportez en faveur de la tolérance, soient fort propres à la faire goûter de vos Gouvernemens ? Pour la leur persuader, vous leur proposez pour modeles les anciens peuples, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, &c ; & les anciens peuples,

selon vous, si tolérans, furent, selon vous-même, si peu tolérans, que les Philosophes & les Initiés étoient partout dans la *nécessité* de cacher leurs opinions & leurs dogmes *avec la plus grande circonspection ;* & les Egyptiens tolérans se faisoient, par intolérance religieuse, des guerres barbares ; & les Grecs *qui*, dites-vous, *ne persécuterent que le seul Socrate*, bannissoient, proscrivoient, emprisonnoient, mettoient à mort ceux qui dans leurs discours ou dans leurs écrits, attaquoient le culte reçu, ou cherchoient à en introduire de nouveaux; & les Romains, qui, selon vous, ne *persécuterent personne & adopterent tous les Dieux*, défendoient d'adorer les Dieux étrangers, démolissoient leurs Temples, chassoient leurs adorateurs, battoient de verges les Philosophes, reléguoient les Juifs, inondoient l'Empire du sang des Chrétiens, &c.

De ces peuples vous passez aux Juifs. Mais quels faits citez-vous? Des faits, ou incertains, ou faux, ou présentés sous de faux aspects; des faits étrangers à la question, qui ne prouvent rien, ou qui prouvent contre vous; des faits arrivés dans des temps de trouble, d'anarchie, de dépendance, & qui loin d'avoir

eu des suites heureuses pour l'Etat, n'ont fait qu'en précipiter la ruine. En vérité, sont-ce là des preuves ? & ne diroit-on pas, qu'au lieu d'inviter vos Gouvernemens à la tolérance, vous cherchez à la leur faire redouter ?

Eh ! Monsieur, laissez-là les anciens peuples, laissez les Egyptiens, les Grecs, les Romains, &c. Ils eurent tous des principes d'intolérance : tous, soit par fanatisme de Religion, soit par vues politiques, furent intolérans dans l'occasion.

Mais sur-tout laissez les Juifs, ou apprenez mieux leur Histoire. Déja les étrangers (1) & vos compatriotes (2) vous ont reproché plus d'une fois, de n'en avoir pas une connoissance fort profonde. Etudiez-là enfin ou n'en parlez plus.

Nous l'avons déja dit & nous le répétons en finissant. Tolérés à peine dans la plupart des Etats, nous n'avons pas eu

---

(1) *Déja les étrangers, &c.* Voy. Warburton & tout récemment les savans Auteurs du *Monthly Review*, &c. *Edit.*

(2) *Et vos compatriotes.* Voy. *Défenses des livres de l'Ancien Testament ; Réfutation de quelques articles du Dictionnaire Philosophique ; Supplément à la Philos. de l'Hist.* &c. Edit.

dessein de combattre la tolérance. Nous avons voulu seulement vous montrer, que vous la prouvez mal dans vos deux chapitres. N'avons-nous pas rempli notre objet ? Nous vous en faisons le juge.

Nous sommes, avec les sentimens les plus distingués, &c.

LETTRE

DE JOSEPH BEN-JONATHAN,

A DAVID WINCKER,

sur le Petit Commentaire *qui suit.*

VOICI, mon cher David, les Extraits de l'Ouvrage de notre ami Aaron que tu m'avois envoyés ; je les ai traduits & mis en ordre. Prends la peine de les lire avec attention, & après y avoir fait les changemens que tu jugeras convenables, fais tenir le tout à nos freres Benjamin Groot, &c.

J'ai distribué ces Extraits, selon les matieres, à la fin de chaque volume, où je les place après nos Lettres, sous la forme de Commentaire. Cette forme paroît

ne t'avoir pas déplu : elle a effectivement ses avantages. Outre qu'elle fait variété, elle offre, d'une maniere plus distincte, les difficultés exposées dans les propres termes de leur Auteur. Les réponses suivent, & si elles sont solides, on les saisit plus aisément.

D'ailleurs, comme je te le disois, la mode des Commentaires revient, avec cette différence pourtant, que les Commentateurs de notre temps ne sont rien moins qu'idolâtres de leur texte. Si Aaron *ne l'est pas du sien, on n'en sera donc point surpris : c'est le ton du jour. Si l'on s'en plaignoit, il pourroit se justifier par de grands exemples (tu m'entends) &, ce qui vaut mieux encore, par de bonnes raisons.*

Adieu : présente à notre respectable ami les vœux que je fais pour sa conservation, & crois-moi sincerement & tendrement, &c.

PETIT COMMENTAIRE

EXTRAIT D'UN PLUS GRAND,

A l'usage de M. de Voltaire & de ceux qui lisent ses Œuvres.

Vous êtes né, Monsieur, comme tous les grands hommes, pour donner le ton à votre siecle & pour en réformer tous les préjugés. Le titre de Commentateur étoit devenu le dernier de la Littérature (1): vous l'avez daigné prendre; il est ennobli: de toutes parts on s'empresse de le porter après vous. Heureux, qui le soutiendroit avec les mêmes talens & avec le même succès!

En commentant le grand Corneille, l'estimable Auteur des *Délits & des*

(1) *Le dernier de la Littérature.* Ainsi en jugeoit Pope. » D'Auteur, disoit-il, je suis » devenu Traducteur, de Traducteur je deviens » Commentateur; bientôt je ne serai plus rien «. *Edit.*

Peines, &c. vous avez fait honneur & ajouté un nouveau prix à leurs Ouvrages. En commentant les vôtres, aurions-nous le bonheur de contribuer à leur perfection ? C'eſt du moins le deſir qui nous anime toujours, & après la défenſe de nos ſaints livres, le principal objet qui nous occupe.

Auſſi ne nous attacherons-nous point ici à relever les beautés dont vos écrits étincellent par-tout : malheur à ceux qui ne pourroient les appercevoir qu'à l'aide d'un Commentaire ! Nous croyons travailler plus utilement à votre gloire, en vous mettant ſous les yeux les petites inadvertances qui vous ſont échappées ſur des matieres, qui nous intéreſſent & dont vous parlez quelquefois ſans les avoir aſſez approfondies.

Nous eſpérons, Monſieur, que vous ne déſapprouverez point notre zele. Vous aimez trop la vérité, pour vous irriter contre ceux qui vous la montrent avec le reſpect & les égards qui vous ſont dûs.

Nous commencerons, ſi vous voulez bien, par la réfutation d'un article de vos Queſtions ſur l'Encyclopédie.

PREMIER EXTRAIT,

Réfutation de l'article fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie. Que le veau d'or a pu être jetté en fonte en moins de six mois.

VOUS nous avez donc fait l'honneur de nous lire, Monsieur ? & pendant que vous gardez un profond & morne silence sur tant de savans Ouvrages, où les Chrétiens de toutes les Sectes, Quakers, Protestans, Catholiques Romains, &c. ont combattu, comme nous, & plus vivement que nous, vos préjugés & vos erreurs, vous daignez nous répondre.

Ce n'est pas que nos Lettres vous aient paru plus fortement & plus solidement écrites, que nous y traitions des sujets plus importans, ou que nous les présentions d'une maniere plus intéressante : non. Vous n'avez pas de nos foibles Essais une idée si avantageuse ; & nous savons mieux les apprécier.

Mais de pauvres & *malheureux Juifs* Allemands, des étrangers, qui savent à peine votre langue, vous ont paru des adversaires moins redoutables. Telle est la générosité philosophique ! elle ménage

l'ennemi qu'elle croit en état de se défendre, & s'attaque au foible, dont elle se promet un triomphe aisé.

Nous sentons toute notre infériorité, Monsieur. Des partisans nombreux, des protecteurs puissans, une réputation brillante & méritée, l'étendue du savoir, les agrémens du style, &c. tous les avantages sont de votre côté; mais la vérité est du nôtre. Avec elle on est toujours fort, quelque adversaire qu'on ait à combattre.

C'est dans la confiance qu'elle nous inspire, que nous entreprenons d'examiner ici la *Réponse*, dont vous nous avez honorés.

§. I.

Observations sur le titre de la Réponse de M. de Voltaire à deux de nos Lettres.

On ne peut douter, Monsieur, que vous n'ayez voulu mettre beaucoup d'esprit dans cette *Réponse :* il y en a jusques dans le titre. Le voici :

TEXTE.

» *Fonte.* L'art de jetter en fonte des » figures considérables d'or ou de bronze;

» Réponſe à un homme qui eſt d'un » autre métier «. (Queſt. ſur l'Encycl. art. *Fonte.*)

COMMENTAIRE.

Ce titre eſt tout plein d'eſprit, Monſieur, nous en convenons : mais n'eût-il pas été plus ingénieux encore & en même temps plus vrai, ſi vous euſſiez dit : » Art de jetter en fonte des figures con- » ſidérables . . . . . d'*environ trois pieds.* » Réponſe à un homme qui eſt d'un » autre métier . . . . par un homme *qui* » *eſt du métier ?* «

Ces expreſſions, *figures conſidérables...* d'environ *trois pieds*, feroient un contraſte heureux ; elles ſurprendroient agréablement le Lecteur.

Et rien de plus vrai que ces autres mots, *par un homme qui eſt du métier ;* car vous en êtes aſſurément, Monſieur ; on s'en apperçoit d'abord.

§. 2.

Petite ruſe du ſavant Fondeur.

Mais, puiſque vous êtes *du métier*, Monſieur, puiſque vous poſſédez ſi parfaitement l'*Art de jetter en fonte*, pour-

quoi recourir aux petites fineſſes des diſputeurs de mauvaiſe foi ?

Vous débutez par changer l'état de la queſtion.

TEXTE.

» Il s'agiſſoit de ſavoir ſi on peut ſans » miracle fondre une figure d'or en une » ſeule nuit «.

COMMENTAIRE.

Il ne *s'agiſſoit* point du tout de cela, Monſieur : ni l'Exode n'a rapporté, ni nous n'avons prétendu qu'Aaron ne mit qu'*une ſeule nuit* à jetter le veau d'or en fonte. Faux expoſé par conſéquent, & petite fineſſe.

Dans l'endroit que nous réfutions, vous parliez d'*un ſeul jour*, & dans votre réponſe, vous parlez d'*une ſeule nuit*. Quel avantage, trouvez-vous, Monſieur, à changer le jour en nuit ? Votre aſſertion n'en deviendra pas plus vraie. Nous vous l'avons niée, nous vous la nions encore.

Oui, Monſieur, (vous nous obligez de prendre un ton qui nous déplaît) oui, il eſt faux, très-faux, abſolument faux, que l'Exode, ni aucun de nos Livres ſaints ait dit, ou que nous ayons pré-

tendu en aucun endroit, qu'Aaron ne mit qu'*un seul jour* ou qu'*une seule nuit* à jetter en fonte le veau d'or.

Vous le supposiez sans en donner de preuves : vous nous répondez sans en produire aucune : vous n'en produirez jamais; nous vous en défierions, s'il étoit honnête de donner un défi à quelqu'un qu'on respecte.

§. 3.

Autre petite ruse.

Ce n'est point assez de changer l'état de la question ; vous usez d'une autre petite adresse. Vous nous faites dire tout le contraire de ce que nous avons dit.

TEXTE.

» On a prétendu, que rien n'est plus » aisé que de jetter en fonte en trois » jours une statue, qui puisse être aisé- » ment apperçue de deux ou trois millions » d'hommes «.

COMMENTAIRE.

Vous voulez dire, Monsieur, de *deux ou trois millions d'hommes* à la fois, sans doute ; car la plus petite statue pourroit

être aisément apperçue de *deux ou trois millions d'hommes* successivement.

Mais où avez-vous trouvé qu'il soit question dans notre Lettre, d'*une statue qui puisse être aisément apperçue de deux ou trois millions d'hommes* à la fois? Citez l'endroit, Monsieur, ou convenez que vous nous imputez, sciemment, une absurdité que nous n'avons point dite.

Une statue, *qui pourroit être aisément apperçue de deux ou trois millions d'hommes* à la fois, seroit nécessairement une statue *considérable*. Or, loin d'avoir dit ou d'avoir cru que le veau d'or fut une statue *considérable*, nous vous disions, qu'une de vos méprises étoit de vous le figurer comme le *groupe de la Place des Victoires*, *ou le Laocoon de Marli*. Nous vous faisions remarquer, qu'il fut fait pour être porté à la tête de l'armée, & qu'une statue *portative* ne peut pas être *une statue considérable*.

Vous nous faites donc dire précisément tout le contraire de ce que nous avons dit. Noble & franche maniere de se défendre; preuve nouvelle & convaincante de la sincérité & de l'amour du vrai, qui vous conduisent dans vos Ecrits!

§. 4.

Faux reproches qu'il nous fait.

Vous continuez avec la même candeur, & vous dites,

TEXTE.

» On a écrit contre nous & contre » tous les Sculpteurs anciens & modernes, » faute d'avoir consulté les atteliers. On » oppose l'autorité des Commentateurs » à celle des Artistes. Ce n'est pas ainsi » que les Arts se traitent «.

COMMENTAIRE.

On a écrit contre nous, &c. Ecrire *contre vous*, Monsieur, & *contre tous les Sculpteurs*! Le Ciel nous en préserve! Nous avons trop de réspect pour vous, & trop d'estime pour eux.

Il est vrai, que par zele pour votre gloire, & dans le desir de contribuer, s'il nous étoit possible, à la perfection de vos Ecrits, nous avons pris la liberté de vous avertir de quelques méprises, qui vous y sont échappées. Mais si nous ne nous trompons, ce n'est pas là écrire *contre vous*. Identifiez-vous, Monsieur,

tant qu'il vous plaira avec vos préjugés, vos fausses assertions & vos erreurs, nous nous ferons toujours un devoir de vous en distinguer avec soin.

Nous nous garderons sur-tout, d'attribuer *à tous les Sculpteurs anciens & modernes*, les idées d'un Artiste tel que vous. Nous sentons trop combien ce procédé seroit injuste, & quel tort ce seroit vous faire!

Faute d'avoir consulté les atteliers & les Artistes. Nous les avons *consultés*, soyez-en sûr, Monsieur. Nous pourrions vous en nommer plus d'un, s'il étoit nécessaire; & nous n'avons point *opposé à leur autorité celle des Commentateurs. C'est ainsi que les Arts se traitent:* est-ce ainsi que vous les avez toujours traités?

§. 5.

De quelques beaux secrets inventés par l'habile Artiste.

Vous prenez le ton railleur, & vous dites en effet très-plaisamment,

TEXTE.

» Il ne s'agit que d'une affaire de Fon-
» deur: il ne faut pas consulter Artapan,

» Berose, Manethon, pour savoir com-
» ment on fait une statue, qui puisse
» être vue de toute l'armée de Xerxès en
» marche «.

COMMENTAIRE.

Il ne faut pas consulter Artapan, &c. Vous nous faites trop d'honneur, Monsieur. C'est à vous qu'il appartient de *consulter Artapan*, *Berose*, *Manethon*. Leurs noms se lisent en plusieurs endroits de vos Ouvrages; ils ne se trouvent nulle part dans les nôtres. Il seroit beau vraiment, que de *francs ignorans* comme nous, s'avisassent, à propos de statues, de citer *Artapan & Manethon*.

Quand nous voudrons apprendre, ce qu'il seroit en effet très-curieux de savoir, comment on fait *une statue qui puisse être vue à la fois d'une armée d'*un million d'hommes *en marche*, telle qu'on a dit qu'étoit celle de Xerxès, nous n'irons pas consulter les anciens Auteurs de l'Egypte & de la Caldée. Nous nous adresserons à un Ecrivain plus récent, & tout autrement instruit dans l'art de fondre; à vous, Monsieur, qui êtes *du métier* & qui en connoissez tous les secrets.

Non, il n'y a qu'un Fondeur tel que vous, & d'une imagination vive, féconde, poétique, comme la vôtre, qui soit capable de concevoir & d'exécuter *une statue qui puisse être vue de toute l'armée de Xerxès en marche.*

Dans le vrai, ce n'est pas là une opération aisée. Une armée d'un million, ou même, si vous voulez, d'un demi million d'hommes en marche, devoit occuper un terrein un peu vaste; & vous ne supposez pas, apparemment, que tous les soldats de Xerxès portoient sur eux des téleſcopes *à la Dollon* Savez-vous bien, Monsieur, que, sans de bons téleſcopes, il eût été difficile qu'une telle armée en marche, (& encore plus un peuple de deux millions cinq cent mille ames) pût appercevoir à la fois une statue même de grandeur naturelle? Il en auroit fallu, sans contredit, une plus haute; par exemple le Colosse d'Arone (1), monté, peut-être, sur la Colonne Trajane. Or, le Colosse d'Arone, faisant corps avec la Colonne Tra-

(1) *Le Colosse d'Arone.* C'est une grande statue colossale élevée au saint Archevêque de Milan, Charles Borromée, dans Arone sa patrie. *Chret.*

jane, & jetté en fonte avec elle, sur-tout d'un seul jet, seroit assurément une assez jolie petite piece de fonte.

Vous savez, Monsieur, comment il faut s'y prendre pour exécuter un pareil morceau! Et comme vous n'êtes pas moins fameux Méchanicien qu'habile Fondeur, vous savez ce que les Vaucanson, les Laurent, les Lauriot ignorent, par quelle invention de méchanique on peut le porter à la tête d'une armée! Vraiment, Monsieur, vous possédez là de beaux secrets? Les envierez-vous long-temps au Public?

§. 6.

Raisons qu'allegue l'illustre Ecrivain, pour prouver, qu'on ne peut jetter en fonte, en moins de six mois, sans miracle, un veau d'or de trois pieds, travaillé grossierement.

Mauvaise plaisanterie! direz-vous. Soit. Laissons-là votre armée de Xerxès en marche & notre colosse d'Arone. Ne parlons que d'une statue de *trois pieds*. Combien faut-il de temps, pour jetter en fonte un veau d'or de trois pieds, grossiérement travaillé?

TEXTE.

» Six mois au moins «.

COMMENTAIRE.

Six mois, Monsieur ! c'est beaucoup : si vous le prouviez bien, vous nous forceriez presque d'abandonner le récit du Pentateuque, ou de recourir au miracle. Voyons donc quelles sont vos preuves ? La premiere est une description, en vingt articles, des procédés qu'on suit maintenant, pour jetter en fonte des figures *considerables* de bronze.

TEXTE.

» Voici comme on fond une statue » d'environ trois pieds seulement. 1°. On » fait un modele en terre grasse. 2°. On » couvre ce modele d'un moule en » plâtre, en ajustant les fragmens du » plâtre, les uns aux autres, &c. &c. &c.

COMMENTAIRE.

Nous convenons que cette description, qui vous a été fournie probablement par quelqu'Artiste, est, à quelques omissions près, assez exacte, & qu'elle peut être

fort intelligible pour les gens *du métier*. Quant à ceux qui n'en sont pas, ils feront bien d'y joindre les mots *Fonte* de l'Encyclopédie, & du Dictionnaire des Beaux-Arts de M. Lacombe. A l'aide de ce double Commentaire, ils pourront entendre quelques endroits, qui n'y sont pas assez clairement exprimés pour eux, à commencer par le second article, le cinquieme, &c. &c.

Nous convenons encore, qu'on suit maintenant cette méthode dans la fonte des statues de bronze *considérables*; telles par exemple, que celles de vos places publiques; & même quelquefois lorsqu'on veut jetter en fonte des statues *de bronze de trois pieds* d'une élégance recherchée, des chefs-d'œuvre de l'Art, destinés à orner les cabinets des riches curieux.

Mais cette méthode est-elle ancienne? remonte-t-elle au temps de Moyse? tous ces procédés sont-ils indispensablement nécessaires? n'en peut-on omettre aucun (1)? N'a-t-on jamais pu, ne peut-on

(1) *En omettre aucun.* Ne peut-on, par exemple, & n'a-t-on jamais pu jetter en fonte une statue de deux ou trois pieds, sans *eau grasse sortie de la composition d'une terre rouge & de fiente de cheval macérée pendant une année entiere?* Aut.

encore leur en substituer de plus expéditifs & de plus prompts ? En un mot, n'y avoit-il pas autrefois, n'y a-t-il pas même aujourd'hui, d'autres manieres de jetter en fonte une statue *d'or de trois pieds* en moins de six mois? Voilà, Monsieur, ce que vous ne prouvez pas & ce qu'il auroit pourtant fallu prouver, sans quoi toute votre savante description est en pure perte. On vous accordera, qu'il y a des procédés, qui peuvent demander six mois ; & on vous niera qu'il n'y en ait point, qui demandent moins de temps.

A cette premiere preuve, qui, comme vous voyez, n'est pas fort concluante, vous en ajoutez une autre : c'est l'autorité d'un de vos plus célebres Artistes.

TEXTE.

» J'ai demandé à M. Pigal, combien » il lui faudroit de temps, pour faire en » bronze un cheval de trois pieds de haut » seulement. Il me répondit par écrit, *je demande six mois au moins.* J'ai sa déclaration datée du 3 Juin 1770.

COMMENTAIRE.

Une *déclaration* par écrit n'est pas nécessaire,

ceſſaire, Monſieur. Nous ne doutons point de ce fait, dès que vous l'aſſurez ; mais qu'en pouvez-vous conclure ? M. Pigal, Artiſte célebre, riche, très-occupé, demande *ſix mois au moins*, pour jetter en bronze un cheval de trois pieds : donc un Artiſte moins occupé en demanderoit autant ! M. Pigal, jaloux de ſa réputation, & qui ne veut laiſſer ſortir de ſes mains que des chef-d'œuvres, employeroit des procédés ſavans, recherchés : donc il n'y en a point de plus ſimples ! il faut à M. Pigal ſix mois au moins, pour jetter *en bronze* une figure de trois pieds, travaillée avec le ſoin, l'élégance, la perfection qu'il donne à tous ſes ouvrages : donc on n'en peut mettre moins à faire en or une figure travaillée groſſierement !

Il nous ſemble, Monſieur, que ſans *prétendre en ſavoir plus que M. Pigal ſur l'art de fondre*, on peut juger ces conſéquences mal déduites ; & que les nier, ce n'eſt pas tout-à-fait *nier des vérités.*

§. 7.

Si, & comment on pourroit jetter en fonte un veau d'or de trois pieds, non-seulement en moins de six mois, mais en quinze jours & même en huit.

Avant d'aller plus loin, permettez-nous d'observer ici, que pour justifier le récit de l'Exode, il suffiroit à la rigueur qu'on pût jetter en fonte un veau d'or en trois semaines, & même en un mois : car l'Ecriture n'ayant déterminé ni le temps qu'Aaron mit à faire le veau d'or, ni le moment où les Israélites commencerent à murmurer de l'absence de leur Chef ; on pourroit supposer, qu'accoutumés à voir Moyse monter tous les jours sur la montagne & en redescendre, ils s'ennuyerent de son absence au bout de vingt, de quinze, ou même de dix jours. Ainsi Aaron pourroit avoir eu trois semaines, & même un mois pour faire le veau d'or. Or, qu'on puisse sans miracle, faire un veau d'or, fût-il de trois pieds, en un mois ou en trois semaines, c'est sur quoi il nous semble, quoi que vous en disiez, qu'il ne sauroit y avoir aucun doute.

Mais, pourroit-on jetter en fonte un veau d'or de trois pieds en quinze jours & même en huit ? Nous avons prétendu qu'oui, & nous le prétendons encore.

Vous dites,

TEXTE.

» Si l'on s'étoit adressé à M. Pigal ou » à M. le Moine, on auroit un peu changé » d'avis «.

COMMENTAIRE.

Nous l'avouons, Monsieur ; nous ne nous sommes point adressés aux le *Moine* & aux *Pigal* : pour faire une statue de trois pieds, grossiérement travaillée, il n'est pas nécessaire de recourir *aux Phidias de la France.*

Mais, quand nous les aurions consultés, nous n'aurions probablement pas changé d'avis : dès que nous leur aurions parlé d'une statue d'or, & que nous leur aurions dit ; que nous cherchions la célérité de l'exécution, plutôt que la perfection de l'ouvrage, ces hommes célebres (1) auroient eu l'honnêteté

(1) *Auroient eu l'honnêteté*, &c. Cette honnêteté, on l'a eue en effet pour nous. Depuis

de nous indiquer eux-mêmes des Artiſtes, qui ſuivent une méthode plus aiſée & des procédés plus prompts.

Il en eſt de tels, Monſieur : il eſt, même de notre temps, une maniere de jetter en fonte beaucoup plus abrégée, que celle dont vous nous donnez une ſi longue deſcription. Vous ne l'ignoriez pas apparemment, quoique vous l'ayez long-temps diſſimulé : car vous ajoutez d'un ton de triomphe,

TEXTE.

» On n'a conſulté que des Fondeurs » d'aſſiettes d'étain ou d'autres petits ou» vrages, qui ſe jettent en ſable «.

COMMENTAIRE.

Le mot, enfin vous échappe ! *On jette en ſable.* Oui, Monſieur ; *on jette en ſable*, & on y jette non-ſeulement *des*

---

la réponſe, dont M. de Voltaire nous a honorés, nous avons eu occaſion de conſulter M. Guyard, digne éleve de l'immortel Bouchardon, & né pour remplacer ſon Maître. Ce ſavant Artiſte nous a adreſſés à un Orfévre de ſes amis, qui ne nous a demandé que huit jours. *Aut.*

assiettes d'étain & d'autres petits ouvrages, mais des candelabres, des vases, des figures de cuivre, d'or & d'argent, d'un, de deux, de trois pieds de haut & même quelquefois au-delà. Adressez-vous, Monsieur, non *aux Fondeurs d'assiettes d'étain*, mais aux Fondeurs en cuivre, aux Orfévres qui travaillent pour vos Eglises; & soyez sûr qu'ils vous jetteront en sable, quand vous voudrez un cheval de cuivre, un veau d'or de trois pieds & plus, *en moins de six mois & même en moins de trois semaines, sans miracle.*

Voilà les *atteliers & les Artistes* que nous avons consultés, & que vous auriez dû consulter vous-même, puisqu'il s'agissoit de jetter en fonte par le procédé le plus court, une statue *portative.* C'est-là que nous nous sommes assurés par nos yeux, & que vous auriez pu vous assurer par les vôtres, que la maniere de jetter en fonte des figures de *trois pieds*, qu'on vous a décrite en vingt articles, n'est pas la seule en usage, même de votre temps; qu'on peut y suppléer par une opération plus simple; en un mot, qu'il est très-possible, *sans miracle, de jetter en fonte une statue de trois pieds*, non-seulement en moins de *six mois*, mais en moins de *quinze jours.*

Vous nous demanderez peut-être, où nous avons trouvé des Artiſtes, qui nous aient offert de nous faire une ſtatue d'or ou de cuivre de cette grandeur, en quinze jours & même en huit. Où, Monſieur? à Roterdam, à Bruxelles, à Anvers, à Paris, rue Guérin-Boiſſeau, rue des Arcis, Pont-au-Change, Quai des Orfévres, &c. Mais, comme nous vous l'avons dit, nous leur avions promis la matiere, des Ouvriers, s'il leur en falloit, & même le modele à ceux qui ne nous ont demandé (1) que *trois jours*. Nous leur laiſſions la liberté de la faire d'un ou de pluſieurs jets (2); &

(1) *Que trois jours.* On nous a fait obſerver, que les Ouvriers de Paris ſont un peu ſujets à manquer de parole, & qu'en faiſant marché avec eux, il eſt bon d'y mettre des dédits conſidérables ſi l'ouvrage n'eſt point fait au temps convenu. Nous avouons ingénûment que nous n'avons point pris cette précaution avec ceux, qui ne nous ont demandé que trois jours: mais nous n'avons pas oublié de la prendre avec ceux, qui n'en demandoient que huit. *Aut.*

(2) *De pluſieurs jets.* C'eſt une remarque de Pline l'ancien, que les Artiſtes Egyptiens étoient ſi ſavans dans les proportions, qu'on diſtribuoit les divers membres d'une ſtatue à différens Ouvriers, qui les exécutoient ſéparément. C'étoit aſſez qu'ils euſſent la hauteur de la ſtatue, pour

nous leur avions bien expliqué, que nous ne demandions point une ſtatue délicatement travaillée, *réparée*, brûnie, &c. & que, quand elle ſeroit faite de maniere qu'on put prendre *la tête de veau pour une tête d'âne*, nous n'en ſerions point mécontens.

§. 8.

Moyen que peut prendre l'illuſtre Ecrivain, pour lever tous ſes doutes ſur cette matiere.

Vous reſte-t-il encore quelques doutes, Monſieur ? Voici un moyen facile de les lever tous.

Dépoſez chez un Notaire cent marcs

---

que tous ces membres ſe trouvaſſent exactement proportionnés. Il n'étoit plus queſtion que de les réunir : & l'on ſait que les ſoudures en or & en argent ſont plus aiſées qu'en cuivre.

Les Ouvriers employés par Aaron n'étoient peut-être pas ſi ſavans : mais ne purent-ils pas recourir à ce procédé, & faire leur ſtatue de pluſieurs jets ? On ſait que dans l'antiquité on employoit ce moyen, non-ſeulement dans l'exécution des grands ouvrages, tels que le coloſſe de Rhodes, le cheval de Marc-Aurele, &c. mais pour tous ceux qu'on n'auroit pas pu faire commodément d'un ſeul jet. *Aut.*

d'or en barre, & cent mille livres en argent comptant. Engagez-vous publiquement & en bonne forme à donner le tout au Fondeur, qui vous fera dans le moins de temps une figure telle que nous l'avons demandée.

S'il ne s'en trouve aucun, qui l'exécute en *huit jours*, nous vous promettons de nous rétracter, & de faire hautement l'aveu de notre *ignorance*.

Puisque vous êtes sûr, qu'on *ne peut, sans miracle, jetter en fonte un veau d'or de trois pieds seulement, en moins de six mois*, vous ne risquez rien. Et quand vous courriez quelque risque, qu'est-ce que cent marcs d'or & cent mille francs pour un homme riche & Philosophe ?

Acceptez donc la proposition, Monsieur : ce n'est point acheter trop cher le triple plaisir de vous instruire, d'éclairer le public, & de nous confondre. Si vous la refusez, nous aurons quelque lieu de vous croire passablement réfuté, & de nous regarder comme dispensés de vous répondre, quelque chose que vous disiez désormais sur *l'Art de jetter en fonte*.

Mais s'il est certain qu'on peut faire en moins d'un mois, de trois semaines, & même de huit jours un veau d'or de

trois pieds (1) ; à plus forte raison pût-on faire dans le même temps celui d'Aaron, qui peut-être n'avoit pas trois pieds. Nous l'avons bien voulu supposer tel : mais, au vrai, l'Ecriture n'en détermine point la hauteur ; elle dit seulement qu'il devoit être portatif, par conséquent qu'il ne pouvoit être fort grand (2).

(1) *Un veau d'or de trois pieds.* Il est bon d'observer ici, que de tous les métaux, l'or est celui, qui non-seulement se soude le plus aisément, mais se fond le plus vite. C'est le premier qu'on a su travailler : l'argent vint en suite ; l'airain après ; le fer fut le dernier. On croit que c'est ce qui a donné lieu aux Poëtes de désigner leurs quatre âges du monde par les noms de ces quatre métaux. *Aut.*

(2) *Ne pouvoit être fort grand.* Les Aigles Romaines qu'on portoit à la tête des armées, & auxquelles on offroit des sacrifices, n'avoient pas trois pieds. *Edit.*

IIe. EXTRAIT.

Réfutation de l'article Fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie : suite. Fonte du veau d'or. Or potable.

Il nous paroît, Monsieur, que nous vous avons assez solidement répliqué sur *l'Art de jetter les statues en fonte.* Mais pourrons-nous nous défendre de même sur la Chymie ?

C'est-là sur-tout, que vous montrez toute la profondeur & l'étendue de vos connoissances. Qui pourroit ne pas s'en former la plus haute idée, en pensant à vos admirables procédés chymiques ?

§. I.

Savans procédés connus par l'habile Chymiste.

Vous voulez bien nous les apprendre, Monsieur. Vous nous dites :

TEXTE.

» J'ai réduit l'or en pâte avec du

» mercure. . . . Je l'ai dissous avec de
» l'eau régale. . . . . Je ne l'ai jamais
» calciné. . . . . L'extrême violence du
» feu liquifie l'or, mais il ne le calcine
» point «. *Quest. Encyclop. art. Fonte.*)

COMMENTAIRE.

Vous connoissez, Monsieur, ces savans procédés ! vous avez fait ces curieuses expériences, ces sublimes & rares découvertes ! Quel Chymiste vous êtes ! O Stahl, ô Beker, Geoffroi, Lémeri, Lavoisier, Baumé, Cadet, Chymistes nationaux, Chymistes étrangers, baissez le front ; reconnoissez votre Maître. *Il réduit l'or en pâte, avec du mercure ; il le dissout avec de l'eau régale*, &c ! Les merveilleux secrets !

Quelle gloire pour nous, qu'un Chymiste aussi profond n'ait à nous opposer que de petits procédés de Charlatan !

§. 2.

Il change encore l'état de la Question.

Oui, Monsieur, c'est encore en changeant l'état de la question que vous nous combattez sur la Chymie.

TEXTE.

» Il s'agiſſoit de ſavoir ſi une figure » d'or fondue en une ſeule nuit, peut » ſans miracle, être réduite en poudre » le lendemain «.

COMMENTAIRE.

Le lendemain. Préciſément *le lendemain?* En un ſeul jour? Non, Monſieur, il ne s'agiſſoit point de ſavoir, ſi une ſtatue d'or peut être réduite en poudre *en un ſeul jour.* On vous défie de produire aucun paſſage où nos livres ſaints aient dit, & où nous ayons prétendu, que Moyſe réduiſit en poudre le veau d'or *en un ſeul jour.* Quoi, toujours du faux!

TEXTE.

» Il s'agiſſoit de ſavoir ſi on peut ré» duire en poudre une figure d'or, en la » jettant au feu. C'eſt de quoi il eſt » queſtion «.

COMMENTAIRE.

C'eſt de quoi il n'étoit nullement queſtion. Vous aviez avancé, *qu'il eſt impoſſible, même à la plus ſavante*

Chymie, de réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler. Cette assertion est générale, sans restriction ; & nous vous l'avions niée, parce qu'elle est fausse dans la généralité. Vous vous appercevez enfin de la mépriſe, & pour vous tirer d'affaire, vous ajoutez subtilement ces mots ; *en la jettant au feu.*

Mais ces mots ne se trouvoient ni dans la note que nous réfutions, ni dans trois ou quatre autres endroits de vos Ecrits que nous avions alors sous les yeux.

Dire maintenant qu'il s'agissoit de savoir si l'on peut réduire en poudre une figure d'or en un seul jour, *en la jettant au feu*, n'est-ce pas visiblement changer l'état de la question ? Petit stratagême, que vous auriez dû laisser à ces hommes vains & faux, qui, sentant qu'ils se sont trompés, ont la foiblesse de n'oser en convenir.

§. 3.

Il nous fait dire ce que nous n'avons point dit.

Vous continuez de vous défendre sur la Chymie, comme vous l'avez fait sur l'Art de jetter en fonte.

TEXTE.

» On prétend que réduire l'or en » poudre en le brûlant, pour le rendre » potable, eſt la choſe la plus aiſée & la » plus ordinaire en Chymie «.

COMMENTAIRE.

On prétend ! Grand homme, *vous n'avez pas menti, vous avez dit la choſe qui n'eſt pas* (1). Non : on ne le *prétend* point.

Nous avons prétendu & nous prétendons encore, que réduire l'or en poudre au point de le rendre potable, eſt une choſe très-aiſée & très-ordinaire en Chymie. Mais nous n'avons dit nulle part, que ce ſoit en le *brûlant*.

On prétend ! & pour prouver qu'on le prétend, vous citez de nos Lettres un long paſſage où nous ne le prétendons pas. La preuve eſt excellente !

Non, Monſieur; nous n'avons parlé de brûler l'or, de le calciner, ni dans ce paſſage, ni dans aucun autre endroit de nos Lettres. On y lit, à la vérité, le mot

(1) *Qui n'eſt pas.* Voy. Lettre d'un Quaker. *Edit.*

de *fusion* ; mais *fusion* n'est pas *calcination* : l'or fuse, & ne se calcine pas. Savant Chymiste, auriez-vous pris l'un pour l'autre & confondu des idées si disparates !

Vous ne nous répondez donc qu'en nous faisant dire ce que nous n'avions point dit. Le procédé peut être adroit ; nous vous laissons à juger s'il est honnête.

Vous ajoutez, sans *vous fâcher*, mais pourtant avec un peu d'humeur :

TEXTE.

» Si on vous a dit que M. Rouelle » calcine de l'or au feu, on s'est moqué » de vous, ou bien on vous a dit une » sottise que vous ne deviez pas répéter, » non plus que toutes celles que vous » transcrivez sur l'or potable «.

COMMENTAIRE.

Si on vous a dit ? Ni on ne nous a dit, ni nous ne vous avons dit, que *M. Rouelle calcinoit de l'or au feu.*

Quand donc vous nous faites dire & *répéter cette sottise*, vous nous calomniez grossièrement, Monsieur, ce qui est mal ; & *vous vous moquez* ouvertement *de vos Lecteurs*, ce qui n'est pas bien.

Il nous semble encore, qu'en *transcrivant ce que nous avons dit de l'or potable*, nous n'avons pas *transcrit des sottises*. Nous avons transcrit ce qu'en ont enseigné Stahl & Senac, qui n'étoient pas des sots, & qui n'écrivoient pas des *sottises*.

Quoi! Monsieur, vous ne pouvez nous réfuter qu'en *traitant de sots* tous les Chymistes! ne voyez-vous pas, que notre cause va devenir la leur?

§. 4.

Or potable de M. de Voltaire.

Nous vous parlions de l'*or potable* des Chymistes; & vous nous objectez celui *des Charlatans*. Vous en donnez la recette. C'est le seul *or potable*, que vous connoissiez en Chymie : tant vous êtes profond Chymiste!

TEXTE.

» L'or potable est une charlatanerie : » c'est une friponnerie d'imposteur qui » trompe le peuple..... Ceux qui ven- » dent leur or potable à des imbécilles » ne font pas entrer deux grains d'or » dans leur liqueur ; ou s'ils en mettent

» un peu, ils l'ont dissous dans de l'eau
» régale, & ils vous jurent, que c'est de
» l'or potable sans acide. Ils dépouillent
» l'or, autant qu'ils le peuvent, de son
» eau régale, ils la chargent d'huile de
» romarin. Ces préparations sont très-
» dangereuses; ce sont de véritables poi-
» sons, & ceux qui en vendent, mé-
» ritent d'être réprimés «.

COMMENTAIRE.

L'or potable est une friponnerie d'imposteur. Oui, l'or potable, dont vous donnez la recette, l'or potable des *Charlatans;* prétendu spécifique & *véritable poison.*

Mais l'or potable, dont nous vous parlions, n'est point une charlatanerie, Monsieur; il n'est ni *poison* ni *spécifique.*

Vous nous adressez néanmoins la parole, & vous nous dites:

TEXTE.

» Voilà ce que c'est que votre or po-
» table, dont vous parlez un peu au
» hasard, comme de tout le reste «.

COMMENTAIRE.

Eh ! non, Monsieur ; ce n'est pas là *notre or potable :* c'est le vôtre, c'est l'or potable *des Charlatans.* Le nôtre est celui de Stahl, de Sénac, de tous les Chymistes ; & nous n'en avons point *parlé au hasard non plus que de tout le reste.*

§. 5.

Or potable des Chymistes.

Comment, Monsieur, vous connoissez si bien l'or potable des Charlatans, & vous n'avez aucune idée de celui des Chymistes ? Nous vous en avions pourtant indiqué le procédé. Puisque vous n'y avez pas fait attention, apparemment parce que nous vous le proposions en peu de mots, il faut vous le mettre sous les yeux tout au long, tel qu'on le lit dans la Chymie de M. Sénac.

» Pour rendre l'or potable, dit le sa-
» vant Médecin, Moyse n'a pu employer
» *la calcination simple*, ni l'amalgame,
» ni la cémentation. Mais M. Stahl a
» levé toutes les difficultés, qu'on pou-
» voit faire là dessus. Le moyen, dont il

» croit que Moyse s'est servi, est très-
» simple. Le voici.

» *Or potable de M. Stahl.* Prenez trois
» parties de sel de tartre, & deux par-
» ties de souffre, que vous ferez fondre
» dans un creuset. Jettez-y une partie
» d'or, il s'y fondra parfaitement. Après
» la fusion, retirez la matiere du feu,
» vous trouverez un *hépar sulphuris*,
» qui se pulvérisera. Mettez cet *hépar*
» *sulphuris* dans l'eau, il s'y fondra fa-
» cilement. Filtrez l'eau, elle est rouge
» & chargée d'or. C'est un or potable
» qui est d'un mauvais goût, approchant
» de celui du Magistere de souffre «.

C'est à-peu-près de la même maniere que s'exprimoit M. Grosse, de l'Académie des Sciences, dans son Mémoire donné en 1733.

» Le procédé, dit-il, indiqué par M.
» Stahl, est de faire un *hépar* avec le
» souffre & un alkali fixe. Cet *hépar*
» étant en fonte au feu, si l'on y jette de
» l'or, il le divise tellement, & le re-
» tient si fort, que quand on résout ce
» mélange par de l'eau, l'or passe avec
» la solution de l'*hépar* au travers du
» papier à filtrer «.

Qu'en pensez-vous, Monsieur ? Un or, qui passe au travers du papier à

filtrer, n'eſt-il pas un or réduit en parties aſſez fines, *pour qu'on les puiſſe avaler ?*

Tel eſt l'or potable des Chymiſtes & le nôtre : vous voyez qu'on n'y fait point entrer, comme dans celui des Charlatans, *l'eau régale*, ni *l'huile de romarin.* Vous ſemble-t-il encore, que nous en ayons *parlé au haſard ?* & penſez-vous qu'ayant cité M. Sénac, comme nous l'avions fait, nous ayons pu dire ou croire que la Chymie rend l'or potable *en le brûlant ?*

§. 6.

De feu M. Rouelle, & du cas qu'il faiſoit de la Chymie de M. de Voltaire.

A propos de votre Chymie, nous avions cité M. Rouelle, que votre Académie des Sciences a perdu depuis. Vous nous faites l'honneur de rapporter notre paſſage d'après l'Edition de 1769, *chez Laurent Prault*, dites-vous, *avec approbation & privilége du Roi* ; (en effet nous n'imprimons rien ſans *approbation....*) ; mais, en le rapportant, vous vous permettez deux petites infidélités.

Vous y ajoutez quelques mots que nous avions ſupprimés de cette Edition,

dans la crainte qu'ils ne vous déplussent, & vous en retranchez quelques expressions flatteuses dont nous usions à votre égard. C'est sans doute par modestie, que vous faites l'un & l'autre ?

Mais de grace, Monsieur, quand vous nous citez, moins de modestie & plus de fidélité. Sur-tout, nous vous en supplions, ayez l'honnêteté de ne pas nous faire dire ce que nous n'avons point dit, & même tout le contraire de ce que nous avons dit.

Revenons à M. Rouelle.

TEXTE.

» Il y eut un M. Rouelle, savant Chymiste & Apoticaire de Sa Majesté, » qui accompagna un Garde du Trésor » Royal en 1753, à Colmar où j'ai un » petit bien. Il venoit faire l'essai d'une » terre, qu'un Chymiste des deux Ponts » changeoit en salpêtre..... Je dis à » M. Rouelle qu'il ne feroit point de » salpêtre : il me demanda pourquoi ? » c'est, lui dis-je, que je ne crois pas » aux Transmutateurs, qu'il n'y a point » de transmutations, que Dieu a tout » fait, & que les hommes ne peuvent » qu'assembler & désunir «.

COMMENTAIRE.

Vous avez un petit bien à Colmar : nous en sommes enchantés, Monsieur ; vous n'en aurez jamais autant que nous vous en souhaitons. Nous apprenons que la bienfaisance & la générosité dirigent l'usage que vous en faites ; nous saisissons l'occasion d'y applaudir en passant. Puissent tous les riches employer, comme vous, leur fortune à soulager l'indigence, & à faire des heureux !

Vous ne croyez point aux Transmutateurs ; vous avez raison : bien des gens se sont repentis d'y avoir trop cru. On dépense avec eux beaucoup d'argent, & on n'est pas sûr de faire de l'or ; vous faites sagement de ne pas leur confier le vôtre.

Au reste, nous doutons que les *Transmutateurs* se laissent ébranler par le petit raisonnement que vous leur opposez. En vous accordant, que *Dieu a tout fait*, ils peuvent vous répondre, que dans leurs transmutations ils ne prétendent ni *créer* ni *faire*, mais *assembler & désunir* ; qu'aucun Transmutateur ne se propose de *créer*, de *faire* de la matière, mais de changer la configuration & l'arrange-

ment de ses parties ; ce qui n'est pas la même chose.

Nous doutons encore que M. Rouelle, que vous apellez *savant Chymiste*, & qui l'est en effet, ait eu besoin de vos leçons ; & qu'il ait fallu que vous lui prouvassiez, qu'*il ne feroit point de salpêtre.*

Quoi qu'il en soit, le M. Rouelle que nous citions, n'est pas celui dont vous parlez ; c'étoit son frere aîné, M. Rouelle de l'Académie des Sciences.

TEXTE.

» J'ignore si M. Rouelle se met en » colere, quand on n'est pas de son » opinion «.

COMMENTAIRE.

M. Rouelle aimoit la Chymie de passion & avec enthousiasme ; les mauvais raisonnemens sur cette matiere le mettoient, dit-on, dans des impatiences singulieres & quelquefois fort plaisantes.

C'étoit un petit défaut compensé par d'excellentes qualités. Il faut bien, Monsieur, passer quelque chose aux grands hommes. C'est une de nos maximes : elle ne doit pas vous déplaire.

Lorsque pour l'impatienter, on lui opposoit votre autorité ; » M. de Vol- » taire, répondoit-il vivement, M. de » Voltaire est un beau parleur ; mais avec » tout son beau *parlage*, il ne parle pas » fort correctement, quand il se mêle » de parler de Chymie «. Ceux qui ont connu M. Rouelle, le reconnoîtront à ces expressions : on le reconnoîtra encore mieux, si nous ajoutons qu'en prononçant ces mots, & avant de les avoir finis, il s'étoit assis, levé, rassis quatre ou cinq fois, & que sa chaise avoit autant de fois changé de place.

Au reste, M. Rouelle étoit un homme judicieux. Il distinguoit en vous, Monsieur, le Chymiste & le Poëte. S'il n'admiroit pas l'un, il aimoit beaucoup l'autre.

Vous finissez en nous disant :

TEXTE.

» Si M. Rouelle est fâché contre moi ; » si vous êtes fâché, j'en suis fâché pour » vous & pour lui ; mais je ne crois point » qu'il soit si colere que vous le dites.

COMMENTAIRE.

Si M. Rouelle est fâché contre moi, &c.

M.

M. Rouelle se fâchoit quelquefois contre votre Chymie : mais il n'étoit point *fâché contre vous ;* & le ton sur lequel nous vous répliquons, Monsieur, n'est pas, ce nous semble, le ton de la fâcherie : ainsi ne soyez point *fâché*.

Je ne crois point qu'il soit si colere. Hélas ! Monsieur, M. Rouelle est mort, c'est tout ce qui nous *fâche :* laissons ses cendres en paix, & ne jettons que des fleurs sur son tombeau.

Nous remarquerons seulement, que nos Lettres ont paru avant sa mort ; & nous n'avons point appris qu'elles lui aient déplu.

Reprenons en peu de mots ce que nous venons de dire de votre Chymie.

Vous aviez avancé, Monsieur, sans restriction, que la *Chymie la plus savante ne peut réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler.* Depuis nos Lettres, vous vous êtes apperçu de la mépriſe : rien n'étoit si simple que d'en convenir. Après la gloire de ne pas se méprendre, la seule, digne d'un grand homme, est d'avouer qu'il s'est mépris.

Au lieu de faire un aveu honorable ; vous aimez mieux soutenir une assertion fausse ; & pour la justifier, vous la dénaturez ; vous y ajoutez des mots qui n'y

étoient pas ; vous changez l'état de la queſtion ; vous nous faites dire ce que nous n'avons pas dit, &c. En vérité, Monſieur, cette maniere de vous défendre pourra bien ne paroître pas des plus victorieuſes !

Ce n'eſt pas tout : vous nous querellez ſur notre or *réduit en poudre qu'on peut avaler*. En vain nous vous avions cité Stahl, Sénac, le Fevre, les Mémoires de l'Académie des Sciences, & tous les Chymiſtes ; vous ne voulez reconnoître d'autre or potable, que celui des Charlatans. Avions-nous tort de dire, avec M. Rouelle, que *la Chymie n'eſt pas votre fort ?*

Non, Monſieur, elle ne l'eſt pas, convenez-en. Vous étiez allé chercher des armes dans les laboratoires des Chymiſtes ; & vous vous êtes perdu dans les creuſets & les matras.

IIIe. EXTRAIT.

Réfutation d'un article tiré des Questions sur l'Encyclopédie : suite. De l'Ecriture gravée sur la pierre. De la prétendue pauvreté des Hébreux, &c. &c.

§. I.

De l'Ecriture gravée sur la pierre.

Vous revenez encore sur cette matiere, Monsieur ! on ne s'y seroit point attendu. C'est à-peu-près la douzieme fois que vous en parlez ; ce sera peut-être enfin la derniere. Voyons donc, pour la derniere fois, ce que vous allez en dire.

Vous nous adressez la parole & vous nous dites obligeamment :

TEXTE.

» Vous vous connoissez en métal ;

» comme en écriture «. (*Queſt. Encycl. art.* Fonte).

COMMENTAIRE.

Ne pourrions-nous pas vous répondre, avec quelque fondement, que *vous vous connoiſſez en écriture comme en métal ?*

TEXTE.

» On avoit dit que dans l'antiquité on » n'écrivoit que ſur la pierre, *ſur la* » *brique & ſur le bois* «.

COMMENTAIRE.

Vous aviez dit tantôt qu'*on n'écrivoit que ſur la pierre* : tantôt *qu'on n'écrivoit que ſur la pierre & ſur le métal*, tantôt *qu'on écrivoit ſur la pierre, ſur la brique & ſur le bois.* Eh ! de grace, Monſieur, daignez nous dire, une fois pour toutes, à quoi vous vous en tenez !

TEXTE.

» Vous oubliez le bois & vous faites » de bien mauvaiſes difficultés ſur la » pierre «.

COMMENTAIRE.

Nous *oublions le bois* ! nous l'avons si peu *oublié*, que nous en avons parlé jusqu'à huit fois, & que nous y avons suppléé à-peu-près autant de fois par des *&c.* dans une seule Lettre. Combien de fois faut-il donc parler d'une chose, pour ne pas vous paroître *l'avoir oubliée* ?

Quant à *nos difficultés sur la pierre*, nous comptions fort, que vous ne les trouveriez pas *bien bonnes*. Mais voyez, Monsieur, la différence des goûts ; beaucoup de gens *un peu instruits* ne les ont pas trouvées *mauvaises*.

Et puis, si elles sont *si mauvaises*, pourquoi n'y pas répondre ? Il n'en étoit que plus aisé de les réfuter. Mais non ; vous ne les réfuterez pas. Elles n'en valent pas la peine ! Cela s'entend.

TEXTE.

» Vous oubliez sur-tout que le Deu-» téronome fut écrit sur du mortier «.

COMMENTAIRE.

Nous *n'oublions* point, Monsieur, que dans la note que nous réfutions, il n'étoit

point du tout queſtion *du Deutéronome écrit ſur du mortier.* Vous n'aviez point encore fait cette curieuſe & ſavante obſervation. Pouvions-nous deviner que vous la feriez un jour ?

Vous nous reprochez donc de n'avoir pas répondu à une difficulté que vous n'aviez pas propoſée (1) ? Le reproche eſt ſingulier !

TEXTE.

» Il y a là un peu de mépriſe, & » même ſi vous me le pardonnez, un » peu de mauvaiſe foi «.

COMMENTAIRE.

Il y a *un peu* de l'une & de l'autre ; aſſurément. Mais il eſt aiſé de voir de quel côté.

§. 2.

De la prétendue pauvreté des Hébreux dans le déſert.

Pour vous défendre ſur cette prétendue *pauvreté*, vous tranſportez la ſcene en Ethiopie, & vous appellez à votre ſe-

(1) *Pas propoſée.* Nous y répondrons dans la ſuite. *Aut.*

cours *Lycophron* & *Theopompe*, *Jupiter Ammon & Actisan* avec ses *nez coupés* &c. (1). Après les gentillesses de ce joli prélude, vous employez vos armes ordinaires. Vous assaisonnez de quelques mots, que vous croyez plaisans, une petite objection : vous nous y faites répondre ridiculement ; & vous chantez victoire.

TEXTE.

» Où ces pauvres gens qui n'avoient » pas de chausses avoient-ils trouvé » tant d'or « ?

COMMENTAIRE.

Ces pauvres gens n'étoient pas si pauvres, Monsieur : on vous l'a dit, on vous l'a prouvé. Il auroit fallu démontrer le contraire. De bonnes raisons eussent mieux valu que de mauvaises plaisanteries.

Telle est votre objection. Au lieu de la réponse que nous vous avions donnée,

(1) *Nez coupés*, C'étoit une horde de voleurs auxquels Actisan fit couper le nez & les oreilles, & que M. de Voltaire prétend confondre avec les Hébreux. Prétention sage & solidement fondée ! *Edit.*

vous nous en prêtez une, qui n'eſt pas tout-à-fait la même.

TEXTE.

» Comment, Monſieur, dit le Savant, » oubliez-vous qu'ils avoient volé de » quoi acheter toute l'Afrique, & que » les pendans d'oreilles de leurs filles » valoient ſeuls neuf millions cinq cent » mille livres au cours de ce jour ?

COMMENTAIRE.

A merveille, Monſieur : on ne peut mieux. Ces voleurs *au nez coupé*, cette *Afrique qu'ils achetent* & ces pendans d'oreilles de leurs filles, qui *valoient ſeuls neuf millions cinq cent mille livres*, &c. tout cela eſt admirable, excellent pour les Lecteurs, qui veulent bien ſe laiſſer payer en lazis, & ſe contenter de cette petite monnoie. Mais probablement elle n'aura pas *cours* auprès des Lecteurs qui ſavent, que prêter à ſes adverſaires un raiſonnement ridicule qu'ils n'ont pas fait, ce n'eſt pas les réfuter, & que ricaner n'eſt pas répondre.

§. 3.

Jugement porté sur nos Lettres par l'illustre Ecrivain.

Nos Lettres, Monsieur, n'ont pas eu le bonheur de vous plaire. En vain nous y avons pris le ton le plus modéré ! en vain nous y avons tempéré, par-tout, la plus douce critique par les éloges les plus flatteurs. Vous les avez jugées *hardies, malhonnêtes, bonnes seulement pour des critiques sans goût.*

Telles qu'elles sont pourtant, vous ne nous croyez pas en état de les avoir écrites. Soit plaisanterie, soit persuasion, vous supposez que quelqu'un nous a prêté sa plume; & piqué contre notre Ecrivain, vous le traitez de

TEXTE.

» Secrétaire des Juifs «.

COMMENTAIRE.

Mais, Monsieur, quel mal ou quel deshonneur y auroit-il, qu'un Chrétien, dans une cause commune aux Juifs & aux Chrétiens, eût bien voulu nous aider & être pour quelque temps le Secrétaire

de la Synagogue ? Vous vous en êtes bien fait le *Prédicateur*.

Vous ajoutez d'un ton fâché,

TEXTE.

» Je ne le prierai jamais d'être mon » Secrétaire «.

COMMENTAIRE.

Jamais ! cela eſt cruel. Ainſi il perd à *jamais* l'honneur d'appartenir à un homme illuſtre, accrédité, généreux ; &, ce qu'il doit regretter encore davantage, la ſatisfaction flatteuſe de ſe voir à la ſource de tant de belles choſes, & de pouvoir ſe former en écrivant ſous la dictée d'un ſi grand Maître. Qu'il eſt à plaindre !

Nous ne voyons rien qui puiſſe l'en conſoler, ſi ce n'eſt peut-être la penſée, que dans ces boutades d'humeur ou de gaieté qui vous prennent par fois, il pourroit avoir à écrire des choſes auxquelles ſa plume ſe refuſeroit. Tout le monde n'a pas l'apathie néceſſaire pour être votre Secrétaire.

A tout prendre, Monſieur, vous ferez bien pour vous & pour lui de ne pas le *prier* de le devenir. Il aime la vérité, &

vous n'aimez pas la contradiction ; vous auriez de la peine à vivre enſemble.

TEXTE.

» Attendu qu'il fait parler ſes Maîtres » en francs ignorans «.

COMMENTAIRE.

Encore des injures ! Les injures, Monſieur, ne ſont pas des raiſons. Elles ne prouvent rien, ſinon que qui les dit a tort.

Si vous n'êtes pas content de la maniere dont *il nous fait parler*, nous ne croyons pas avoir lieu de nous en plaindre. Nous aurions bien ſouhaité pouvoir en dire autant de votre maniere de prêcher. Entre nous, Monſieur le *Prédicateur*, la Synagogue n'a pas été fort contente de vos *Sermons ;* pas plus que l'Egliſe Chrétienne de vos *Homélies*.

Quant aux *Lettres*, il nous ſemble qu'elles ont eu quelque ſuccès. Des Savans qui vous aiment, & dont le ſuffrage par-là même, nous devient plus précieux, n'ont pas fait difficulté d'écrire que *les Juifs Auteurs ne manquent ni d'eſprit, ni de littérature ;* qu'il ſe trouve dans leurs Lettres de *bonnes obſervations*,

des *recherches*, &c. (1) Et d'autres y ont vu, (ce qui nous flatte beaucoup plus) non-seulement de la *modération* (2), mais de l'*honnêteté* & de la *politesse*. Par quelle fatalité, Monsieur, y avez-vous apperçu précisément tout le contraire ?

TEXTE.

» Si je n'étois le plus tolérant des » hommes, je vous dirois que vous êtes » les plus hardis des hommes & les » moins honnêtes «.

COMMENTAIRE.

O *le plus tolérant des hommes* ! votre tolérance est connue : elle éclate à chaque page de vos Ecrits !

Je vous dirois, &c. Vous avez dit tant de choses obligeantes à tant d'honnêtes Chrétiens ! vous pourriez bien dire aussi quelques douceurs à de malheureux Juifs !

Les plus hardis des hommes, &c. En

(1) *Des recherches*, &c. Voy. le Mercure & le Journal Encyclopédique, année 1769. *Aut.*

(2) *De la modération.* Voy. le Mercure, les Journaux des beaux Arts, de Verdun, des Savans, le *Monthly Review*, &c. &c. *Aut.*

effet, avoir osé dire à M. de Voltaire ; qu'il s'est un peu trompé sur les Madianites & sur leur pays, &c. &c. cela est bien *hardi ;* l'avoir prouvé, cela est bien *malhonnête* !

Mais imputer, sciemment, à ses adversaires des absurdités, qu'ils n'ont point dites ; les traiter de gens *poussés par l'esprit de parti*, d'*emportés*, de *francs ignorans*, &c. c'est le comble de l'honnêteté !

TEXTE.

» Vous oubliez dans quel siecle vous » écrivez. Votre petite satyre ne vaut » rien du tout pour les honnêtes gens un » peu instruits «.

COMMENTAIRE.

Nous avons répondu à vos *petites* critiques, Monsieur, sans faire de *petite satyre*. Rien n'est plus éloigné de notre caractere & de nos vues que la *satyre*.

D'honnêtes gens un peu instruits, & plus qu'*un peu*, vous le savez, ont honoré nos Lettres de leurs suffrages : & il faut bien que vous ne les ayez pas jugées vous-même tout-à-fait mauvaises, puisque vous les avez honorées d'une *Réponse*.

Nous *oublions dans quel ſiecle nous écrivons* ! Ne l'*oubliez*-vous pas plus que perſonne, vous, Monſieur, qui, dans le dix-huitieme ſiecle, voudriez faire accroire à vos contemporains, que du temps de Moyſe, les archives des villes de Phénicie, les regiſtres de leurs Marchands, les livres de leurs Ecrivains, ceux de Sanchoniaton, de Job, de Thaut, &c. étoient écrits *ſur la pierre*, ſans doute, pour la commodité des Lecteurs & la facilité du tranſport ? Vous qui vous dites *du métier*, & qui prétendez que de tous les Fondeurs & de tous les Orfévres du dix-huitieme ſiecle, il n'en eſt aucun qui puiſſe faire *ſans miracle*, *en moins de ſix mois*, un veau d'or de trois pieds, groſſierement travaillé ; qui, pour le prouver, détaillez les procédés qu'on ſuit lorſqu'on jette en fonte les chefs-d'œuvre de l'art, les ſtatues de vos places publiques ; & qui croyez vos contemporains aſſez dupes pour ſe laiſſer éblouir par ce vain étalage ? Vous qui faites le Chymiſte, & qui, en 1771, ne connoiſſez en Chymie d'autre *or potable* que l'*or potable des Charlatans* ; qui, en 1771, tant d'années après Stahl, ignorez, ou vous flattez de pouvoir cacher à vos Lecteurs le procédé chymique,

qu'il découvrit & qu'aucun Chymiſte, aucun Ecolier de Chymie n'ignore? Vous...

Si c'eſt pour votre ſiecle que vous écrivez toutes ces belles choſes, quelle idée, Monſieur, vous faites-vous donc de votre ſiecle !

Vous vous êtes dit, apparemment, à vous-même, en prenant la plume, ce que ne ſe diſoit pas un Ecrivain (1) célebre, à qui vous l'imputez : » Mes contemporains ſont des ignorans & des » ſots. Ma réputation & mon ton tranchant leur en impoſeront. Ce ſont des » hommes frivoles, des eſprits légers » & diſtraits, qui prennent des bons-» mots pour des raiſons, & des lazis » pour des preuves : je les ferai rire, & » ils me croiront «. Voilà ſans doute l'eſpece de Lecteurs, pour qui vous avez cru que votre *Réponſe* ſeroit *bonne*.

C'eſt pour eux qu'eſt fait l'ingénieux, le délicat & agréable jeu de mots que

(1) *Un Ecrivain célebre*. Voy. *l'Evangile du jour*. On y met à-peu-près les mêmes paroles dans la bouche du ſavant Abbé de Fleuri, Ecrivain auſſi eſtimable par ſa ſincérité, que par ſa bonne & ſage Philoſophie. On lui fait poſer pour principe, que ſes compatriotes ſont des *imbécilles* auxquels on peut tout dire. *Aut.*

vous décochez contre un Ecrivain (1) périodique, qui a daigné rendre un compte favorable de nos Lettres : comme s'il étoit le seul qui en eût dit du bien ! Vous ignorez donc que de tous vos Ecrivains périodiques, il n'y en a pas un qui n'en ait parlé avantageusement. En vérité, Monsieur, on diroit que vous ne lisez que l'*Année Littéraire ;* il ne vous en échappe aucun trait ! Cette *Année Littéraire* est pour vous ce que sont les Juifs ; vous en annoncez par-tout le dernier mépris, & vous y revenez sans cesse ! On ne parle pas tant de ce qu'on méprise.

Nous n'avons pas l'honneur de connoître l'Auteur de l'*Année Littéraire :* mais nous lisons, comme vous, Monsieur, ses écrits ; & nous dirons hautement, que lutter, comme il fait, depuis tant d'années, contre le double torrent

---

(1) *Combien un Ecrivain périodique*, &c. L'insulte faite, à notre occasion, à l'Auteur de l'Année Littéraire augmente notre reconnoissance pour lui, & pour tous les Ecrivains périodiques, qui ont rendu un compte avantageux de nos Lettres. Nous voyons à quoi l'on s'expose, en osant juger librement des Ecrits, où il est question de M. de Voltaire & de ses Ouvrages. *Aut.*

de l'irréligion & du mauvais goût c'est servir utilement sa patrie.

§. 6.

Conseil donné & rendu.

Vous finissez, Monsieur, par nous donner un conseil; nous seroit-il permis de vous le rendre?

TEXTE.

» Croyez-moi, laissez-là vos anciens » Commentateurs, & n'insultez pas les » Chrétiens «?

COMMENTAIRE.

Laissez-là vos anciens Commentateurs. Pourquoi les laisser, s'ils peuvent être utiles?

N'insultez pas les Chrétiens. Vous prenez tout-à-coup aux Chrétiens & au Christianisme un intérêt bien vif! Eh! Monsieur, on peut vous réfuter, sans *insulter ni les Chrétiens*, ni un Chrétien..... Relever avec modération & avec des égards les méprises d'un Ecrivain, ce n'est pas l'insulter.

N'insultez point les Chrétiens! L'avis est sage: mais à qui le donnez-vous? A

des Juifs, qui ne font autre chose, que défendre contre vos censures les Livres sacrés, sur lesquels la foi des Chrétiens est fondée ? Donnez-le à l'Auteur des *Homélies sur l'Ancien & le Nouveau Testament*, à l'Auteur des *Questions de Zapata*, à l'Auteur du *Dîner du Comte de Boulainvilliers*, à l'Auteur du *Dictionnaire Philosophique*, de l'*Epitre aux Romains*, de l'*Evangile du jour*, &c. Voilà, Monsieur, à qui il faudroit dire de ne point *insulter les Chrétiens.*

N'insultez point les Chrétiens ! Que ce mot & ces Ecrits (1) nous fourniroient matiere à un ample & cruel commentaire, si nous étions méchans ! mais nous nous arrêtons : jugez si nous aimons la satyre.

Croyez-moi, laissez-là, &c. Croyez-nous vous-même, Monsieur : *laissez-là* & la Chymie (nous vous l'avions déja dit) & l'art de jetter en fonte, & l'art d'écrire sur la pierre, &c. Laissez sur-tout les Hébreux, leur Langue, leurs Loix,

(1) *Et ces Ecrits.* Les Chrétiens y sont traités en propres termes, de *Fanatiques*, de *Persécuteurs*, de *Fripons*, de *Dupes*, d'*Imposteurs*, *&c.* On leur dit, qu'ils *en ont menti avec leurs Evangiles ; qu'ils en ont menti & ridiculement menti avec leurs miracles*, *&c.* Edit.

leur Hiſtoire, &c. ou quand vous voudrez en parler, faites-le déſormais avec plus d'exactitude & d'impartialité.

§. 7.

De l'article Fonte, tel qu'on le lit dans les Queſtions ſur l'Encyclopédie.

Juſqu'ici, Monſieur, nous n'avons répondu qu'à l'*article Fonte tiré des Queſtions ſur l'Encyclopédie*, & publié ſéparément avec l'*article Dieu*. Il ſera bon de dire un mot du même article, tel qu'il ſe trouve dans les *Queſtions*, où nous l'avons vu depuis. En comparant une Edition à l'autre, nous y avons remarqué quelques différences.

Dans les *Queſtions*, après un titre ſimple tel qu'il devoit l'être, vous débutez en ces mots.

TEXTE.

» Il n'y a point d'ancienne fable, de » vieille abſurdité, que quelque imbé- » cille ne renouvelle, pour peu que ces » rêveries antiques aient été autoriſées » par quelque Auteur claſſique ou Théo- » logien «.

COMMENTAIRE.

Ainsi nous sommes des *imbécilles* ; l'histoire du veau d'or est une *vieille absurdité*, & l'Auteur de l'Exode *un rêveur* ! Beau début, l'injure & le blasphême !

Ce judicieux exorde ne se trouve point dans l'article publié séparément. Vous avez jugé à propos de le retrancher, & vous avez bien fait. Il peut n'être point apperçu dans les *Questions*, où il se perd parmi une foule de traits pareils. Mais à la tête d'un article séparé, il eût été trop remarquable.

Il n'y a point d'ancienne fable, &c. L'histoire du veau d'or est un fait attesté par la tradition, & consigné dans les annales d'un peuple, dont l'intérêt étoit d'en abolir plutôt que d'en conserver la mémoire. Ce fait n'a rien de moralement ni de physiquement impossible ; on vous l'a démontré ; & vos petites difficultés mises dans le creuset se sont évanouies en fumée. Ce n'est donc point une *ancienne fable* ; & le *rêveur* n'est pas l'Auteur de l'Exode.

Vous pouvez regarder, tant qu'il vous plaira, quiconque vous contredit comme *imbécille*. Mais il seroit plus honnête, ce nous semble, de le prouver sans le

dire ; que de le dire sans le prouver.

Si nous sommes des *imbécilles*, comment un grand homme se laissa-t-il pousser au pied du mur, sur l'*art de fondre*, sur la *Chymie*, &c. par des *imbécilles* ? Comment n'a-t-il rien répondu, & ne répondra-t-il jamais rien de solide à nos raisonnemens imbécilles ?

Cette petite injure & quelques autres ; qui se lisent dans les *Questions*, ne se voient point dans l'article séparé. Mais en revanche il y en a dans l'article séparé qui ne sont point dans les *Questions*. Ainsi tout se compense ; ce qui n'est point dans une Edition, se trouve dans l'autre.

Voici une réflexion qu'on lit dans toutes les deux.

TEXTE.

» Je ne sais si ce Monsieur se connoît » en vers, mais assurément il ne se con- » noît point en or «.

COMMENTAIRE.

Se connoît en vers ! Sans prétendre nous connoître *en vers*, Monsieur, nous croyons les vôtres excellens. Si dans le nombre il s'en rencontre de moins bons,

nous les abandonnons à *l'inclément M. Clément* (1). Des objets plus sérieux nous occupent.

Ne se connoît point en or. Nous l'avouons, Monsieur, nous n'avons pas le bonheur, si c'en est un, de nous connoître aussi-bien que vous *en or* monnoyé, mais *assurément, si vous nous le pardonnez*, nous nous connoissons un peu mieux en *or potable*. Nous n'en avions point parlé *au hazard*, comme il vous plaît de l'assurer dans vos deux articles. Nous n'en avons dit que ce que nous avons vu de nos yeux, touché de nos mains, & opéré nous-même dans un Cours de Chymie fait il y a douze ou quinze ans, sous un de vos plus habiles Chymistes. C'est même ce Cours de Chymie, qui nous a tirés du préjugé où nous étions avec tant d'autres. Jusques-là nous avions cru qu'un Ecrivain célebre, un grand homme comme vous, Monsieur, n'avançoit rien sans en être sûr. Grace à la Chymie, nous sommes maintenant très-convaincus du contraire.

(1) *M. Clément.* Cet homme d'esprit, que M. de Voltaire appelle ingénieusement *l'inclément Clément*, a donné, sur les Ouvrages poétiques du célebre Ecrivain, des Lettres critiques qui méritent d'être lues. *Edit.*

Nous finirons, Monsieur, par où vous finissez l'article *Fonte* dans les *Questions*.

TEXTE.

» Cet article est un peu vif, mais il est » vrai & utile. Il faut quelquefois confondre l'ignorance orgueilleuse de ces » gens qui croient pouvoir parler de tous » les Arts, parce qu'ils ont lu quelques » lignes de St. Augustin «.

COMMENTAIRE.

On auroit tort de croire qu'on peut parler de tous les Arts, *pour avoir lu quelques lignes de St. Augustin*, & même pour avoir fait de belles Tragédies, de jolies Pieces fugitives, &c. Les Arts ne s'apprennent pas en faisant des vers, non plus qu'en lisant *St. Augustin*.

Mais il faut quelquefois, &c. Il faut toujours, quand on a reçu de quelque Artiste une description d'un procédé de son Art en vingt articles, en faire honneur à celui de qui on la tient : avant d'en faire usage, il faut l'entendre ; il faut distinguer les objets & ne point appliquer à de petits ouvrages grossiérement travaillés, des procédés qu'on n'employe que dans les grandes machines, ou dans les ouvrages auxquels on veut donner

le plus haut dégré de perfection. Il faut enfin, quand on ne voit que par les yeux d'autrui, & qu'on n'a que des lumieres d'emprunt, ne pas s'en targuer & traiter tout de suite d'ignorans dans les Professions & dans les Arts des gens qui, quoiqu'inférieurs sur tout le reste, ont pu avoir quelque occasion de s'instruire qui vous a manqué.

Confondre l'ignorance, &c. Assurément, l'ignorance *orgueilleuse*, hardie, tranchante, mérite bien qu'on la *confonde*. Mais ne seroit-il pas mieux de l'instruire avec douceur? La hauteur aigrit les esprits; la modération gagne les cœurs.

Cet article est un peu vif, &c. Puisque vous en convenez, Monsieur, tout est dit. Nous reconnoissons à cet aveu l'homme aimable, qui dès que le moment d'humeur est passé, revient volontiers à des sentimens plus doux : *Irasci facilem, tamen ut placabilis esset.*

Mais il est vrai, &c. On en peut juger par tout ce que nous venons de dire.

Nous avons cru aussi notre Réplique *vraie & utile*. Si le ton vous a paru *un peu vif*, vous nous le pardonnerez, Monsieur, c'est vous qui nous l'avez donné. Nous en avions pris d'abord un plus doux,

Pleins d'eſtime pour votre perſonne & d'admiration pour vos talens, nous voulions donner au Public le ſpectacle, malheureuſement trop rare, d'une controverſe honnête. Vous aviez vanté celle du Chrétien *Limbork* & du Juif *Orobio*, comme un exemple à imiter en ce genre. Nous nous l'étions propoſée pour modele: nous avons eu la politeſſe d'Orobio, & nous tâcherons de ne point nous en écarter : vous eut-il tant coûté de reſſembler un peu plus à Limbork ?

CONCLUSION.

Voilà, Monſieur, quelques-unes des Réflexions que nous avons faites en liſant votre Traité de la Tolérance, & divers autres Ouvrages qu'on vous attribue. Nous pouvons nous être trompés : qui ne ſe trompe pas (1) ? mais nous

(1) *Qui ne ſe trompe pas ?* Si M. de Voltaire, dont les connoiſſances n'ont de bornes que celles de l'eſprit humain, s'eſt trompé ſur plus d'un objet, oſerions-nous nous flatter de n'avoir pas donné dans quelques mépriſes, nous, qui preſque toujours confinés dans un Village, manquant de ſecours & ſouvent de Livres, ne pouvons conſacrer à l'étude que les momens de loiſir, que nous laiſſe la triſte néceſſité d'acquérir ? *Aut.*

cherchons ſincerement la vérité. Si vous nous croyez dans l'erreur, daignez nous éclairer. Nous nous engageons à réformer par *des cartons* tout ce qui pourra vous déplaire dans cet Ecrit; *& nous tiendrons parole.*

Nous ne devons point le diſſimuler : nous le publions avec reconnoiſſance ; le peuple Juif vous a quelques obligations. Vous nous avez juſtifiés, autant qu'il étoit en vous, du crime qui nous rend odieux aux Nations Chrétiennes. Si les Auto-da-fé de Madrid & de Lisbonne ſont moins ſanglans, ſi la rigueur du Tribunal redoutable qui nous juge, eſt enfin adoucie, c'eſt, peut-être, à vos Ecrits plus qu'à toute autre cauſe, que nous en ſommes redevables. Vous avez du moins plus d'une fois exhorté les Chrétiens à nous regarder comme leurs freres (1). Prenez enfin pour nous, Monſieur, les ſentimens que vous voulez inſpirer aux autres ; &

(1) *Comme leurs freres.* » Quoi, dit-il, mon » frere le *Turc*, mon frere le *Chinois*, le *Juif*? » oui ſans doute : ne ſommes-nous pas tous » enfans du même pere, & créatures du même » Dieu « ? Et c'eſt avec de tels principes, que l'illuſtre Ecrivain a ſi indignement traité tous les Juifs, anciens & modernes !

soutenez par-tout dans la nouvelle édition de vos Œuvres, le caractere de modération & de bienfaisance, qui éclate en tant d'endroits de vos Ecrits.

Nous sommes avec les sentimens les plus sinceres de respect & d'admiration,

Monsieur,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,
JOSEPH BEN JONATHAN.
AARON MATHATAÏ.
DAVID WINCKER.

Des environs d'Utrecht, le 30 Octobre 1771.

Fin du Tome premier.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce Volume.

LETTRES *de quelques Juifs Portugais, à M. de Voltaire.*

EPITRE DÉDICATOIRE. *page v*
AVERTISSEMENT. *ix*
LETTRE PREMIERE. *De M. Guasco, Juif Portugais de Londres, à M. Sweetmind, Chanoine de Wincheſter. Occaſion & ſujet des Lettres, &c. de quelques Juifs Portugais.* 1
LETTRE II. *De l'Auteur des* Réflexions critiques *à M. Per..... Agent de la Nation Portugaiſe de Bordeaux, en les lui envoyant.* 5
RÉFLEXIONS CRITIQUES *ſur le premier Chapitre du VII Tome des Œuvres de M. de Voltaire*, &c. 10
LETTRE III. *De l'Auteur des Réflexions, à M. de Voltaire, en les lui envoyant en manuſcrit.* 43
LETTRE IV. *Réponſe de M. de Voltaire, à l'Auteur des Réflexions critiques.* 45
LETTRE V. *De Joſeph d'Acoſta, Juif*

de Londres, au Révérend Docteur Johnson, Pasteur de Chepstow en Montmouth-Shire, contenant quelques jugemens sur les Réflexions critiques *& sur M. de Voltaire.* 49

LETTRES *de quelques Juifs Allemands & Polonois, à M. de Voltaire.*

PREMIERE PARTIE.

Observations sur une Note insérée dans le Traité de la Tolérance, contre l'autenticité des Livres de Moyse.

LETTRE PREMIERE. *OCCASION & dessein de ces Lettres.* 1

LETTRE II. *Note insérée dans le Traité de la Tolérance. Ordre qu'on se propose de suivre en la réfutant.* 7

LETTRE III. *S'il étoit impossible à Moyse d'écrire le Pentateuque. Examen des raisons alléguées dans la Note.* 19

§. I. *Si la nature des matieres sur lesquelles on gravoit l'écriture du temps de Moyse, pouvoit l'empêcher d'écrire le Pentateuque.* 23

§. II. *Si les caracteres qu'on employoit du temps de Moyse, purent l'empêcher d'écrire le Pentateuque.* 26

§. III. *Si l'état, où les Israëlites se trou-*

voient dans le déſert, pouvoit empêcher Moyſe d'écrire le Pentateuque. 33

LETTRE IV. *Où l'on recherche, quels peuvent être les ſentimens particuliers de l'illuſtre Auteur ſur les caracteres & les matieres, qu'on employoit pour écrire du temps de Moyſe. Variations & contradictions du docte Ecrivain ſur ces deux objets.* 40

§. I. *Ses contradictions au ſujet des caracteres qu'on employoit pour écrire du temps de Moyſe.* 42

§. II. *Qu'il contredit encore ſes Ecrivains, qu'il ſe contredit lui-même au ſujet des matieres, dont on faiſoit uſage pour écrire du temps de Moyſe.* 45

§. III. *Réflexions ſur l'opinion du Quaker; qu'elle eſt abſurde.* 46

§. IV. *Sur le reproche d'inconſéquence & de contradiction, qu'il fait à l'Auteur d'Emile.* 53

LETTRE V. *Où l'on répond aux objections rapportées dans la Note contre l'Hiſtoire de l'adoration du Veau d'or.* 55

§. I. *S'il eſt impoſſible à la Chymie la plus ſavante de réduire l'or en poudre qu'on puiſſe avaler.* 57

§. II. *S'il falloit un miracle ou trois mois de travail pour jetter en fonte le veau d'or.* 62

§. III. *Si Aaron jetta le veau d'or en fonte en un seul jour.* 65

§. IV. *S'il étoit impossible aux Juifs de fournir assez d'or pour faire cette statue.* 67

§. V. *Sur les vingt-trois mille hommes, que ces Critiques prétendent avoir été égorgés, pour avoir adoré le veau d'or.* 71

§. VI. *Si c'est un fait absolument inconcevable, que les Hébreux aient demandé le veau d'or pour l'adorer, au pied du mont Sinaï.* 76

§. VII. *De la prévarication d'Aaron & de son élévation au sacerdoce.* 81

§. VIII. *Que le récit de l'adoration du veau d'or & de la prévarication d'Aaron n'a pu être ajouté aux livres de Moyse.* 84

LETTRE VI. *On répond à une autre objection sur l'adoration du veau d'or & la prévarication d'Aaron.* 88

LETTRE VII. *S'il est incroyable que les Israélites, auprès du mont Sinaï, aient pu fournir aux dépenses de la construction du Tabernacle & des autres Ouvrages décrits dans l'Exode.* 94

§. I. *Que l'objection que se font ces Critiques, porte à faux de la maniere qu'ils se la proposent. Leur mépriſe*

sujet des colonnes du Tabernacle. 95

§. II. *Fausse réponse de ces Ecrivains : que les Ouvrages, dont parle Moyse, furent faits dans le désert & non renvoyés à d'autres temps.* 101

§. III. *Si les Hébreux, en arrivant au mont Sinaï, étoient un peuple pauvre, à qui tout manquoit.* 104

§. IV. *S'il est incroyable, que les Hébreux en arrivant au mont Sinaï, aient pu faire les frais des divers ouvrages mentionnés dans l'Exode.* 107

§. V. *Réfutation de ce qu'on pourroit objecter contre les calculs précédens.* 110

§. VI. *Sources des erreurs de ces Ecrivains sur cette matiere.* 117

LETTRE VIII. *Sur les vingt-quatre mille Israélites prétendus massacrés à l'occasion des femmes Moabites & du culte de Béelphegor.* 122

§. I. *S'il est vrai, que ces vingt-quatre mille hommes furent massacrés, pour expier la faute d'un seul.* 123

§. II. *Si Zambri & ces vingt-quatre mille hommes Israélites n'étoient que légerement coupables.* 128

LETTRE IX. *Où l'on examine ce qu'ont pensé sur le Pentateuque les Savans cités dans la Note.* 136

§. I. *Sentimens de* Wollaſton, *nommé mal-à-propos dans la Note Volaſton & Vholaſton.* 137
§. II. *Sentimens d'Aben-Ezra.* 139
§. III. *Sentimens de le Clerc.* 147
§. IV. *Sentimens de Newton.* 150
§. V. *Sentimens de Shaftesburi & de Bolingbroke.* 153
§. VI. *Sentimens de Collins & de Tindal.* 158
LETTRE X. *Sur le reproche que fait l'Auteur aux anciens Juifs, que la beſtialité étoit commune parmi eux.* 163
§. I. *Si l'Auteur a pu prouver par le chapitre XVII du Lévitique, que le crime en queſtion étoit commun parmi nos peres.* 164
§. II. *Si la coutume des ſorciers d'adorer un bouc, &c. vient des anciens Juifs.* 169
§. III. *Si la loi, qui défendoit la beſtialité chez les Juifs, prouve, que ce crime étoit commun parmi eux.* 175
§. IV. *Si le ſéjour des Hébreux dans le déſert a pu occaſionner le penchant, que l'Auteur leur attribue pour ces déſordres. Que la loi, qui excepte des maſſacres les filles nubiles, ne prouve point qu'ils aient manqué de filles dans le déſert.* 180

SECONDE PARTIE.

Observations sur les deux Chapitres du Traité de la Tolérance, qui concernent les Juifs.

LETTRE PREMIERE. *Dessein de cette seconde Partie.* 187

LETTRE II. *Considérations sur les loix rituelles des Juifs.* 192

§. I. *S'il est inconcevable que Dieu ait commandé plus de choses à Moyse qu'à Abraham, & plus à Abraham qu'à Noé.* ibid.

§. II. *Fausse idée que le savant Critique voudroit donner du Droit divin des Juifs.* 195

§. III. *Vains efforts du Critique pour rendre ridicules les loix rituelles des Juifs. Manducation de l'Agneau Pascal; consécration du Grand-Prêtre.* 199

§. IV. *Animaux interdits aux Juifs: motifs de ces défenses.* 200

§. V. *Des Ixions & des Griffons.* 203

§. VI. *Autres animaux défendus.* 204

§. VII. *Deux autres motifs de l'interdiction de tous ces animaux.* 208

§. VIII. *De quelques autres loix rituelles, & de leurs motifs.* 211

§. IX. *Motif général de toutes les loix rituelles.* 217
LETTRE III. *Que l'intolérance des cultes étrangers étoit de droit divin dans le Judaïsme. Que la loi Juive étoit intolérante, qu'elle ne l'étoit pas seule, & qu'elle l'étoit plus sagement que les loix des anciens peuples.* 221
§. I. *Que la loi Juive étoit intolérante sur le culte.* 222
§. II. *Pourquoi la loi Juive étoit si sévere & si intolérante sur le culte ?* 225
§. III. *Si l'intolérance sur le culte étoit particuliere à la loi Juive.* 229
§. IV. *Comment la loi Juive étoit intolérante ? Comparaison de cette intolérance avec celle de quelques autres peuples.* 245
LETTRE IV. *Comment l'illustre Ecrivain prouve la pratique d'une tolérance universelle sous le Gouvernement de Moyse. Assertions singulieres qu'il avance. Mépriſes dans lesquelles il donne.* 249
§. I. *Si les Hébreux, sous le Gouvernement de Moyse, eurent une liberté entiere sur le culte.* 251
§. II. *Si les Hébreux ne reconnurent que des Dieux étrangers dans le déſert, & s'ils n'adorerent Adonaï qu'après qu'ils en furent sortis. Paſſages d'Amos &*

de Jérémie. Qu'ils ne contrediſent point ceux de Moyſe. 253
§. III. *S'il n'eſt parlé d'aucun acte religieux du peuple Juif dans le déſert.* 261
§. IV. *Pourquoi le Pentateuque ne parle d'aucun acte religieux du peuple dans le déſert, pendant l'eſpace de trente-huit ans? Comment les Ecrivains ſacrés ont pu dire, que les Hébreux ſervirent pendant quarante ans des Dieux étrangers?* 267
§. V. *Dieux étrangers adorés par les Iſraélites dans le déſert. S'ils furent tolérés par Moyſe. Paſſage du livre de Joſué, ℣. 20.* 269
§. VI. *Paſſage du Deutéronome; faux ſens que le Critique lui donne.* 271
§. VII. *Si Moyſe tranſgreſſa la loi qu'il avoit donnée de ne faire aucun ſimulacre. Serpent d'airain. Bœufs de Salomon.* 272
LETTRE V. *Si M. de Voltaire prouve mieux la pratique d'une tolérance univerſelle dans le Judaïſme par l'hiſtoire des Juges. Explication de divers paſſages de l'Ecriture.* 277
§. I. *D'un paſſage du livre des Juges, où Jephté parle de Chamos.* ibid.
§. II. *De Michas & des ſix cents hommes de la Tribu de Dan.* 279

§. III. *Culte de Baal-Berith.* 285
§. IV. *Des Bethſamites frappés de mort au retour de l'Arche. Réflexions du Critique ſur ce ſujet.* 287
LETTRE VI. *Des faits que le ſavant Critique tire de l'hiſtoire des Rois, pour prouver la pratique d'une tolérance univerſelle dans le Judaïſme. Que ces faits & toute cette hiſtoire prouvent préciſément tout le contraire.* 295
§. I. *Idolâtrie de Salomon, de Roboam, de Jéroboam, &c. Quelle preuve en faveur de la tolérance?* 296
§. II. *Du Grand-Prêtre Urias.* 298
§. III. *Conduite d'Aza & autres Rois. S'ils furent tolérans. Maladreſſe du ſavant Ecrivain.* 300
LETTRE VII. *Prétendues preuves d'une tolérance univerſelle dans le Judaïſme tirées des Prophetes.* 302
§. I. *Sévérité d'Elie & d'Eliſée.* ibid.
§. II. *Si Eliſée permit à Naaman d'adorer les Idoles.* 304
§. III. *Rois idolâtres appellés par les Prophetes les Serviteurs de Dieu.* 308
§. IV. *Paſſage de Malachie.* 310
§. V. *Des Ninivites, de Melchiſedec, de Balaam, &c.* 311
§. VI. *Paſſage d'Ezéchiel.* 313
LETTRE VIII. *Des différentes Sectes*

Juives. Si elles prouvent la pratique d'une tolérance extrême dans le Judaïsme. Mépriſes & contradictions du ſavant Critique. 320
§. I. *Des Phariſiens.* 321
§. II. *Des Eſſéniens.* 328
§. III. *Des Saducéens.* 331
§. IV. *Si ces Sectes ſe tolérerent.* 338
CONCLUSION. 340
LETTRE *de Joſeph Ben-Jonathan, à David Wincker, ſur le Petit Commentaire qui ſuit.* 343
PETIT COMMENTAIRE EXTRAIT D'UN PLUS GRAND, *à l'uſage de M. de Voltaire & de ceux qui liſent ſes Œuvres.* 345
PREMIER EXTRAIT. *Réfutation de l'article fonte tiré des Queſtions ſur l'Encyclopédie. Que le veau d'or a pu être jetté en fonte en moins de ſix mois.* 347
§. 1. *Obſervations ſur le titre de la Réponſe de M. de Voltaire à deux de nos Lettres.* 348
§. 2. *Petite ruſe du ſavant Fondeur.* 349
§. 3. *Autre petite ruſe.* 351
§. 4. *Faux reproches qu'il nous fait.* 353
§. 5. *De quelques beaux ſecrets inventés par l'habile Artiſte.* 354
§. 6. *Raiſons qu'allegue l'illuſtre Ecrivain, pour prouver, qu'on ne peut jetter*

en fonte, en moins de six mois, sans miracle, un veau d'or de trois pieds, travaillé grossierement. 357

§. 7. *Si, & comment on pourroit jetter en fonte un veau d'or de trois pieds, non-seulement en moins de six mois, mais en quinze jours & même en huit.* 362

§. 8. *Moyen que peut prendre l'illustre Ecrivain, pour lever tous ses doutes sur cette matiere.* 367

IIe. EXTRAIT. *Réfutation de l'article Fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie : suite. Fonte du veau d'or. Or potable.* 370

§. 1. *Savans procédés connus par l'habile Chymiste.* ibid.

§. 2. *Il change encore l'état de la Question.* 371

§. 3. *Il nous fait dire ce que nous n'avons point dit.* 373

§. 4. *Or potable de M. de Voltaire.* 376

§. 5. *Or potable des Chymistes.* 378

§. 6. *De feu M. Rouelle, & du cas qu'il faisoit de la Chymie de M. de Voltaire.* 380

IIIe. EXTRAIT. *Réfutation de l'article Fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie : suite.* 387

§. 1. *De l'Ecriture gravée sur la pierre.* 387
§. 2. *De la prétendue pauvreté des Hébreux dans le désert.* 390
§. 3. *Jugement porté sur nos Lettres par l'illustre Ecrivain.* 393
§. 4. *Conseil donné & rendu.* 401
§. 5. *De l'article Fonte, tel qu'on le lit aujourd'hui dans les Questions sur l'Encyclopédie.* 405
CONCLUSION. 409

Fin de la Table du premier Volume.

BM
648
G78
1776
t.1

Guénée, Antoine
Lettres de quelques juifs portugais

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY